



DOCUMENT DE REFERENCE 2008



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2009 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

TABLE DES MATIERES

REMARQUES GENERALES	10
CHAPITRE I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.1 Responsable du Document de Référence	11
1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence	11
1.3 Politique d'Information	11
CHAPITRE II. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	12
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	12
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	12
CHAPITRE III. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	13
CHAPITRE IV. FACTEURS DE RISQUES	14
4.1 Risques de marché	14
4.1.1 Risque de liquidité	14
4.1.2 Risque de crédit	16
4.1.3 Risque de marché	17
4.1.3.1 Risque de change	17
4.1.3.2 Risque de taux	19
4.1.3.3 Risque sur les actions	20
4.2 Risques liés à la technologie	21
4.2.1 Risques liés à la norme SEPA	21
4.2.2 Risques liés à la technologie de chiffrement	22
4.2.3 Risques liés au développement de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiements sécurisés	23
4.2.4 Risques liés à l'introduction de nouveaux supports d'identification et d'authentification	23
4.2.5 Risques liés à la qualité des produits et services	23
4.2.6 Risques liés à la technologie « sans contact »	24
4.2.7 Risques liés à la technologie biométrique	24
4.2.8 Risque de convergence de plateformes logicielles et matérielles	24
4.3 Risques juridiques	24
4.3.1 Risques liés à la réglementation	24
4.3.2 Risques liés aux normes PCI-PED et PCI-DSS	25
4.3.3 Risques liés aux revendications de tiers	26

4.4	Risques liés à l'activité	26
4.4.1	Risques industriels et risques liés à la R&D	26
4.4.2	Risques liés à la politique de prix	27
4.4.3	Risques liés aux fluctuations des résultats et conséquences sur l'investissement	27
4.4.4	Risques liés aux approvisionnements en composants	28
4.4.5	Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux	28
	4.4.5.1 Risques de mouvements sociaux	28
	4.4.5.2 Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié	29
4.4.6	Risques liés aux défauts de fabrication des produits et de fourniture de prestations de services	29
4.4.7	Risques liés à l'environnement concurrentiel	29
4.4.8	Risques pays	30
4.4.9	Risques liés aux acquisitions qu'implique la politique de croissance	31
4.5	Faits exceptionnels et litiges	32
4.6	Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	32
CHAPITRE V. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		35
5.1	Histoire et évolution de la Société	35
5.1.1	Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société	35
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	35
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	35
5.1.4	Forme juridique et législation applicable	35
5.1.5	Exercice social	35
5.1.6	Historique	35
5.2	Investissements	38
5.2.1	Investissements réalisés au cours de l'exercice 2008	38
5.2.2	Désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2008	39
CHAPITRE VI. APERÇU DES ACTIVITES		40
6.1	Principales activités	40
6.1.1	Les clients	41
6.1.1.1	Typologie des clients d'INGENICO	41
6.1.1.2	Importance des principaux clients	41

6.1.2	L'offre	42
6.1.2.1	Les terminaux et périphériques	42
6.1.2.2	Les concentrateurs telecom	43
6.1.2.3	Les solutions logicielles	44
6.1.2.4	L'offre de services clients	44
6.1.3	L'Activité Globale	44
6.1.3.1	Evolution du chiffre d'affaires	44
6.1.3.2	Ventilation géographique du chiffre d'affaires	45
6.1.4	Les Activités Centrales	45
6.1.4.1	Les activités marketing	45
6.1.4.2	Les activités de développement de l'offre	47
6.1.4.3	Les activités liées à la qualité et à l'environnement	48
6.1.4.4	Les activités d'industrialisation, d'achats et de production	49
6.1.4.5	Autres activités	50
6.1.5	Les Activités Locales	51
6.1.5.1	L'organisation	51
6.1.5.2	Les actions	51
6.1.5.3	Présentation de l'activité par région	51
6.1.5.3.1	Zone géographique : Amérique du Nord	51
6.1.5.3.2	Zone géographique : Amérique Latine	53
6.1.5.3.3	Zone géographique : Royaume Uni, Europe du Nord et Australie	54
6.1.5.3.4	Zone géographique : Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique et Asie	55
6.1.5.3.5	Zone géographique : Italie, Suisse, Allemagne et Autriche	59
6.1.5.3.6	Zone géographique : France	60
6.1.5.3.7	Zone géographique : Espagne et Portugal	61
6.1.6	Stratégie	61
6.1.6.1	Stratégie produits	62
6.1.6.2	Stratégie de développement géographique	63
6.1.6.3	Les Partenariats	63
6.2	Les marchés	64
6.2.1	Marché Banques/Acquéreurs	64
6.2.2	Marché de la grande distribution	65
6.2.3	Marché du pétrole	65
6.2.4	Autres marchés	66
6.3	Positionnement concurrentiel	67
CHAPITRE VII.	ORGANIGRAMME	68

CHAPITRE VIII.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	70
8.1	Principales immobilisations corporelles	70
8.2	Impact environnemental	71
CHAPITRE IX.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	74
9.1	Situation financière	74
9.2	Résultat opérationnel	74
9.2.1	Facteurs importants influant sur le revenu de la Société	74
9.2.2	Variation du chiffre d'affaires net et des produits nets	74
9.2.3	Stratégies ou facteurs ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	74
9.2.4	Extrait du rapport de gestion sur l'exercice clos au 31 décembre 2008	75
CHAPITRE X.	TRESORERIE ET CAPITAUX	84
10.1	Capitaux de l'émetteur	84
10.2	Flux de trésorerie	84
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	84
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux	84
10.5	Sources de financement	84
CHAPITRE XI.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	85
11.1	Politique de recherche et développement	85
11.2	Dépenses en recherche et développement	85
11.3	Organisation recherche et développement	85
11.4	Actions en matière de recherche	86
11.5	Actions en matière de développement	86
11.5.1	Développement des terminaux	86
11.5.2	Développement des logiciels génériques	87
11.5.3	Développement des applications logicielles locales	88

11.6 Brevets, licences et marques	89
CHAPITRE XII. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	90
12.1 Saisonnalité des ventes	90
12.2 Perspectives	90
12.3 Evolutions technologiques	91
12.4 Tendances des marchés	91
CHAPITRE XIII. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	93
CHAPITRE XIV. ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	94
14.1 Conseil d’Administration	94
14.2 Expertise des membres du Conseil d’Administration	108
14.3 Situation de conflit d’intérêts	111
14.4 Organisation du Groupe	111
14.4.1 Le Comité Exécutif et le Comité de Direction	111
14.4.2 Les grandes directions de l’entreprise	112
CHAPITRE XV. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	115
15.1 Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux	115
15.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société	115
15.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	115
15.1.3 Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	117
15.2 Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux	117
15.3 Engagements d’indemnités de départ	118
15.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	119
15.5 Stock-options et actions gratuites des mandataires sociaux	119
CHAPITRE XVI. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	121
16.1 Echéance du mandat des administrateurs	121

16.2.	Contrats de service	121
16.3	Comités spécialisés	121
16.4	Gouvernement d'entreprise	122
16.5	Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	123
16.6	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société INGENICO S.A.	143
CHAPITRE XVII.	SALARIES	145
17.1	Effectifs	145
	17.1.1 Effectifs Groupe	145
	17.1.2 Effectifs France	147
17.2	Participations et stock-options des mandataires sociaux	149
17.3	Actions gratuites des mandataires sociaux	151
17.4	Intéressement des salariés	151
	17.4.1 Contrats d'intéressement et de participation	151
	17.4.2 Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	152
CHAPITRE XVIII.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	153
18.1	Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2008	153
18.2	Droits de vote	157
18.3	Contrôle de la Société	158
18.4	Pactes d'actionnaires et action de concert	158
18.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	160
CHAPITRE XIX.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	164
19.1	Organisation des relations intragroupe	164
19.2	Relations financières intragroupe	164
	19.2.1 Refacturation des frais de R&D	164
	19.2.2 Intérêts perçus et payés dans le cadre de la gestion de trésorerie	165
	19.2.3 Dividendes	165

CHAPITRE XX.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	166
20.1	Informations financières historiques	166
20.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2008	166
20.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008	241
20.4	Comptes sociaux au 31 décembre 2008	243
20.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008	264
20.6	Politique de distribution des dividendes	266
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	268
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	268
CHAPITRE XXI.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	269
21.1	Capital social	269
21.1.1	Capital au cours des 3 derniers exercices	269
21.1.2	Capital autorisé non émis	271
21.1.3	Titres non représentatifs du capital	273
21.1.4	Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions	273
21.1.5	Titres donnant accès au capital	275
21.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une partie des actions de la Société	277
21.1.7	Evolution du capital social de la Société	278
21.2	Dispositions statutaires	279
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	279
21.2.2	Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)	279
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions - Catégorie d'actions	283
21.2.4	Assemblées générales et spéciales (Article 19 des statuts)	284
21.2.5	Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	288
21.2.6	Franchissements de seuils (Article 8 des statuts)	288
21.2.7	Modifications du capital et des droits attachés aux actions	288
CHAPITRE XXII.	CONTRATS IMPORTANTS	289
CHAPITRE XXIII.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	290

CHAPITRE XXIV.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	291
CHAPITRE XXV.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	292
TABLE DE RECONCILIATION VERS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL		293

REMARQUES GENERALES

Le présent Document de Référence contient des indications sur les objectifs, perspectives, et axes de développement d'INGENICO, notamment dans ses Chapitres V, VI et XII. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les déclarations prospectives contenues dans le présent Document de Référence visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations d'INGENICO soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent, notamment, inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés dans le Chapitre IV. INGENICO ne prend pas l'engagement de mettre à jour ces déclarations prospectives ou ces informations contenues dans le Document de Référence.

Dans ce document, la société INGENICO est dénommée « **INGENICO** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » ou le « **Groupe INGENICO** » désigne INGENICO et ses filiales à savoir celles figurant au Chapitre VII - « *Organigramme* ».

CHAPITRE I.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Responsable du Document de Référence

M. Philippe LAZARE, Directeur Général d'INGENICO.

1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, inclus dans le présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document »

M. Philippe LAZARE
Directeur Général

1.3 Politique d'Information

Pierre-Antoine VACHERON

Directeur Financier

Tél. : +33 (0) 1 46 25 56 16

Fax : +33 (0) 1 47 72 56 95

Catherine BLANCHET

Directeur Relations Investisseurs

Tel: + 33 1 46 25 82 20

Fax: + 33 1 47 72 56 95

e-mail : finance@ingenico.com

CHAPITRE II.

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

(775 726 417 RCS Nanterre)
Département KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Représentée par M. Frédéric QUELIN

Conseil Gestion Expertise Comptable

(722 016 706 RCS Paris)
111-113, rue de Reuilly
75012 Paris

Représentée par M. Jacques MOREAU

Date de première nomination : 8 juin 1988

Date de nomination : 20 avril 2004

Date du dernier renouvellement : 20 avril 2004

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

KPMG Audit est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. C.G.E.C. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Guillaume LIVET

1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 20 avril 2004

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

M. Daniel BOULAY

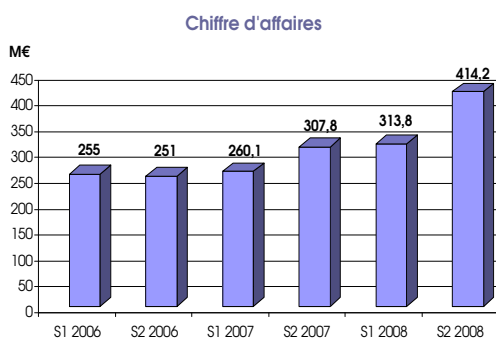
111-113, rue de Reuilly
75012 Paris

Date de première nomination : 9 juin 1989

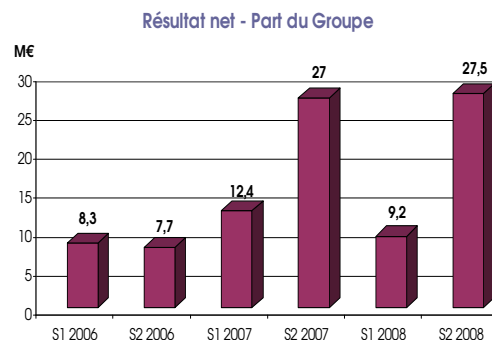
Date du dernier renouvellement : 20 avril 2004

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

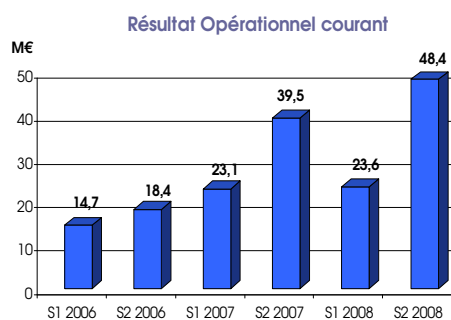
M. Guillaume LIVET est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. M. Daniel BOULAY est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.



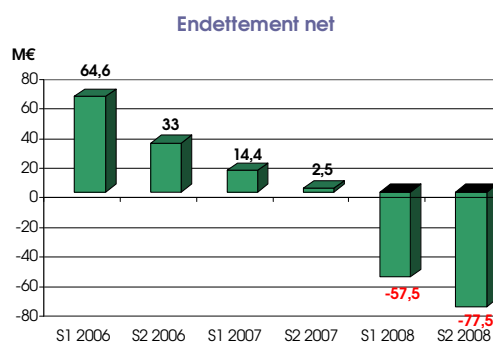
Chiffre d'affaires (en M€)	
2006	506,2
2007	567,9
2008	728,0



Résultat net (en M€)	
2006	16,0
2007	39,4
2008	36,7



Résultat opérationnel courant (en M€)	
2006	33,1
2007	62,5
2008	72,0



Endettement net (en M€)	
2006	33,0
2007	2,5
2008	(77,5)

CHAPITRE IV. FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risque de liquidité

La capacité du Groupe à assurer le service de la dette dépendra de la performance de ses activités futures et de sa capacité à assurer une trésorerie suffisante. Même si la Société estime que ses cash-flows futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement, la réalisation de cet objectif n'est pas certaine.

Si les cash-flows futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements ;
- vendre des actifs ;
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

L'échéance des passifs financiers se présente ainsi :

(en milliers d'euro)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	2008			
			Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES						
Dettes bancaires	61 525	61 877	2 203		59 674	
Dettes liées au contrat de location financement	2 760	2 760	1 433	699	572	56
Concours bancaires	3 550	3 550	3 550			
Autres dettes financières	332	332	315	17		
Total	68 167	68 519	7 501	716	60 246	56
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 472	2 472	2 472			
Instruments de taux						
Total	2 472	2 472	2 472			

(en milliers d'euro)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	2007			
			Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES	61 508	75 391	7 579	1 723	66 089	
Dettes bancaires	25 404	25 404	704	151	24 549	
Dettes liées au contrat de location financement	4 611	4 611	1 769	2 356	304	182
Concours bancaires	17 267	17 267	17 267			
Autres dettes financières	287	287		287		
Total	109 077	122 960	27 319	4 516	90 942	182
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	1 713	1 713	1 713			
Instruments de taux						
Total	1 713	1 713	1 713			

(en milliers d'euro)	2006					Plus de 5 ans
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES	70 054	91 000	2 200	2 200	86 600	
Dettes bancaires	60 891	60 891	12 677	8 063	40 151	
Dettes liées au contrat de location financement	3 970	3 970	1 142	2 685	139	4
Concours bancaires	24 284	24 284	24 284			
Autres dettes financières	204	204		204		
Total	159 403	180 349	40 303	13 152	126 890	4
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	141	141	141			
Instruments de taux						
Total	141	141	141			

Le 21 janvier 2008, INGENICO a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des Oceanes émises le 4 mai 2005 et à échéance le 1^{er} janvier 2012 restant en circulation.

Dans le cadre de cette procédure, les porteurs d'Oceanes ont opté massivement pour l'option de conversion/échange de leurs obligations en actions INGENICO. En effet, 4.059.819 Oceanes ont été apportées à la conversion en actions INGENICO, soit un taux de conversion de 99,8%.

Pour mémoire, il est rappelé que sur les 5 194 806 Oceanes émises le 4 mai 2005, INGENICO avait déjà procédé au 31 décembre 2007 au rachat de 620.000 Oceanes et à la remise de 127.648 actions auto-détenues pour satisfaire les demandes de conversion de 127.013 Oceanes. Du 1^{er} au 14 janvier 2008, INGENICO a terminé ce programme de rachat de 1.000.000 de titres, commencé le 4 décembre, par le rachat de 380.000 obligations et à la remise de 16.882 actions auto détenues pour satisfaire une demande de conversion de 16.798 Oceanes.

A l'issue de la procédure, au 21 février 2008, INGENICO a donc procédé au remboursement en numéraire à un prix de 15,46 €, des 7.974 Oceanes non converties et a répondu à la demande de conversion de 4.043.021 Oceanes par l'émission de 4.063.236 actions nouvelles.

Par ailleurs, le Groupe avait mis en place, au cours du 1^{er} semestre 2007, un nouveau financement composé de deux tranches :

- une tranche A de 60 millions d'euros utilisable par billet de trésorerie (période de 1 mois à 1 an maximum). Cette tranche étant dédiée au financement du besoin en fond de roulement ;
- une tranche B de 90 millions d'euros mobilisable de la même manière. Cette autre tranche étant dédiée uniquement à l'acquisition de sociétés ou d'actifs.

Au 31 décembre 2008, seule la tranche A est utilisée pour un montant de 60 millions d'euros. Le montant des dettes bancaires et billets de trésorerie correspond essentiellement à l'utilisation totale de la tranche A.

La durée de la tranche A est de 4 ans à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2011. Le financement se fait par tirage de billet et le remboursement directement par crédit en compte.

La durée de la tranche B est de 6 ans, à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2013. Cette ligne est remboursable par amortissement à partir de la 2^{ème} année selon l'échéancier ci-dessous. Cette tranche comporte une option dite « extended amount » qui permet à la Société de décaler le commencement du remboursement d'une année si INGENICO obtient l'accord, à l'unanimité, des banques.

Date de remboursement de la TB	Taux de Remboursement	Taux si activation option
16/05/2009	20%	-
16/05/2010	20%	25%
16/05/2011	20%	25%
16/05/2012	20%	25%
16/05/2013	20%	25%

Le nouveau prêt est soumis aux 3 covenants suivants :

Dettes nettes/Ebitda \leq 2.5
 Dettes nettes/Fonds propres \leq 0.8
 Ebitda/Intérêts financiers $>$ 5

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2008.

Les marges applicables sur l'Euribor sont fonction de la dette nette / Ebitda dont voici le détail :

Marge (sur Ebitda)	Tranche A	Tranche B
EBITDA \leq 1	0.6%	0.7%
1.0 $<$ R \leq 1.5	0.7%	0.8%
1.5 $<$ R \leq 2	0.8%	0.9%
2.0 $<$ R \leq 2.5	0.95%	1.1%

4.1.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires. Le Groupe considère, par conséquent, qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, le Groupe a investi l'essentiel de ses placements sur les OAT "Obligations Assimilables au Trésor". Ces placements étant garantis par la signature de l'Etat, ils sont considérés comme non risqués.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2008, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

(en milliers d'euro)	2006	2007	2008
Trésorerie et équivalent de trésorerie	67 625	87 479	142 770
Placements	58 736	21 338	2 847
Actifs financiers	921	1 317	3 287
Créances clients	117 722	129 206	159 381
Créances d'exploitation	4 008	5 273	9 048
Autres actifs courants	5 802	156	41
Autres actifs non courants	3 740	2 042	466
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	965	274	162
Total	259 519	247 084	318 002

La concentration par zone géographique du risque de crédit sur les créances clients s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur brute comptable		
	2006	2007	2008
Europe du Nord	21 586	22 522	29 081
Europe du Sud	59 574	55 097	80 461
Asie Pacifique	10 006	10 488	25 190
Amérique du Nord	16 548	28 327	9 149
Amérique latine	11 686	15 680	16 651
EEMEA	434	829	2 897
Total	119 834	132 943	163 429

La comptabilisation d'une provision pour créances douteuses peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « Credit Manager » du Groupe. Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne les créances en dépassement d'échéance de plus de 180 jours.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocages de comptes clients. INGENICO s'assure que des garanties sont données au niveau des pays les plus sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit qui seront notifiées, voir confirmées par des banques françaises.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, se référer à la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés « balance âgée des créances commerciales ».

4.1.3 Risque de marché

4.1.3.1 Risque de change

Le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change créées par des transactions commerciales et financières libellées dans une devise autre que l'Euro. Ces expositions sont principalement en dollar américain (USD), dollar canadien (CAD), livre sterling (GBP) et dollar australien (AUD). Cette gestion consiste à couvrir les opérations en devises dès la finalisation du budget et, au cas par cas, en répondant aux appels d'offre à chaque fois que cela est possible et également lors de la facturation.

Le Groupe est soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de terminaux et des relations financières entre les filiales et la maison mère.

Les transactions de trésorerie sont coordonnées au niveau de la maison mère par la Trésorerie Groupe.

Le risque de change est couvert par zone géographique, et le risque de change transactionnel est, sauf exception, couvert par la maison mère.

Dans le but de réduire cette exposition, la Trésorerie Groupe utilise les instruments financiers de couverture suivants pour couvrir son risque de change :

- Achat/vente de devises au comptant ;

- Contrats de terme sec (achat ou vente) ;
- Swaps cambistes ;
- Options de change simple Vanille.

Ces opérations portent, d'une part, sur les couvertures des positions bilancielle et, d'autre part, sur la couverture des budgets, permettant au Groupe de réduire sa position globale au risque de change.

Pour tous les autres actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, le Groupe s'assure que son exposition nette est maintenue à un niveau acceptable.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants notionnels est la suivante:

(en k devises)	31.12.2008				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	67 969	21 834		17 875	20 348
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	-76 079	-11 393	-126	-9 906	-8 653
Exposition bilancielle brute	-8 109	10 441	-126	7 969	11 696
Ventes prévisionnelles estimées	78 865	21 811		25 098	24 967
Achats prévisionnels estimés	-242 742				
Exposition brute	-171 986	32 252	-126	33 067	36 663
Instruments dérivés de change					
Achat a terme	73 100	400		20 267	2 347
Vente a terme		-16 700		-19 600	
Options					
Exposition nette	-98 886	15 952	-126	33 734	39 010

(en k devises)	31.12.2007				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	10 988				
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	-45 426				
Exposition bilancielle brute	-34 438				
Ventes prévisionnelles estimées	83 263	17 600		13 707	33 747
Achats prévisionnels estimés	-188 773				
Exposition brute	-139 948	17 600		13 707	33 747
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	85 500				
Ventes à terme		-11 500		-6 500	-22 500
Options	7 000				
Exposition nette	-47 448	6 100		7 207	11 247

Les couvertures mises en place en 2008 rentrent dans le cadre d'une politique de change visant à couvrir les expositions au risque de change des entités consolidées.

Analyse de sensibilité au risque de change

Une augmentation de 10% de l'euro par rapport aux devises ci-dessus au 31 décembre 2008 aurait eu pour conséquence une augmentation ou diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

(en milliers d'euros)	31.12.2007		31.12.2008	
	Impact sur le compte de résultat	Impact sur la réserve de cash flow hedge	Impact sur le compte de résultat	Impact sur la réserve de cash flow hedge
	+10%	+10%	+10%	+10%
Créances commerciales	-679		-10 257	
Dettes fournisseurs	2805		8 525	
Instruments financiers dérivés	-149	-1249	-3 188	-415
Total	1978	-1249	-4 920	-415

Une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises ci-dessus, au 31 décembre 2008, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

4.1.3.2 Risque de taux

Lors de la mise en place du nouveau refinancement de 150 millions d'euros signé le 16 mai 2007, les obligations résultant du contrat étaient de couvrir 50% de la tranche A tirée et 75% de la tranche B tirée.

Au 31 décembre 2008, la tranche A était tirée en totalité pour 60 millions d'euros.

La tranche B n'a, pour l'instant, fait l'objet d'aucun tirage.

La distinction des instruments financiers par nature de taux s'établit ainsi :

(en milliers d'euro)	Valeur nette comptable		
	2006	2007	2008
Instruments à taux fixe			
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-
France Océane	70 054	61 508	
France Billets de trésorerie	20 000	24 700	30 000
France Emprunts Amortissables	16 250		1 735
Autres			
Passifs financiers à taux fixe	106 304	86 208	31 735
Instruments à taux variable			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	67 625	87 479	142 770
Placements	58 736	21 338	2 847
Actifs financiers	921	1 317	3 287
Créances clients	117 722	129 206	159 381
Créances d'exploitation	4 008	5 273	9 048
Autres actifs courants	5 802	156	41
Autres actifs non courants	3 740	2 042	466
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	965	274	162
Actifs financiers à taux variable	259 519	247 084	318 002
Dettes bancaires, Credits bail, trésorerie passive	53 099	25 065	36 432
Passifs financiers à taux variable	53 099	25 065	36 432

Il est à noter que le billet de trésorerie d'un montant de 59.674 milliers d'euros tiré au 31 décembre 2008 a été ventilé pour 30 millions en passifs financiers à taux fixe, du fait de la couverture de taux et le solde classé dans les dettes bancaires, afin de pouvoir calculer la sensibilité au taux.

Pour 2008, la sensibilité au risque de taux après prise en compte de la couverture de taux, ressort à 364 milliers d'euros, à savoir une augmentation des taux de 1% engendrerait une augmentation des frais financiers du groupe de ce même montant :

Sensibilité au risque de taux des passifs financiers

<i>Sensibilité au risque de taux en k€</i>		Resultat Financier	
		Hausse de 100 points	Baisse de 100 points
	Passifs financiers à taux variable		
31-déc.-2008	36 432	364	-364
31-déc.-2007	25 065	251	-251
31-déc.-2006	53 099	531	-531

Les passifs financiers à taux variable sont composés principalement de trésorerie passive et ne sont pas couverts.

Sensibilité au risque de taux des actifs financiers

Le Groupe disposant de 98.286 milliers d'euros de trésorerie en OPCVM (voir note 22 de l'annexe aux comptes consolidés), le risque encouru par le Groupe correspond à la baisse des intérêts à recevoir sur la période d'un an, soit pour une baisse d'un point de taux de base, un montant d'1 million d'euros.

4.1.3.3 Risque sur les actions

Le Groupe est amené à acheter des actions pour son propre compte pour l'attribution aux salariés et un contrat d'animation a été conclu avec la société Oddo pour animer le titre. La valeur des actions auto-détenues étant déduites des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas défini d'autres indicateurs de gestion du capital que ceux définis à la rubrique 4.1.1.

Actions auto-détenues :

Le rythme de ces achats dépend des cours du marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites du Groupe. Les décisions d'achats et de ventes sont prises au cas par cas par le management du Groupe. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachats d'actions, la seule exception ayant été le rachat programmé, le 3 juillet 2008, de 373.243 actions par le biais d'un programme de rachat d'actions via la BNP. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait 1.301.876 actions auto-détenues, dont 250.000 affectées pour l'annulation d'actions propres destinées à réduire le capital.

Contrat de liquidité :

Le Groupe a conclu un contrat de liquidité pour animer le titre INGENICO avec la société Oddo le 4 août 2008. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait 322.414 actions INGENICO au titre du contrat de liquidité.

Sensibilité à la variation des actions propres auto-détenues et au contrat de liquidité :

La Société détient au 31 décembre 2008, 1.624.290 actions pour les 2 portefeuilles, la variation de 1% du prix de l'action entraînerait une variation de 180 milliers d'euros du montant du portefeuille.

Actions d'autres sociétés :

Le Groupe détient une participation cotée en bourse dans le cadre de ses placements à savoir 2.272.334 actions qui représentent 1,7 millions d'euros soit moins de 2% du portefeuille placé au 31 décembre 2008.

La variation de 1% du prix de cette action entraînerait une variation de 25 milliers de dollars américains du montant du portefeuille.

4.2 Risques liés à la technologie

4.2.1 Risques liés à la norme SEPA

SEPA est l'acronyme de « Single Euro Payments Area » ou espace unique de paiements en euro. Ce projet est né à l'initiative d'établissements financiers de l'Union Européenne ainsi que de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande qui ont constitué l'EPC ou « *European Payments Council* » (Conseil européen des paiements). Le SEPA vise à harmoniser les transferts financiers, en devise euro (monnaie d'expression), entre les pays membres (virements, prélèvements, carte bancaire...) pour faire en sorte qu'un paiement transfrontalier soit traité avec la même rapidité, la même sécurité et dans les mêmes conditions qu'un paiement domestique. La notion de « domestique » se trouve donc étendue (pour les paiements en euro) à la zone géographique définie plus haut. Parmi les premières mesures adoptées figure la généralisation, au 1^{er} janvier 2006, des normes ISO pour l'IBAN et le BIC afin d'identifier les banques et les comptes bancaires de la zone euro.

En termes d'objectifs et de dates clés, le projet SEPA doit permettre de créer des conditions économiques favorables au commerce au sein de la zone UE élargie. Actuellement, le coût pour transférer des fonds vers un autre pays de l'Union Européenne freine le développement du commerce et limite les investissements.

L'EuroSystème (Banque centrale européenne et Banques centrales nationales des pays dont la monnaie est l'euro) a donc appelé la communauté bancaire à mettre en place les instruments permettant d'atteindre cet objectif. En 2002, la communauté bancaire (42 banques européennes, les trois ECSA – European Credit Sector Association ainsi que l'ABE) a créé l'EPC (European Payments Council ou Conseil européen des paiements), association pan-européenne, dont le but est de construire les nouveaux instruments de paiement permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'EuroSystème. L'EPC se concentre donc sur la mise en place des règles métiers et des nouveaux standards. L'EPC ambitionne de créer d'ici à 2010 un ensemble de nouveaux moyens de paiement pouvant être mis à disposition de l'ensemble des clients particuliers/entreprises à l'intérieur de la zone SEPA.

La zone SEPA (UE élargie) regroupe les 27 pays de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse. Au sein de cet espace économique, les acteurs (citoyens, entreprises...) pourront émettre et recevoir des paiements en euro, dans le cadre des frontières nationales ou transfrontières, sous les mêmes conditions de base et avec les mêmes droits et obligations, quel que soit leur lieu de résidence.

Le projet SEPA vise à rendre les paiements scripturaux intra européens plus faciles et moins coûteux grâce à une convergence des normes et pratiques nationales et européennes débouchant sur une consolidation des processus et systèmes de paiement. Cela permettra, à terme, l'effacement des frontières dans le domaine des paiements de détail pour un véritable marché unique.

Les entreprises ou les particuliers auront ainsi la possibilité de réduire les coûts associés à leurs transactions financières et les moyens de rendre ces opérations plus efficaces. SEPA permettra de réduire la complexité et le nombre d'intermédiaires nécessaires pour collecter des fonds.

La mise en place des nouveaux instruments de paiement SEPA a débuté en 2008 et doit être achevée au plus tard en 2010 (2012 compte tenu du nouveau calendrier). Le « SEPA Credit Transfer » (SCT) qui doit, à terme, remplacer le virement est utilisé depuis janvier 2008 et remplacera définitivement le virement actuel à l'horizon 2011. Le « SEPA Direct Debit » (SDD) qui doit, à terme, remplacer le prélèvement est prévu pour novembre 2009 avec une période de transition de trois ans, ce qui laisse envisager une disparition du prélèvement actuel à l'horizon 2012.

A l'horizon 2010, les infrastructures nationales devront être mises à niveau ou supprimées. L'année 2012 devient, par conséquent, la date de fin de transition vers les nouveaux moyens de paiement européens.

Les travaux menés par l'EPC depuis juin 2002 ont abouti à l'adoption, en septembre 2005, d'un cadre d'interopérabilité pour les systèmes de paiements par carte (« SEPA Card Framework » ou SCF) et à la rédaction des règles fonctionnelles pour de nouveaux instruments de virement et de prélèvement, respectivement « SEPA Credit Transfer » (SCT) et « SEPA Direct Debit » (SDD). L'EPC a défini des schémas, c'est-à-dire des règles, standards et pratiques métiers applicables au traitement des ordres de paiement, ainsi que les données nécessaires à leur échange.

INGENICO est particulièrement concernée par le projet SCF. Dans le domaine monétaire, le projet SEPA vise à construire l'Europe des paiements électroniques. Une fois le projet SCF terminé, chaque porteur de carte bancaire devra être en mesure d'effectuer des transactions avec sa carte bancaire, quel que soit l'endroit où il se trouve à l'intérieur de la zone euro. Cet objectif passe donc par l'interopérabilité: les cartes et les terminaux de paiement devront être compatibles aux normes EMV (Europay, Mastercard, Visa). Les transactions de type paiements et retraits carte au sein de la zone SEPA doivent être aussi faciles et posséder les mêmes avantages que les transactions carte nationales.

Les spécifications techniques de ce système étant en cours d'élaboration, il est impossible de prévoir avec précision l'impact de l'architecture finalement choisie sur les technologies et l'expérience vécue par l'utilisateur final.

INGENICO apprécie en permanence les risques liés à la norme SEPA en maintenant des contacts privilégiés avec divers organismes de normalisation.

4.2.2 Risques liés à la technologie de chiffrement

Les cartes à microprocesseur utilisent une technologie cryptographique pour sécuriser les échanges d'informations confidentielles et les transactions monétaires. Cette technologie attribue à l'utilisateur un code privé, nécessaire pour chiffrer et déchiffrer les messages.

La sécurité qu'offre cette technologie dépend de l'intégrité du code privé de l'utilisateur, ainsi que de l'utilisation d'algorithmes.

Ces codes peuvent éventuellement être soumis à des réglementations publiques sur leur utilisation, ce qui diminuerait le niveau de sécurité de cette technologie et des produits d'INGENICO.

Ainsi, l'un des événements suivants pourrait entraîner une diminution du niveau de sécurité de la technologie INGENICO et de certains de ses produits, risquant d'influencer, par la suite, l'acceptation de ses produits sur le marché et donc avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs :

- toute avancée importante en matière de techniques servant à percer les systèmes cryptographiques, notamment le développement d'une méthode de factorisation simple ou celui d'ordinateurs plus rapides et plus puissants ;
- la publicité du décryptage réussi ou du détournement de codes privés ; et
- le renforcement de la réglementation publique limitant l'utilisation de la cryptographie.

Les risques liés aux technologies de chiffrement sont mesurés par INGENICO en dédiant une partie de l'effort de recherche et développement aux études cryptographiques et en se faisant représenter dans des conférences spécialisées où la question de la sécurité cryptographique est débattue. La présence au Conseil d'Administration de la Société du professeur Jacques STERN, cryptologue de renom et ancien directeur du laboratoire d'informatique de l'Ecole Normale Supérieure, permet d'exposer et de sensibiliser le Conseil d'Administration aux questions de sécurité.

4.2.3 Risques liés au développement de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiements sécurisés

Pour INGENICO, les cartes à microprocesseur représentent la plate-forme la mieux adaptée pour la fourniture de services en réseau, l'identification personnelle, la sécurité, l'e-commerce et le commerce mobile. La stratégie de croissance du Groupe repose sur la conviction que la carte à microprocesseur deviendra la norme principale en matière de solution d'accès sécurisé.

Néanmoins, si d'autres solutions devaient être retenues, telles que des solutions basées uniquement sur des logiciels ou un nouveau dispositif sans fil ne nécessitant pas la technologie de carte à microprocesseur pour offrir les mêmes services, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques liés aux développements de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiement sécurisés sont atténués par la poursuite du programme EMV et par le travail étroit mené avec les principaux fournisseurs de technologie de paiement permettant leur intégration dans les terminaux (cartes sans contact, paiement par téléphone avec la technologie Near Field Communication ...). INGENICO s'est attaché à développer des compétences dédiées à la maîtrise de ces risques.

4.2.4 Risques liés à l'introduction de nouveaux supports d'identification et d'authentification

Les émetteurs de cartes peuvent introduire sur le marché de nouveaux supports d'identification, tels que des mini-cartes ou encore des cartes dont les caractéristiques techniques sont différentes de celles qui sont actuellement utilisées, et qui présentent des caractéristiques incompatibles avec les terminaux du Groupe.

INGENICO travaille en collaboration avec les principaux émetteurs de cartes afin d'assurer l'acceptation de tels supports sur les terminaux de paiement. Toutefois, certains émetteurs (notamment des émetteurs locaux ou régionaux) pourraient introduire des cartes qui ne soient pas compatibles avec les terminaux du Groupe.

INGENICO pourrait, de ce fait, subir une baisse de son activité commerciale dans ces pays ou régions, ce qui aurait un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.2.5 Risques liés à la qualité des produits et services

L'évolution technologique accélérée du marché des terminaux d'acquisition de transactions sécurisées incite le Groupe à intégrer de nouvelles technologies qui pourraient ultérieurement s'avérer instables et impacter la qualité des produits et services du Groupe.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque visant à suivre et, le cas échéant, maîtriser ces risques. Toutefois, il se peut que certains d'entre eux viennent à se réaliser, ayant alors un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.2.6 Risques liés à la technologie « sans contact »

INGENICO continue à intégrer activement dans sa gamme de terminaux de paiement la capacité d'interagir avec des cartes « sans contact ». Ces cartes dialoguent avec les lecteurs qui leur sont destinés par le biais de protocoles dont la standardisation n'est pas achevée. Des cartes sans contact mises au point par certains fabricants, notamment par des nouveaux entrants asiatiques, pourraient donc s'avérer incompatibles avec des normes industrielles actuellement en vigueur.

INGENICO essaie de maîtriser ce risque en travaillant avec les leaders technologiques de cette discipline et en assurant la compatibilité de ses terminaux avec un nombre important de sources. Toutefois, compte tenu de la diversité des cartes « sans contact » et de l'évolution de cette nouvelle technologie, certaines cartes pourraient se révéler incompatibles avec des terminaux INGENICO, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

INGENICO pense, cependant, que ce risque est en diminution dans la mesure où les déploiements aux Etats-Unis et ailleurs ont montré que les systèmes étaient fiables, avec d'excellents taux de lecture.

4.2.7 Risques liés à la technologie biométrique

INGENICO continue ses investigations dans le domaine de la biométrie, particulièrement la capture d'empreintes digitales. Ces technologies prennent de l'importance dans le domaine du paiement et dans les applications gouvernementales. La faible maturité de ces marchés et la diversité des technologies disponibles constituent un risque. Pour maîtriser ce risque, INGENICO a décidé de tester ces marchés avec des prototypes de démonstration, évitant ainsi de procéder à des investissements trop importants. Par ailleurs, la lecture d'empreintes digitales est un domaine sensible du point de vue des opinions publiques ; INGENICO essaie de maîtriser ce risque en proposant sur le marché des solutions dont on peut prouver qu'elles ne portent pas atteinte à la vie privée.

4.2.8 Risque de convergence de plateformes logicielles et matérielles

L'apport par SAGEM SECURITE de ses activités terminaux de paiement à INGENICO implique une interopérabilité entre les plates-formes SAGEM et INGENICO. L'interopérabilité doit être logicielle et matérielle. En d'autres termes, il doit être possible de charger des applications INGENICO sur des terminaux SAGEM et de gérer des parcs de terminaux hétérogènes (INGENICO et/ou SAGEM) à l'aide d'un système de gestion de terminaux unifié.

Ainsi, la Société a formé une équipe « convergence technologique » afin d'assurer de manière optimale la convergence de ces technologies et la réussite de la portabilité.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la réglementation

Les produits et services du Groupe INGENICO sont offerts sur de nombreux marchés dans le monde. Les réglementations particulières de chaque pays influent sur le déroulement des activités par les contraintes qu'elles imposent et qui peuvent constituer des risques.

Parmi les risques relatifs à ces réglementations, on trouve :

- l'imposition de contrôles de l'Etat et de son administration ;
- les conditions d'octroi de licences d'exportation des produits et services;
- les restrictions concernant l'exportation de technologies essentielles ou sensibles;
- les restrictions concernant l'importation ou le commerce ;
- les modifications des tarifs douaniers ;
- la directive 2002/96/CE, dite Directive DEEE, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels, et la directive 2002/95/CE, dite Directive RoHS (« Restriction of Hazardous Substances »), relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ainsi que les transpositions de ces directives dans le droit national de chaque pays.

Bien que la technologie et les produits du Groupe soient conçus en conformité avec la réglementation de nombreux pays, le défaut d'obtention d'autorisations réglementaires en temps opportun pourrait avoir des conséquences défavorables sur son chiffre d'affaires et ses résultats. Certains produits, conformément au droit américain et au droit français, sont soumis à des contrôles à l'exportation.

INGENICO estime avoir obtenu les accords nécessaires à l'exportation lorsqu'ils étaient requis. Néanmoins, la liste des produits et des pays pour lesquels il est nécessaire d'obtenir un accord, ainsi que la réglementation applicable, font l'objet de révisions périodiques. Tout défaut d'obtention d'autorisations imposées par ces réglementations pourrait avoir des conséquences défavorables sur la capacité d'INGENICO à conclure des ventes internationales.

Ces facteurs pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

En raison de l'engouement croissant de l'Internet, du GSM, du WAP et des réseaux de communication basés sur le protocole Internet, il n'est pas exclu que des lois et règlements soient adoptés afin d'encadrer les questions de confidentialité, de tarification, de contenu et de qualité des produits et services.

L'intérêt croissant porté à ces problématiques du fait de l'adoption de lois et règlements supplémentaires pourrait ralentir le taux de croissance dans ces domaines, ce qui pourrait se traduire par une moindre demande pour les produits INGENICO et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3.2 Risques liés aux normes PCI-PED et PCI-DSS

Les normes PCI-PED (« Payment Card Industry - PIN Entry Device ») garantissent que les identifiants (code confidentiel) du porteur de carte font toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau du dispositif d'acceptation du code et présentent le plus haut niveau de sécurité pour les transactions de paiement.

Les évolutions de ces normes sont, depuis 2007, gérées par le PCI-SSC (« PCI Security Standards Council », initié par Visa, MasterCard, JCB, American Express et Discover et regroupant des représentants de tous les acteurs de paiements électroniques (fabricants de terminaux de paiements, régulateurs, commerçants, associations de banques, banques, processeurs...). Cette organisation distincte permet aux industriels de participer à l'élaboration des normes et à leurs règles d'application. INGENICO est membre du PCI Security Standards Council et contribue à la définition des spécifications afin de garantir la validité de telles normes sur une période minimale de trois ans. Par ailleurs, les équipes de développement des produits prennent en compte ces nouvelles normes dès les phases de conception.

Chaque évolution de norme entraîne des modifications du noyau logiciel des systèmes de paiement ainsi que du hardware lui-même. Les implications en termes d'investissement peuvent donc être assez

importantes pour INGENICO.

En 2008, INGENICO a mis en œuvre tous les efforts financiers et techniques nécessaires pour faire certifier ses nouveaux terminaux de paiements selon la nouvelle version V2.0 de la norme POS PCI PED encore plus exigeante.

La norme PCI-DSS (« Payment Card Industry - Data Security Standard ») définie par le PCI-SSC garantit que les données confidentielles du porteur de carte ainsi que les données sensibles des transactions font toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau des systèmes et bases de données. Cette norme de sécurité est obligatoire pour tous les systèmes dès lors que de telles données sont manipulées, stockées ou transmises lors d'un paiement avec ou sans carte à puce.

Comme pour PCI-PED, cette norme implique des modifications d'architecture des systèmes de traitement des données ainsi que des réseaux et des serveurs. Les implications en termes d'investissement peuvent donc à nouveau être assez importantes pour INGENICO.

4.3.3 Risques liés aux revendications de tiers

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe empiétaient sur leurs droits et qu'INGENICO s'avérait incapable d'obtenir les licences pour utiliser cette technologie, il se pourrait que l'utilisation de cette technologie et la vente des produits soient alors interdites. Ces éventuels litiges risqueraient d'entraîner des coûts importants, des délais de production, ou d'obliger INGENICO à revoir la conception de ses produits.

Chacune de ces situations pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société s'assure du respect des droits des tiers en procédant, notamment en matière de propriété intellectuelle, à des recherches d'antériorité et la surveillance de son portefeuille. Elle suit, en liaison avec des conseils spécialisés, les actions en revendication et contentieux qui pourraient naître de ces actions. Il est à noter qu'aujourd'hui se développent aux Etats-Unis comme en France, des revendications de sociétés spécialisées dans le ramassage d'antériorités de droits au niveau des brevets. Ces sociétés tentent ensuite de les monnayer auprès des sociétés travaillant dans les activités de l'électronique, des télécommunications, des composants électroniques, voire de l'armement, de l'automobile, en arguant de la validité de ces titres de propriété intellectuelle. Ces droits sont souvent eux-mêmes entachés de non validité ou proches de leur expiration. INGENICO a mis en place une veille particulière à ce sujet et a demandé, aux Etats-Unis comme en France, à un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle de la défendre contre ce type de revendications abusives. En cas d'attaques avérées et répétitives, INGENICO n'hésiterait pas à utiliser tous les moyens de droit pour se défendre contre de telles pratiques.

4.4 Risques liés à l'activité

L'économie internationale et les marchés financiers connaissent actuellement une baisse et une volatilité significatives, dues notamment à des incertitudes liées aux prix de l'énergie, la disponibilité du crédit, des difficultés dans les secteurs des services bancaires et financiers, la baisse du marché de l'immobilier, des taux de chômage en hausse, etc. Ce ralentissement de l'économie pourrait avoir pour conséquence une réduction de la demande si les clients décident de reporter ou de réduire leurs projets de déploiement de systèmes de paiement électronique.

4.4.1 Risques industriels et risques liés à la R&D

Le succès futur du Groupe dans l'industrie des systèmes de transactions sécurisés et du terminal de paiement dépend de sa capacité à évoluer au rythme des développements technologiques et à lancer en temps opportun de nouveaux produits.

L'industrie des systèmes de transactions sécurisées et du terminal de paiement connaît un développement technologique accéléré. Le marché se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle, par des normes industrielles évolutives et par une innovation constante en matière de produits. L'activité du Groupe pourrait être affectée s'il ne réussissait pas à adapter ses produits et leurs fonctionnalités aux avancées technologiques, aux développements relatifs aux produits et aux normes physiques et logicielles de l'industrie.

Les décisions concernant les nouveaux produits doivent non seulement prendre en considération la demande à venir, mais également la rapidité de l'évolution technologique et ses principales tendances. Le Groupe peut, de ce fait, être amené à investir d'importantes ressources dans le développement de nouveaux produits dont les ventes pourraient rester faibles. La compétitivité du Groupe résultera notamment de sa capacité à développer, en temps opportun, de nouveaux produits et services adaptés au marché à des prix concurrentiels. Le processus de développement des produits et services est extrêmement complexe et requiert des efforts de développement permanents.

Le succès du Groupe en matière de développement, de lancement et de vente de nouveaux produits et services repose sur plusieurs facteurs : la pré-sélection des produits ; la conception et le développement de solutions fiables et rapides ; la réalisation dans des délais opportuns d'un processus de fabrication compétitif ; l'efficacité des ventes, des services et du marketing ; le prix et la performance des produits.

Les investissements en matière de recherche et développement sont significatifs et susceptibles de croître. Si de tels investissements n'aboutissaient pas à la production de produits compétitifs, ou s'ils ne permettaient pas de suivre les avancées technologiques permanentes, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, en l'absence d'innovation technologique dans les produits, les prix unitaires seraient susceptibles de diminuer dans le temps, ce qui pourrait également avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.4.2 Risques liés à la politique de prix

Le Groupe développe sa politique de prix en fonction des attentes du marché, de la concurrence et des services fournis par les terminaux. Ces prix sont corrélés avec les hypothèses relatives aux dépenses de fonctionnement, aux coûts d'achat, à l'amortissement des charges de recherche et développement ainsi qu'avec les frais de commercialisation et de marketing.

Les facteurs qui influencent ces hypothèses peuvent changer, amenant ainsi le Groupe à revoir sa politique de prix.

A cet égard, une politique de prix inadaptée pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Une analyse de l'évolution des prix est faite par la Direction Marketing Groupe en coordination avec les forces commerciales et les études concurrentielles. La R&D et les achats sont sollicités régulièrement afin de mettre en place des baisses de coûts suite à l'évolution du coût des composants, des actions de « *design to cost* », de la durée de vie des produits ou des améliorations de la fiabilité. Ces actions se décident au sein de Comités opérationnels avec une présentation régulière au Comité Exécutif.

4.4.3 Risques liés aux fluctuations des résultats et conséquences sur l'investissement

La Direction Financière, par ses analyses de prévisions de résultats, informe le Comité exécutif d'une possible fluctuation, ce Comité étant en charge de la revue des investissements en cours et de ceux à venir.

4.4.4 Risques liés aux approvisionnements en composants

Les « EMS » (« External Manufacturing Services »), qui sont les entreprises spécialisées dans l'assemblage de produits électroniques qui fabriquent les terminaux d'INGENICO, s'approvisionnent en composants et pièces destinés à la fabrication des terminaux. Ceux-ci sont achetés sur la base des spécifications données par INGENICO en fonction des prévisions de livraisons de terminaux fournies par cette dernière. Lorsque le niveau de composants et pièces dépasse le niveau convenu préalablement entre INGENICO et les EMS, ceux-ci font une déclaration d'« Excess and Obsolete » (E&O) et facturent à INGENICO les éléments concernés.

Le département « Opérations » a alors la responsabilité de déterminer si ces stocks pourront être utilisés par un EMS : dans ce cas, ils lui sont refacturés.

A chaque clôture, un état de lieux des composants et pièces E&O est réalisé chez les EMS. Une provision pour charge est alors dotée lorsque des composants et pièces qui feront l'objet d'une facturation à INGENICO sont constatés.

La provision E&O au 31 décembre 2008 est de 682 K€.

INGENICO négocie elle-même les prix des matières premières et supporte donc les variations éventuelles du prix de celles-ci. Afin d'anticiper ces variations, INGENICO :

- a mis en place une procédure afin de mieux planifier ses besoins de fabrication (optimisation des prévisions de commandes) ;
- a contractualisé ses relations avec ses sous-traitants électroniques afin qu'ils engagent les approvisionnements de composants en temps imparti ;
- entretient des relations privilégiées avec les fournisseurs de composants électroniques (semi-conducteur) de 2^{ème} rang pour ne pas se trouver dans une position d'obligation d'achat à un certain prix et
- favorise le « multisourcing » pour l'ensemble des composants utilisés dans la nomenclature de ses produits.

Par ailleurs, la veille effectuée par le service des Achats permet également à INGENICO d'anticiper les pénuries et les tensions sur les marchés liées à des problèmes de capacité ou à des changements technologiques. Elle peut ainsi gérer des solutions alternatives et limiter au maximum les hausses potentielles.

En tout état de cause, en dehors des plastiques qui entrent de façon marginale dans le prix de revient des produits, la Société achète peu de produits dont les prix sont très sensibles aux fluctuations du marché des matières premières (ex : pétrole).

4.4.5 Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux

4.4.5.1 Risques de mouvements sociaux

La Société est exposée à des risques de grèves et de mouvements sociaux, au même titre que n'importe quelle entreprise.

Cependant, au cours des dernières années il n'a pas été observé d'arrêts de travail et le Groupe estime avoir de bonnes relations avec ses employés. La Direction estime que le risque de mouvement social est limité. Des actions ponctuelles de débrayage ou d'arrêt de travail, si elles se produisaient, ne pourraient que faiblement perturber le fonctionnement du Groupe.

4.4.5.2 Risques de dépendance à l'égard du personnel qualifié

La réussite dans le secteur des systèmes de transactions et de paiement sécurisé dépend pour partie de la capacité du Groupe à maintenir et développer un personnel cadre et technicien de haut niveau, en particulier dans les domaines de la recherche, du développement et du marketing.

Annuellement, INGENICO analyse ses besoins en compétences et développe les partenariats indispensables pour recruter des collaborateurs disposant des qualités et des savoirs techniques nécessaires. De plus, la Société s'efforce de fidéliser ses collaborateurs au travers d'un effort de formation constant.

Le Groupe développe un programme d'envergure de fidélisation des potentiels et des talents. En cas de besoin temporaire, INGENICO utilisera, comme toute autre entreprise, de la prestation de service de haut niveau pour optimiser la réussite de ses projets.

4.4.6 Risques liés aux défauts de fabrication des produits et de fourniture de prestations de services

Un défaut de fonctionnement ou de fabrication dans l'un quelconque des produits et systèmes du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité importantes. La responsabilité attachée aux défauts de fabrication pourrait être lourde. L'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

INGENICO a mis en place une procédure qualité interne qui permet de réduire les risques in situ chez les EMS.

4.4.7 Risques liés à l'environnement concurrentiel

2008 est une année importante pour l'industrie des terminaux de paiements avec la confirmation de plusieurs tendances : la consolidation du marché au niveau des acteurs majeurs, l'arrivée des nouveaux entrants, jusqu'alors locaux, sur les marchés internationaux et l'émergence de méthodes de paiement alternatives.

En effet, en 2008, plusieurs rapprochements de sociétés leaders sur le marché des terminaux de paiement se sont réalisés. Il s'agit notamment du rapprochement entre INGENICO et Sagem Monétel, qui propulse le Groupe en position de leader sur ce marché, ainsi qu'entre Thales e-Transactions et Hypercom.

Les marchés sur lesquels opère le Groupe sont extrêmement compétitifs et se caractérisent par des développements technologiques rapides. La pression concurrentielle a été soutenue en 2008, notamment dans les régions les plus sensibles à l'évolution du prix (les pays émergents, l'Asie, l'Afrique et l'Europe du Sud). En effet, les pays émergents représentent un fort potentiel de croissance et sont convoités non seulement par les acteurs globaux, mais également par les acteurs locaux bénéficiant de leur connaissance des spécificités locales, ce qui renforce la pression sur les prix. Cette pression concurrentielle pourrait avoir - notamment par l'entremise de baisses de prix exagérées - un impact défavorable, sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe est en concurrence avec des acteurs locaux de plus en plus performants, qui n'hésitent pas à s'aventurer sur les marchés internationaux, du fait de leur capacité croissante à satisfaire aux normes internationales de sécurité.

L'essor de méthodes de paiement alternatives, notamment le paiement par mobile et Internet, représente également un risque pour le Groupe.

INGENICO estime donc probable la poursuite de l'intensification de la concurrence pour trois raisons principales :

- l'arrivée de nouveaux fabricants :
 - o soit provenant de marchés émergents ;
 - o soit utilisant des plateformes ouvertes, qui cherchent à pénétrer l'industrie des terminaux de paiement.
- l'entrée sur le marché des grands groupes spécialisés dans la gestion des transactions sécurisées souhaitant proposer des terminaux de paiements à leurs clients en plus de la gestion des flux de transactions. L'annonce de la sortie de deux nouveaux terminaux de paiement dans l'offre de First Data permet d'illustrer cette tendance ;
- la croissance du paiement « online », que ce soit par mobile ou par le biais du canal Internet peut contribuer à la baisse du nombre de transactions dans le monde physique, conduisant à une baisse de la demande pour les terminaux physiques.

En conséquence, INGENICO doit continuellement innover et être en avance sur ses concurrents pour pouvoir accroître ses parts de marché et fidéliser ses clients. Le Groupe ne peut cependant pas garantir que les produits et services qu'il développe seront toujours acceptés par le marché, ou que les positions commerciales établies se maintiendront, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, depuis le deuxième semestre 2008, INGENICO s'est lancé sur le marché des services liés au paiement par carte, ce qui implique de nouveaux risques concurrentiels. Le développement de cette nouvelle activité contribue à l'élargissement des risques concurrentiels au-delà du marché des terminaux de paiement classiques. En effet, les services proposés par INGENICO (gestion de la connectivité, des transactions, du parc de terminaux et offre de services à valeur ajoutée) ne sont pas offerts par les concurrents traditionnels mais par des sociétés jusqu'alors partenaires ou par les entreprises très bien installées sur le marché d'une de ces offres. INGENICO doit se faire un nom sur ces segments d'offres où le Groupe est considéré comme un nouvel entrant.

4.4.8 Risques pays

Le Groupe INGENICO vend ses produits et services dans le monde entier et doit assumer les risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats.

Il convient toutefois de noter que INGENICO réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires au travers de nombreuses implantations directes et dans des pays d'Europe Occidentale et du continent Américain, avec une vocation à développer ses activités sur de nouveaux marchés tels que la Chine, l'Inde, l'Iran, la Russie, les Balkans, le Sud Est Asiatique et l'Afrique.

Les clients d'INGENICO sont, principalement, les banques, les sociétés de traitement de transactions financières, les opérateurs de loterie et les opérateurs telecom.

Traditionnellement, les risques sont répartis en trois catégories :

- l'instabilité économique et politique de manière générale ;
- les sanctions économiques avec pour conséquences des difficultés à confirmer les lettres de crédit avant la livraison des équipements ;
- les restrictions de change, les lois et autres politiques ayant une incidence sur les échanges et les investissements.

INGENICO procède à une revue détaillée de chaque pays afin d'y étudier le marché et définir les conditions d'implantation. Les pays d'Afrique, du Moyen Orient, du Sud Est Asiatique et d'Europe de l'Est (Balkans) sont systématiquement soumis à des conditions de paiement très strictes et préalables à tout envoi de marchandises.

La politique générale d'INGENICO est de se prémunir contre les risques qui pourraient nuire à la bonne gestion du Groupe. En conséquence, les pratiques habituelles de garantie de paiement sont appliquées lors de l'ouverture de nouveaux marchés émergents et celles-ci évoluent en fonction du courant d'affaires et de la situation politique du pays.

La revue de ces risques a lieu lors de réunions exécutives. Il existe, par ailleurs, une procédure de « *credit management* » au niveau mondial.

4.4.9 Risques liés aux acquisitions qu'implique la politique de croissance

Un des éléments importants de la stratégie de croissance du Groupe a été et reste l'acquisition de sociétés présentant une forte synergie ou une complémentarité avec les activités actuelles.

La mise en œuvre de cette stratégie comporte un certain nombre de risques et d'incertitudes, parmi lesquels :

- la capacité du Groupe à tirer profit des synergies ou autres économies d'échelle de ces acquisitions ;
- la capacité du Groupe à fidéliser, sur le long terme, le personnel clé et la clientèle des sociétés acquises ;
- la capacité du Groupe à intégrer avec succès les activités, les produits et le personnel des sociétés acquises ;
- la capacité du Groupe à intégrer les produits et les technologies des sociétés acquises, tout en continuant d'exercer ses autres activités ;
- la capacité des produits et technologies ainsi acquis à offrir une rentabilité soutenue sur le long terme, et
- la capacité de développer ses activités dans des pays émergents sur lesquels le marché des systèmes de transactions sécurisées et du terminal de paiement est en phase d'expansion.

La réalisation future d'acquisitions et la disponibilité d'un financement adéquat ne peuvent être garanties par le Groupe. De même, le Groupe ne peut garantir qu'une quelconque acquisition future n'aurait pas de conséquences défavorables sur ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe peut être amené à constater des écarts d'acquisition dans le cadre de ses opérations de croissance externe. Des amortissements accélérés de ces écarts d'acquisition sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen selon la méthode des cash flows actualisés (DCF). Les principales caractéristiques de la méthode retenue sont :

- prévisions sur 5 ans projetées à l'infini ;
- coût moyen pondéré du capital (CMPC) compris entre 10,9% et 14,1% selon l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) considérée.

- taux de croissance perpétuelle compris entre 1,0% et 2,0% selon l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) considérée ;
- une analyse de sensibilité du CMPC de $\pm 0,5\%$ et du taux de croissance perpétuelle de $\pm 0,5\%$.

INGENICO ne peut garantir que de nouveaux événements ou circonstances défavorables n'aient pas lieu qui conduiraient INGENICO à revoir la valeur actuelle de ses écarts d'acquisition et à enregistrer de nouveaux amortissements exceptionnels significatifs, lesquels pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats.

La stratégie de croissance externe est examinée par le Comité Stratégique, décidée ensuite par le Conseil d'Administration et mise œuvre par la Direction du Développement.

4.5 Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de la fusion absorption, en octobre 2006, de la société MoneyLine par INGENICO SA, Marc BONNEMOY, fondateur et alors actionnaire majoritaire de MoneyLine SA avait souscrit une garantie de passif au profit d'INGENICO.

INGENICO a mis en jeu cette garantie de passif dans le cadre de réclamations :

- au titre du retrofit de terminaux de paiement MoneyLine série L3000 ;
- au titre d'une procédure intentée devant le Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa par la société Connectic Sytem pour rupture brutale de relations commerciales ;
- suite à une analyse des stocks à faible rotation qui a conduit à la dépréciation des produits inventoriés au moment de la fusion.

Par ailleurs, INGENICO et Marc BONNEMOY ont, le 20 septembre 2006, signé un contrat aux termes duquel ce dernier s'est engagé à fournir des services en qualité de consultant. Marc BONNEMOY a assigné la société INGENICO en réclamation de factures d'honoraires qu'il estime lui être dues au titre de ce contrat.

Sur les autres litiges, au 31 décembre 2008, la Société a constitué des provisions d'un montant de 7.669 K€, dont :

- 398 K€ au titre de divers litiges fiscaux ;
- 1.207 K€ au titre de divers contentieux prud'homaux ;
- 6.064 K€ au titre d'autres litiges, essentiellement commerciaux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les 12 derniers mois précédant le 31 décembre 2008, de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe autres que les litiges listés ci-dessus.

4.6 Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques de l'entreprise et de son personnel qui peuvent être assurés à des taux raisonnables.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts et les garanties offertes par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Au 1^{er} janvier 2006, un nouveau programme d'assurances mondial Groupe a été mis en place avec l'aide du courtier MARSH, leader mondial en matière de courtage d'assurances, comportant notamment une assurance Dommage, une assurance Responsabilité Civile et une assurance Transports. Ce programme d'assurances Groupe a été renouvelé pour 2008. Ce programme est un programme quasi intégré assurant une couverture homogène pour toutes les filiales du Groupe en termes de garanties. Ce plan d'assurance qui avait été étendu aux activités et filiales de MoneyLine, intégrées par la fusion de MoneyLine avec INGENICO au 31 octobre 2006, a été à nouveau étendu à Sagem Monétel et ses filiales et participations lors de son apport à INGENICO par Sagem Sécurité le 14 mars 2008 : ceci, aux mêmes conditions de prix et de couverture que celles retenues dans le programme d'assurance pour l'année 2008. Le principe du programme d'assurance Groupe est que toute nouvelle société créée ou qui intègre le Groupe en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre de ce programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions.

- Assurances Tous Dommages sauf pertes d'exploitation (2008)

Assuré :	Le Groupe et ses filiales.
Garanties :	Ensemble des biens immobiliers et mobiliers appartenant aux assurés ou dont ils sont responsables en tant que locataires, occupants, dépositaires, possesseurs, gardiens ou détenteurs à quelque titre que ce soit, situés dans ou aux abords des établissements assurés.
Montant des Garanties :	5.000.000 € par sinistre et par établissement, franchises déduites, sauf exceptions.
Franchise :	Il existe une franchise d'avarie par sinistre, pour tous les dommages non exclus et les préjudices consécutifs garantis.
Prime annuelle :	160.000 € HT(hors honoraires)
Effet des garanties :	1 ^{er} janvier 2008
Echéance :	1 ^{er} janvier

- Assurance Responsabilité Civile

Assuré :	Le Groupe et ses filiales.
Garanties :	Conception, fabrication, maintenance, S.A.V, formation de et sur des terminaux de paiement électroniques et toutes applications informatiques rattachées, ainsi que sécurisation des transactions y compris sur Internet, et autres modes de transmission.
Montant des Garanties :	Voir tableau ci-après pour la France. Les montants varient en fonction de la localisation et du type de sinistre.
Franchise :	La franchise varie en fonction de la localisation et du type de sinistre.
Prime annuelle :	230.000 € HT (hors honoraires)
Effet des garanties :	1 ^{er} janvier 2008
Echéance :	1 ^{er} janvier
Durée :	3 ans (à compter du 1 ^{er} janvier 2006)

- Responsabilité Civile Exploitation (2008)

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANTS	FRANCHISES PAR SINISTRE
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	15.000.000 € par sinistre	Néant sur corporels
Dont		
. Conséquence de la faute inexcusable de l'employeur	5.000.000 € par sinistre et par an	15.000 € par victime
. Dommages matériels et immatériels consécutifs	compris	3.000 €
. Dommages immatériels non consécutifs	6.100.000 € par sinistre	3.000 €
. Atteintes à l'environnement accidentelle (corporelles, matériels et immatériels consécutifs)	2.000.000 € par sinistre et par an	1.500 €
Responsabilité Civile Après Livraison et Professionnelle		
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	23.000.000 € par année	20.000 € sauf corporels
Dont		
. Responsabilité Civile Professionnelle (y compris Dommages immatériels non consécutifs)	10.000.000 € par année	20.000 €
. Frais de retrait engagés par l'Assuré	2.000.000 € par année	20.000 €
. Frais de dépose repose engagés par l'Assuré	750.000 € par année	20.000 €
Défense-Recours	50.000 €	

Les frais de défense sont inclus dans les montants des garanties

- Assurances Marchandises Transportées (2008)

Assuré :	Le Groupe et ses filiales.
Garanties :	Toutes facultés, marchandises, matériels, équipement, produits finis et/ou semi finis, relatifs au commerce de l'assuré, dès lors qu'ils voyagent aux risques de l'assuré ou quand la charge de l'assurance lui incombe, et dès lors que l'assuré a un intérêt assurable transporté.
Montant des Garanties :	Transport : 500.000 € (ou équivalent en devises) au maximum par moyen de transport et par lieu de séjour en cours de transport. Stockage : 500.000 € (ou équivalent en devises) au maximum lors des séjours en entrepôts
Franchise :	La franchise varie en fonction du type de sinistre.
Prime annuelle :	Prime provisionnelle minimum annuelle de 180.000 € HT (hors honoraires) + frais payables. La prime définitive annuelle est calculée par application d'un taux sur le chiffre d'affaires HT réalisé annuellement par l'assuré.
Effet des garanties :	1 ^{er} janvier 2008
Echéance :	1 ^{er} janvier

CHAPITRE V. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie, INGENICO.

Le nom commercial de la Société est : INGENICO.

Le siège social est situé 192, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly Sur Seine.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 317 218 758.

Le code APE de la Société est 6202A et le numéro Siret du siège est le 317 218 758 00082.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 10 juin 1980.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français, à conseil d'administration, soumise aux dispositions de la partie législative du Code de commerce (Livre II) et de la partie réglementaire de ce même Code (Livre II).

5.1.5 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5.1.6 Historique

1980 – Création d'INGENICO, société spécialisée dans l'étude et la réalisation de terminaux électroniques de paiement par cartes.

1984 – Lancement de la Série MK3, premier terminal intelligent Piste / Puce.

1985 – Introduction de la société sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

1987 – Création d'INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY LTD (Australie).
Transfert au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris.

1988 – Prise de participation dans le capital de la société GEMPLUS.

1990 – Lancement de l'Architecture « Multiple Application » sécurisée EUROMOS définissant le 1^{er} ASIC propriétaire, qui donnera naissance à UNICAPT™.

1992 – Lancement de la gamme de terminaux ELITE.

1994 – Sortie du capital de GEMPLUS.

Adoption par les grands émetteurs de carte Visa, MasterCard, et Europay, d'une norme standardisée de carte à puce comme moyen de paiement du futur.

1995 – INGENICO adopte une stratégie de croissance forte basée sur 3 axes : création d'une gamme de terminaux intégrant les normes puces venant du savoir français et de la sécurité venant du marché australien ; pénétration des marchés Européens clefs par acquisitions ; développement autonome en Asie/Pacifique.

En Australie, la filiale d'INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY LTD voit s'ouvrir les marchés de l'Asie du Sud Est, tandis que, parallèlement, des pays émergents, tels que la Chine, adoptent directement la technologie du porte-monnaie électronique.

1996 – Acquisition du fonds de commerce d'INNOVATRON DATA SYSTEMS.

Acquisition d'EPOS en Allemagne.

Lancement de l'Architecture UNICAPT 8.

Lancement de la gamme ELITE 700 MOBILE LINE et ELITE 510, 500, 600, 700.

Alliance stratégique avec IVI au Canada par une prise de participation de 16,9 % dans son capital.

1998 – Acquisition de 40 % de la société VERON, leader de la monétique en Italie.

1999 – Acquisition de DE LA RUE TERMINAL BUSINESS (activité de terminaux du groupe DE LA RUE) et de BULL TERMINAL BUSINESS (activité de terminaux de paiement du groupe BULL).

Création d'une filiale en Suède.

Fondation de la division INGENICO SOFTWARE.

Lancement de l'Architecture UNICAPT 16.

Lancement de INGENICO New Elite 790 GSM et de NCC COMMUNICATION PRODUCT LINE

Lancement de la carte INGENICO smart reader pour la sécurité internet.

Entrée du groupe de Marc Lassus dans le capital d'INGENICO par acquisition de la participation détenue par le groupe BULL, à hauteur de 29,7%.

2000 – Désengagement de BULL du capital de la joint venture INGENICO – IVI – BULL en Amérique latine et création d'INGENICO DO BRASIL.

Sortie d'INGENICO du capital de VERON et création d'INGENICO ITALIA.

Acquisition de LEXEM, société spécialisée dans la transaction électronique sécurisée des nouveaux réseaux et fournisseur de Cyber-Comm.

Acquisition de la société ITS, éditeur et opérateur transactionnel anglais de la « carte d'achat » positionnant INGENICO sur le marché naissant des paiements B2B avec les centres d'achat.

2001 – Acquisition de 100 % de la société française d'intégration et d'ingénierie EAC.

Acquisition de 100% d'IVI CHECKMATE CORP. qui devient INGENICO Corp.

2002 – Prise de participation de 19,18% dans le capital de la société française COM 1, spécialisée dans les équipements miniaturisés de télécommunications.

2003 – Lancement et succès rapide de la nouvelle gamme de terminaux de paiement basés sur Unicapt 32, la Série I.

Concentration sur son cœur de métier ; externalisation de l'outil de production de Barcelone et cession d'EAC.

Reprise de l'activité modems de COM 1 et intégration des compétences télécommunications.

Réorganisation de l'entreprise autour de trois directions fonctionnelles, deux divisions de produits et services et six régions commerciales.

2004 – Retour à la croissance organique du Groupe et à la rentabilité opérationnelle grâce aux efforts de consolidation entrepris au cours des deux années précédentes, à la maîtrise des coûts, à la rationalisation et la consolidation des activités de vente de terminaux auprès des secteurs de la banque, de la grande distribution et du pétrole, et à l'entrée sur de nouveaux marchés porteurs dans le domaine de la transaction électronique sécurisée.

Confirmation du succès de la nouvelle et unique gamme de terminaux de paiement basée sur Unicapt 32, la Série I avec près de 70% du total des ventes réalisées en décembre 2004.

Succès commerciaux importants enregistrés dans le cadre des programmes de migration EMV, au Royaume-Uni, au Brésil ainsi qu'en Turquie.

Reprise de l'activité Europa en Australie, permettant la vente de produits de communication sur le segment du commerce mobile pour les taxis.

2005 – Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration, M. David ZNATY, le 19 avril 2005.

Emission d'un emprunt obligataire, le 4 mai 2005, d'un montant de 80 M€ représenté par 5 194 806 obligations d'une valeur nominale unitaire de 15,40 €, maturité 7 ans à 2,75%.

Nomination d'un nouveau Directeur Général, M. Amedeo d'ANGELO, le 6 juin 2005.

Présentation par le Directeur Général, le 20 septembre 2005, du plan stratégique :

- recentrage sur le cœur de métier de l'entreprise ;
- retour à la rentabilité de l'entreprise en se séparant des activités qui ne sont pas au cœur du métier ;
- changement du management de l'entreprise ;

- restauration de la marge brute en diminuant le nombre de produits, en se concentrant sur l'activité « *sans fil* » et dans le mobile, et en limitant les périphériques.

Pays cibles pour le développement du marché des produits INGENICO : la France, les USA, la Chine et le Japon.

2006 – Désinvestissements des activités non stratégiques du Groupe :

- en février 2006 : DEBITEK (Etats-Unis) ;
- en mars 2006 : INGENICO AB (Suède) et INGENICO Transaction System (Grande-Bretagne).

Acquisition de la société MONEYLINE le 31 octobre par voie de fusion absorption.

2007 – Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration, M. Jacques STERN, le 27 juin 2007.

Nomination d'un nouveau Directeur Général, M. Philippe LAZARE, le 17 juillet 2007.

Acquisition le 13 juillet 2007 des sociétés turques Planet Ödeme et Planet Electronik et des activités de la société Teknoser.

2008 – Le 21 janvier: mise en oeuvre d'une procédure de remboursement anticipé de la totalité des Oceanes émises le 4 mai 2005 et à échéance le 1^{er} janvier 2012 restant en circulation.

Le 14 mars, approbation par l'assemblée générale d'INGENICO de l'apport par la société Sagem Sécurité, des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark A/S et Sagem Defesea e Segurança do Brasil. La société Sagem Sécurité entre alors, à hauteur de 22,4%, au capital de la Société.

Le 27 juin, acquisition de 55% de la société FUJIAN LANDI en Chine.

Par ailleurs, fin 2008, le Groupe a lancé une nouvelle génération de terminaux et une nouvelle gamme de produits et services, « Beyond Payment ».

5.2. Investissements

5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale d'INGENICO du 14 mars 2008 a approuvé un Traité d'Apport aux termes duquel Sagem Sécurité a apporté à INGENICO ses activités de terminaux de paiement logées dans ses filiales Sagem Monétel (devenue INGENICO France), Sagem Danemark et Sagem Defesa e Segurança do Brasil.

Cet apport a été rémunéré :

- par augmentation du capital d'INGENICO au profit de Sagem Sécurité par émission de 10.663.046 actions nouvelles de 1 euro assortie d'une prime d'émission de 223 245 796 € : Sagem Sécurité est ainsi devenu actionnaire d'INGENICO à hauteur de 22.4% ;
- par un versement complémentaire en numéraire de 5 818 257 €.

INGENICO a pris une participation de 100 % dans la société AUTO GAIN HONG KONG LIMITED, qui détient 55 % de la société LANDI établie en Chine pour un montant de 5 813 022 € dont 870 554 € de frais d'acquisition.

Elle a acquis de sa filiale INGENICO France (alors dénommée Sagem Monétel) les 81,77% détenus par cette dernière au capital de Sagem do Brasil, pour un montant de 3.162.963 € devenant ainsi l'actionnaire unique de cette dernière.

Elle a également créé les sociétés INGENICO Software Services Philippines Inc. aux Philippines, INGENICO International India Pte Ltd en Inde, et INGENICO Transactions Services S.A.S. en France toutes trois filiales à 100%. En Russie, elle a créé la société INGENICO CIS, filiale à 99%.

Enfin, elle a pris une participation de 25%, soit 250 000 €, au capital de la société PIG S.A.S.

A noter que le 9 juin 2008, la société INGENICO Iberia SL, filiale à 100% d'INGENICO, a acquis un fonds de commerce auprès de la société Sagem Comunicaciones Iberica SA pour un prix de 169.000 €.

5.2.2 Désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2008

La société MoneyLine Ventures SA, filiale à 100% de la Société a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoines au cours du 2^{ème} semestre 2008.

A noter qu'INGENICO France (alors dénommé Sagem Monétel) a cédé 100% des actions de sa filiale britannique Sagem Matsu à INGENICO UK.

6.1. Principales activités

La conception, le développement et la commercialisation des solutions de paiements sécurisés constituent le cœur de métier du Groupe. INGENICO est un fournisseur de dimension mondiale des solutions de paiements fixes, mobiles, intégrés ou automatisés. Ses solutions sont destinées à des marchés très variés dont les principaux sont les institutions financières, les gestionnaires des transactions de paiements, les chaînes de distributions, les compagnies pétrolières exploitant des stations services ainsi que les revendeurs et intégrateurs les proposant aux commerçants et restaurants indépendants.

Bénéficiant d'une forte expertise dans le domaine du paiement sécurisé depuis plus de 25 ans, INGENICO propose également son offre sur les nouveaux marchés de la transaction sécurisée comme, par exemple, les marchés du commerce mobile sécurisé, du rechargement de comptes mobiles prépayés pour la téléphonie mobile, de la distribution automatique ainsi que celui du contrôle d'identité électronique en environnement mobile.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités telles qu'elles vont être décrites, la rentabilité du Groupe est faiblement influencée par une dépendance en matière de brevets ou de licences.

En effet, la conception des terminaux consiste en l'intégration de technologies existantes grâce à un savoir faire incomparable en termes de niveau de sécurité, de fiabilité, de compacité et en l'ajout à ces composants de couches logicielles à très haute valeur ajoutée.

Par ailleurs, comme toute entreprise du secteur électronique, INGENICO est modérément exposée à des brevets génériques (détenus par des brokers en propriété intellectuelle dits « patent trolls ») n'appartenant pas au domaine du paiement. Le niveau de cette exposition est estimé égal à celui de la concurrence.

Enfin, la contrefaçon impacte peu le groupe INGENICO. En effet, les terminaux de paiement ne sont pas destinés au consommateur de base mais aux professionnels (marchands). De plus, il est impossible de vendre des terminaux non-certifiés. Le processus de certification force le fabricant à se faire identifier et immatriculer par des organismes de certification tels que le PCI SSC. Ainsi, les concurrents qui sont des fournisseurs de terminaux sont très clairement identifiés et sont peu nombreux. Une contrefaçon est donc très facile à détecter, suivre et empêcher.

En résumé, le groupe INGENICO n'est que modérément exposé au risque de propriété intellectuelle touchant son cœur de métier.

INGENICO pratique, par ailleurs, une politique diversifiée en matière de contrats industriels, commerciaux et financiers, en procédant, notamment, s'agissant des contrats industriels et commerciaux, à des appels d'offre, qui la met également à l'abri d'une dépendance.

Plus précisément, s'agissant des contrats industriels, INGENICO est lié contractuellement avec tous ses EMS (« External Manufacturing Services») et procède tous les ans à un benchmark complet de ses partenaires existants de façon à maintenir une pression constante sur les prix, la qualité et le service.

Suite à ce benchmark, INGENICO étudie les tendances et définit la stratégie industrielle pour l'année à venir. Cette nouvelle stratégie peut inclure le maintien des productions, le désengagement ou le démarrage avec de nouveaux partenaires. INGENICO a internalisé les ressources et les compétences nécessaires pour transférer ses productions, ce qui lui procure une grande flexibilité et capacité à gérer des changements rapides.

La dépendance aux contrats commerciaux est expliquée à la section 6.1.1.2 du présent document, où il apparaît que les 10 premiers clients représentent 22,2 % du chiffre d'affaires 2008. Par ailleurs, l'historique de fidélité des clients démontre que sur les derniers exercices, la Groupe n'a pas perdu de clients significatifs.

6.1.1. Les clients

6.1.1.1 Typologie des clients d'INGENICO

Les clients cibles d'INGENICO sont classifiés de la manière suivante :

- les institutions financières, établissements bancaires équipant leurs clients des terminaux de paiement dont ils ont besoin ;
- les représentants de ces mêmes établissements bancaires que sont les distributeurs ou ISO's (« Independent Sales Organizations ») ;
- les PSP (« Payment Services Providers ») positionnés sur des marchés verticaux, par exemple les taxis, proposant des solutions complètes allant de la fourniture du terminal jusqu'à l'acquisition des transactions (en partenariat avec des établissements financiers) ;
- les grands comptes des secteurs de la grande distribution et du pétrole dont les volumes d'achat impliquent une gestion commerciale directe ;
- les grossistes de cartes prépayées GSM agissant pour le compte des opérateurs télécom et/ou les opérateurs de téléphonie mobile eux-mêmes ;
- les sociétés de loterie ;
- les intégrateurs qui interviennent principalement sur les marchés de la grande distribution, de la loterie, de l'administration (santé, sécurité etc...) ;
- les distributeurs (VAR) agissant pour INGENICO dans le cadre de la distribution des terminaux dans un pays non couvert directement par INGENICO.

6.1.1.2 Importance des principaux clients

Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix premiers clients du Groupe représente, en 2008, 22,2 % de son chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2008 avec le plus important client du Groupe s'est élevé à 41,1 M€, représentant 5,6 % du chiffre d'affaires 2008.

	2008		2007		2006	
	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA
CA 1^{er} client	41,1	5,6	25,3	4,5	28,4	5,60
CA 5 1^{ers} clients	104,1	14,3	91,1	16,1	116,4	22,99
CA 10 1^{ers} clients	161,6	22,2	147,9	26,0	176,5	34,85
CA global	728,0	100	567,9	100	506,5	100

6.1.2. L'offre

En fonction des différents marchés et clients ciblés, INGENICO propose tout ou partie d'une gamme complète de terminaux, solutions, matériels de télécommunications et de services qui permettent la gestion de parcs de terminaux à distance, la gestion des télécommunications pour la collecte des flux venant des terminaux et l'acquisition sécurisée et centralisée des transactions électroniques.

En complément des services liés au paiement, INGENICO propose, seul ou en partenariat, différents services à valeur ajoutée tels que des services de loterie, rechargement de comptes mobiles prépayés.

En complément de son offre de terminaux et de solutions, INGENICO propose d'accompagner ses clients avec des services d'installation, de maintenance, de centre d'appels, ainsi que des services de connectivité, de gestion de parcs installés, de centralisation des transactions et de déploiement de services à valeur ajoutée.

6.1.2.1 Les terminaux et périphériques

L'offre d'INGENICO en matière de terminaux électroniques et de périphériques permettant l'acquisition de transactions sécurisées est constituée et regroupée sous les gammes « i series » et AQUA. Leur architecture est basée sur un ASIC sécurisé, propriété du Groupe : le Millennium. Ce cœur sécuritaire répond aux normes de sécurités internationales les plus contraignantes (PCI PEC, ZKA, PCI+, Interac...):

La « i series », gamme principale du Groupe, se décline en :

- terminaux de comptoir (i5100, i5310 et i7310) pour les commerçants traditionnels ;
- terminaux de paiement mobiles pour les environnements intérieurs (i7780, i7810, i7910), notamment pour les restaurants. Ils sont équipés de diverses technologies de communication sans fil telles Bluetooth (i7780) ou Wi-Fi (i7810) permettant le paiement à distance du comptoir. Les technologies de communication GSM devenant moins chères et plus répandues, les terminaux GSM/GPRS (i7910) conviennent également parfaitement aux environnements fermés ;
- terminaux de paiement mobiles pour les environnements extérieurs (i7910 et i8200) utilisant des technologies de télécommunications « wireless » (GSM, GPRS) et pouvant dans le cas du i8200 évoluer dans des environnements difficiles. Ils permettent aux commerçants itinérants, livreurs et taxis de réaliser des transactions en ligne ;
- terminaux mobiles de capture de données (i8550, MobiPos), équipés de périphériques de capture de données, notamment un écran tactile, un lecteur de code barre 2D et un module biométrie afin de répondre aux besoins des marchés de la mobilité en terme d'applications de paiement et d'applications spécifiques (services à domicile, applications gouvernementales...);
- PIN Pads qui se connectent, soit aux terminaux de comptoir, soit à des caisses enregistreuses, pour améliorer le confort de saisie du code confidentiel ou de la signature pour le porteur de carte. Ils sont divisés en deux grandes catégories :
 - une première catégorie (i3xxx) dédiée à la saisie du code confidentielle et à la gestion des cartes bancaires à puce type EMV, permettant ainsi la mise en conformité des points de vente aux nouvelles normes bancaires EMV ;
 - une seconde catégorie (i6xxx) apportant en complément la saisie électronique de la signature du porteur de carte. Cette offre répond à la demande en termes de dématérialisation des contrats et des tickets bancaires ;

- claviers et lecteurs de cartes (i9400 et i9500) destinés à être intégrés dans des machines automatiques de distribution de biens et services, comme les distributeurs de carburant ou les kiosques spécialisés. Ces produits répondent aux normes spécifiques de ces environnements ;

- lecteurs de chèques (i2200), connectés sur les terminaux de paiement ou caisses enregistreuses, ils lisent les caractères CMC7 et OCR des chèques et sont capables d'imprimer le montant. Ils améliorent la rapidité de traitement des chèques et permettent de réduire la fraude.

La série AQUA est, en revanche, plus restreinte avec seulement un terminal de comptoir traditionnel qui se distingue par rapport à son pendant dans la série 'i' par son design, répondant, tout comme le i5100, aux normes de qualité et de sécurité d'INGENICO mais présentant un nombre plus restreint d'options et de personnalisation.

Par le rachat de SAGEM Monétel, la gamme INGENICO s'est enrichie d'une gamme de terminaux utilisant l'architecture Telium. Cette architecture est constituée de deux ASIC, un processeur principal qui exécute les applications de paiement, et un processeur sécuritaire qui assure les calculs cryptographiques et gère la sécurité du terminal. Cette architecture permet d'atteindre un haut niveau de sécurité et de performance, rendu nécessaire par les normes les plus récentes.

Cette gamme se décline en :

- terminaux de paiement fixes connectés au réseau téléphonique ou à Internet (EFT Smart et le terminal compact EFT 930S) ;
- terminaux de paiement mobiles pour usage intérieur EFT 930 B (technologie de communication radio Bluetooth) et EFT 930W (technologie de communication radio Wifi) ;
- terminaux de communication mobiles pour usage extérieur EFT 930 G (technologie radio GPRS) ;
- une gamme de Pinpads qui peuvent être connectés aux terminaux fixes (P30 et PP30) ou à des caisses enregistreuses (ML30). Ce dernier accepte, non seulement, les paiements effectués avec les traditionnelles cartes à Pistes et à Puce, mais également ceux réalisés avec les cartes sans contact et les téléphones mobiles utilisant la technologie NFC (Near Field Communication) ;
- une gamme de produits de paiement pour distributeurs automatiques CAD 30 qui peuvent aussi être associés à un lecteur de cartes sans contact et de téléphones mobiles NFC (Telium Pass) ;
- une gamme de terminaux biométriques fixes (Bio 930 P) et mobiles (Bio 930 G utilisant la technologie de communication radio GPRS). Dans ces terminaux, le code porteur (PIN) est remplacé par la reconnaissance d'empreinte digitale ;
- lecteurs de chèques compacts ELC 930 destinés au commerce de proximité.

6.1.2.2 Les concentrateurs telecom

L'offre du Groupe INGENICO est également constituée d'une offre de produits telecom, tels que les concentrateurs de transactions financières et routeurs spécialisés, enrichie par des services en infogérance de connectivité, comme les services de télécopie de flux transactionnels provenant de réseaux PSTN, GPRS, IP.

Le mix de ces produits et services permet à INGENICO d'offrir à ses clients des solutions clé en main de collecte des transactions et de routage vers les serveurs bancaires ou vers les fournisseurs de services ou, simplement, des solutions de « back up » de l'infrastructure telecom en place afin d'améliorer la qualité de service globale.

6.1.2.3 Les solutions logicielles

L'offre de terminaux INGENICO est complétée par une offre applicative, s'étendant de logiciels applicatifs embarqués jusqu'aux serveurs de maintenance d'un parc de terminaux :

- les applications embarquées sont destinées à traiter des opérations de débit, de crédit, de portemonnaie électronique, de fidélité, de gestion de bons d'achat ou encore de prépaiement. Cette bibliothèque, composée, en 2008, d'environ 1 000 applications actives et commercialisées, est la plus importante au monde. La quasi-totalité de ces applications est basée sur la plateforme logicielle Unicapt™ 32 qui repose sur un ASIC, le Millenium, propriété du Groupe. Après le rachat de Sagem Monétel, un grand nombre de ces applications a été porté afin qu'elles puissent être exécutées dans l'architecture Telium ;
- Incendo Online, une plate-forme de services permettant de créer des applications de type web « client léger ». Les terminaux s'appuyant sur cette plate-forme peuvent ainsi facilement être déployés et mis à jour tout en offrant aux clients d'INGENICO la possibilité d'étendre leur offre de services ;
- l'offre de monétique intégrée destinée au secteur de la grande distribution et des compagnies pétrolières permet de concentrer et traiter les flux des transactions de paiement pour une grande enseigne, d'une manière consolidée ;
- l'offre Software Développement Kit (SDK) Ingedev 32 permet à des distributeurs agréés de développer des logiciels applicatifs dans l'environnement Unicapt 32. Cette prestation a permis à INGENICO de développer son réseau de partenaires et d'accélérer le développement des ventes à travers un réseau de distributeurs ;
- l'offre de gestion de parcs de terminaux, IngEstate, permet de gérer à distance les terminaux et leurs applications de manière parfaitement sécurisée et automatisée.

6.1.2.4 L'offre de services clients

Enfin, INGENICO propose à ses clients de les accompagner, en leur proposant des services d'installation, de maintenance, de centres d'appels complétés par une gamme de services visant à gérer à distance un parc de terminaux, centraliser la monétique pour le secteur de la grande distribution, gérer le déploiement à l'international des banques et marchands et développer de nouvelles utilisations du terminal de paiement afin d'améliorer la fidélisation et les revenus pour le marchand. Cette offre est décrite plus précisément au paragraphe 6.1.4.1.

6.1.3 L'Activité Globale

6.1.3.1 Evolution du chiffre d'affaires

Se référer à la section 12.1 du présent Document de Référence.

6.1.3.2 *Ventilation géographique du chiffre d'affaires*
(source : extrait du communiqué de presse du 21 janvier 2009)

En millions d'euros	Chiffre d'affaires 2007	Chiffre d'affaires 2008*	Variation à taux de change constants	Variation pro forma**
Chine/Asie Pacifique	44	66	+53%	+33%
Europe du Nord	103	125	+34%	+5%
Europe du Sud	139	168	+21%	-7%
EEMEEA***	68	134	+100%	+38%
Amérique du Nord	108	105	+3%	-4%
Amérique du Sud	106	130	+26%	+3%
TOTAL	568	728	+33%	+7%

* incluant l'activité de Sagem Monetel à compter du deuxième trimestre 2008

** pro forma incluant l'activité de Sagem Monetel en 2007 et 2008, et à taux de change constants

*** Le chiffre d'affaires est indiqué sur la base de la société qui facture, à l'exception de la zone EEMEEA pour laquelle un retraitement est effectué, l'essentiel de sa facturation étant réalisé depuis la France.

6.1.4 Les Activités Centrales

6.1.4.1 Les activités marketing

- L'organisation

Le marketing du Groupe s'articule autour de cinq axes majeurs : le marketing opérationnel, le marketing des Produits, le marketing des services et Solutions, le marketing stratégique et la Communication.

Le marketing opérationnel est en charge de la diffusion du support des informations sur les produits, solutions et services, prévisions de vente, de leur analyse ainsi que de la création des références produit nécessaires à l'introduction de nouveaux terminaux dans les différents pays et régions.

Le marketing des Produits comprend la définition des produits, la gestion des références, des tarifs, des documents commerciaux ou techniques, des « business cases » et s'étend jusqu'à l'introduction des nouveaux produits.

Le marketing des services et Solutions est en charge de la définition de l'offre de services et de son extension dans de nouvelles zones géographiques. Il est aussi en charge de définir l'offre adaptée et complète pour chaque segment de marché incluant terminaux, applications, serveurs et services.

Le marketing Stratégique est en charge de la veille concurrentielle, des études de marché et des données nécessaires au développement d'un plan à trois ans.

La Communication gère l'image du Groupe au travers des médias, de la communication écrite et au travers d'internet.

Cette équipe est constituée d'environ trente personnes.

- Les actions

Le marketing INGENICO s'efforce en permanence d'anticiper l'évolution des besoins de ses clients tout en profitant des progrès technologiques permettant d'améliorer tant les performances que l'ergonomie et la simplicité d'utilisation des produits et solutions.

En ce qui concerne les produits, l'intégration de Sagem Monétel à partir du 2^{ème} trimestre 2008 a permis à INGENICO de se doter de la technologie Telium, décrite plus haut dans la section 6.1.2.1, apportant aux nouvelles gammes de terminaux plus de puissance et de sécurité.

C'est ainsi qu'au salon professionnel Cartes de novembre 2008, la nouvelle gamme de terminaux fixes ICT 200 a été présentée au public.

Cette gamme est composée aujourd'hui de deux modèles, l'ICT 220 modèle classique et l'ICT 250 produit à écran couleur, lisant les cartes sans contact et acceptant le paiement par téléphone mobile à la norme NFC.

Au cours de l'année 2008, INGENICO a également lancé une nouvelle gamme de terminaux portables EFT 930 GPRS avec écran couleur et capacité à lire des cartes sans contact.

Enfin, la technologie sans contact a également trouvé sa place dans les PinPads (i3070 CL et ML 30 CL) ainsi que les modules de paiement pour distributeurs automatiques (CAD 30 et i9500)

S'agissant du marketing service, une offre complète a été définie en 2008, visant à répondre aux besoins de nos clients liés :

- à l'optimisation des coûts de gestion de leur flotte de terminaux ;
- à leur volonté de proposer à travers le point de paiement des nouveaux services à leur clientèle pour améliorer la fidélisation ou accroître les revenus ;
- à une démarche internationale se généralisant aussi bien auprès des banques que des marchands.

Cette offre est composée des éléments suivants :

- une solution de gestion à distance d'une flotte de terminaux offrant une visibilité exacte de l'état de la flotte et permettant à distance de charger, modifier, supprimer une application sur le terminal ;
- une solution de centralisation des transactions de paiements pour le commerce organisé permettant de simplifier la gestion des moyens de paiement, de proposer un tableau de bord instantané de l'activité des différents magasins, le tout dans un environnement respectant les nouvelles réglementations PCI-DSS ;
- une solution de collecte des transactions de paiement et de routage de ces mêmes transactions vers la banque ou le fournisseur de services et ce, quel que soit le canal télécom utilisé ;
- Un cadre de développement de services à valeurs ajoutées permettant aux partenaires INGENICO ou partenaires de nos clients, de développer très facilement et rapidement des services interactifs accessibles à partir de tout point de contact utilisateur (terminal, borne, Internet, mobile)

L'offre ainsi construite est modulaire et peut être adaptée au besoin particulier du client. Un client ne souhaitant qu'une solution de collecte GPRS de ces transactions pourra utiliser l'offre adaptée d'INGENICO, offre composée d'une carte SIM INGENICO et d'une interface permettant d'avoir les détails de l'utilisation GPRS faites par les terminaux.

Cette offre est construite étroitement avec les équipes terminaux afin de faire en sorte que le dynamisme de chaque équipe optimise les revenus globaux d'INGENICO.

La mise en place de cette offre s'est également accompagnée d'un changement important dans la commercialisation. En effet, plutôt que de vendre ces solutions en mode licence, l'offre est vendue en

mode service. Ce qui signifie l'accompagnement du client pendant plusieurs années et des revenus récurrents qui sont dépendants du succès de l'offre chez le client.

Afin de supporter ce nouveau « business model » et les responsabilités associées, une organisation complète a été mise en place comprenant, aussi bien les ressources qui assurent le support aux clients, que l'ensemble des procédures permettant de respecter les engagements signés avec le client.

6.1.4.2 Les activités de développement de l'offre

- L'organisation

Le développement de l'offre Produit du Groupe et le travail d'accompagnement sur le terrain sont confiés à la Direction Recherche et Développement.

Suite à l'intégration de Sagem Monétel, les équipes de recherche et de développement ont été regroupées par lignes de produit.

Chaque équipe a en charge les développements électroniques, mécaniques et logiciel d'une ligne de produit.

L'ensemble des lignes de produits utilise la même plateforme matérielle et logicielle à haute intégration et haute sécurité Telium.

La maintenance et les évolutions des produits construits sur la plateforme Unicapt 32 sont assurées par un site dédié à cette activité

Le développement de l'offre Services est confié au département Engineering Software, en charge de la gestion du catalogue software, de son déploiement et du support. L'offre recouvre l'ensemble des produits suivants :

- Ingestate : plateforme de gestion à distance d'une flotte de terminaux (TMS) ;
- Incendo Online qui est une évolution d'Open Estate ;
- Axisng: solution client/serveur pour la centralisation des transactions de paiement dans un environnement retail ;
- Connectivité : module de collecte et de routage télécom des transactions de paiement (GPRS, IP, PSTN, X25) ;
- ePortal : application web donnant aux clients, à qui nous délivrons un service, un accès à l'ensemble des informations liées à leur service (statistiques, état de la flotte) ainsi que certaines actions leur offrant une autonomie dans la gestion de leur solution ;
- Everest : outil interne utilisé par le support niveau 2 INGENICO pour gérer le renseignement dans la plateforme de l'ensemble des informations pour que le service fonctionne (adresse de connexion, contrat commerçant...).

- Les actions

Les défis relevés en 2008 sur l'ensemble des produits logiciels ont eu pour but, principalement, de prendre le virage du service, de rationaliser la base installée et de lancer les nouveaux modules sur lesquels aucune brique n'existait au préalable ni chez INGENICO ni au sein de Sagem Monétel.

Pour chaque produit logiciel, les défis suivants ont été adressés en 2008 :

- Ingestate : rationalisation de la base installée afin de limiter le nombre de versions différentes déployées ; convergence des différents outils TMS INGENICO vers un unique TMS afin d'optimiser les investissements R&D et faire bénéficier chaque région des avancées globales sur le sujet ;

- convergence du TMS INGENICO avec celui de Sagem Monétel et, enfin, préparation de l'environnement adéquat pour offrir le TMS en mode service ;
- Incendo Online : consolidation de la version existante (Openestate V2) ; évolution fonctionnelle afin de faire de ce produit un cadre réel de développement de services dans un environnement monétique ; réflexion sur le positionnement et ébauche du programme de partenariat qui permettra à INGENICO de valoriser cette solution avec du contenu adapté et prêt à être utilisé ;
 - Axis : « Productivisation » de la solution afin de pouvoir supporter la stratégie internationale d'INGENICO sur cette solution, internationalisation du produit avec l'implémentation des spécificités de pays comme la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Irlande, l'Australie et évolution de l'architecture pour faire de la solution un cadre de développement qui permettra aux régions de facilement adapter la solution aux besoins spécifiques de leur clients ;
 - connectivité : développement des briques de collecte des transactions en mode PSTN, GPRS et IP ; développement des briques d'interconnexion avec centres serveurs bancaires avec notamment la conversion des protocoles IP / X25 (XoT également développé) et évaluation des différentes solutions matricielles nécessaire pour mettre en place une solution complète (NCC, module GPRS...) ;
 - ePortal : développement de l'application WEB offrant des statistiques et de l'autonomie à nos clients par rapport aux services qu'ils utilisent ;
 - Everest : architecture et développement de la première version de l'outil de paramétrages et d'activation pour l'offre GPRS.

En parallèle de ces développements, un défi important en 2008 a consisté à uniformiser les processus de développement et instaurer une approche qualité au sein de la Recherche et Développement.

Enfin, dans un environnement où les réglementations évoluent, un programme PCI-DSS a été lancé en 2008 afin de garantir la compatibilité de notre solution globale (incluant les infrastructures et procédures) avec cette norme bientôt obligatoire dans l'ensemble des pays.

6.1.4.3 Les activités liées à la qualité et à l'environnement

L'année 2008 a été marquée par l'entrée de l'entité Sagem Monétel dans le groupe INGENICO. Cette entité dispose, depuis plusieurs années, d'une certification qualité ISO 9001, et une démarche a été engagée pour l'extension de cette certification dans le groupe INGENICO : ce nouveau périmètre couvre notamment l'ensemble des activités de R&D pour les terminaux et logiciels de base des produits INGENICO.

En parallèle, les activités de production restent assurées par des usines sous-traitantes qui sont toutes dotées d'organisations Qualité régulièrement auditées dans le cadre de leur certification (tous les sites de production sont certifiés ISO 9001). Une équipe interne INGENICO assure également un contrôle régulier de la maîtrise de la qualité par les entités de production.

Par ailleurs, des outils ont été déployés pour assurer un meilleur suivi des retours terrains et améliorer la performance et la réactivité lors du traitement de tout problème pouvant survenir chez les clients.

Une Direction Qualité et Environnement est en charge de la mise en conformité des produits et solutions commercialisés par INGENICO avec les plus hauts standards de qualité et les normes liées à la sauvegarde de l'environnement.

Cette Direction s'assure de la conformité avec les directives européennes relatives à la protection de l'environnement et notamment la Directive « RoHS » (« Restriction of Hazardous Substances »). Cette directive interdit l'utilisation de plomb et implique la sélection de nouveaux composants ainsi qu'un changement de la méthode de production. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet 2006.

L'impact de ces Directives sur l'activité de la Société est décrit à la section 8.2 du présent Document de Référence.

6.1.4.4 Les activités d'industrialisation, d'achats et de production

- *L'organisation*

Le Département Industrialisation est responsable de la mise en production des nouveaux produits définis par le Département Engineering matériel.

Le Département Achats est responsable de la sélection des fournisseurs de composants et des négociations avec ces mêmes fournisseurs ainsi qu'avec les unités de production externes au Groupe. La centralisation des achats de matières premières et de composants a ainsi permis à INGENICO d'obtenir de meilleures conditions.

Le Département Production, en coordination avec le Département Marketing opérationnel, en fonction des prévisions de vente, est en charge de la production et de la livraison des terminaux aux entités de distribution et aux clients. Il est également en charge de la sélection des unités de production externes.

- *Les actions*

En 2008, les résultats opérationnels ont été améliorés. Le Groupe a poursuivi ses efforts de rationalisation des activités de production avec trois objectifs : le parfait contrôle de son outil industriel, la maîtrise de la demande et la bonne performance de sa politique d'achats. L'organisation industrielle d'INGENICO est désormais tout à fait adaptée à ses ambitions de développement.

Depuis 2003, la production d'INGENICO est externalisée auprès de partenaires industriels de premier plan. Le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques : Flextronics & Jabil.

Depuis le deuxième trimestre 2008, suite à l'acquisition de Sagem Monétel, INGENICO sous-traite une partie de ses terminaux en Tunisie chez Sagem Communications (appartenant à Gores Group). Dès l'intégration de Sagem Monétel, INGENICO s'est appliqué à mettre en place les mêmes procédures de fonctionnement que celles utilisées avec ses autres partenaires EMS. Les fournisseurs de composants étaient, pour la plupart, communs à INGENICO et Sagem Monétel d'où une intégration aisée et une gestion des risques optimisée.

L'outil de production du Groupe est implanté sur différentes zones géographiques : l'Europe, l'Asie et l'Amérique. Cette organisation vise à optimiser la marge opérationnelle en maîtrisant les coûts de main d'œuvre, de taxe et de transport.

Entre 2007 et 2008, la capacité de production des sites a augmenté de 48 %. Quatre millions de terminaux ont été produits en 2008 (incluant le premier trimestre 2008 Sagem Monétel) contre deux millions sept cent mille en 2007. Cette croissance s'explique, pour partie, par l'intégration des capacités de production de Sagem Monétel (+ un million de terminaux sur année pleine) et par un accroissement de 10% à périmètre équivalent.

Le Groupe affiche des coûts de production optimaux grâce à :

- une implication plus en amont des acheteurs auprès des fournisseurs de deuxième rang: plus de 95 % des contrats sont négociés ;
- une capacité à qualifier des fournisseurs plus compétitifs afin de réduire les coûts d'achats ;
- une capacité à transférer les sites de production sur une période courte, ce qui dynamise les actuels partenaires industriels ;
- la collaboration avec les logisticiens Kuhne et Nagel qui a amélioré le coût de transport et réduit les délais d'approvisionnement ;

- un dialogue efficace entre le marketing, les ventes et la production qui a permis de mieux dimensionner la demande.

Les sous-traitants d'INGENICO sont sélectionnés parmi les cinq premiers mondiaux, ce qui garantit un niveau de qualité maximal. Coûts compétitifs, facilités de distribution, capacités logistiques sont autant de critères sérieusement étudiés.

Pour assurer la qualité constante de ses produits, INGENICO audite très régulièrement ses fournisseurs. Ainsi, en 2008, plus de vingt audits ont été effectués et des plans d'assurance qualité ont été établis pour les fournisseurs stratégiques.

En 2008, INGENICO a poursuivi son Plan Zéro Défaut initié en 2007 pour ses unités de production avec :

- le maintien d'une équipe de support technique INGENICO dans chaque usine de production ;
- la visite régulière d'inspecteurs ;
- le contrôle permanent des indicateurs de qualité.

Toutes les usines répondent également à des exigences strictes en termes de respect de l'environnement puisque 100 % des productions nouvelles sont réalisées dans des usines certifiées ISO 14001. En 2008, près de 95 % des produits INGENICO ont été fabriqués par des usines qui possèdent une certification environnementale ISO 14001.

En 2009, INGENICO continuera de s'appuyer sur une organisation industrielle stable qui soutient sa stratégie de croissance. Ainsi, le Groupe va continuer à consolider et à améliorer son outil de production.

Il s'agira de poursuivre l'optimisation de sa chaîne d'approvisionnement, de raccourcir encore les délais de production et de continuer d'améliorer sa marge opérationnelle.

Progressivement, la production se verra recentrée sur cinq sites au niveau mondial contre neuf en 2008, en incluant les activités Sagem Monétel.

6.1.4.5 Autres activités

- L'organisation

Un Département Partenariats Globaux (relations externes) est responsable de la communication externe avec les principales marques internationales de cartes de paiement (Visa, Mastercard, American Express, JCB), et avec les partenaires commerciaux du Groupe.

- Les actions

L'activité du Département Partenariats permet d'établir des liens de collaboration avec les différents émetteurs de cartes lorsqu'il s'agit, par exemple, de la définition de nouvelles normes de sécurité ou de la mise sur le marché de nouveaux types de cartes. Il permet aussi de définir des relations de travail avec les principaux prescripteurs traçant les nouvelles tendances du marché du paiement.

Ce département a permis à INGENICO de participer activement au PCI Security Standards Council en charge de la définition des nouvelles normes mondiales de sécurité logicielle et matérielle. Cette participation a permis la prise en compte des propositions des fabricants de terminaux dans la mise en œuvre des nouvelles versions de spécifications de la norme PCI-PED.

Ce département a également entamé une action de relations externes avec la Commission Européenne et avec les autorités françaises pour contribuer à l'émergence du nouveau paysage de paiement électronique européen (SEPA, Espace européen des Paiements en Euro) en exprimant la volonté d'INGENICO d'être un acteur majeur dans cette mutation importante au service de l'intérêt de l'union européenne.

6.1.5 Les Activités Locales

6.1.5.1 L'organisation

L'organisation commerciale du Groupe repose sur sept grandes Régions :

- **Amérique du Nord** (Etats-Unis & Canada) ;
- **Amérique Latine** (tous les pays d'Amérique Centrale et du Sud) ;
- **Royaume Uni, Europe du Nord et Australie** (Royaume-Uni, Irlande, Benelux, Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Islande, et Australie) ;
- **Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique et Asie** ;
- **Italie, Suisse, Allemagne et Autriche** ;
- **France** ;
- **Espagne et Portugal**.

La stratégie d'INGENICO est fondée sur une très forte présence locale partout dans le monde. Il est, en effet, très important pour le Groupe d'être sans cesse proche de ses clients et partenaires afin de leur proposer des solutions parfaitement adaptées à leurs spécificités régionales. C'est là une des grandes forces commerciales du Groupe.

L'organisation des Régions reflète celle adoptée au niveau central. Ainsi chaque grande Direction du groupe dispose d'un correspondant dans les Régions permettant une très grande fluidité dans l'organisation, une forte réactivité dans les prises de décision et une communication efficace.

Les « Managing Directors » de Régions reportent directement au Directeur général et ont pour principales missions de commercialiser l'offre d'INGENICO sur leur zone géographique, de renforcer la présence du Groupe sur tous les marchés cibles et de remplir les objectifs fixés par le Groupe pour leur région.

6.1.5.2 Les actions

Les entités pays ou régions sont responsables de la commercialisation des produits, solutions et services du Groupe, du développement des logiciels applicatifs ainsi que des services aux entreprises clientes.

INGENICO a recensé les diverses applications de paiement, de fidélité, de porte-monnaie électronique développées dans les régions. Il apparaît ainsi que le Groupe gère, à ce jour, environ 1 400 applications actives et maintenues dont environ 1 000 sont commercialisées. Sur ce portefeuille de 1 400 applications, environ 300 sont développées par des partenaires distributeurs du Groupe.

Afin d'en optimiser les coûts, un nombre croissant de développements a été confié aux centres situés dans des pays à bas coûts de main d'œuvre tels que le Brésil ou les Philippines.

L'activité services clients d'INGENICO, est particulièrement notable en Italie, en Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis et au Brésil. Sur le marché brésilien, la prestation de services représente à ce jour près de 38 % de l'activité de l'entité de distribution. De façon générale, la migration EMV est un véritable moteur pour ces activités, notamment en France et en Italie où la migration du parc vers les nouvelles normes nécessite le téléchargement des applications conformes.

6.1.5.3 Présentation de l'activité par région

6.1.5.3.1 Zone géographique : Amérique du Nord

Cette zone géographique comprend les Etats-Unis et le Canada.

Le chiffre d'affaires nord-américain du Groupe est resté à peu près stable (à taux constants) entre 2007 et 2008, surtout en raison de la détérioration de la situation économique aux Etats-Unis. Le Groupe a poursuivi son expansion sur le segment des cartes bancaires (canal de vente indirecte), qui a partiellement compensé le recul des dépenses chez les grands distributeurs.

INGENICO a mis en œuvre un effort permanent pour obtenir de la part des processeurs/acquéreurs de transactions américains et canadiens les certifications Class A qui permettent aux organisations commerciales indépendantes (ISO) de commercialiser les solutions INGENICO en bénéficiant pleinement du soutien du processeur/acquéreur. Cet effort a débouché sur cinq certifications Class A, dont trois de toute première importance :

- First Data a accordé la certification Class A au terminal i5100 et pris l'engagement de faire de même à l'avenir pour tous les autres produits INGENICO relevant du canal de vente indirecte. Sur cette base, INGENICO aura à sa disposition l'équipe de vente gérée directement par First Data, qui intègre plus de 4 000 commerciaux ;
- au Canada, ChasePaymentech a accordé la certification Class A à une nouvelle application EMV pour cartes à puce fonctionnant sur les terminaux de paiement les plus vendus au Canada, dont les produits i3070, i5310 et i7780 ;
- Global Processing a également accordé la certification Class A au terminal i6550 à écran tactile et de capture de signature, largement utilisé par les cent premières enseignes de la grande distribution américaine ;
- les terminaux INGENICO i5100, i7780 et AQUA ont obtenu de la part de Global eTelecom la certification Class A pour l'acceptation des chèques, toujours l'un des moyens de paiement les plus répandus aux Etats-Unis. Global eTelecom fournit des services brevetés de traitement électronique des chèques et de cadeaux/cartes de fidélité à plus de 40 000 commerçants du pays. La distribution de ses produits est assurée par un ensemble de banques, de revendeurs indépendants et de processeurs de transactions par carte électronique ;
- EVO Merchant Services, le cinquième acteur le plus important parmi les acquéreurs non bancaires aux Etats-Unis, a accordé la certification Class A aux terminaux i5100 et AQUA d'INGENICO. Fort d'un portefeuille de plus de 170 000 commerçants et d'un volume de transactions traitées qui dépasse les 18 milliards de dollars, EVO a su mettre au point des solutions de paiement haut de gamme qui devraient ouvrir de nouveaux horizons d'expansion aux ISO, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. INGENICO renforce ce dispositif grâce à ses terminaux de paiement de grande qualité et les services à forte valeur ajoutée qu'ils intègrent.

INGENICO a mis en place une stratégie de services opérés dans toute l'Amérique du Nord et continuera de saisir de nouvelles occasions pour augmenter son taux de pénétration du marché et les revenus générés par ces activités. Au Canada, le Groupe a déjà bien avancé dans cette stratégie : revente d'accès au réseau GPRS, revente d'accès au service Internet à haut débit, contrat avec Atlantic Lottery Corporation pour vendre des billets de loterie sur sa plateforme et par l'intermédiaire d'autres partenaires... INGENICO Canada est également en négociations avec plusieurs autres sociétés de loterie provinciales. De même, INGENICO Canada a déjà signé un contrat avec le principal opérateur des jeux de loterie au Royaume-Uni qui devrait apporter des revenus récurrents. Le Groupe compte tirer parti de cette solution et d'autres du même type pour développer des sources supplémentaires de revenu récurrent en 2009.

Un client américain s'est engagé fin 2008 à acheter à INGENICO des cartes SIM GPRS pour les utiliser dans ses terminaux mobiles i7910. Pour modeste qu'il soit, ce premier contrat de services opérés remporté par le Groupe aux Etats-Unis mettra en évidence les capacités d'INGENICO et ouvrira la voie vers de nouveaux contrats semblables.

INGENICO a signé un accord stratégique qui confie à TASQ Technology l'exclusivité de la distribution aux Etats-Unis de la nouvelle série AQUA. En contrepartie, TASQ a pris l'engagement d'acquérir au minimum 50 000 de ces terminaux.

Par ailleurs, les ventes d'autres produits INGENICO par TASQ (hors AQUA) se sont élevées, en 2008, à 36 000 terminaux.

En 2008, le Groupe a également maintenu d'excellentes relations commerciales avec Moneygram, dont les achats de terminaux INGENICO ont rapporté plus de 2 millions de dollars.

Dans le cadre de son programme de mise à niveau technologique, une des plus grandes banques américaines de détail a renouvelé ses achats de terminaux i6550, avec 12 800 unités supplémentaires en 2008.

La signature par le Groupe d'un accord avec T Mobile, fournisseur sur tout le territoire américain de services mobiles – voix, messagerie et données – qui peut toucher plus de 268 millions de clients dans le cadre professionnel, résidentiel ou de loisirs, marque une grande percée. En tant que nouveau client, T Mobile a acheté 7 900 terminaux i6780 au cours de l'année.

AT&T, autre nouveau client, a commencé, fin 2008, à déployer les produits INGENICO en achetant 1 500 terminaux i6780. La poursuite de ce déploiement devrait se traduire tout au long de 2009 par un volume de commandes nettement plus important.

De son côté, Dell Inc. propose aux commerçants américains une offre globale de lots de terminaux INGENICO de capture de signature, dont le succès ne se dément pas : quelques milliers de ces systèmes ont été vendus en 2008.

Home Depot demeure, également, un client de premier plan et a acheté 31 000 terminaux i6780 en 2008. Walgreens a acheté, pour sa part, 30 000 terminaux i6780. La poste américaine (US Postal Service), elle, en a pris plus de 9 000.

Quant à la plus importante enseigne de la grande distribution américaine, ses commandes massives se sont poursuivies tout au long de 2008, dont notamment l'achat de 33 000 terminaux i6550.

6.1.5.3.2 Zone géographique : Amérique latine

Cette zone géographique couvre l'Amérique Centrale et du Sud.

INGENICO a atteint, dans cette région, un nouveau record en 2008 : 788 000 unités vendues, en hausse de 30 % par rapport à 2007, déjà une année record. Cette performance remarquable confirme le fort potentiel de cette région où l'activité du Groupe ne cesse de se développer depuis son implantation.

La situation exceptionnelle et critique à laquelle le monde a dû faire face au quatrième trimestre de l'année a eu pour conséquence un bouleversement des taux de change avec un impact immédiat sur la plupart des économies de la région. Néanmoins, la belle performance du Groupe au cours du troisième trimestre a permis d'atteindre un résultat équilibré pour l'exercice, avec un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2008 a été marquée par une croissance particulièrement soutenue de l'activité du Groupe, grâce au rapprochement avec Sagem Monétel, cette dernière ayant apporté à INGENICO une plateforme logicielle et hardware de grand qualité.

Cette nouvelle plateforme Sagem vient, en effet, enrichir l'offre d'INGENICO en Amérique latine en apportant des produits très performants et de nouvelles technologies. C'est, notamment, grâce à elle qu'INGENICO a déjà pu négocier et signer plusieurs des partenariats les plus ambitieux de la région, comme le projet FIMPE au Mexique.

Au Brésil, c'est son dynamisme extraordinaire et sa volonté d'enregistrer des gains auprès de Redecard et d'autres grands réseaux qui ont permis à INGENICO de pulvériser tous les records en matière de volumes

de terminaux déployés. Par sa grande capacité de production, de livraison et de service, le Groupe INGENICO a pu répondre à la demande du marché brésilien, notamment en matière de volumes de terminaux déployés. Ce modèle, fondé sur un partenariat entre les clients et INGENICO, qui prend en charge tout le cycle de vie du produit – conception, production, déploiement, logistique, maintenance du parc de terminaux –, s’est révélé le plus efficace et le plus sûr en raison de l’intégrité des processus. Le Groupe entend contribuer au développement rapide et sécurisé du marché du paiement électronique en offrant à ses partenaires le meilleur rapport qualité-prix.

6.1.5.3.3 Zone géographique : Royaume-Uni, Europe du Nord et Australie

Cette zone géographique comprend le Royaume-Uni, l’Irlande, le Benelux, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Finlande, l’Islande et l’Australie.

En 2008, le Groupe y a connu une croissance régulière et a remporté des contrats majeurs avec plusieurs grands noms du secteur bancaire et de la distribution.

Dans le secteur bancaire britannique, INGENICO a su conserver sa forte présence dans les terminaux fixes tout en devenant également fournisseur de terminaux portables/mobiles pour son principal client bancaire grâce à la négociation d’un nouveau contrat de trois ans. Le Groupe a aussi remporté en 2008 deux contrats majeurs qui prévoient la livraison de 17 949 terminaux fixes couplés, chacun, avec un PIN pad sans contact. Par ailleurs, il a livré 2 500 terminaux GPRS à l’une des ISO les plus importantes du Royaume-Uni. L’utilisation des solutions sans contact dans le secteur bancaire continuera tout au long de 2009 de générer des revenus pour INGENICO.

Au cours de 2008, INGENICO a lancé son service-assistance complet pour les clients britanniques des HSBC Merchant Services, division britannique de Global Payments, et enregistré de nouveaux progrès sur le marché des PME.

Dans la grande distribution britannique, le Groupe a exécuté deux contrats majeurs : 12 000 PIN pads assortis d’une extension de garantie à cinq ans pour l’une des chaînes de supermarchés les plus importantes du pays et 5 800 PIN pads pour l’une des grandes enseignes de la distribution.

Le Groupe a, par ailleurs, signé un sommaire des engagements en vue d’un partenariat avec sQuidcard, fournisseur britannique d’une solution de micro-paiement électronique.

En Irlande, INGENICO a tiré parti de l’année 2008 pour saisir les nouvelles opportunités créées par son offre de monétique centralisée Axis. Le Groupe a pu vendre cette solution et les services à valeur ajoutée qui en font partie à plusieurs des grands noms irlandais de la distribution. Ces contrats viennent confirmer que son nouveau modèle d’affaires centré sur les services opérés répond bien aux exigences des distributeurs de l’Europe du Nord.

Aux Pays-Bas, INGENICO a continué à collaborer avec son partenaire pour obtenir des certifications EMV (C-TAP) et a récemment lancé une offre de terminaux GPRS qui complète son offre existante de terminaux fixes.

La Poste d’un des pays de cette région a signé avec INGENICO un contrat majeur constitué pour 80 % de services capables de générer d’importants revenus récurrents. Le contrat prévoit la livraison de 4 500 produits : terminaux fixes, lecteurs de chèques et concentrateurs.

INGENICO a réussi à augmenter sa pénétration du marché islandais grâce à la signature d’un contrat avec Nyherji prévoyant le déploiement de terminaux et de services logiciels du Groupe.

Une première livraison de PIN pads sans contact d’INGENICO a eu lieu en Finlande où le Groupe a continué à enregistrer des ventes soutenues par le biais de son partenariat avec Luottokunta et d’autres canaux de distribution.

Le partenariat européen d'INGENICO avec BP, piloté depuis cette région, a été renforcé au cours de l'année par de nouveaux projets aux Pays-Bas, en Pologne, en Turquie et en Espagne.

Sur les marchés nordiques, Sagem Denmark a réussi à vendre plus de 2 500 solutions EMV de libre-service utilisées dans les distributeurs de carburant ou les automates de vente de billets. Ayant produit et vendu plus de 125 000 PIN pads encryptés certifiés conformes à la norme PCI en 2008, cette entité a conforté sa position de leader mondial parmi les fournisseurs OEM de solutions automatiques pour DAB, stations services et autres formes de paiement en libre-service.

L'équipe d'INGENICO Australie a continué à dominer le marché australien des terminaux de paiement sur les points de vente. C'est ainsi qu'INGENICO a remporté l'appel d'offres lancé par Westpac dans ce domaine, portant sur 25 000 terminaux fixes et 6 000 terminaux GPRS, dont respectivement 9 000 et 2 000 ont été livrés en 2008. Une autre grande institution financière du pays a choisi le PIN pad i3070 pour équiper les commerçants intégrés à son réseau et a acquis 10 000 unités en 2008. Elle a également fait installer la solution sans contact d'INGENICO au stade olympique. Le Groupe a, par ailleurs, réalisé et fourni l'application EMV adoptée par la CBA (« Commonwealth Bank of Australia ») pour ses terminaux, tant fixes que GPRS. Au cours du quatrième trimestre 2008, la banque a lancé le déploiement de cette application cruciale dans plus de 100 000 terminaux INGENICO. Enfin, INGENICO a démarré le développement de l'application EMV qui sera mise en place par deux grandes enseignes de la distribution en Australie et compte pouvoir la déployer vers le milieu de 2009.

6.1.5.3.4 Zone géographique : Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique et Asie

En 2008, INGENICO a finalisé la mise en place de son infrastructure commerciale en Russie et dans la CEI (Communauté des Etats indépendants). Ecsat-Bel (Biélorussie), Valuetech (Azerbaïdjan) et NCT (ancien distributeur de Sagem Monétel en Russie) ont notamment rejoint le réseau existant. L'ensemble de cette activité a dégagé un chiffre d'affaires de 5,1 millions d'euros, en hausse de plus de 60 % par rapport à 2007.

Le Groupe a remporté ou renouvelé des contrats de distribution majeurs avec les clients suivants :

- le ministère de l'Intérieur du Kazakhstan (projet de contrôle mobile pour la police de la route) ;
- de grandes banques comme Promsvyazbank, Alfa-Bank, Bank of Moscow, Absolut Bank ou Belinvestbank ;
- Lukoil, numéro un du pétrole russe, qui a eu une première livraison de milliers de PIN pads sans contact certifiés PayPass ;
- en Asie centrale, l'Ouzbékistan a démarré la mise en place des infrastructures de paiement électronique. 7 000 terminaux de paiement (EFT SmartPlus) et 1 500 PIN pads (PP30S) ont été livrés au quatrième trimestre 2008, et INGENICO table sur le quadruplement des quantités commandées en 2009.

L'année 2008 a été placée sous le signe du succès en Hongrie où le chiffre d'affaires du Groupe a doublé. INGENICO est désormais le seul fournisseur à avoir une application de paiement certifiée auprès de toutes les banques acquéreurs du pays (OTP Bank, K&H Bank, Erste Bank, BB Bank, CIB Bank, Unicredit Bank, Takarékbank). Le Groupe a, par ailleurs, remporté l'appel d'offres lancé par Takarékbank pour assurer sa migration vers la norme EMV. Il a également remporté l'appel d'offres lancé par K&H Bank concernant un parc de terminaux de paiement. Cette banque dispose du deuxième réseau le plus important de terminaux de paiement en Hongrie. Depuis décembre 2008, elle s'adresse exclusivement à INGENICO pour équiper ce réseau. INGENICO a également signé un contrat avec OTP, leader du secteur bancaire en Hongrie, pour mettre en place un premier projet pour la société TAXI4. Dans le cadre de ce projet, le Groupe a développé une application pour taxis et les négociations avec

d'autres entreprises de taxis sont déjà bien avancées. Enfin, le Groupe a poursuivi le déploiement de ses terminaux et de ses applications à valeur ajoutée dans l'ensemble des 2 500 bureaux que compte la poste hongroise.

En 2008, INGENICO a connu de beaux succès commerciaux dans les Balkans (Bosnie, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Roumanie), où son chiffre d'affaires a progressé de 18 % par rapport à 2007. Des efforts particuliers ont été consentis en direction de la grande distribution et des marchés verticaux, avec des résultats probants. Au cours de l'année, le Groupe a vendu plus de 30 000 terminaux dans cette région. C'est ainsi qu'en 2008, INGENICO a établi de nouveaux partenariats avec Danubius Exim en Roumanie, Darius en Macédoine et Proconnect au Monténégro. Les nouveaux canaux de distribution concernés lui ont déjà ouvert la voie vers de nouvelles sources de revenus et de nouveaux débouchés commerciaux.

INGENICO a également remporté des contrats majeurs avec les plus gros distributeurs de la région:

- Delta M-Maxi, la plus grande chaîne de Serbie, via son partenaire local Allsecure DOO ;
- Merkator, la plus grande chaîne de Slovénie, par le biais d'un partenariat régional avec First Data ;
- Agrokor-Konzum, la plus grande chaîne de Croatie, par l'intermédiaire de Bull Croatie.

Dans le secteur de la grande distribution, les opportunités pour INGENICO sont destinées à se multiplier, toutes les enseignes étant présentes dans d'autres pays d'Europe du sud-est.

Courant 2008, INGENICO a renforcé sa présence dans le secteur bancaire en devenant le fournisseur d'une nouvelle banque en Bosnie, une autre en Serbie, deux en Macédoine et trois en Roumanie.

Plusieurs réussites sur les marchés verticaux méritent d'être signalées :

INGENICO a fourni à la Poste serbe une solution globale destinée à l'ensemble des services de cette dernière, incluant notamment;

- la gestion des stocks et les livraisons pour la grande distribution et les sociétés d'entreposage ;
- le rechargement d'unités téléphoniques, de *e-vouchers* et de paiement de factures.

Des modèles d'affaires ont été élaborés et des négociations ont été entamées pour étendre l'activité du Groupe vers d'autres marchés verticaux : taxis, transports en commun, assurances, santé...

Des projets pilotes en vue du déploiement d'une solution de distribution automatique Kiomatic pour les stations service ont déjà donné des résultats en Serbie, et le Groupe se fait fort de vendre cette solution dans d'autres pays de la région.

En Turquie, INGENICO a enregistré cette année une forte hausse de ses ventes de produits de la série Unicapt : 242 000 terminaux, dont 52 000 de type mobile GSM/GPRS. Cette performance, qui représente une progression de 55 % par rapport aux ventes de 2007, s'est traduite par un chiffre d'affaires qui dépasse de 25 % environ le budget 2008.

En prenant en compte les produits de la série Telium commercialisés en Turquie en 2008, le Groupe a vendu plus de 360 000 terminaux sur le marché turc en 2008, faisant de lui le premier fournisseur de terminaux de paiement du pays. Grâce à son parc, le Groupe aura dans les années à venir de nouveaux débouchés pour ses solutions à valeur ajoutée.

INGENICO a également réorganisé son activité d'entretien et de réparation. Les clients turcs peuvent désormais accéder en temps réel à toutes les opérations de réparation en cours en consultant sur Internet le nouveau système convivial et sécurisé du Groupe. Celui-ci permet à INGENICO de pratiquer la

facturation en ligne ainsi que le suivi en ligne de toutes les réparations, y compris le contrôle des stocks de pièces détachées, les interventions réalisées par chaque technicien et le niveau de service en question.

Sur le marché vertical des stations service, des projets majeurs se sont poursuivis. Des grands noms du secteur utilisent désormais du matériel INGENICO et les solutions faites sur mesure par le Groupe pour accueillir les cartes de fidélité des clients. Il faut noter que l'équipe du Groupe en Turquie a mené à bien un projet de paiement à la pompe basé sur des terminaux Wi-Fi, la solution ayant obtenu la certification ATEX (première au monde).

INGENICO Turquie a par ailleurs réussi à augmenter les ventes du Groupe en Egypte au cours de 2008 grâce à l'achèvement de la migration EMV de trois grandes banques.

En Turquie, le Groupe a également progressé dans la migration vers Telium, qui devrait assurer la pérennité de son activité. Toutes les formations à la série Telium ont été achevées en 2008 et le processus de migration a démarré dès le quatrième trimestre de l'année.

En Afrique, INGENICO a enregistré des progrès spectaculaires en 2008, si bien que le Groupe y possède aujourd'hui le réseau le plus vaste et la couverture la plus complète de tous les fournisseurs, avec une présence sur 90 % du continent.

En 2008, INGENICO y a établi de nouveaux partenariats commerciaux pour profiter de la forte croissance des services bancaires et de téléphonie mobile. Sa stratégie a consisté à découper le continent en cinq zones géographiques pour faciliter les ventes, le développement, la communication et les promotions : Nord (Maghreb), Ouest, Centre, Sud et Est.

INGENICO a signé plusieurs contrats commerciaux importants :

- avec SATIM, le centre monétique interbancaire d'Algérie, à la suite d'un appel d'offres pour fournir 5 000 terminaux de paiement ;
- au Maroc, INGENICO a commercialisé 5 000 terminaux (i5100 et ACQUA) pour le compte de CMI, le centre monétique interbancaire du Maroc ;
- avec le SMAC, plateforme monétique interbancaire couvrant six pays d'Afrique centrale, dont la première commande concerne les terminaux INGENICO ;
- avec des établissements bancaires, dont Equity Bank, la Société Générale (filiale sénégalaise) et le Groupe Atlantique dans la Côte d'Ivoire ;
- pour le traitement d'*e-vouchers* au Bénin ;
- dans la micro-finance au Sénégal et au Kenya ;
- solution biométrique pour le centre monétique interbancaire du Ghana (E-Zwitch).

Séduites par l'expertise du Groupe, nombre de banques africaines ou panafricaines – dont EcoBank au Ghana, BOA au Bénin ou BRS au Niger – ont fait appel à INGENICO pour les assister avec leur offre de terminaux de paiement EMV.

Le Groupe a poursuivi ses livraisons de terminaux i8550 à la Loterie Sportive Nationale du Nigeria.

Dans toute l'Afrique centrale, le protocole bancaire CB2A a été adopté grâce à INGENICO et à Leixem, son partenaire africain.

La Sierra Leone et Madagascar ont rejoint le réseau africain du Groupe et passé leurs premières commandes en dépit d'une situation locale difficile.

En Asie du Sud (Inde, Bangladesh, Sri Lanka, Népal, Bhoutan), INGENICO a bénéficié, en 2008, d'une croissance exponentielle de son chiffre d'affaires, qui s'est multiplié par dix. Après deux ans seulement

d'implantation et grâce aux conditions favorables sur le marché bancaire et de micro-finance, INGENICO a pu se positionner comme l'un des trois grands acteurs de la région.

INGENICO a achevé cette année la certification EMV auprès de la plupart des grandes banques de la région et orienté sa stratégie vers l'acquisition d'une clientèle au-delà du secteur bancaire. Il a, également, signé des accords aux termes desquels ses partenaires sont chargés de commercialiser les solutions INGENICO sur différents segments de marché, comme les transports en commun ou les stations service.

Vers la fin 2008, le Groupe a renforcé sa présence sur le marché indien en créant une filiale détenue à 100 % pour mieux exploiter les opportunités de croissance locale. Au Sri Lanka et au Bangladesh, il a également signé des accords avec de nouveaux distributeurs lui permettant d'y démarrer son activité commerciale. En Inde, INGENICO a déjà déployé ses produits (terminaux de paiement, PIN pads, terminaux biométriques) dans plus de 25 000 points de vente répartis entre 600 villes, villages et zones urbaines.

INGENICO a su, par ailleurs, s'attirer les meilleurs talents indiens. De ce fait, la confiance des clients dans la marque INGENICO est très nettement en hausse dans toute la région. INGENICO est désormais l'un des principaux fournisseurs de terminaux de paiement à HDFC Bank et à Venture Infotek, respectivement l'un des plus grands acquéreurs de transactions et le plus grand processeur en Inde. En outre, FINO, leader des solutions de microfinance en Inde, lui a commandé un volume important de terminaux de paiement biométriques équipés de GPRS. En 2008, INGENICO a gagné sept nouveaux clients qui lui ont valu une croissance exponentielle.

De même, Venture Infotek a passé une grosse commande de produits NCC (Network Communication Controlers) permettant le remplacement, dans tous les plus grands centres urbains du pays, des NCC fonctionnant sur le réseau public commuté par le NCC E1 PRI d'INGENICO, système de nouvelle génération. La forte réduction du temps de transaction rendue possible par le déploiement de ces nouveaux NCC s'est traduite par une augmentation du volume des transactions et donc du chiffre d'affaires des clients du Groupe. Cet exemple a eu un écho favorable au Bangladesh où INGENICO a rapidement reçu une nouvelle commande de NCC.

INGENICO continuera à profiter de la vigoureuse croissance que connaît l'Asie du Sud pour renforcer sa présence et s'affirmer comme partenaire de choix dans le domaine des transactions électroniques, non seulement grâce à la solidité de sa gamme de produits, mais aussi en raison de sa ferme volonté d'assurer une assistance sans faille à ses clients et de satisfaire leurs besoins, en proposant des solutions à la fois compétitives et de plus en plus complètes.

En Chine, 2008 a été une année décisive pour le Groupe qui a bénéficié d'une forte croissance, tant interne qu'externe.

D'une part, et dans le prolongement de la tendance observée l'année précédente, sa filiale chinoise a de nouveau réussi à augmenter rapidement son chiffre d'affaires qui a frôlé les 13 millions d'euros (contre 4,4 millions en 2007). Cette performance a permis à INGENICO de rejoindre, à la fin de l'année, le peloton des quatre premiers acteurs de son secteur en Chine.

D'autre part, à la suite de sa prise d'une participation majoritaire dans la société chinoise Landi, la filiale locale du Groupe a pu renforcer encore sa position et afficher un chiffre d'affaires global supérieur à 34 millions d'euros en 2008.

La croissance interne réalisée en 2008 s'est donc conjuguée à cette prise de participation stratégique pour donner au Groupe un ensemble solide et équilibré d'actifs qui lui permettra de consolider en 2009 sa place de leader en Chine :

- une présence auprès de l'ensemble des grandes banques et des établissements financiers importants ;

- une présence sur les marchés financiers, non financiers et à coûts réduits ;
- un recours équilibré aux canaux de vente directe et indirecte pour tenir compte des spécificités du marché chinois ;
- une offre équilibrée faite à la fois de produits INGENICO de nouvelle génération et de produits adaptés au marché local ;
- un réseau bien ramifié pour assurer un service sans pareil et une véritable proximité avec le client.

6.1.5.3.5 Zone géographique : Italie, Suisse, Allemagne et Autriche

En Italie, grâce notamment à la réussite de l'intégration de Sagem Monétel, INGENICO a enregistré une activité soutenue et rentable tout au long du deuxième semestre de 2008.

L'une et l'autre gamme de produits sont désormais disponibles sur le marché italien et ont largement séduit les banques, les processeurs de transactions et les détaillants du pays. Par ailleurs, la stratégie d'INGENICO Italia s'oriente de plus en plus vers les services : l'assistance technique et les interventions sur site, qui sont systématiquement proposées à tous les clients, représentent 25 % du chiffre d'affaires réalisé par la filiale italienne du Groupe.

Au cours de l'année, celle-ci a mis en œuvre des efforts constants pour renforcer sa position dans la grande distribution et sur les marchés verticaux : des succès notables sont à signaler dans les assurances (projet BancaSAI) et dans la distribution (Mediamarkt).

Parallèlement, INGENICO a étendu sa présence déjà établie dans la distribution de carburant (de nouveaux projets avec API-IP et Kuwait Petroleum-Q8) et le secteur bancaire où la migration vers la norme EMV s'est poursuivie pendant la quasi-totalité de l'année et a valu à INGENICO des contrats d'installation ou de remplacement du matériel d'autres fournisseurs. Parmi les grands clients du Groupe se trouvent Setefi (Intesa-SanpaoloBank), Unicredit, KeyClient (anciennement CIM), Consorzio Triveneto et Poste Italiane. Au total, INGENICO a vendu et livré 330 000 terminaux en 2008.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de croissance, la filiale italienne du Groupe n'a pas ménagé ses efforts pour développer une solution sécurisée et certifiée pour les cartes de paiement sans contact de Mastercard PayPass et de Visa PayWave. Ce travail a porté ses fruits : les acteurs du marché en Italie considèrent INGENICO comme le partenaire de choix pour tout pilote en matière de solutions sans contact. A l'heure actuelle, INGENICO participe à trois pilotes importants en partenariat avec Mastercard, Visa et les banques affiliées ; d'autres devraient démarrer début 2009. Le lancement des terminaux couleurs et tactiles est une autre piste majeure de croissance : un premier pilote mis en place en 2008 avec CartaSI, le principal acquéreur Visa/Mastercard du pays, a pour objectif de permettre aux clients italiens de profiter des avantages liés à l'innovation, comme la signature sur écran tactile, la nouvelle interface utilisateurs à base d'images ou encore la publicité à l'écran.

Depuis janvier 2008, INGENICO Italia a également la responsabilité de la filiale **suisse** du Groupe.

La coordination assurée par INGENICO Italia dans ce pays a déjà débouché sur la signature de contrats importants avec des acquéreurs et des acteurs majeurs du marché (B/S, PaySys) ainsi que sur une forte progression du chiffre d'affaires (de plus de 30 % par rapport à 2007).

En Allemagne, région sous la responsabilité d'INGENICO Italia depuis octobre 2008, INGENICO bénéficie d'une présence forte et d'une expansion qui lui ont permis de vendre plus de 44 000 terminaux et de conserver sa part du marché en 2008. La croissance globale du parc des terminaux dans le pays est cependant demeurée faible. Même si tous les moyens techniques sont en place pour la migration vers la norme EMV, le lancement a été différé jusqu'en 2009, compte tenu des autres priorités identifiées.

Signe de la position de leader qu'a acquise INGENICO sur le plan technologique, le Groupe a obtenu toutes les certifications EMV nécessaires et l'homologation comme premier fournisseur de terminaux

dans le cadre du nouveau programme de cartes de débit en Allemagne (ZKA TA 7.0). INGENICO a démontré sa capacité d'innovation par l'introduction, en 2008, des premiers terminaux sans contact sur le marché allemand.

Dans la grande distribution, le Groupe peut se féliciter de deux contrats importants d'installation qui concernent l'un et l'autre le lecteur de cartes hybride i3380 : chez IKEA et chez Hertie.

Par ailleurs, une nouvelle gamme de terminaux conçus pour le secteur de la santé – issue du rapprochement avec Sagem Monétel – a été intégrée à l'offre du Groupe en 2008. Ces produits ont été certifiés l'an dernier, et le Groupe est prêt à les lancer sur le marché dès 2009, ce qui fera de lui le premier fournisseur en mesure de proposer, dans ce domaine, un terminal fixe et un terminal portable.

6.1.5.3.6 Zone géographique : France

En France, 2008 a été, pour l'essentiel, une année de consolidation, marquée par l'acquisition de Sagem Monétel, qui a permis au Groupe de renforcer sa position (plus de 200 000 terminaux livrés, soit 80 % environ des ventes enregistrées par l'ensemble du secteur) sur le marché des terminaux de paiement.

Du côté des innovations, INGENICO a participé à la plupart des projets sans contact répertoriés (NFC avec « Payez Mobile », PayPass avec Banque Accord...), et reste intimement convaincu que l'année 2009 sera placée sous le signe du sans contact : tant MasterCard que Visa prévoient de gros investissements dans cette technologie. Le Groupe s'est également associé au lancement des premières cartes bancaires débit/crédit (« double action »).

Sur le plan de l'activité, INGENICO a continué à travailler avec toutes les grandes banques françaises, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs, en augmentant les volumes de produits déjà référencés et en en ajoutant aux offres existantes (tel que le terminal EFT930S-GEM). Les connexions IP demeurent très minoritaires, sans doute en raison de la complexité de l'installation (fournisseur d'accès Internet + passerelle IP/X25, etc.), et c'est davantage le cas des terminaux Wi-Fi. En revanche, les terminaux GPRS se répandent rapidement, y compris dans des utilisations à faible mobilité (là où un terminal Bluetooth aurait pu suffire) ou même fixes, en moyen de communication principal ou en secours. INGENICO a déjà vendu plus de 30 000 terminaux portables et fixes sur ce marché.

Les nouveaux produits dévoilés lors du salon Cartes (écran couleur, sans contact, nouveau fixe ICT2XX) ont suscité un vif intérêt, prometteur pour 2009.

Le Crédit Agricole est actuellement le premier client d'INGENICO France, suivi du Crédit Mutuel. Toutes les banques françaises ont confirmé le statut du Groupe comme fournisseur privilégié. L'intégration de Sagem Monétel n'a pas eu d'impact visible sur la part de marché détenue par INGENICO.

Dans le secteur de la grande distribution, la concurrence devient de plus en plus âpre, comme en témoignent les campagnes de vente agressives lancées par les autres fournisseurs. Mais INGENICO reste le premier fournisseur des solutions monétiques centralisées (Axis). Le Groupe a déjà équipé plus de 10 000 caisses de magasin et remporté des contrats majeurs avec des distributeurs de premier plan comme le PMU, Lidl, Toys' R Us, H&M ou les Galeries Lafayette. En outre, il a renforcé son activité chez des clients acquis comme McDonald's ou JCDecaux grâce à des solutions innovantes qui viennent compléter celles déjà déployées. La plupart des contrats arrivés à échéance ont été renouvelés pour une durée de 3 ou 5 ans. INGENICO a, également, renforcé ses relations avec des éditeurs de logiciels ou des intégrateurs comme Laser Symag ou Univers Monétique. A l'heure actuelle, 15 % du chiffre d'affaires annuel est de caractère récurrent et le Groupe entend relever encore ce pourcentage dans les années à venir.

On doit noter que la totalité des contrats « retail » se signe désormais en infogérance, validant la démarche « services » qui consiste à moderniser la solution Axis aussi bien pour ce qui est de sa sécurité (PCI DSS, SLA) que de son confort d'utilisation (ePortal). L'acquisition « cross border » a été un sujet récurrent dans nos discussions avec nos clients, banquiers comme enseignes, mais aucune mise en œuvre significative n'est intervenue au cours d'une année 2008 consacrée avant tout à l'installation de notre crédibilité en tant que « facilitateur ».

L'incorporation de Sagem Monétel a aussi permis à INGENICO de disposer à nouveau, après quelques années d'interruption, d'une offre dans le domaine de la santé. La concurrence avec Xiring sur les lecteurs purement Sesam-Vitale, bi ou tri-fentes, est rude, mais notre position sur les produits mixtes incorporant le paiement est très solide. Des combinaisons « santé » à base de terminaux Telium et Axis, laissent augurer d'une bonne année 2009 avec, pour cibles principales, les pharmacies.

6.1.5.3.7 Zone géographique : Espagne et Portugal

En 2008, INGENICO a consolidé sa position dans le secteur bancaire en Espagne et au Portugal. Il est le principal fournisseur de solutions monétiques aux grands acteurs du marché (Sermepa, 4B et Banco Santander, Banco Sabadell, Santander Totta, BCP...), En plus de l'excellence du service qu'il donne traditionnellement aux banques, le Groupe leur fournit la solution portable, actuellement la plus appréciée et la plus vendue, ce qui explique son statut de leader sur un marché, en train de délaissier les solutions « de comptoir » au profit des solutions sans fil.

C'est là une base solide qui permet à INGENICO d'étendre son activité vers d'autres secteurs. En 2008, année de l'achèvement de la migration des banques vers la norme EMV, le Groupe a décidé de renforcer sa présence auprès de ses clients actuels dans la grande distribution (Alcampo, Sabeco, Leclerc, Carrefour, Sonae...) et d'ouvrir de nouvelles perspectives en réalisant ses premières livraisons à d'importantes chaînes ibériques comme El Corte Inglés ou Eroski, grâce entre autres à ses solutions de capture de signature.

Leader dans le secteur bancaire et la grande distribution, INGENICO n'a pas pour autant ralenti ses efforts en 2008 auprès des distributeurs de carburant (REPSOL, CEPESA, BP) et sur le marché de la loterie (où sa solution a été massivement déployée par l'organisation espagnole la ONCE), qui représentent aujourd'hui plus de 10 % de son chiffre d'affaires, contre 2 % en 2007.

2008 a donc été une année de transition sur le plan des canaux de distribution. Sous l'effet de cette évolution du portefeuille des clients, les ventes de solutions (dans la grande distribution et le pétrole) et de terminaux mobiles (dans les secteurs bancaire et de la loterie) ont connu une augmentation considérable qui permet un meilleur équilibre entre familles de produits.

6.1.6 Stratégie

La stratégie définie par le groupe INGENICO se décline en trois axes sur chacun desquels des actions de développement interne ou externe peuvent être conduites :

Poursuivre l'accroissement de la base installée, notamment :

- en définissant un portefeuille de produits segmentés pour s'adresser aux marchés verticaux (Commerce organisé, Hospitalité, Transports, Loterie, etc.) ;
- en poursuivant la consolidation du marché dans les zones où la part de marché du groupe INGENICO peut encore progresser ;
- en accompagnant les besoins croissants des pays émergents.

Monétiser la base installée, notamment :

- en proposant une offre de connectivité (grâce à un réseau mondial de télécommunications opéré par Ingenico), de gestion des parcs de terminaux et des transactions ;
- en offrant un large portefeuille de services à valeur ajoutée (recharge de cartes téléphoniques, transfert d'argent, DCC, cartes prépayée etc....) permettant d'accroître les revenus générés par le terminal de paiement.

Construire un pont entre le monde numérique et le monde physique, notamment :

- en acquérant les compétences spécifiques au monde du paiement par mobile et par internet afin de se préparer aux possibles mutations du paiement traditionnel ;
- en marquant sa présence sur l'ensemble du marché des équipements destinés au paiement numérique (terminaux sans contact, matériel destiné à la banque à domicile...).

6.1.6.1 Stratégie produits

INGENICO est soucieux de fournir des produits toujours innovants en adéquation avec les demandes du marché et propose une gamme de produits, logiciels et services, adaptée à son cœur de métier, l'acquisition des transactions électroniques sécurisées. A ce titre, INGENICO a lancé en 2008 le premier terminal fixe PCI V2 pouvant disposer d'un écran couleur et acceptant les transactions par cartes sans contact et téléphone mobile NFC.

INGENICO continuera à étoffer sa gamme de terminaux pour répondre aux besoins génériques d'acceptation des transactions de paiement. Celle-ci sera complétée par des produits spécifiques répondant aux besoins des marchés verticaux.

L'offre logicielle d'INGENICO complète et valorise l'offre des terminaux en apportant à ses clients plus de fonctionnalités, de valeur ajoutée, de simplicité et une maîtrise des coûts :

- l'offre de monétique intégrée développée par MoneyLine (société acquise par INGENICO, fin 2006) propose désormais des solutions centralisées de paiement ciblant essentiellement les marchés de la grande distribution et des franchises. Cette intégration a permis à INGENICO son premier succès commercial fondé sur le terminal i3070 et Axis comme solutions centralisée de paiements ;
- Incendo Online, l'architecture client-serveur INGENICO permet une mise à jour dynamique et en temps réel des services à valeur ajoutée sur toute la base installée de terminaux du client, avec tout le degré de sécurité nécessité par l'échange de données sensibles ;
- IngeState, le système d'administration de terminaux INGENICO à distance permet une mise à jour des applicatifs et des paramètres installés dans les terminaux déployés sur le terrain.

INGENICO offre, également, une gamme étendue de services après-vente à ses clients, comme les centres d'appels, l'installation, la maintenance.

INGENICO propose également à ses clients des services d'infogérance, de gestion de projets de développement d'applicatifs et de maintenance logicielle.

L'offre d'INGENICO est bâtie autour de trois fondamentaux :

- une sécurité maximale : INGENICO a comme objectif, pour ses clients, la garantie d'une sécurité maximale pour la gestion de leurs transactions sécurisées et ceci, selon toutes les règles techniques en vigueur, dans chaque pays, voire chez chaque client. Toutes les solutions INGENICO sont conformes en standard aux normes EMV ; elles sont certifiées (ou en cours de certification) selon les normes locales de chaque pays où elles sont commercialisées. D'autres approbations, internationales, comme

le TQM (MasterCard) ou PCI PED (Visa), apportent aux utilisateurs des solutions INGENICO, des garanties supplémentaires de sécurité ;

- une avance technologique : l'un des objectifs prioritaires du Groupe est de maintenir les investissements de R&D à un niveau élevé afin de conserver une nette avance en matière d'innovation technologique ;
- une capacité à s'intégrer facilement dans l'environnement des clients.

Ainsi, INGENICO a-t-il consacré environ 8,50 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement de nouveaux systèmes de paiement toujours plus performants et plus sécurisés, basés dorénavant sur l'architecture Telium et conformes aux derniers standards EMV de la carte à microprocesseur. Certains d'entre eux utilisent les technologies les plus novatrices, telles que la biométrie, la technologie tactile, les communications GPRS, Bluetooth ou Wifi.

6.1.6.2 Stratégie de développement géographique

Sur un plan géographique, la direction d'INGENICO a défini comme zones de développement prioritaire l'Asie du Sud Est, les Etats-Unis et la Corée :

Des informations relatives à l'activité par zones géographiques est donnée à la section 6.1.5.3 du présent Document de Référence.

6.1.6.3 Les Partenariats

Grâce aux compétences complémentaires que lui ont apportées ses partenaires dans le monde entier, INGENICO a pu enrichir son offre et se développer dans des zones où il était peu présent. Parmi les partenaires les plus importants pour INGENICO, on peut notamment citer NCR, WINCOR NIXDORF, IBM ou G-Tech. INGENICO a poursuivi en 2008 sa politique active en matière de partenariats industriels, marketing, technologiques et commerciaux. Le Groupe est, depuis plusieurs années, attaché à cet axe essentiel de développement qui lui permet de se concentrer sur ses compétences-clés et d'accélérer son rythme de croissance.

- **Partenariats industriels** : INGENICO a choisi de sous-traiter la totalité de sa production mondiale de terminaux de paiement afin d'optimiser ses coûts et de maîtriser ses ressources. Implantés dans le monde entier, ses principaux partenaires industriels sont Flextronics en Chine et Roumanie, Jabil au Brésil, Sagem Communications en Tunisie et SMTC en Chine.

- **Partenariats marketing et technologiques** : en 2008, INGENICO a poursuivi sa collaboration avec Visa International, MasterCard, American Express, dans la définition de nouveaux produits et a, notamment, entrepris avec ces organisations des pilotes liés à des nouvelles technologies telles que les paiements sans contact.

INGENICO a poursuivi les partenariats technologiques qui le lient à des entreprises intervenant dans le domaine des transactions électroniques sécurisées :

- ID3 dans le domaine de la biométrie ;
- Insight contactless pour la fourniture de composants sans contact ;
- OTI et Vivotetech pour la fourniture de lecteurs sans contact connectés aux terminaux du Groupe.

- **Partenariat services** : en 2008, une réflexion de fond a été menée sur la nécessité de travailler avec un ensemble de partenaires. Les deux objectifs de cette réflexion sont :

- l'amélioration de la rapidité de déploiement de notre offre de service via un rapprochement avec des sociétés expertes dans les domaines ciblés ;

- la fourniture à nos clients de solutions clés en main dans le domaine des services à valeur ajoutée en lançant un programme de partenariat visant à valoriser notre environnement technique par des contenus attractifs et prêt à être utilisés.

6.2 Les marchés

6.2.1 Marché Banques/Acquéreurs

Les acquéreurs constituent le principal marché du Groupe. Le marché de l'acquisition se compose d'établissements bancaires, des sociétés de gestion de l'acquisition des transactions électroniques pour le compte des banques ainsi que des distributeurs de solutions. Les plus grandes banques dans le monde font confiance à INGENICO (Barclays, Crédit Mutuel, BNP-PARIBAS, Bank of America ...).

Les acquéreurs ne sont pas utilisateurs des terminaux mais constituent des intermédiaires entre le fabricant de solutions tel qu'INGENICO et les utilisateurs finaux des terminaux de paiements, qui sont les marchands.

Les deux principaux segments de clients des acquéreurs sont le commerce indépendant, d'une part, l'hôtellerie et la restauration, d'autre part.

- **Segment du commerce indépendant**

Le commerce indépendant est le segment le plus important du marché des terminaux de paiements en termes d'unités. Il s'agit des exploitants indépendants qui commercialisent des biens et des services disposant très souvent de surfaces de magasins limitées. INGENICO a développé des solutions adaptées aux besoins de ces commerçants tout en respectant leurs spécificités locales. Le Groupe s'efforce sans cesse d'être à l'écoute de cette multitude d'entreprises ayant des besoins multiples et variés par le biais des acquéreurs. Il s'agit d'offrir des solutions à la fois économiques, simples d'utilisation et technologiquement à la pointe, de façon à mieux répondre à la nécessité de réduction du temps d'encaissement au comptoir et au temps de gestion des transactions.

INGENICO propose deux solutions principales déclinables en solutions personnalisées selon les besoins :

- la gamme de terminaux fixes (i5100, i5310, EFTSmart, EFT930 L et S) avec ou sans PIN pad;
- la gamme des terminaux mobiles (i7910, i7810, EFT930G, BW) pour une utilisation dans un contexte soit de mobilité du commerçant, soit d'absence de lignes téléphoniques fixes, bénéficiant des coûts de télécommunications réduits grâce aux modules GPRS ou Wifi incorporés.

Par le biais des établissements bancaires, de distributeurs locaux ou régionaux et d'acquéreurs, INGENICO propose sa gamme de terminaux de paiement et de PIN pads qui constitue aujourd'hui son offre principale.

Le Groupe commercialise son offre dans plus de cent pays, soit par l'intermédiaire de ses filiales, soit grâce à son réseau de distributeurs.

Ces terminaux et PIN pads reposent sur la plate-forme TELIUM™ ou UNICAPT™ et sont dotés d'un microprocesseur de sécurité dédié, qui garantit la sécurité des transactions, l'intégrité des données et la gestion sécurisée du multi-applicatif.

- **Segment de l'hôtellerie et de la restauration**

INGENICO propose sur ce marché des solutions spécifiques, essentiellement basées sur la fourniture de terminaux portables permettant le paiement par carte à la table du consommateur. Le programme, intitulé Pay@Table, lancé en 2004 afin de développer cette offre est disponible mondialement.

Grâce à des partenariats avec des sociétés fournisseurs de logiciels de gestion de restaurants et d'hôtels, telles que Micros, l'offre d'INGENICO peut être intégrée dans les systèmes d'information de ces restaurants et hôtels. Ainsi intégrés, les terminaux des séries i7700, i7800, i7900, EFT930B, W et G équipés des technologies Bluetooth, Wifi ou GSM/GPRS permettent de gérer les prises de commandes des clients et d'accélérer la transaction grâce à un paiement à la table. Les propriétaires des établissements ainsi équipés voient leurs revenus augmenter grâce à une rotation optimisée des tables et une satisfaction accrue des clients.

6.2.2 Marché de la grande distribution

INGENICO propose aux professionnels de ce secteur des solutions complètes et intégrées à leur système d'information.

Ces solutions complètes sont constituées, d'une part, de produit de la gamme d'INGENICO, des PIN pads se connectant aux points d'encaissement, des logiciels de gestion et de concentration des transactions électroniques telles que le paiement, la fidélité mais aussi des lecteurs de chèques et, d'autre part, des prestations de conseils (aide à la définition des systèmes monétiques) et de services (installation, maintenance, formation). Les PIN pads multifonction i3070 et ML30, sont les premiers PIN pads capables de traiter les cartes à piste, les cartes à puce et les cartes sans contact.

Les terminaux de la série i6000 (tels que les i6500 et le i6770) permettent, notamment, la capture de signature. Cette fonctionnalité est largement utilisée par la plupart des sociétés de la grande distribution américaine. Elle permet aux clients d'INGENICO de réaliser d'importantes économies tout en éliminant le stockage des factures papier. L'objectif du programme Payment+ est de développer la capture de signature à l'extérieur des Etats-Unis et notamment en Europe, dans le cadre de situations de paiement ou bien encore de dématérialisation de document ou contrats. En 2008, plusieurs contrats de fourniture de terminaux INGENICO de capture de signature ont été signés (exemple : Home Depot).

INGENICO compte parmi ses clients les plus grandes sociétés mondiales de la grande distribution (tels que Home Depot, Carrefour, Safeway, Tesco ou Auchan...) et les plus grandes enseignes multi sites (Mac Donald's, Starbucks Coffee, Quick, Zara, ...).

En France, INGENICO bénéficie d'une position de leadership dans le domaine de la monétique intégrée dans le monde de la distribution organisée grâce à l'acquisition de MoneyLine fin 2006 et de Sagem Monétel début 2008.

6.2.3 Marché du pétrole

INGENICO a développé pour le pétrole une offre de matériels spécifiques et de logiciels de monétique intégrée qui prennent en compte les caractéristiques de ce secteur telles que la gestion de cartes pétrolières ou le traitement de volumes importants de transactions.

INGENICO propose également à ses clients de nombreux services : installation, maintenance, centre d'appels et systèmes de gestion du parc de terminaux permettant les mises à niveaux logiciels.

Les clients d'INGENICO sur ce secteur sont parmi les plus grandes sociétés intervenant sur le marché du pétrole (exemples : BP, Shell).

6.2.4 Autres marchés

Grâce à son expertise en matière d'automatisation des transactions sécurisées, INGENICO a développé des solutions spécifiques qui lui permettent d'entrer sur de nouveaux marchés, à forte croissance :

Le marché du rechargement de téléphone portable

Face à l'expansion du marché des télécommunications mobiles et plus spécialement celle des cartes prépayées, un nouveau segment a vu le jour. Il s'agit, en effet, de permettre de façon totalement sécurisée et simple, le rechargement de ces cartes prépayées, soit à l'aide d'une carte de paiement, soit avec des espèces.

Le terminal permet d'effectuer la transaction en se connectant directement à l'opérateur de téléphonie mobile ou à son représentant et de donner aux consommateurs un rechargement quasi immédiat. Le marché de rechargement représente plus de 50% des 3 milliards d'abonnés au téléphone mobile particulièrement dans les pays en développement.

Le marché de la loterie

Tout comme les commerçants et les banques, les sociétés de loteries requièrent une sécurité importante pour la gestion de leurs transactions. La loterie constitue un nouveau marché pour INGENICO.

INGENICO propose une offre de terminaux destinés à acquérir des transactions sécurisées de loterie. En particulier, le i8550, terminal mobile multi-application (GSM/GPRS, « Text to Speech », scanner barre code), utilisable par les déficients visuels, permet à la ONCE, une association espagnole de loterie, de proposer son offre en situation de mobilité.

Les terminaux qui constituent l'offre loterie d'INGENICO sont les suivants :

- des terminaux de comptoir (exemples : i5310, i5100) ;
- des terminaux mobiles pour environnement intérieur, équipés de la technologie Bluetooth ou Wi-Fi pour certains d'entre eux, permettant le paiement à distance du comptoir (exemples : i7780, i7810) ;
- des terminaux mobiles pour environnement extérieur utilisant des technologies de télécommunications à longue portée (exemples : i7910, i8550) ;
- des terminaux avec écran couleur et disposant d'un écran tactile tels que le i6770, permettant d'offrir une interactivité pour le consommateur.

En 2008, la Loterie Sportive Nigériane a lancé son service mobile de loterie en ligne, en s'appuyant sur le terminal INGENICO i8550 pour équiper plusieurs dizaines de milliers de points de vente ambulants et fixes à travers tout le pays.

Le marché de la distribution automatique de biens et de services

Le marché de la distribution automatique connaît un essor important depuis quelques années et ce, partout dans le monde. En tant que nouveau moyen de distribution et nouveau support de consommation, ce canal de vente a séduit tant les commerçants que les consommateurs. Aujourd'hui, déjà plus de 25 millions de distributeurs automatiques et de kiosques sont installés dans le monde. Le taux de croissance annuel du marché est de l'ordre de 10%.

Les automates concernent tous les secteurs de la distribution : distributeurs de carburants, bornes d'accès Internet, libre-service hôtelier, bornes photos, distributeurs alimentaires, etc.. . Le succès de ce nouveau canal de distribution s'explique par de nombreux avantages, tant pour les consommateurs (service plus rapide, gain de temps, aspect pratique...) que pour les commerçants (accès illimité aux consommateurs, 24h/24h, 365 jours par an, multiplication des canaux de vente).

Le paiement par carte offre des avantages significatifs à la distribution automatique par rapport au paiement en espèce. Il apporte sécurité (moins de monnaie dans la machine et ainsi diminution du risque de vandalisme) et confort d'achat (le consommateur, parfois démuné de monnaie, peut désormais réaliser ses achats à tout moment grâce à sa carte), d'où un accroissement naturel des ventes.

Les exigences pour les solutions de paiement automatique par carte sont très élevées. La présence de distributeurs dans des environnements très différents, aussi bien en intérieur qu'en extérieur, et les fortes contraintes dues aux conditions environnementales (vandalisme ou malveillance, par exemple) et météorologiques qui en résultent nécessitent un niveau important de sécurité et de robustesse des systèmes de paiement.

L'offre INGENICO pour le marché de la distribution automatique est constituée de la série i9000 composée de modules combinés à des solutions software adaptées à chaque marché : bornes photos, paiement facture, pétrole, bornes de rechargement d'unités téléphoniques... .

La technologie sans contact constitue une des principales mutations actuelles du monde du paiement. Outre la vitesse des transactions, cette technologie offre deux avantages au monde de la distribution : d'une part, une maintenance aisée (absence de pièces en mouvement et de fentes pouvant être obstruées), de l'autre, une possibilité de transactions de faibles montants (quelques centimes).

Sur le marché de la distribution automatique, JCDecaux a continué, en 2008, de déployer ses bornes de location de vélos en libre services installés dans plusieurs grandes villes européennes, notamment à Paris.

En 2008, INGENICO a annoncé le nouveau produit terminal de la gamme « unattended » ; le i9550 prenant les dernières demandes du marché aussi sur le plan fonctionnel, technique que de la sécurité. Un accord pour la fourniture de ce produit a été signé avec le pétrolier Russe Lukoil pour équiper des automates de stations services.

Autres secteurs du commerce

Dans le secteur des livraisons à domicile, INGENICO propose principalement les terminaux i8500 et i8550 qui permettent à la fois le règlement par carte et la traçabilité des colis grâce à leur lecteur de codes barres. Ces terminaux sont capables de gérer des applications de paiement sécurisées ainsi que des applications métier et se connectent par liaison GPRS à des bases de données centrales facilitant ainsi le travail des livreurs en tous lieux et à tout moment.

Dans le secteur du contrôle des passagers, et en particulier dans les transports ferroviaires, l'offre d'INGENICO repose sur les terminaux mobiles équipés de la technologie radio Bluetooth se connectant à des assistants personnels.

6.3 Positionnement concurrentiel

Position	Nom	Chiffre d'affaires 2008 en M\$*	Part de marché estimée en 2008
1	INGENICO (incluant Sagem-Monétel)	1 071	39,4%
2	Verifone	922	33,9%
3	Hypercom (incluant Thales e-transactions)	437	16,1%
4	Gemalto	56	2,1%
Top 4		2 486	91,4%
Autres:	Keycorp, Cybernet, Newland, PAX, Bitel, Spectratech, Panasonic, Toshiba, Omron...	234	8,6%
TOTAL		2720	100%

* Le taux de conversion US\$/€ est le taux moyen 2008: 1€ =1,4706

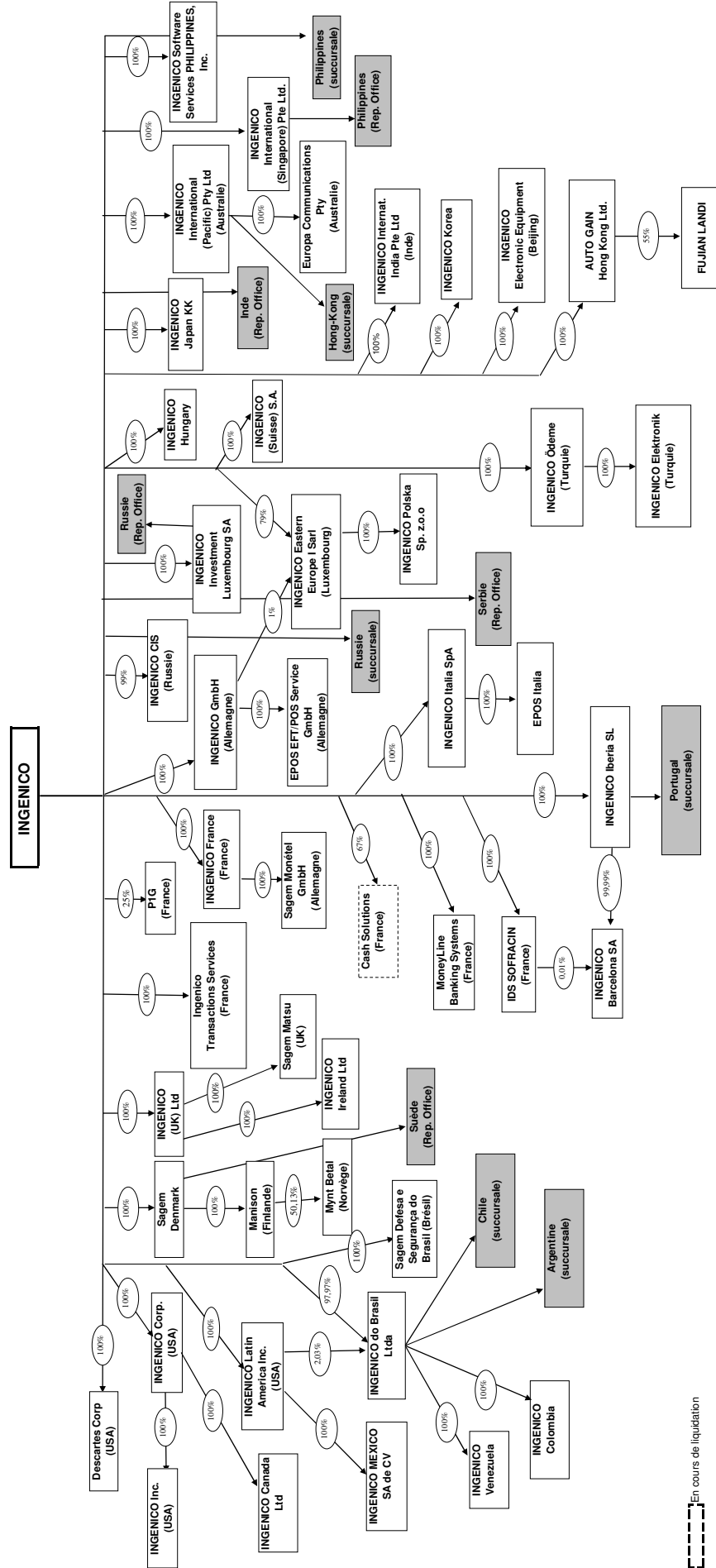
CHAPITRE VII. ORGANIGRAMME

INGENICO, société de droit français, consolide l'ensemble des sociétés figurant en note 5 des comptes consolidés. Elle possède directement ou indirectement 100% du capital et des droits de vote de ses principales filiales opérationnelles.

L'organigramme figurant en page suivante représente la structure du Groupe au 31 décembre 2008.

Le pourcentage de capital détenu dans chacune de ces entités est identique au pourcentage de droits de vote.

ORGANIGRAMME DU GROUPE INGENICO (au 31 décembre 2008)



En cours de liquidation

8.1 Principales immobilisations corporelles

Aucune société du Groupe INGENICO ne possède d'immeubles en pleine propriété. En France, le siège social fait l'objet d'un bail commercial.

- Bail commercial relatif au siège social de Neuilly-sur-Seine

Le siège social d'INGENICO est situé au 192, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine. Il porte sur des locaux de bureaux d'une surface totale d'environ 2 925 m². Le bail a pris effet le 1^{er} novembre 2005, le premier loyer ayant été versé le 1^{er} avril 2006.

Le montant total du loyer, charges incluses, de l'ancien siège social situé à Puteaux, s'établissait à 1 123 000 € HT en année pleine. Le loyer du nouveau siège social à Neuilly-sur-Seine s'élève à 1 088 587 € HT (charges incluses) pour l'année 2007 et de 1 179 000 € HT pour 2008. Il sera de 2 118 000 € HT pour 2009, cette augmentation étant due à une réévaluation des loyers et à la prise à bail de surface supplémentaire.

- Bail commercial relatif à des locaux sis à Suresnes depuis le 1^{er} juillet 2008

Bail commercial (3, 6, 9 ans) avec la société EPP Suresnes TIGRE pour des locaux situés à Suresnes, d'une surface de 3.155 m². Le loyer est de 850.000 € HT (charges incluses).

- Convention de sous-location à Tremblay en France

Une convention de sous-location avait été conclue entre MoneyLine Banking Systems (ex-filiale de MoneyLine). INGENICO est venue aux droits de MoneyLine et a repris les termes et conditions de cette convention pour des locaux de 643 m² d'entrepôts et bureaux situé à Tremblay en France pour un loyer de 109 788 € HT / an charges comprises avec une durée expirant le 15 octobre 2010.

- Baux commerciaux 183 avenue Georges Clemenceau à Nanterre

INGENICO était venue aux droits de MoneyLine dans trois baux commerciaux situés dans un immeuble sis au 183 avenue Georges Clemenceau 92000 Nanterre :

- Bail commercial avec Madame Beti JUNOD pour des bureaux au 6^{ème} étage, surface de 669 m² et 10 emplacements de parkings avec local d'archives. Expiration du bail le 31 décembre 2009. Le loyer est de 113 652 € HT/an et les charges de 41 680 € HT/an.

- Baux commerciaux avec les sociétés EDISSIMO et NABCO Holding : les locaux loués dans le cadre de ces baux ont été libérés en 2008.

- Bail commercial situé 10 rue du Golf 33700 Merignac

Bail commercial (3, 6, 9 ans) avec la société SCI promotion signé le 18 novembre 2003 pour des bureaux au 1^{er} étage et 8 emplacements de parkings. Le loyer est de 34 810 HT/an charges incluses.

- Bail commercial situé 21 rue des Acacias 71200 le Creusot

Bail commercial (3, 6, 9 ans) avec la mairie du Creusot, signé le 28 juillet 2003 pour des bureaux au rez-de-chaussée et mezzanine pour une surface totale de 585 m². Le loyer est de 16 500 HT/an.

- Bail commercial situé 1 rue Claude Chappe 07503 Guilhaud Grange

Bail commercial (3, 6, 9 ans) avec ASCOM signé le 31 décembre 2002 pour des bureaux d'une surface totale de 3.800 m². Le loyer est de 303 508 HT/an et les charges de 185 000€ HT /an.

8.2 Impact environnemental

Entreprise responsable, INGENICO s'efforce de préserver l'environnement en limitant l'impact de ses activités, en atteignant ou dépassant les exigences légales applicables et en anticipant celles à venir.

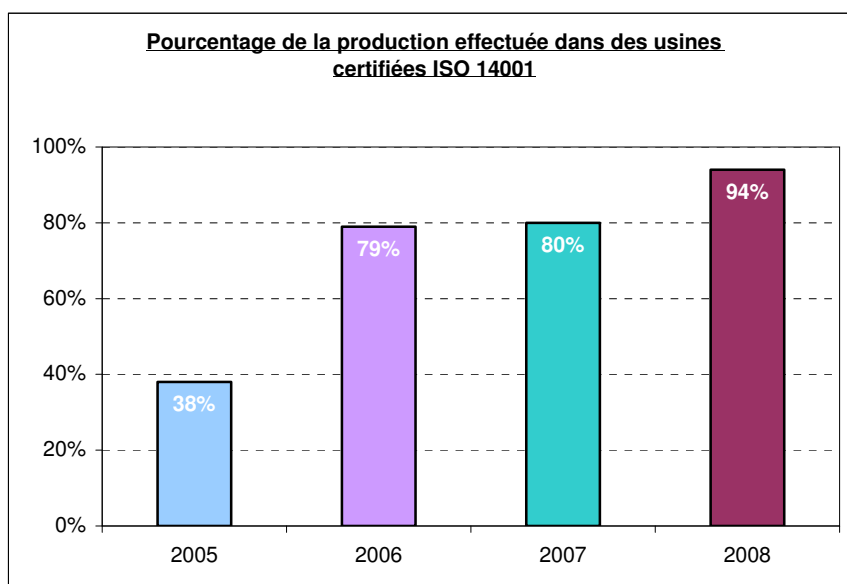
Dans cet objectif, INGENICO a pris en compte l'environnement selon trois principaux axes de travail:

- **Intégrer au plus tôt le management de l'environnement dans les sites industriels**

INGENICO ne possède pas de sites de production et fait donc appel à la sous-traitance. Pour maîtriser les aspects environnementaux, la Société est attentive à ce que ses usines d'assemblage sous-traitantes soient certifiées ISO 14001.

L'ISO 14001 est un outil de management, basé sur le volontariat, permettant la gestion des impacts d'une activité, d'un produit ou d'un service sur l'environnement. Cette norme garantit l'intégration de la préoccupation environnementale à tous les niveaux de l'entreprise.

Cette certification ISO 14001 constitue un engagement formel de progrès continu pour la protection de l'environnement et de prévention de la pollution. Elle est, à la fois, une reconnaissance de la performance du système de management et l'engagement à s'inscrire dans une démarche de progrès.



En 2008, 94% de la production INGENICO était effectuée dans des usines certifiées ISO 14001.

- **Etre en stricte conformité avec les réglementations en vigueur**

La réglementation relative à l'éco-conception et la réduction des impacts environnementaux des équipements électriques et électroniques se renforce de manière continue. Ainsi, INGENICO a su réagir de manière proactive, en anticipant les exigences environnementales et en assurant une veille sur les techniques permettant d'y parvenir.

La directive RoHS (« Restriction of use of certain Hazardous Substances ») s'applique dans tous les pays de l'Union européenne. Elle implique une utilisation strictement limitée de six substances dangereuses pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et Cr^{VI}) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE).

En 2008, 100 % des produits livrés, y compris hors Union européenne, étaient conformes à cette directive.

REACH est un règlement européen permettant l'identification et l'élimination progressives des produits chimiques les plus dangereux. REACH est l'acronyme de « Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals » (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques). Dans le cadre de ce règlement, la phase de pré-enregistrement des substances chimiques produites ou importées en quantité supérieure à 1 tonne/an sur le marché européen a eu lieu durant l'année 2008. L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages.

En tant qu'importateur d'articles, INGENICO n'a pas été concerné par cette première application du règlement. En effet, conformément à l'article 7.1 du règlement, aucune substance contenue dans les articles mis sur le marché par INGENICO n'est destinée à être rejetée dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Le 17 décembre 2008, la Commission Européenne a adopté la première mesure d'exécution de la directive EuP destinée à réduire la consommation d'énergie de certaines catégories d'équipements. Cette Directive établit un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie.

Bien que les produits INGENICO n'appartiennent pas aux catégories d'équipements visées par cette première mesure d'exécution, ils répondent tout à fait aux exigences requises consistant à s'assurer qu'à compter de 2010, la consommation d'énergie des produits en mode standby doit être inférieure à 1 Watt pour les modes off, les fonctions de standby/réactivation, et 2 Watt pour les fonctions d'affichage ou standby/réactivation couplées à des fonctions d'affichage.

- **Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits**

Durant tout son cycle de vie, le produit agit sur l'environnement. L'ambition d'INGENICO est d'intégrer, de façon croissante, des objectifs de réduction de l'impact environnemental de l'ensemble du cycle de vie du produit. Il s'agit d'obtenir une performance globale.

Pour prendre en compte l'environnement dès la conception de ses produits, INGENICO a mené des Analyses du Cycle de Vie (ACV) de ses produits.

L'Analyse du Cycle de Vie (ACV) est un outil utilisé pour évaluer les impacts environnementaux d'un système, c'est-à-dire de l'ensemble des opérations se rapportant à un produit, un procédé ou une activité.

L'éco-conception vise à intégrer la dimension "environnement" dans la conception des produits, afin d'en réduire les impacts. On cherche à maximiser le ratio: service rendu / impacts environnementaux.

Les produits INGENICO sont conçus pour minimiser l'impact sur l'environnement en éliminant ou en réduisant les substances potentiellement nuisibles, en utilisant moins de ressources, en réduisant la consommation d'énergie et en veillant à faciliter le recyclage et la valorisation des produits en fin de vie.

Ces critères de « qualité environnementale » sont également de véritables bénéfices pour nos clients.

CHAPITRE IX. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

La situation financière de la Société est décrite et analysée dans les :

Chapitre 6, section 6.1.3 « Activité Globale »

Chapitre 12, section 12.1 « Saisonnalité des ventes »

Chapitre 9, section 9.2.4 « Extraits du rapport de gestion au 31 décembre 2008

Chapitre 20, section 20.2 « Comptes consolidés au 31 décembre 2008 » et section 20.4 « Comptes sociaux au 31 décembre 2008 ».

9.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est décrit et analysé dans les :

Chapitre 6, section 6.1.3 « Activité Globale »

Chapitre 12, section 12.1 « Saisonnalité des ventes »

Chapitre 9, section 9.2.4 « Extraits du rapport de gestion au 31 décembre 2008

Chapitre 20, section 20.2 « Comptes consolidés au 31 décembre 2008 » et section 20.4 « Comptes sociaux au 31 décembre 2008 ».

9.2.1 Facteurs importants influant sur le revenu de la Société

Se référer au Chapitre 6 « Aperçu des activités »

9.2.2 Variation du chiffre d'affaires net et des produits nets

Se référer au Chapitre 6, section 6.1.3.1 « Evolution du chiffre d'affaires » et section 6.1.3.2 « Ventilation géographique du chiffre d'affaires »

Se référer au Chapitre 12, section 12.1 « Saisonnalité des ventes »

9.2.3 Stratégies ou facteurs ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société

Se référer au Chapitre 4, section 4.4 « Risques liés à l'activité »

Se référer au Chapitre 6, section 6.1.6 « Stratégie »

9.2.4 Extrait du rapport de gestion sur l'exercice clos au 31 décembre 2008

I° PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

1.1 Activité du Groupe sur l'exercice 2008

(en millions d'Euros)	2007	2008	Variations
Chiffre d'affaires	567,9	728	160,1
Résultat opérationnel courant avant impact des écritures liées aux acquisitions	65,3	91,2	25,9
% du chiffre d'affaires	11,5%	12,5%	1%
Résultat opérationnel courant	62,5	72	9,5
Autres produits et charges opérationnels	(5,5)	(14,5)	(9)
Résultat financier	(8,8)	(7,4)	1,4
Résultat net avant impact des écritures liées aux acquisitions et coûts de restructuration	41,5	55,8	14,3
Résultat net	39,5	36,7	(2,8)

	31.12.2007	31.12.2008	Variations
Situation nette	195,9	455	259,1
(Dette nette) / Trésorerie nette	(2,5)	77,5	80

Évènements significatifs intervenus sur la période

Acquisition des activités terminaux de Sagem Sécurité

Le 14 mars 2008, l'assemblée générale d'INGENICO s'est réunie pour approuver les apports en nature par la société Sagem Sécurité des actions des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem Defesa de Segurança do Brasil.

Cette opération permet au nouvel ensemble de bénéficier de la forte complémentarité des deux sociétés en termes d'implantation géographique, de réseau commercial et d'offre produit, combinant une expertise technologique pointue et un savoir-faire en matière de services.

Les apports ont été effectués selon le régime juridique de droit commun des apports en nature à titre pur et simple, tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-147 du Code du commerce et des textes pris pour son application.

Les modalités détaillées de l'opération sont décrites à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

Les activités reprises de Sagem Sécurité sont consolidées dans les comptes à partir du 1^{er} avril 2008. Les comptes présentés intègrent donc l'activité pour la période de 9 mois du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008.

A titre d'information, la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés annuels présente des informations financières pro forma pour INGENICO et Sagem « terminaux » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Ces comptes font l'objet d'ajustements décrits dans cette même note et peuvent être résumés comme suit (en M€) :

	Données	Données				Données
	consolidées Ingenico 1 jan - 31 dec 2008	consolidées Sagem Monétique 1 jan - 31 mar 2008	Ajustement stocks	Ajustement Annulation charges R&D	Ajustement Amort. des incorporels	consolidées Pro forma 1 jan - 31 dec 2008
<i>Devise: millions d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	728,0	52,8				780,8
Coût des ventes	(456,4)	(35,3)				(491,6)
Marge brute	271,7	17,6	-	-	-	289,2
Charges commerciales et Marketing	(59,0)	(3,3)			(0,9)	(63,2)
Frais de R&D	(61,8)	(4,5)		1,1	(2,0)	(67,3)
Frais administratifs	(78,8)	(3,0)				(81,8)
Résultat opérationnel courant	72,0	6,7	-	1,1	(2,9)	76,9
Autres produits/charges opérationnelles	(14,5)	(0,1)			-	(14,5)
Résultat opérationnel	57,5	6,7	-	1,1	(2,9)	62,3
Résultat financier	(7,4)	(0,3)				(7,7)
Résultat avant impôt	50,1	6,4	-	1,1	(2,9)	54,6
Impôt	(13,4)	(2,3)	-	(0,4)	1,0	(15,1)
Resultat hors groupe	-	-				-
Résultat de la période	36,7	4,1	-	0,7	(1,9)	39,5

Océane

Le 21 janvier 2008, INGENICO a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des Océanes restantes à savoir 4.067.793 obligations.

99,8% des obligations ont été apportées à la conversion soit 4.059.819 Océanes. Une émission de 4.063.236 actions nouvelles a été réalisée le 21 février 2008, par application d'un ratio d'attribution de 1.005 action INGENICO pour une Océane.

Les écritures liées à la conversion des Océanes ont réduit la dette et ont augmenté les capitaux propres de 59 M€.

Les éléments sont détaillés à la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

Préalablement à la conversion des Océanes, le Groupe avait racheté 1 million d'Océanes, dont 380 000 début janvier 2008 pour un montant de 5,9 M€.

Acquisition de la société Fujian Landi

Le 25 juin 2008, le Groupe a pris une participation de 55 % dans le capital de Fujian Landi, l'un des leaders chinois des solutions de transactions et de la fabrication de matériel de points de vente.

Le montant de la transaction, entièrement réglée en numéraire, s'élève à 17,05 millions de dollars US soit environ 11 millions d'euros. En incluant les frais d'acquisition, le coût total d'acquisition s'élève à 12,128 millions d'euros.

Le rapprochement des deux entreprises donne naissance à un acteur de premier plan sur le marché asiatique et au leader chinois en parts de marché. Fujian Landi, société non cotée dont le siège se trouve à Fuzhou, présente dans 23 régions de Chine, a été la pionnière dans le secteur des terminaux de paiement électroniques en Chine depuis sa création en 1992.

Au second semestre, l'activité de la Société s'est élevée à 17,5 M€.

Les modalités détaillées de l'opération sont décrites à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

1.2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant

Activité du semestre

En 2008, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 728 M€. A taux de change constant, la croissance a été de 33% et de 7% en incluant les activités de Sagem Monétel sur les premiers semestres 2007 et 2008.

Cette excellente performance provient à la fois de la croissance des activités d'INGENICO mais également et surtout de l'intégration des activités terminaux de Sagem Monétel à compter du deuxième trimestre 2008.

En termes de répartition des ventes, on observe les évolutions géographiques suivantes par rapport à l'an dernier.

En millions d'euros	Chiffre d'affaires 2007	Chiffre d'affaires 2008	Variation à taux de change constants	Variation pro forma
Chine/Asie Pacifique	44	66	+53%	+33%
Europe du Nord	103	125	+34%	+5%
Europe du Sud	139	168	+21%	-7%
EEMEEA	68	134	+100%	+38%
Amérique du Nord	108	105	+3%	-4%
Amérique du Sud	106	130	+26%	+3%
TOTAL	568	728	+33%	+7%

La plupart des régions ont affiché une croissance significative. Ainsi EEMEEA (Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique et Asie) a profité d'une demande forte de terminaux et affiche une croissance record.

L'Europe du sud a souffert d'une base de comparaison défavorable suite à une vague de migration EMV très importante intervenue en Espagne notamment sur le premier semestre 2007, tandis que l'Amérique du Nord, affectée par la crise, a vu son chiffre d'affaires légèrement reculer.

Résultat opérationnel courant

Traitement des acquisitions

Conformément aux normes IFRS, le traitement des acquisitions fait l'objet d'une affectation des écarts d'acquisition (« goodwill ») à des éléments amortissables ou à des actifs tels que les stocks.

Ces affectations, sans effet sur la trésorerie, viennent diminuer le résultat opérationnel courant.

Les conséquences sur le résultat peuvent être résumées comme suit :

2008 (en millions d'Euros)	Information financière (IFRS)	Charges liées au rapprochement	Ajustement stocks	Amortissement des incorporelles	Information financière ajustée
Chiffre d'affaires	728				728
Coût des ventes	(456.3)		7.7		(448.6)
Marge brute	271.7		7.7		279.4
Etudes et recherche	(61.8)			6	(55.8)
Frais commerciaux	(59.0)			5.4	(53.6)
Frais généraux et administratifs	(78.8)				(78.8)
Résultat opérationnel courant (Ebit)	72		7.7	11.4	91.2
Autres produits et charges opérationnels	(14.5)	9.1			(5.4)
Résultat opérationnel	57.5	9.1	7.7	11.4	85.7
Résultat financier	(7.4)				(7.4)
Impôts	(13.4)	(3)	(2.6)	(3.8)	(22.8)
Résultat net	36.7	6.1	5.1	7.6	55.5

En incluant les charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés dans le cadre des regroupements d'entreprises liés à MoneyLine (acquisition en novembre 2006) et Planet (acquisition en juillet 2007), l'impact total sur le résultat net de l'exercice s'élève à 19,2 M€.

Avant ces écritures sans effet sur la trésorerie du Groupe, le résultat opérationnel courant s'élève à 91,2 M€ et représente 12.5% du chiffre d'affaires.

Les écritures sont détaillées dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

Marge brute ajustée

Sur l'exercice, l'évolution de la marge brute ajustée avant l'impact des écritures liées aux acquisitions se présente comme suit :

Marge brute (données issues des comptes de gestion)	2007	2008
Vente de terminaux Marge brute terminaux % des ventes	458,1 180,8 39,5%	595,9 235,2 39,5%
Vente de logiciels et services Marge brute logiciels et services % des ventes	109,8 27,5 25%	132,1 44,2 33,4%
Total marge brute ajustée	208,2 36,7%	279,4 38,4%

La marge brute ajustée sur l'exercice s'améliore significativement en passant de 36,7% en 2007 à 38,4% en 2008.

Ce résultat a été obtenu grâce aux gains réalisés sur les achats et aux softwares et services, ces derniers bénéficiant d'un meilleur mix et d'une fiabilité plus grande des produits réduisant les coûts de réparation.

Autres coûts d'exploitation

Les dépenses d'exploitation (avant impact des écritures liées aux acquisitions) se présentent comme suit :

	2007	2008	Variations	Dont amortissement d'incorporels en 2008 liés aux acquisitions
Charges commerciales et marketing	(40,2)	(59)	(18,8)	(4,8)
Frais de Recherche et Développement	(43)	(61,8)	(18,8)	(6,7)
Frais administratifs	(62,4)	(78,8)	(16,4)	-
Total coûts d'exploitation	(145,6)	(199,6)	(54)	(11,5)

Les dépenses d'exploitation représentent 199,6M€ contre 145,6M€ en 2007. Avant les amortissements d'éléments incorporels liés aux acquisitions, ces dépenses s'élèvent à 188,2M€ et représentent 25,8 % du chiffre d'affaires contre 25,1 % l'an dernier.

L'augmentation de 45,4 M€ est imputable majoritairement aux variations de périmètre.

L'augmentation résiduelle résulte de plusieurs facteurs :

- augmentation des coûts de structure pour absorber l'intégration de Sagem Monétel ;
- coûts engagés pour le développement des activités de services ;
- coûts engagés pour assurer la convergence des applications logicielles ;
- début des réductions des coûts dégagées via les synergies de l'opération avec Sagem

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 57,5M€ après comptabilisation des éléments non récurrents suivants pour un total de (14,5) M€:

	2007	2008
Charges de restructuration	(6,1)	(9,1)
Autres	0,6	(5,4)
Total	(5,5)	(14,5)

Les autres charges et produits opérationnels comprennent essentiellement les coûts de restructuration liés à l'intégration des activités de Sagem Monétel parmi lesquels la réduction d'effectifs de Barcelone qui représente 5,2 M€. Les autres coûts représentent essentiellement des dépréciations d'actifs cotés.

Résultat financier

Résultat financier (M€)	2007	2008
Coût de l'endettement financier	(7,2)	(2,7)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,2	2,1
Coût de l'endettement financier net	(6)	(0,6)
Gains et pertes de change	(5,5)	(1,9)
Autres produits et charges	2,6	(5,0)
Coût financier net	(8,8)	(7,4)

Le résultat financier s'améliore du fait que l'endettement financier net du Groupe a disparu.

En effet, alors que la dette nette s'élevait à 2,5 M€ au 31 décembre 2007, la Société dispose désormais d'une trésorerie nette positive de 77,5 M€.

Les variations de change considérables, intervenues sur l'exercice ont généré des pertes de change et des coûts non récurrents sur un produit de bonification des taux adossé à un prêt en réel.

Résultat net

Compte tenu de ce qui précède, le résultat avant impôt s'élève à 50,1M€ contre un profit de 48,2M€ en 2007. La charge d'impôt s'élève à 26,7% du résultat net avant impôt. Le résultat net, en conséquence, s'élève à 36,7M€ contre 39,5M€ l'an dernier.

Le résultat net avant les charges (nettes d'IS) liées aux acquisitions pour 12,9M€ et des coûts de restructuration pour 6,1M€ se serait élevé à 55,7M€.

Variation de la trésorerie, de l'endettement net et des fonds propres

M€ (retraité)	2007	2008	Variations
Flux de trésorerie d'exploitation avant BFR	65,2	66,1	0,9
BFR	0,2	24,7	24,5
Flux de trésorerie après BFR	65,4	90,8	25,4
CAPEX (nets des produits de cession)	(12,5)	(21,3)	(8,8)
Flux de trésorerie après investissements	52,9	69,5	16,6
Variations de périmètre (sociétés/activités)	(18,2)	(0,3)**	N/A
Augmentation de capital (en espèces)	3,6	1,2	N/A
Dividendes	(3,2)	(10,8)	N/A
Achat d'actions propres et d'Océane	---	(27,6)	N/A
Océane (achat/conversion)		59,2	N/A
Variations des investissements courts terme		(6)	N/A
Change et autres	(4,6)*	(4,0)	N/A
(Désestimation)	30,5	80	49,5
(Dette nette) / Trésorerie nette	(2,5)	77,5	80

* dont écritures IFRS sur l'Océane

** incluant la trésorerie acquise de Sagem Monétel pour 20M€ diminuée des frais d'acquisition, de la soulte et des 11M€ décaissés Fujian Landi

Les flux de trésorerie d'exploitation après BFR sont en très forte croissance et passent de 65,4M€ en 2007 à 90,8M€ au 31 décembre 2008.

Ce résultat a été obtenu à la fois par l'amélioration de la profitabilité (avant décaissements d'impôts et coûts de restructuration) et une gestion dynamique du BFR sur le deuxième trimestre en particulier.

Le Capex, à (21,3) M€, est en ligne avec les attentes du Groupe sur la base du nouveau périmètre d'activité. Les variations de périmètre incluent notamment la trésorerie acquise de Sagem diminuée des paiements pour 10,75 M€ composés des coûts d'acquisition et du paiement en espèces. En outre, environ 12,1 M€ ont été payés pour l'acquisition de Fujian Landi.

Au total, la position de trésorerie nette du Groupe s'est améliorée de 80 M€ et ceci après 10,8 M€ de dividendes versés au premier semestre, le rachat d'actions d'autocontrôle et d'Océanes pour un total de (27,6 M€).

Cette performance a été possible grâce essentiellement à deux éléments :

- la forte génération de trésorerie après BFR évoquée ci-dessus (+90,8 M€)
- la conversion en actions des Océanes (+59 M€).

La variation des fonds propres peut être résumée comme suit :

En M€

Capitaux propres au 31 décembre 2007	195,9
Océanes (rachat/conversion)	56,2
Apport activités Sagem	202,3
Distribution de dividendes	(10,8)
Variation des écarts de conversion et autres	(9,6)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription	10
Rachat d'actions	(25,6)
Résultat de l'exercice	36,7
Capitaux propres au 31 décembre 2008	455

1.3 Comptes sociaux

Rappelons au préalable que la Société exerce trois fonctions différentes :

- un rôle de holding ;
- un rôle « corporate » comprenant les activités de R&D et les activités de production pour le Groupe ;
- un rôle commercial sur la France et la région EEMEA.

En outre, en 2008, le rôle de la Société a été accru du fait de l'acquisition de la société Sagem Monétel, désormais dénommée INGENICO France. Afin de faciliter l'intégration d'INGENICO France, la Société en a repris la « gestion » des activités corporate, telle que la R&D et les Opérations (gestion des approvisionnements et de la production). La Société a ainsi facturé ses filiales et a, elle-même, été refacturée de redevances.

En 2008, la croissance des ventes a été forte en France, au Moyen-Orient et en Afrique, auprès des clients externes. Les ventes ont également augmenté auprès des filiales du Groupe notamment aux Amériques :

Ventilation géographique du chiffre d'affaires	2007	2008	Variation
France	38,9	43	10,54%
Asie	29,4	24,1	-18,03%
Europe, Europe centrale	125,2	122,8	-1,92%
Amériques	50,1	80,2	60,08%
Moyen-Orient	33,6	58,9	75,30%
Afrique	7,6	15,3	101,32%
Total	284,8	344,4	20,93%

La marge brute, sous l'effet de l'amélioration des ventes a sensiblement augmenté (145M€ contre 130M€ en 2007). Elle a cependant baissé en pourcentage du chiffre d'affaires.

Les autres coûts d'exploitation (autres achats, frais de personnel et amortissements et provisions nets, impôts et taxes ...) sont en augmentation de plus de 130M€ contre 100M€. Cette forte variation provient des efforts déployés pour le lancement de nos nouvelles activités services, des redevances

payées à INGENICO France sur la R&D des coûts des paiements fondés sur des actions, des amortissements et dépréciations.

Le résultat financier s'élève à (3,9) M€ contre 16 M€ un an plus tôt. Il comprend notamment :

	2007	2008
Charges d'intérêts	(7,4)	(2,6)
Dotations nettes aux provisions sur titres et créances	2,7	(9,2)
Dividendes et intérêts reçus des filiales	18,9	12,1
Change	(0,9)	(3,6)
Gains / pertes sur cessions de VMP	3,8	(0,8)
Autres	(1,1)	0,2
Total	16,0	(3,9)

Le résultat exceptionnel s'élève à 1,9 M€ et comprend notamment :

	2007	2008
Pertes s/ cessions d'immobilisations	(0,1)	(0,5)
Prov. actions gratuites	(4,2)	(0,5)
Litiges et qualité	(0,4)	1,3
Frais de restructuration	(2,6)	(0,8)
Mali sur rachat d'Océanes / actions	(5,1)	(9,9)
Abandon de créances / retour à meilleure fortune	(8,5)	5,5
Divers	(0,1)	7,7
Amortissements dérogatoires	(0,3)	(0,9)
Total	(21,3)	1,9

La charge d'impôts sur les résultats est très réduite (0,2) M€ compte tenu des déficits reportables importants de la Société.

Le montant global des charges non fiscalement déductibles s'élève à 37 511€ et correspond à l'amortissement complémentaire des véhicules de tourisme.

Au 31 décembre 2008, la Société n'a plus de déficits fiscaux reportables.

Les capitaux propres passent de 244,6 M€ à 555,5M€. La variation des fonds propres s'élève à 311M€ et provient à hauteur de 235M€ de la rémunération de l'apport de Sagem Monétel, de 62M€ de l'Océane, et de 23M€ du résultat de l'exercice. Par ailleurs, un dividende de 10,8M€ a été versé au cours du premier semestre.

CHAPITRE X.

TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de l'émetteur

Se référer au Chapitre 20, section 20.2 « Tableau de variation des capitaux propres consolidés »

10.2 Flux de trésorerie

Se référer au Chapitre 20, section 20.2 « Tableau des flux de trésorerie consolidés »

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Se référer au Chapitre 20, section 20.2, note 10 « Coût financier net » et note 22 « Dettes financières nettes » de l'annexe aux comptes consolidés

10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux

Se référer au Chapitre 22

10.5 Sources de financement

Se référer au Chapitre 20, section 20.2, note 22, rubrique « Détail des dettes financières » de l'annexe aux comptes consolidés

CHAPITRE XI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Politique de recherche et développement

L'innovation et le développement sont cruciaux pour la croissance du Groupe. Ainsi, INGENICO maintient en permanence un portefeuille d'initiatives destinées à renforcer sa capacité à innover. Ces initiatives ont conduit à une organisation plus claire et à la mise en place d'une équipe de recherche avancée : ce qui relève du matériel et du système d'exploitation embarqué, d'une part (la « plateforme » suivant la terminologie en usage), ce qui relève des serveurs et des solutions applicatives, d'autre part. L'équipe de recherche avancée a vocation à se concentrer sur des aspects amonts de la R&D et couvre, notamment, les aspects sécuritaires des terminaux.

11.2 Dépenses en recherche et développement

INGENICO a toujours très fortement investi en recherche et développement. En 2008, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 61,8 M€, soit environ 8,50 % du chiffre d'affaires. Ces dépenses sont, pour l'essentiel, représentées par des coûts internes.

En application des principes IFRS, la Société immobilise et amortit certains frais qui satisfont les critères d'immobilisations. Les amortissements sont pratiqués sur des périodes de 3 à 5 ans. Pour l'exercice 2008, les amortissements ont représenté 4,6 M€.

Sur l'exercice 2008, la Société a enregistré un crédit d'impôt recherche de 2,6 M€ venant en déduction des charges d'exploitation.

L'effectif moyen des départements de Recherche et Développement est, au 31 décembre 2008, de 631 personnes ; 278 réparties entre l'Engineering Plate-forme et l'Engineering Matériel ; 353 pour le développement logiciel local dans les différentes sociétés du Groupe.

11.3 Organisation recherche et développement

La Recherche et Développement INGENICO est organisée en lignes de produits R&D autonomes (produits Desktop, produits Mobiles, produits Pin pad, ...). L'objectif de cette organisation orientée produits est de disposer d'équipes réactives, autonomes et compactes (entre 10 et 20 ingénieurs) focalisées sur le développement des produits de notre gamme.

Chaque ligne de produits est pilotée par un Responsable Produit R&D qui anime une équipe pluridisciplinaire (mécanique, électronique, logiciel). L'équipe produits R&D a la responsabilité du développement d'un produit, du cahier des charges à sa mise en production. Elle assure également la maintenance technique de la famille de produits dont elle a la charge jusqu'à sa fin de vie.

Afin de favoriser la circulation de l'information et les transferts de « savoir faire » au sein des équipes produits, deux équipes transversales sont en support des différentes équipes produits verticales :

- équipe d'experts (Sécurité, Asic, Radio, Biométrie, sans contact, OS, ...)
- équipe engineering service (projeteurs, gestion des dossiers, prototypes, ...)

De plus, une équipe de Programmes Managers assure l'interface technique entre la R&D centrale et les équipes techniques localisées dans les différentes Régions INGENICO. Les Programmes Managers représentent les Régions au sein de la R&D et pilotent les plans d'action techniques en concertation avec nos clients.

Sur les deux principaux sites de R&D Suresnes et Valence, neuf lignes de produits R&D ont été mises en place. Le site de Barcelone est, quant à lui, complètement dédié à la maintenance hardware de la gamme INGENICO existante (i-range).

11.4 Actions en matière de recherche

INGENICO espère en 2009 :

- continuer le recrutement d'un ou plusieurs étudiants en thèse CIFRE travaillant sur des aspects avancés des technologies mises au point par INGENICO ou intéressant l'entreprise à moyen ou long terme. Ces personnes pourraient être disséminées au sein des équipes de développement ou regroupées au sein de l'équipe de recherche avancée avec, pour mission, l'accumulation d'un savoir-faire technologique long-terme. Ainsi, quatre doctorants préparent actuellement leurs thèses tout en travaillant au sein de la Société ;
- participer à un ou plusieurs projets coopératifs de recherche auxquels l'entreprise envisage de postuler. De tels projets permettraient à INGENICO de mutualiser son savoir-faire et sa créativité en s'associant avec des partenaires externes pour mener à bien des projets d'innovation ambitieux dans le domaine du paiement électronique ;
- de plus, INGENICO poursuit un ambitieux projet de recherche avec Cryptolog, entreprise dont la réputation est mondialement reconnue en cryptologie. Ce projet vise à doter les terminaux d'INGENICO de moyens de cryptologie avancés permettant de dialoguer en toute sécurité sur une variété de canaux de transmission.

11.5 Actions en matière de développement

11.5.1 Développement des terminaux

En 2008, le principal défi a été le développement et la mise au point d'une nouvelle technologie « Telium2 » très performante et innovante, base de la nouvelle offre produits INGENICO.

Le saut technologique lié à l'introduction de cette nouvelle technologie nous permet:

- de renouveler complètement notre gamme de terminaux en offrant plus de fonctionnalités et d'ouvertures ;
- de distancer nos différents concurrents en proposant des produits plus performants et plus intégrés.

Les principaux objectifs de cette nouvelle technologie sont les suivants :

- performance : multiplication par deux de la performance des produits ;
- intégration : division par deux du nombre de composants d'un produit ;
- fiabilité : augmentation de la fiabilité liée à la forte intégration électronique ;
- sécurité : augmentation du niveau de sécurité pour respecter les exigences les plus fortes dans ce domaine ;
- compatibilité des logiciels avec la gamme Telium existante.

La rupture technologique réalisée par « Telium2 » est principalement basée sur le développement de deux Asics d'un très haut niveau d'intégration :

- un Asic « Application » (réalisé en technologie 90 nanomètres) supportant l'ensemble des fonctions de traitement et de communication du terminal ;
- un Asic « Sécurité » intégrant l'ensemble du savoir faire INGENICO en terme de sécurité dans un silicium de 20 mm².

Grâce à ces deux Asics spécialement développés par INGENICO et à l'operating system intégré dans ces deux composants, INGENICO est en train de renouveler l'ensemble de sa gamme de terminaux. INGENICO a lancé au salon Cartes 2008 à Paris les deux premiers terminaux Desktop de cette nouvelle gamme :

- ICT220 Desktop entrée de gamme ;
- ICT250 Desktop avec écran couleur, sans contact intégré et radio.

Parallèlement, INGENICO a continué à lancer de nouveaux produits et à moderniser sa gamme actuelle de terminaux :

- Produits Mobiles « all in one » intégrant :
 - Ecran couleur ;
 - sans contact ;
 - Radio : GPRS & Bluetooth ;
- Pin Pad retail avec sans contact intégré ;
- Modules de paiement pour automates (certifiés PCIPED V2.0) ;
- Modules sans contact pour automates.

11.5.2 Développement des logiciels génériques

Les principaux développements logiciels en 2008 ont été orientés, d'une part, sur la définition d'outils de portage facilitant le transfert des applications existantes Unicapt32 sur la plate-forme Telium et, d'autre part, sur la poursuite de l'enrichissement de l'offre logicielle et sa mise en conformité avec la nouvelle technologie Telium2 (outils de développement, applications génériques, outils sécuritaires,...).

Pour chaque logiciel, les défis suivants ont été adressés en 2008 :

- Les outils de développement

Le SDK Telium a été intégré à IngeDev (outil de développement Unicapt 32) pour le projet de migration U32 vers Telum.

Le TeliumManager a été adapté aux nouveaux produits de la gamme Telium, en particulier pour les besoins du sans contact (« ContactLess »), du nouveau processeur sécuritaire, des évolutions de l'offre d'automates de paiement en libre service (« unattended ») et de la gamme Telium2. L'étude de terminaux couleurs a nécessité la mise en place dans le Telium Manager d'une nouvelle librairie graphique.

- Les applications génériques

Les applications génériques Telium sont destinées à simplifier le développement pour les intégrateurs. Les fonctions spécifiques monétiques sont directement intégrées et certifiées avec les packages fournis par la R&D ce qui permet à l'intégrateur de ne s'intéresser qu'à la customisation locale (tickets, communication, IHM).

Le kernel EMV a été certifié par EMVCo pour onze configurations spécifiques (ICS) sur la gamme Telium 1, pour quatre configurations sur la gamme Telium 2 et une configuration sur la gamme « unattended ».

Le kernel sans contact VISA et Mastercard a été adapté au nouveau lecteur de la gamme Telium (cibles intelligentes ou intégrées dans les terminaux). Il a, en outre, été certifié en implémentant un mécanisme novateur de sélection implicite d'application.

- Les protocoles de communication

Les protocoles de communication dans la gamme Telium répondant au standard ISO8583, APACS et SPDH ont été adaptés aux médias de communication disponibles sur Telium. Le support TCP/IP a été sécurisé par l'utilisation de la couche de chiffrement SSL. Un analyseur syntaxique (« parser ») XML a, de plus, été développé et fourni en complément des outils de développement sous la forme d'une boîte à outils directement utilisable par les intégrateurs. Enfin, une étude a été lancée pour la mise en œuvre d'un browser monétique permettant les affichages couleur et l'interfaçage des applications génériques.

- La validation des configurations logicielles

Fonction essentielle du développement logiciel, la validation prend en charge la qualification des fonctionnalités du couple TeliumSystem et Telium Manager sur l'ensemble des plateformes de la gamme Telium (terminaux fixes, portables, « unattended », santé, PinPad, sans contact, lecteur de chèques, biométriques ...), en s'appuyant sur des applications réelles, génériques ou de tests. L'outil et les méthodes de validation ont été adaptés à l'introduction des produits Telium2, aux tests des fonctions ContactLess et des produits unattended.

- Les outils sécuritaires

Ces outils développés en partie sur PC et en partie sur les terminaux sont destinés à la gestion des sécurités actives sur les terminaux. L'ensemble de ces outils a été adapté à la gamme Telium2 qui met en œuvre de nouvelles fonctions sécuritaires, telles la double signature, une nouvelle structure des fichiers chargeables et des évolutions sur les droits de cohabitation d'applications dans un même terminal.

- La migration Unicapt 32 vers Telium

Ce projet initié en avril 2008 et dont la première mise en œuvre a eu lieu en septembre 2008 a sollicité un grand nombre d'intervenants de différentes équipes. D'après l'observation des premières applications migrées, l'ensemble des outils mis en œuvre par la R&D a permis aux régions de réutiliser environ 85% du code U32 sur Telium.

11.5.3 Développement des applications logicielles locales

Les activités de développement des applications logicielles locales sont réparties dans les différents pays et régions où est implanté INGENICO. Les réglementations en matière d'application, d'interface homme-machine, de protocole,... sont généralement nationales. La proximité est donc un élément essentiel pour la bonne compréhension des demandes de nos clients. Les équipes locales ont également à leurs charges la customisation des produits proposés par le groupe pour les adapter aux contraintes locales.

Deux centres de développement logiciel supplémentaires, l'un aux Philippines et l'autre au Brésil, travaillent en support des régions INGENICO sur le développement des applications locales et sur les travaux de migration des applications de la plate-forme Unicapt 32 vers Telium.

Les défis relevés en 2008 sur l'ensemble des logiciels ont eu, principalement, pour but d'évoluer vers le service, de rationaliser la base installée et de lancer les nouveaux modules sur lesquels aucune brique fonctionnelle software n'existait au préalable, ni chez INGENICO, ni au sein de Sagem Monétel.

Les activités de développement de logiciels embarqués sont, elles aussi, réparties dans les différents pays et régions où est implanté INGENICO. Les réglementations en matière de protocole sécurisé et en matière de sécurité physique sont généralement nationales, voire liées à des clients. La proximité est donc un élément essentiel pour la bonne compréhension des demandes nationales et des besoins des clients du Groupe.

Le codage des applications n'ayant pas de spécificité nationale forte a été renforcé et localisé sur deux sites : l'un en Asie, qui réalise l'ensemble de ses développements de logiciels embarqués dans un centre aux Philippines, l'autre au Brésil.

11.6 Brevets, licences et marques

INGENICO détient des brevets couvrant l'ensemble des technologies essentielles à ses métiers, telles que celles relatives à la sécurité physique des terminaux, la conception de processeurs dédiés au traitement sécurisé de transactions, l'interaction terminaux/cartes, l'intégration de solutions de paiement dans des systèmes monétiques dédiés au marché du grand commerce ou du pétrole, ou le traitement automatique des chèques.

La politique de développement de brevets repose à la fois sur des efforts de R&D réalisés en interne et sur l'acquisition auprès de tiers de droits de propriété intellectuelle.

Par ailleurs, INGENICO a créé et mis en place un Comité des Brevets chargé de mettre en place et de suivre une politique active de dépôt et de protection de ses brevets, au plan mondial.

Le Groupe a déposé 56 brevets en 2008.

12.1 Saisonnalité des ventes

Le tableau ci-dessous, non audité, présente la répartition des ventes par trimestre :

Chiffre d'affaires	2008	2007
En M€		
T1	128	118,9
%	17,6	20,94%
T2	186	141,2
%	25,5%	24,86%
T3	190	142,7
%	26,1%	25,13%
T4	224	165,1
%	30,8%	29,07%
Total année	728	567,9

12.2 Perspectives

La conjoncture mondiale s'est récemment détériorée, mais les conditions de marché sont très différentes d'un pays à l'autre. INGENICO, présent dans 125 pays, estime avoir une bonne visibilité sur son activité. Aujourd'hui, la performance est conforme aux attentes de la direction dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine, qui souffrent respectivement de la baisse significative du commerce de détail et du décalage des commandes des clients. Dans ce contexte, INGENICO anticipe un premier trimestre faible, équilibré par un second trimestre 2009 en forte progression. Ingenico estime que le lancement de ses nouveaux terminaux innovants au second semestre 2009, combiné à la montée en puissance des services « Beyond Payment » qui reçoivent un très bon accueil de ses prospects, représentent des opportunités de croissance sur la seconde partie de l'année 2009.

Dans la conjoncture difficile actuelle, la direction d'INGENICO met clairement la priorité sur la préservation de la trésorerie et de la rentabilité. La direction s'attache à accélérer l'impact des synergies et à accroître la rentabilité, tout en continuant d'exercer un contrôle strict des besoins en fonds de roulement.

Enfin, INGENICO estime que sa présence géographique équilibrée, la contribution des nouvelles économies à la croissance du chiffre d'affaires et le lancement des terminaux et des services innovants représentent des facteurs de différenciation clés dans l'environnement actuel. INGENICO estime par ailleurs que son modèle est résistant, son organisation sans usine est flexible, et son bilan solide, ce qui représente des éléments extrêmement précieux dans les conditions de marché actuelles difficiles.

Considérant ces tendances, la Société anticipe un chiffre d'affaires pro-forma au minimum stable en 2009 et pouvant croître jusqu'à 5%, et une marge opérationnelle ajustée comprise entre 12,5% et 13,5% en 2009.

(source : extrait du communiqué de presse du 11 mars 2009)

12.3 Evolutions technologiques

Les tendances technologiques suivantes sont susceptibles d'affecter les produits et les décisions technologiques du Groupe :

- technologies « Sans Contact » : le déploiement de cartes « sans-contact » permet une acquisition plus rapide des transactions, notamment dans le domaine de la grande distribution ou celui des commerces de restauration rapide ;
- nouveaux facteurs de forme : l'ouverture vers de nouveaux marchés nécessite des facteurs de forme différents de ceux des terminaux de paiement traditionnels utilisés pour les commerces de proximité (tels que des terminaux endurcis) ;
- protocoles basés sur IP : ces nouveaux moyens de télécommunications permettent l'accès sur Internet pour offrir de nouveaux services aux clients et aux commerçants ;
- systèmes d'Exploitation Ouverts : l'utilisation de systèmes d'exploitation ouverts associés aux plateformes sécurisées Unicapt™ 32 et Telium, permet l'ouverture des terminaux vers de nouveaux services (tels que l'affichage d'éléments graphiques, vidéo ou encore vocaux ou encore la gestion de tournées, la gestion d'inventaires, ou la prise de commandes) ;
- nouvelles fonctionnalités logicielles : telles que le traitement de fonctions de fidélité, de pré-paiement ou encore de gestion d'inventaires ;
- biométrie : la généralisation de la biométrie dans le domaine de l'identification va permettre son apparition dans tous les secteurs où la sécurité est clef.

12.4 Tendances des marchés

L'industrie des paiements sécurisés est caractérisée par d'importantes mutations. Ces évolutions concernent à la fois :

- les évolutions technologies telles que :
 - l'intégration électronique, toujours plus poussée, permettant de disposer de puissance de calcul plus élevée avec des contraintes d'encombrement réduites ;
 - le développement des protocoles de communications (avec ou sans fil) pouvant être combiné au travers d'un seul module électronique ;
 - l'arrivée du multimédia avec des interfaces couleurs et tactiles plus sophistiquées, permettant le traitement de l'image couleur et de la vidéo.

Ces évolutions technologiques devant bien évidemment se conformer aux règles régissant l'industrie de l'électronique et du développement durable, par exemple, la Directive ROHS ;

- les évolutions de normes liées à la sécurité pour les solutions de paiement tel que PCI ;
- les évolutions réglementaires, avec l'arrivée en Europe de SEPA (« Single European Payment Area ») ;
- les évolutions d'usage, avec l'introduction de plus en plus marquée du paiement sans contact et la part de croissance de la mobilité au quotidien.

L'ensemble de ces évolutions modifie les attentes des clients en termes de futurs produits et solutions, pouvant avoir un impact sur leur rôle dans l'écosystème du paiement.

La migration EMV, quant à elle, continue toujours de constituer un des moteurs de la croissance du marché en 2008, bien qu'elle n'ait pas été adoptée aux Etats-Unis.

L'année 2008 a été caractérisée par une demande soutenue de terminaux de paiements mobiles et plus particulièrement des terminaux GPRS combinant praticité et coût d'utilisation réduit. De plus, les terminaux de paiement GPRS ouvrent de nouvelles opportunités dans le développement de solutions de paiement dans les pays où le réseau filaire (RTC) reste limité. Cette tendance de fond va se poursuivre dans les années à venir où les besoins de clients se rejoindront autour de la simplicité, la flexibilité, la rapidité et le faible coût des communications offerts par la solution GPRS.

Autre tendance de fond, les pays industrialisés sont également très demandeurs de solutions « IP » avec le développement généralisé de l'ADSL en remplacement de la vieille technologie RTC, pour des questions de rapidité, de coûts et de flexibilité.

L'année 2008 a également été celle de la préparation du marché à l'introduction des produits à la norme PCI-PED V2.0. INGENICO a annoncé, en 2008, la première gamme de terminaux de paiement « Dekstop » certifié PCI PED 2.0., le ICT220 et le ICT250. Cette norme est le garant d'une offre de solutions de paiements électroniques sûre et uniformément utilisée au niveau mondial.

L'année 2008 a confirmé l'engouement du public pour du paiement sans contact. La plupart des clients à travers le monde ont déployé des pilotes de paiement sans contact. Le paiement sans contact constitue une nouvelle opportunité pour les acteurs des paiements électroniques et constitue une nouvelle technologie adoptée par les porteurs de carte de paiements. En 2008, INGENICO a annoncé que la grande majorité de sa gamme de terminaux de paiement offrirait le paiement sans contact.

Les besoins de solutions sécurisées dépasseront de plus en plus le monde du paiement et de nouvelles opportunités s'ouvrent au Groupe INGENICO et à l'ensemble des acteurs des solutions sécurisées.

En effet, l'utilisation de la carte à puce commence à effacer les frontières entre le monde du paiement et des autres marchés nécessitant de la sécurité. La carte à puce constitue un formidable outil de sécurisation des données et son usage est sans cesse croissant par des gouvernements pour l'implémentation des cartes d'identité, de passeports, de permis de conduire ou de la carte de santé.

Il est également important de noter la demande croissante pour les transactions électroniques non bancaires comme le rechargement des téléphones portables à prépaiement, (les applications de rechargement des téléphones hébergés dans le terminal de paiement remplacent les cartes prépayées physiques) et la fidélité (gestion des cartes de fidélité).

L'année 2008 a consacré l'intérêt pour SEPA. Cette nouvelle norme libéralisant le marché du paiement électronique en Europe, qui prendra pleinement effet en 2009, constitue une mutation importante dans l'Union Européenne. Non seulement, elle effacera les frontières de paiements électroniques encore existantes en Europe, mais aussi la frontière entre les métiers aujourd'hui bien distincts des intervenants de la chaîne de la valeur du paiement électronique entraînant une redistribution des cartes dans le monde du paiement. En 2008, INGENICO a été un contributeur actif dans les différentes initiatives pour la définition d'un nouveau protocole de paiement permettant la mise en œuvre du SEPA.

CHAPITRE XIII. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe, à l'instar de ses concurrents, n'entend pas communiquer de prévisions ou d'estimations du bénéfice au marché.

Dans ce cadre, le Groupe s'en tient aux informations communiquées le 11 mars 2009 lors de la publication de ses résultats annuels 2008.

14.1 Conseil d'Administration

Jacques STERN a été nommé Président du Conseil d'Administration le 27 juin 2007.

Philippe LAZARE a, quant à lui, été nommé Directeur Général le 17 juillet 2007.

Au cours de l'exercice 2008, David ZNATY a démissionné de son mandat d'administrateur le 14 mars 2008 et l'Assemblée Générale de même date a nommé six nouveaux administrateurs, Alain MARCHETEAU, Jean-Paul JAINSKY, Dominique HEDON, Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT, Xavier MORENO et Elie VANNIER.

Au 31 décembre 2008, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Philippe LAZARE, Administrateur et Directeur Général
Jacques STERN, Président du Conseil d'Administration

Allan GREEN
Dominique HEDON
Jean-Paul JAINSKY
Michel MALHOITRE
Alain MARCHETEAU
Xavier MORENO
Jean-Jacques POUTREL
Thibault POUTREL
Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT
Elie VANNIER
La société CONSELLIOR SAS

Emmanuel MOUNIER a été coopté administrateur par le Conseil d'administration du 11 mars 2009 en remplacement de Dominique HEDON, démissionnaire. La ratification de la cooptation d'Emmanuel MOUNIER sera soumise à l'Assemblée Générale du 15 mai 2009.

William NAHUM est Censeur.

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

Philippe LAZARE, Directeur Général
53 ans

Date de première nomination : Philippe LAZARE a été coopté en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2006 ratifiée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2006

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Directeur Général

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 : néant

Autres fonctions et mandats en cours :

Président

INGENICO France SAS (France) depuis le 14 mars 2008

INGENICO Transactions Services SAS (France), depuis le 24 septembre 2008

Administrateur et Directeur Général :

INGENICO Corp. depuis le 17 juillet 2007

INGENICO (Latin America) Inc. depuis le 17 juillet 2007

INGENICO Canada Ltd depuis le 17 juillet 2007

INGENICO Italia SpA depuis le 28 septembre 2007

INGENICO Software Services Philippines Inc, depuis le 30 avril 2008

Administrateur et Président :

INGENICO Barcelona SA depuis le 18 juillet 2007

INGENICO Iberia SL : Administrateur depuis le 18 juillet 2007 et Président depuis le 25 septembre 2007

INGENICO Investment Luxembourg SA depuis le 17 juillet 2007

INGENICO Ödeme Sistem Cözümleri A.S. depuis le 17 juillet 2007

INGENICO Elektronik Sanayi Dis Ticaret A.S. depuis le 17 juillet 2007

INGENICO Inc. depuis le 17 juillet 2007

INGENICO Mexico SA de CV depuis le 19 juillet 2007

INGENICO Electronic Equipments (Beijing) Co Ltd depuis le 30 septembre 2007

Fujian Landi Commercial Equipments Co. Ltd (Chine), depuis le 25 juin 2008

Administrateur :

INGENICO Japan KK depuis le 30 septembre 2007

INGENICO International (Pacific) Pty Ltd depuis le 19 septembre 2007

Europa Communications Pty Ltd depuis le 19 septembre 2007

INGENICO UK Ltd depuis le 17 juillet 2007

INGENICO International (Singapore) Pte Ltd depuis le 19 décembre 2007

INGENICO International India Pte Ltd, depuis le 27 juin 2008

EPOS Italia Spa, depuis le 18 octobre 2007

Représentant de la Société INGENICO au Comité Stratégique de :

P1G SAS (France), depuis le 27 juin 2008

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président Directeur Général :
SF11 SA, jusqu'au 14 janvier 2005

Directeur Général Délégué :
LA POSTE, jusqu'au 13 juillet 2007
(et Directeur Général de **LA POSTE GRAND PUBLIC ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL** jusqu'au 13 juillet 2007)

Président Directeur Général :
LA POSTE SERVICES A LA PERSONNE SA, jusqu'au 5 novembre 2007

Directeur Général :
POSTE IMMO SA, jusqu'au 1^{er} septembre 2007

Président du Conseil d'Administration :
POSTE IMMO SA, jusqu'au 17 septembre 2007

Président :
IMMOSTOC SAS, jusqu'au 17 septembre 2007

Administrateur
SOVAFIM S.A., jusqu'en 2007

Représentant légal de Poste Immo SA, Président, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :
LOCAPOSTE SAS
CIPOSTE SAS
PI 4 SAS
PI 5 SAS
PI 6
VEHIPOSTE

Représentant légal de Poste Immo SA, Gérant, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :
SCI ACTIVITES ANNEXES
SCI ACTIVITES COLIS
SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL
SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE
SCI BP
SCI BP MIXTE
SCI CENTRE DE LOISIRS
SCI CRSF DOM
SCI FOYERS
SCI LOGEMENT
SCI PI 3
SCI TERTIAIRE
SCI TERTIAIRE MIXTE
SCI TERTIAIRE SAINT ROMAIN
SCI TERTIAIRE SF MIXTE
SCI 44 VAUGIRARD

Jacques STERN, Président du Conseil d'administration
60 ans

Date de première nomination : Jacques STERN a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 19 avril 2005

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Président du Conseil d'Administration

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Recherche

Autres fonctions et mandats en cours :

- Membre du Conseil d'administration de Sagem Sécurité S.A.
- Membre du Conseil Scientifique de France Télécom
- Membre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP)
- Représentant permanent de l'ANR, Censeur, au Conseil d'administration d'OSEO innovation SA

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

- SCI les Avelines de Cabourg : Gérant jusqu'au 30 décembre 2006
- Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) jusqu'au 22 mars 2007
- Expert en informatique jusqu'au 31 décembre 2006
- Professeur à l'Ecole Normale Supérieure (en disponibilité depuis le 1^{er} septembre 2007)

Allan GREEN
48 ans

Date de première nomination : Allan GREEN a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 18 octobre 2004

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Président du Comité Rémunérations et Nominations
- Membre du Comité Stratégique

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Président :

CONSELLIOR SAS
CANDEL & PARTNERS SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Directeur général :

CONSELLIOR SA depuis le 15 novembre 2007

Gérant :

SCI 4H depuis le 27 avril 2000
MARTIEN REI depuis le 15 décembre 2005
ABA CONSEIL SARL depuis le 15 février 2007
CONSELLIART SPRL depuis le 26 octobre 2006

Représentant Permanent de MEDIGIS :

ESCOMED SA depuis le 29 juillet 1997

Liquidateur amiable :

FBT SCA depuis le 7 février 2003

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Général :

SOCIETE DE TAYNINH, du 8 juin 1998 au 17 juillet 2006

Président :

MEDIGIS, du 30 novembre 1999 au 17 mai 2004, puis administrateur du 17 mai 2004 au 6 mars 2007
Président du 6 mars 2007 au 31 décembre 2008

Administrateur :

ADVANCED VISION TECHNOLOGY, du 5 mai 2004 au 18 septembre 2007
BIOLOG, du 10 novembre 2000 au 4 août 2005

Représentant Permanent :

NSX, représentant permanent de la société Tayninh du 21 juillet 1999 au 9 février 2004
TRIVON A.G., représentant Permanent de FBT S.C.A. du 27 septembre 2004 au 19 novembre 2007

Gérant :

COMMANDOR SARL, du 6 septembre 2002 au 27 octobre 2004

Dominique HEDON (administrateur jusqu'au 4 mars 2009)

59 ans

Date de première nomination : Dominique HEDON a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Dominique HEDON a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 4 mars 2009

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur jusqu'au 4 mars 2009
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique jusqu'au 4 mars 2009

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Senior Vice President Products and Programs - Hawker Beechcraft depuis juillet 2008

Autres fonctions et mandats en cours : néant

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Général Adjoint Stratégie et Développement du groupe SAFRAN jusqu'au 31 mars 2008

Administrateur:

AIRCELLE (SA, France, groupe Safran), jusqu'en mars 2007

SAFRAN SIXTY (SA, France, groupe Safran), jusqu'en mars 2008

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran), jusqu'à octobre 2008

SAGEM MOBILES (SA, France, groupe Safran), jusqu'à octobre 2008

SAGEM COMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran) de juillet 2007 à janvier 2008

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, groupe Safran) jusqu'en février 2007

MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

MATIS AEROSPACE (Maroc, participation Safran) jusqu'en novembre 2006

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration:

HISPANO-SUIZA (SA, France, groupe Safran) jusqu'en janvier 2007

LABINAL (SA, France, groupe Safran) jusqu'en octobre 2006

Chairman:

CINCH CONNECTORS, Inc. (USA, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

GLOBE MOTORS, Inc. (USA, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

Director :

SAFRAN USA, Inc. (USA, groupe Safran), jusqu'à mars 2008

MESSIER-DOWTY INTERNATIONAL Ltd (UK, groupe Safran) jusqu'en février 2007

LABINAL INVESTMENTS, Inc. (USA, groupe Safran) jusqu'en septembre 2006

CINCH CONNECTORS Ltd (UK, groupe Safran) jusqu'en août 2006

Jean-Paul JAINSKY

58 ans

Date de première nomination : Jean-Paul JAINSKY a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Président-Directeur Général de Sagem Sécurité SA

Autres fonctions et mandats en cours :

Président:

SAGEM XELIOS (SAS, France, groupe Safran)

Administrateur :

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran)

CONFIDENCE (SA, France, Groupe Safran)

Représentant Permanent de Sagem Défense Sécurité puis Sagem Sécurité au Conseil d'Administration:

ASSIAQA CARD (Maroc, participation Safran)

Chairman:

SAGEM Australasia Pty Ltd (Australie, groupe Safran)

SAGEM MORPHO, Inc. (USA, groupe Safran)

SAGEM SECURITY INTERNATIONAL TRADING (SHANGHAI) Co.Ltd (Chine, groupe Safran)

Director:

SMART CHIP Ltd (Inde, groupe Safran)

SYSCOM CORPORATION Ltd (Inde, groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (« Aufsichtsrat ») de :

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (« Supervisory Director ») de :

SAGEM IDENTIFICATION B.V. (Pays-Bas, groupe Safran),

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières

Président

SAGEM MONETEL (SAS, France, groupe Safran) jusqu'au 14 mars 2008

Chairman

SAGEM Denmark A/S (Danemark, groupe Safran) jusqu'au 14 mars 2008

Représentant Permanent de Sagem Défense Sécurité puis Sagem Sécurité au Conseil d'Administration :

CIVIL.POL CONSEIL (SA, France, participation Safran) jusqu'au 1^{er} février 2008

KEYNECTIS (SA, France, participation Safran), jusqu'en décembre 2007

Director :

WUHAN TIANYU INFORMATION INDUSTRY Co. Ltd (Chine), jusqu'en décembre 2007

SAGEM SECURITY SOUTH AFRICA Pty Ltd (Afrique du Sud, groupe Safran), jusqu'au 14 janvier 2008

Membre du Conseil de Gérance:

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran), jusqu'en juillet 2007

Michel MALHOITRE

61 ans

Date de première nomination : Michel MALHOITRE a été nommé Administrateur le 15 février 1980

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale du 10 mai 2007

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 : néant

Autres fonctions et mandats en cours :

Gérant :

SCI BLEU GESTION

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : néant

Alain MARCHETEAU

65 ans

Date de première nomination : Alain MARCHETEAU a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Membre du Comité d'Audit

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif de SAFRAN

Autres fonctions et mandats en cours :

Président-Directeur Général :

ETABLISSEMENTS VALLAROCHE (SA, France, groupe Safran)

VALLAROCHE CONSEIL (SA, France, groupe Safran)

Administrateur :

LEXVALL 2 (SA, France, groupe Safran)

SNECMA SERVICES (SA, France, groupe Safran)

SOREVAL (Luxembourg, groupe Safran)

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, groupe Safran)
SAGEM MOBILES (ex-Lexvall 18) (SA, France, groupe Safran)
SAGEM SECURITE (ex-Lexvall 17) (SA, France, groupe Safran)

Director :

SAFRAN TAIWAN Co. Ltd (Taiwan, groupe Safran)

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration :

AIRCELLE (SA, France, groupe Safran)

MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran)

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroche, Président :

LEXVALL 21 (SAS, France, groupe Safran)

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroche au Conseil d'Administration :

SAFRAN CONSEIL (SA, France, groupe Safran)

SAFRAN SIXTY (SA, France, groupe Safran)

LEXVALL 13 (SA, France, groupe Safran)

LA FINANCIERE DE BRIENNE (SASCV, France, participation Safran)

LEXVALL 22 (SA, France, groupe Safran)

LEXVALL 23 (SA, France, groupe Safran)

LEXVALL 24 (SA, France, groupe Safran)

LEXVALL 25 (SA, France, groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (Supervisory Director) de :

SAGEM IDENTIFICATION B.V. (Pays-Bas, groupe Safran) depuis le 1^{er} septembre 2008

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président-Directeur Général :

VALIN PARTICIPATIONS (SA, France, groupe Safran), jusqu'en janvier 2008

LEXVALL 2 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en décembre 2006

Administrateur :

LABINAL (SA, France, groupe Safran) jusqu'en septembre 2008

SAGEM COMMUNICATIONS SAS (ex-Lexvall 20) (SAS, France, groupe Safran), jusqu'en janvier 2008

CONNECTEURS CINCH (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juin 2007

SNECMA (ex-Snecma Moteurs) (SA, France, groupe Safran), jusqu'en avril 2005

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration :

SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, groupe Safran), jusqu'en septembre 2007

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroche au Conseil d'Administration:

LEXVALL 19 (SA, France, groupe Safran) jusqu'en 2008

LEXVALL 18 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juillet 2007

LEXVALL 20 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juillet 2007

LEXVALL 17 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juin 2007

LEXVALL 15 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en mai 2005

LEXVALL 12 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en juillet 2004

LEXVALL 11 (SA, France, groupe Safran), jusqu'en février 2004

Xavier MORENO

61 ans

Date de première nomination : Xavier MORENO a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Président d'Astorg Partners SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Président du Conseil de Surveillance :

HONORINE SAS (groupe Staci)

Président-Directeur Général :

SI FINANCE SA (groupe Suez), jusqu'au 8 avril 2009

Membre du Comité de Direction :

CAPUCINE SAS (groupe Webhelp)

FINANCIERE OFIC SAS (groupe Onduline)

FINANCIERE SERINGA III SAS (groupe Trescal)

JUG SA (groupe GEOSERVICES)

Administrateur :

ETHYPHARM SA

FINANCIERE VERDI SAS (groupe Ethypharm)

ONDULINE SA

SCT TELECOM SA

GEOSERVICES SA (représentant d'Astorg Partners)

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président :

ASTORG TEAM III SAS SCR

Président :

SPFF SAS (groupe Suez), jusqu'au 27 mars 2009

EUROPEENNE DE GASTRONOMIE SAS (groupe Suez), jusqu'au 27 mars 2009

BORDEAUX TEAM IV SAS

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président du Conseil de Surveillance :

STACI DEVELOPPEMENT SA jusqu'en 2007

CELLIANDE SAS (groupe CIS) jusqu'en 2006

Membre du Conseil de Surveillance :
METROPOLE TELEVISION (M6) jusqu'en 2004

Administrateur :
OFEC SA (groupe Onduline) jusqu'en 2007
OFIC SA (groupe Onduline), jusqu'en 2008
FINANCIERE IMPALA SAS (groupe Mecatherm) jusqu'en 2006
REGIE LINGE FINANCES SA, jusqu'en 2006

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président :
FINANCIERE ROMARIN SAS (groupe Pino), jusqu'en 2008

Représentant d'Astorg Partners SAS, Membre du Conseil de Surveillance :
FINANCIERE MARJOLAINE SA (groupe Pino) jusqu'en 2007
FINANCIERE DU JASMIN SA (groupe Pino) jusqu'en 2007
FINANCIERE UN JOUR AILLEURS SA jusqu'en 2006
VETSOCA SA (groupe Un Jour Ailleurs) jusqu'en 2006
FINANCIERE DE FONTAINEBLEAU SA (groupe Picard Surgelés) jusqu'en 2005
LOWENDAL GROUP SA jusqu'en 2005

Représentant d'Astorg Partners SAS, Administrateur :
CEFID SA (groupe Cerba) jusqu'en 2006
CERBA EUROPEAN LAB. SA jusqu'en 2006
FINANCIERE VULCAIN SA (groupe ECM) jusqu'en 2007

Emmanuel MOUNIER (administrateur depuis le 11 mars 2009)
36 ans

Date de première nomination : Emmanuel MOUNIER a été coopté par le conseil d'administration du 11 mars 2009. La ratification de cette cooptation sera soumise à l'Assemblée Générale du 15 mai 2009

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 : néant

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO

Directeur des Affaires Stratégiques du Groupe Safran

Autres fonctions et mandats en cours :

Gérant :
SCI ARROW – GRANDS AUGUSTINS
USTONE TECHNOLOGIES (SARL)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : néant

Thibault POUTREL

32 ans

Date de première nomination : Thibault POUTREL a été coopté en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 6 février 2002, ratifiée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2002

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2006

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité d'Audit

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Président :

BEAUBOURG CAPITAL S.A.S.

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :

COME AND STAY S.A.

Gérant :

**SCI DU 44 RUE DE MEAUX
DIAMOND MINDS INVESTMENT S.A.R.L.
ACCESS CONSULTING S.A.R.L.**

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : néant

Jean-Jacques POUTREL

75 ans

Date de première nomination : Jean-Jacques POUTREL a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 19 avril 2005

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :

ATLANTIC RADIO SYSTEM S.A.

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président :

INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY Ltd jusqu'au 14 décembre 2005

INGENICO Italia SpA jusqu'au 14 décembre 2005

Président Directeur Général :

INGENICO Corp. jusqu'au 14 décembre 2005

INGENICO (UK) Ltd jusqu'au 14 décembre 2005

INGENIO Iberia SL jusqu'au 14 décembre 2005

Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT

51 ans

Date de première nomination : Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT a été nommé Administrateur au cours de l'Assemblée Générale du 14 mars 2008

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur

- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Directeur Général Délégué de Sagem Sécurité SA

Autres fonctions et mandats en cours :

Directeur des Affaires Economiques et Financières :

SAGEM SECURITE SA

Administrateur:

SNECMA PROPULSION SOLIDE (SA, France, groupe Safran)

Director:

SAGEM MORPHO, Inc. (USA, groupe Safran)

Member of Advisory Board:

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, groupe Safran)

Gérant de :

ESPACE ACCASTILLAGE ET SERVICES (SARL, France)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Chargé de mission auprès du Ministre Délégué au Commerce Extérieur, jusqu'en mars 2004

Elie VANNIER

60 ans

Date de première nomination : Elie VANNIER a été coopté en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 8 novembre 2007 ratifiée par l'Assemblée Générale du 14 mars 2008.

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur
- Président du Comité d'Audit
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Président du Conseil d'Administration de Flamel Technologies S.A.

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :

GRANDVISION (France)

CONBIPEL (Italie)

FAMAR (Grèce)

COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE (Luxembourg)

Administrateur Unique

WALLY Europe s.r.l. (Italie)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Membre du Conseil de Surveillance :

PROMOD SA jusqu'à décembre 2007

Administrateur

VISILAB (Suisse)

Administrateur, Président ou vice Président de toutes les filiales françaises et étrangères :

GRANDVISION S.A.

CONSELLIOR S.A.S.

Date de première nomination : La société CONSELLIOR SAS a été cooptée en qualité d'Administrateur par décision du Conseil d'Administration du 31 octobre 2006, ratifiée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007

Date du dernier renouvellement : néant

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Administrateur

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 : néant

Autres fonctions et mandats en cours : néant

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années : néant

Au 31 décembre 2008, le représentant permanent de la société CONSELLIOR S.A.S est **Vince TALLENT**

VINCE TALLENT

43 ans

Fonctions exercées au sein d'INGENICO en 2008 :

- Représentant permanent de CONSELLIOR S.A.S, Administrateur
- Président du Comité Stratégique
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique et du Comité d'Audit

Fonction principale exercée en dehors d'INGENICO en 2008 :

Administrateur et Directeur Financier de :
GROUPE MACH (Luxembourg)

Autres fonctions et mandats en cours :

Conseiller de la société **OPTIMA WIRELESS** (Pays-Bas)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Financier
MOBILE365 INC, d'août 2004 à avril 2005
MOBILEWAY INC., de mars 2003 à juillet 2004

14.2 Expertise des membres du Conseil d'Administration

Philippe LAZARE est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Architecture de Paris-La Défense. Il a occupé plusieurs fonctions à la Direction des Achats du Groupe PSA, et a rejoint le groupe Thalès en tant que directeur d'un site de Sextant Avionique. En 1994, il devient Directeur Général Adjoint du Groupe Air France en charge du secteur logistique industrielle regroupant les entités Air France Maintenance, Air France Industries et Groupe Servair. Il dirige ensuite le groupe d'hôtels et de casinos Lucien Barrière (1998-2000), puis devient Directeur Général et Président-Directeur Général du Groupe Eurotunnel jusqu'en 2002. Au Groupe La Poste, il a été Directeur des achats, de l'immobilier, du contrôle des coûts (2003-2004), membre du Comité exécutif de La Poste et Président Directeur général de Poste Immo. En 2006, il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe La Poste et Directeur Général de La Poste Grand Public, fonctions qu'il exerce jusqu'au 13 juillet 2007. Le 17 juillet 2007, il est nommé Directeur Général de la société INGENICO, dont il était déjà administrateur depuis le 15 mars 2006. Philippe LAZARE a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 2008.

Jacques STERN est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et a soutenu sa thèse de Doctorat en 1975. Nommé professeur à l'Université de Caen, puis à l'Université de Paris VII, il a été, jusqu'à sa nomination comme Président du Conseil d'Administration d'INGENICO, professeur à l'ENS et Directeur du Département d'Informatique. Il est actuellement en disponibilité de ces fonctions Jacques STERN est spécialiste de cryptologie. Il est l'auteur de plus d'une centaine de publications dans les revues scientifiques, et d'un ouvrage intitulé « La science du secret ». Il est titulaire d'une douzaine de brevets d'invention. Jacques STERN a été membre du Conseil Scientifique de Défense de 1999 à 2005 et du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information de 2001 à 2007. Il siège à l'Observatoire sur la sécurité des cartes de paiement. Jacques STERN est officier de la Légion d'honneur. En 2006, il a reçu la médaille d'or du CNRS et s'est vu décerner, début 2007, le prix d'excellence RSA® en mathématiques. Il est, depuis 2007, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Recherche.

Fondateur en 1992 et dirigeant de la société CANDEL ET PARTNERS qui intervient plus particulièrement dans le domaine du rapprochement d'entreprises, dans le capital investissement et le capital risque, **Allan GREEN** a, en outre, créé en 1998 la société FBT (anciennement FINANCIERE DE TAYNINH), holding de contrôle de la société cotée SOCIETE DE TAYNINH, qu'il a dirigé jusqu'en juillet 2006, date du rachat de la société par UNIBAIL, et créé en 2001 la société CONSELLIOR, qu'il dirige, et qui intervient aussi dans le domaine du rapprochement d'entreprise.

Senior Vice President Products and Programs au sein de Hawker Beechcraft, **Dominique HEDON** a débuté sa carrière en 1973 au centre d'essais des propulseurs de Saclay. A partir de 1977, il est au service technique des programmes aéronautiques. Il entre dans le groupe Snecma en 1980, comme directeur des programmes CFM56 jusqu'en 1985, directeur de la gestion et des plans de 1985 à 1988, directeur des divisions de Messier-Bugatti de 1988 à 1991 et directeur des moteurs civils de Snecma de 1991 à 1993. En 1993, il intègre le motoriste américain AlliedSignal (Honeywell) en tant que responsable de la vente et du support client pour l'Europe jusqu'en 1995, puis directeur des moteurs civils à Phoenix, Arizona, de 1995 à 2003. En 2003, il retrouve le groupe Snecma comme directeur général adjoint stratégie industrielle. De 2004 à 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint branche Equipements puis de 2007 à 2008, celle de Directeur Général Adjoint Stratégie et Développement du groupe Safran. Il a pris ses fonctions actuelles chez Hawker Beechcraft en juillet 2008. Dominique HEDON est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Supérieure d'Aéronautique. Dominique HEDON a démissionné de ses fonctions d'administrateur d'INGENICO le 4 mars 2009.

Jean-Paul JAINSKY, diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers, est Président-Directeur Général de Sagem Sécurité SA depuis juillet 2007, Jean-Paul JAINSKY a commencé sa carrière à la direction des fabrications mécaniques de la Société Anonyme de Télécommunications en 1975 puis, en 1988, est devenu responsable de production de l'usine de Poitiers. Il rejoint Sagem SA en 1993 où il va exercer différentes fonctions : coordinateur industriel de la division électronique, directeur de l'usine de Montluçon et directeur de l'activité sécurité. En 2002, Jean-Paul JAINSKY devient directeur de la division sécurité de Sagem puis, en 2005, de Sagem Défense et Sécurité.

Diplômé ingénieur de l'Ecole Française de Radioélectricité et d'Electronique, **Michel MALHOITRE** est ingénieur en conception et développement électronique numérique. En 1980, avec Jean-Jacques POUTREL, il est co-fondateur de la société INGENICO. Directeur technique d'INGENICO jusqu'en 2000, il est administrateur de cette société depuis sa création

Secrétaire Général de Safran depuis octobre 2004, **Alain MARCHETEAU** a été administrateur civil au Ministère des Transports de 1971 à 1975 puis au Ministère des Finances (Direction du Trésor) de 1975 à 1981. Il a été successivement trésorier, directeur financier et directeur général adjoint (finance et filiales) d'Air France de 1981 à 1991. Il a ensuite été directeur financier de la Compagnie de Suez de 1991 à 1996, président d'ISM, société de crédit-bail, filiale de Crédisuez de 1996 à 1998, puis directeur délégué chargé de mission auprès du directoire de Suez-Lyonnaise des Eaux de 1998 à 1999. Il est entré dans le groupe Snecma en 1999 comme directeur général adjoint affaires économiques et

financières jusqu'à sa nomination, en octobre 2004, dans ses fonctions actuelles. Alain MARCHETEAU est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une licence en droit et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Xavier MORENO est diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Ecole Nationale d'Administration. Xavier MORENO a commencé sa carrière en 1976 à la Direction du Trésor du Ministère des Finances, occupant diverses responsabilités dans les domaines du financement des entreprises. En 1985, il rejoint Sanofi où il exerce des fonctions de Directeur de Branche et de membre du Comité Exécutif. Après avoir dirigé les investissements de la Compagnie de Suez dans l'industrie de 1991 à 1997, il a créé, en 1998, Astorg Partners dont il est depuis le Président. Astorg Partners est l'une des principales sociétés françaises indépendantes de Capital Investissement, spécialisée dans la transmission d'entreprises. En 2002 et 2003, Xavier Moreno a présidé l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Directeur des Affaires Stratégiques de Safran depuis juillet 2007, **Emmanuel MOUNIER** a débuté sa carrière chez Paribas en 1997 au sein du département Fusions et Acquisitions, avant de rejoindre la Direction de la Stratégie de Paribas puis de BNP Paribas.

En 2001, il entre chez Pechiney au Département Affaires Financières. A la suite de la fusion avec Alcan, il devient Directeur Fusions & Acquisitions, notamment en charge de la restructuration du portefeuille d'activités du groupe.

En 2006, il rejoint Dassault Systèmes comme Directeur des Relations Investisseurs et des Fusions & Acquisitions.

Au cours de sa carrière, Emmanuel MOUNIER a été amené à négocier et finaliser plus d'une trentaine d'opérations de cessions et d'acquisitions ou d'opérations financières structurées ; il a notamment participé au rapprochement de BNP et Paribas en 1999, de Pechiney et Alcan en 2001, et a plus récemment mené le désengagement de la Branche Communications de Safran (Sagem Mobiles et Sagem Communications / Haut Débit) mais aussi l'opération d'échange d'actifs relatif aux activités terminaux de paiement de Sagem Sécurité avec Ingenico en 2008.

Emmanuel MOUNIER est diplômé de l'Ecole Polytechnique, Paris (promotion 1994).

Jean-Jacques POUTREL est un des pionniers de la monétique et un des principaux contributeurs ayant permis le développement mondial de cette industrie. Il a développé des équipements électroniques sophistiqués dans les hôtels et les hôpitaux à partir de 1968. En 1980, il fonde le Groupe INGENICO, dont il restera Président Directeur Général jusqu'en 2003. Il a fait d'INGENICO un des leaders mondiaux de l'activité monétique.

Thibault POUTREL est diplômé de l'IEP Paris et de la London School of Economics. Il a travaillé chez ABN AMRO France puis chez Rothschild et Cie Banque. En 2001, il fonde Diamond Minds, un véhicule d'investissement dont il est le Gérant. Il a fondé en 2003 la société Access Consulting qui offre des prestations de conseil internet et d'intégration de logiciels et en 2008 Beaubourg Capital SAS, une société de capital risque.

Depuis juillet 2007, **Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT** est directeur général délégué de Sagem Sécurité. Il a commencé sa carrière en 1984 au Ministère de l'Industrie avant de rejoindre la direction du Trésor en 1988. De 1993 à 1995, il est conseiller du Premier Ministre pour les affaires industrielles, la recherche et l'environnement. En 1995, il devient directeur général de la division Filtrauto de Labinal. De 2000 à 2002, il est directeur général d'Alcatel Contracting. En 2002, il occupe successivement les postes de directeur de cabinet du Ministre Délégué à la Recherche et l'Enseignement Supérieur, puis jusqu'en mars 2004 de chargé de mission auprès du Ministre Délégué au Commerce Extérieur. C'est en mars 2004 qu'il rejoint le groupe Safran d'abord en tant qu'adjoint au directeur général délégué du groupe en charge de la stratégie et du développement puis de directeur

des études stratégiques. Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il est également agrégé en mathématiques.

Titulaire d'une maîtrise de droit et d'un diplôme d'études supérieures de droit et sciences politiques de Paris I-Sorbonne, **Elie VANNIER** a commencé sa carrière en tant que journaliste et a exercé de nombreuses fonctions dont Directeur de l'Information d'Antenne 2 jusqu'en 1988. Il a ensuite intégré l'industrie ; il a notamment été Directeur de la diversification du Groupe Strafor Facom jusqu'en 1991, puis il est devenu Directeur Général de la filiale française de la banque Deutsche Morgan Grenfell. En 1997, il a rejoint GrandVision où il a occupé différentes fonctions, Directeur Général Finance puis Directeur Général du Groupe.

La société **CONSELLIOR SAS**, créée en 2001, a notamment pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs et financiers, en matière de rapprochement d'entreprises ainsi que le conseil en stratégie de gestion patrimoniale. Elle est dirigée par M. Allan GREEN qui en est le Président.

La société CONSELLIOR SAS est, au 31 décembre 2008, représentée au Conseil d'Administration d'INGENICO par **Vince TALLENT**.

Vince TALLENT est notamment titulaire d'un MBA de l'université de Kingston (Grande-Bretagne) et d'une licence de « *chartered accountant* » (commissaire aux comptes), également obtenue en Grande-Bretagne. Il a, au cours de ces dernières années, exercé la fonction de Directeur Financier et de Directeur du Développement au sein de différentes sociétés (BT, MediaOne, Mobileway Inc., Mobile365 Inc.) actives dans le secteur des technologies / télécommunications.

Il dispose également d'une expertise significative dans le domaine des fusions et acquisitions.

14.3 Situation de conflit d'intérêts

A la date du dépôt du présent Document de Référence, aucun membre du Conseil d'Administration n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiels entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

M. Jacques STERN a informé la Société qu'il détient indirectement avec son épouse 23,53 % de la société Cryptolog International, société fournisseur d'INGENICO.

14.4 Organisation du Groupe

14.4.1 Le Comité Exécutif et le Comité de Direction

La direction du Groupe est assurée par le Directeur Général entouré de deux Comités principaux :

- le Comité Exécutif ;
- le Comité de Direction.

Ces deux Comités sont composés de directeurs fonctionnels et opérationnels reportant tous au Directeur Général. Cette organisation doit faciliter la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe, accélérer les prises de décisions, améliorer la réactivité du Groupe et réduire les coûts de management.

a) Le Comité Exécutif

Ce Comité comprend les membres suivants:

- le Directeur Général ;

- le Directeur Général Adjoint et Directeur du département Technique;
- le Directeur Financier ;
- le Directeur R&D ;
- le Directeur des Opérations ;
- le Directeur Marketing Groupe ;
- le Directeur Ventes Globales et Stratégie distributeurs;
- le Directeur Intégration et Synergies ;
- le Directeur Stratégie & développement;
- le Directeur Solutions Commerce et Marchés verticaux ;
- le Directeur Solutions Acquéreurs globaux ;
- le Conseiller Scientifique.

Il a pour mission de définir la stratégie du Groupe, de créer les conditions qui permettront sa mise en œuvre et d'atteindre les objectifs fixés.

Un Comité Exécutif élargi rassemble aux côtés du Comité Exécutif, les dirigeants de services transverses du Groupe. Ce Comité intègre également des fonctions de support. Il a pour objectif d'assurer la bonne transmission des directives du comité exécutif à tous les niveaux de l'entreprise et de veiller à la fluidité de l'organisation globale du groupe.

b) Le Comité de Direction

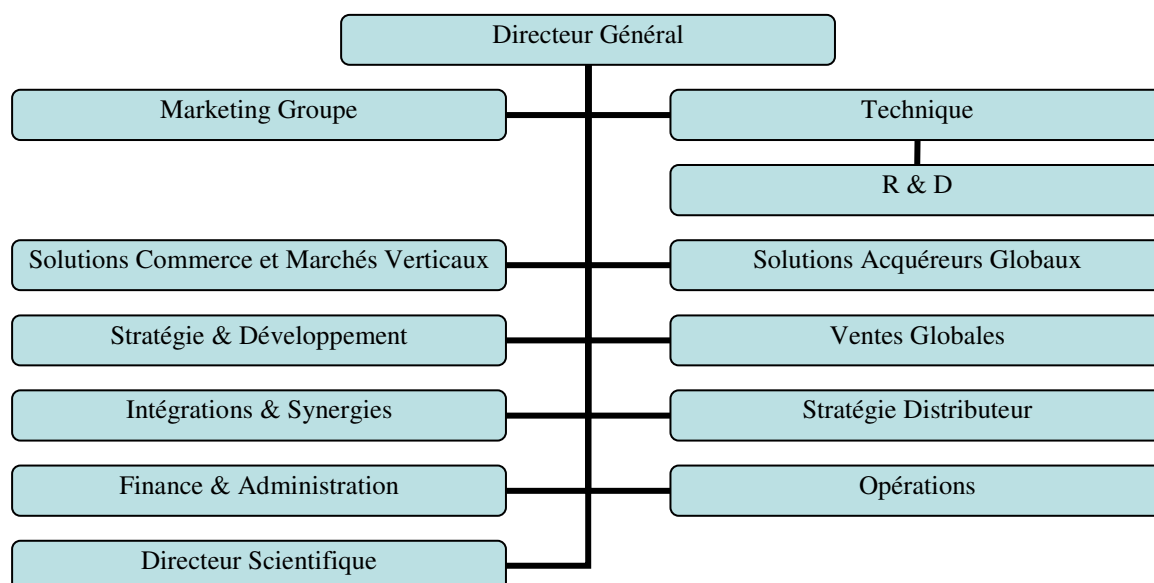
Le Comité de Direction est composé :

- des membres du Comité Exécutif ;
- des Directeurs des sept Régions.

Ce Comité participe à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de la société et est impliqué dans la gestion du budget du Groupe.

14.4.2 Les grandes directions de l'entreprise

a) Organigramme de la Direction du Groupe depuis le 15 février 2009



Sous l'autorité du Directeur Général, le Groupe est organisé autour de douze Directions fonctionnelles ou opérationnelles.

b) Les grandes Directions du Groupe

Ces Directions, directement rattachées à la Direction Générale, sont les suivantes :

- La Direction Finance & Support

Cette Direction est en charge des départements du Contrôle de Gestion, Comptabilité, Trésorerie, Juridique, Relations investisseurs, Ressources Humaines et Systèmes d'information.

- La Direction des Opérations

Cette Direction est en charge de l'Industrialisation, de la Planification industrielle, des Achats, de la Production, de la Qualité des fournisseurs, de la Réparation et Maintenance.

- La Direction Technique

Cette Direction développe les nouvelles gammes de produits en coordination avec le département marketing global, s'assure de l'exécution de la feuille de route, développe, met en place une organisation Qualité garantissant une haute disponibilité des produits et gère le développement des applications.

- La Direction Marketing Groupe

Cette Direction définit, en coordination avec le département technique et les régions, la nouvelle gamme de produits INGENICO, définit l'offre de solutions destinées au Commerce, aux Marchés verticaux, aux acquéreurs globaux, aux fournisseurs de services de paiement (PSP), opère l'offre de services d'INGENICO et gère la communication Marketing et vente.

- La Direction Ventés Globales

Cette Direction assure le reporting ventes Globales.

- La Direction Solutions Commerce et Marchés verticaux

Cette Direction définit et exécute la stratégie d'ensemble de la gamme professionnelle commerce, fixe le plan d'action pour la gamme Commerce dans chaque région, coordonne les équipes de vente par région, gère les comptes mondiaux Commerce et définit, avec le Marketing global, l'offre de la gamme Commerce (matériels, logiciels & services).

- La Direction Solutions Acquéreurs Globaux

Cette Direction définit et exécute la stratégie d'ensemble de l'activité Solutions Acquéreurs Globaux, coordonne l'équipe Solutions Acquéreurs Globaux et définit, avec le marketing global, l'offre commerciale Acquéreurs Globaux.

- La Direction Stratégie Distributeurs

Cette Direction coordonne avec les Régions et le siège les distributeurs multi-pays.

- La Direction Intégration & Synergie

Cette Direction définit les plans d'intégration et en suit les principales étapes. Elle travaille en coopération avec les principales directions du Groupe.

- La Direction Stratégie & Développement

Cette Direction est en charge des départements Fusions/Acquisitions, Stratégie et Audit interne.

- La Direction Scientifique

Cette Direction est en charge de l'innovation sur l'ensemble des métiers du Groupe et est responsable des brevets. Son rôle est de favoriser l'innovation et, à cet effet, elle s'appuie sur un comité scientifique, un comité des brevets et un comité de l'innovation.

c) L'organisation régionale

La stratégie du Groupe INGENICO se fonde sur une très forte présence locale dans le monde et notamment dans sept régions principales. Il est, en effet, très important d'être proche de nos clients et partenaires afin de leur proposer les meilleures solutions parfaitement adaptées à leurs spécificités régionales. C'est là une des grandes forces commerciales du Groupe.

L'organisation des Régions reflète celle de la Direction du Groupe, permettant ainsi une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et une fluidité accrue dans les échanges entre la direction du groupe et les régions.

Les « Managing Directors » de Régions rapportent directement au Directeur général. Ils ont pour mission de commercialiser l'offre d'INGENICO sur leur zone géographique et de renforcer la présence du Groupe sur tous les marchés cibles.

Les sept régions sont les suivantes :

- **Amérique du Nord** (Etats-Unis & Canada) ;
- **Amérique Latine** (tous les pays d'Amérique centrale et du sud) ;
- **Royaume Uni, Europe du Nord et Australie** (Royaume-Uni, Irlande, Benelux, Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Islande, et Australie) ;
- **Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique et Asie** ;
- **Italie, Suisse, Allemagne et Autriche** ;
- **France** ;
- **Espagne et Portugal.**

CHAPITRE XV.

REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux

15.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Les dirigeants mandataires sociaux d'INGENICO n'ont reçu aucune rémunération / option / action de la part de sociétés contrôlées par INGENICO au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Philippe LAZARE - Directeur Général	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au 15.1.2)</i>	481 653,65 €	1 386 608,48 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au 15.5)</i>	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au 15.5)</i>	2.267.000 €	1.645.000 €
TOTAL	2.748.653,65 €	3 031 608,48 €

Jacques STERN - Président	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au 15.1.2)</i>	133 332,68 €	400 000,04 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au 15.5)</i>	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au 15.5)</i>	324.150 €	190.000 €
TOTAL	457.482,68 €	590.000,04 €

15.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philippe LAZARE Directeur Général	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
- rémunération fixe	227 272,75 €	227 272,75 €	500 000,04 €	500 000,04 €
- rémunération variable	250 000 €	0	875 000 €	250 000 €
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	40 000 €	0	0
- Avantages en nature	4 380,90 €	4 380,90 €	11 608,44 €	11 608,44 €
TOTAL	481 653,65 €	271 653,65 €	1 386 608,48 €	761 608,48 €

* Montants dus : rémunérations attribuées au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement

** Montants versés : rémunérations versées au cours de l'exercice

La rémunération fixe de Philippe LAZARE a été déterminée par le conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'INGENICO.

S'agissant de la rémunération variable due au titre de 2007 et versée en 2008, elle avait été établie comme suit sur décision du conseil d'administration du 17 juillet 2007 : versement d'un bonus annuel pouvant atteindre 200 % de la rémunération brute annuelle, alors fixée à 500 000 €, en fonction de l'atteinte des objectifs ; un bonus minimum de 150.000 € étant, par ailleurs, garanti sur 2007.

S'agissant de la rémunération variable due au titre de 2008, elle avait été établie comme suit par décision du conseil d'administration du 19 mars 2008:

Le bonus de Philippe LAZARE peut atteindre 200% de son salaire annuel hors bonus, ledit bonus étant partagé en 5 tranches :

- 25%, soit 250.000 € à l'appréciation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations ;
- 25%, soit 250.000 €, en cas d'atteinte de l'EBIT prévu au budget "combiné" approuvé par le Conseil d'Administration du 7 mai 2008. Si l'Ebit est compris entre 90 et 100% de l'Ebit budgété, la part de bonus concerné sera divisée par deux, soit 125.000 € ;
- 12,5%, soit 125.000 € si un plan stratégique à trois ans a été élaboré par le management et approuvé par le Conseil avant le 31 décembre 2008 ;
- 12,5%, soit 125.000 € si l'activité "services" a été effectivement lancée en 2008 ;
- 25%, soit 250.000 € si dès 2008, le Groupe a stabilisé la R&D et intégré les équipes de R&D des deux sociétés et si l'intégration du cœur Télum 2 dans la nouvelle gamme a été réussie.

Le Conseil d'administration du 11 mars 2009 a décidé que Philippe LAZARE recevrait une somme de 875.000 €.

La décomposition des avantages en nature visés dans le tableau ci-dessus est la suivante :

- 1 423,8 € en 2007 et 4 271,4 € en 2008 au titre d'une voiture en rapport avec la fonction ;
- 2 957,1€ en 2007 et 7 337,04€ en 2008 au titre d'une assurance perte de mandat.

Jacques STERN Président	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
- rémunération fixe	66 666,68 €	66 666,68 €	200 000,04 €	200 000,04 €
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle	66 666 €	0	200 000 €	66 666 €
- jetons de présence	0	40 000 €	0	0
- Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	133 332,68 €	106 666,68 €	400 000,04 €	266 666,04 €

* Montants dus : rémunérations attribuées au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

** Montants versés : rémunérations versées au cours de l'exercice

La rémunération fixe de Jacques STERN a été déterminée par le conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'INGENICO.

La rémunération exceptionnelle correspond à la réalisation de missions spécifiques liées à ses compétences technique, autorisées par le conseil d'administration selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce.

15.1.3 Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Philippe LAZARE		
Jetons de présence	40 000 €	
Autres rémunérations		
Jacques STERN		
Jetons de présence	40 000 €	
Autres rémunérations		
Allan GREEN		
Jetons de présence		10 000 €
Autres rémunérations		
Dominique HEDON		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Jean-Paul JAINSKY		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Michel MALHOITRE		
Jetons de présence		10 000 €
Autres rémunérations		
Alain MARCHETEAU		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Xavier MORENO		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Jean-Jacques POUTREL		
Jetons de présence		10 000 €
Autres rémunérations		
Thibault POUTREL		
Jetons de présence		10 000 €
Autres rémunérations		
Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Elie VANNIER		
Jetons de présence		15 000 €
Autres rémunérations		
CONSELLIOR		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Vince TALLENT		
Jetons de présence	7 500 €	50 000 €
Autres rémunérations		
TOTAL	87 500 €	105 000 €

15.2 Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux

Néant

15.3 Engagements d'indemnités de départ

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Philippe LAZARE Directeur Général depuis le 17 juillet 2007	Non	Non	Oui	Non
Jacques STERN Président depuis le 27 juin 2007	Non	Non	Oui	Non

Le dispositif existant en cas de révocation de Philippe LAZARE, Directeur Général depuis le 17 juillet 2007, a été fixé lors des Conseils d'Administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.

Ainsi, dans le cas de la révocation de Philippe LAZARE pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur la rémunération brute annuelle payable à Philippe LAZARE au titre de son mandat de Directeur Général d'INGENICO ;
- Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Le dispositif existant en cas de révocation de Jacques STERN, Président du Conseil d'administration depuis le 27 juin 2007, a été fixé lors des Conseils d'Administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.

Ainsi, dans le cas de la révocation de Jacques STERN pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'Administration d'INGENICO soit deux fois 200 000 € ;
- Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Par ailleurs, lors de ses séances du 23 janvier et du 14 mars 2008, le Conseil d'administration a décidé, conformément à la Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007, de subordonner les indemnités et rémunérations différées dues à Philippe LAZARE et Jacques STERN aux conditions de performance suivantes :

S'agissant des indemnités dues à Philippe LAZARE :

- Progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;

-Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

S'agissant des indemnités dues à Jacques STERN

- Appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et déroulement des Conseils et Comités ; suivi des procédures de contrôle interne ...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires...);

- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

15.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant

15.5 Stock-options et actions gratuites des mandataires sociaux

15.5.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux actuels au cours de l'exercice 2008.

15.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux actuels au cours de l'exercice 2008.

15.5.3 Actions attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'attribution définitive
Jacques STERN	27/06/07	15.000	324.150	27/06/09	27/06/11	*
Philippe LAZARE	17/07/07	100.000	2.267.000	17/07/09	17/07/11	*
Philippe LAZARE	23/01/08	100.000	1.645.000	23/01/10	23/01/12	*
Jacques STERN	27/06/08	10.000	190.000	27/06/10	27/06/12	*
TOTAL	-	225.000	4.426.150	-	-	

* L'attribution définitive des actions gratuites attribuées par la Société à ses mandataires sociaux dirigeants indiqués ci-dessus au cours des exercices 2007 et 2008 est uniquement soumise à des conditions de présence. Une politique d'attribution d'actions gratuites conforme aux recommandations

AFEP MEDEF d'octobre 2008, était, en début d'année 2009, en cours d'élaboration au sein de la Société.

Par ailleurs et conformément à l'article L.225.197-1 du code de commerce, les actions attribuées à ces mandataires sociaux dirigeants doivent, par décisions du conseil d'administration les ayant attribuées, rester au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions en tant que tels.

15.5.4 Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour aucun des mandataires sociaux actuels au cours de l'exercice 2008.

CHAPITRE XVI. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Echéance du mandat des administrateurs

L'échéance du mandat des administrateurs est indiquée à la section 14.1 du présent document de référence

16.2. Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'Administration de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantage à leur échéance

16.3 Comités spécialisés

Plusieurs comités ont été mis en place par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique

Au 31 décembre 2008, ce Comité était composé de sept membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration : M. Vince TALLENT, Président, M. Allan GREEN, M. Jean-Paul JAINSKY, M. Michel MALHOITRE, M. Xavier MORENO, M. Jean-Jacques POUTREL et M. Thibault POUTREL.

Le Comité Stratégique a notamment pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements en France ou à l'étranger ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations afin de permettre au Conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

Le Comité Audit et Financement

Au 31 décembre 2008, ce Comité était composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : M. Elie VANNIER, Président, M. Alain MARCHETEAU, M. William NAHUM, M. Thibault POUTREL et M. Vince TALLENT.

Le Comité d'Audit a pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la société telle que prévue par la loi et les statuts, et le cas échéant, a un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'Audit examine les états financiers annuels et semestriels du groupe tels que présentés par la direction avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration. A ce titre, le

Comité d'Audit entend les commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité Rémunérations et Nominations

Au 31 décembre 2008, ce Comité était composé de six membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : M. Allan GREEN, Président, M. Jean-Jacques POUTREL, M. Michel MALHOUITRE, M. Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT, M. Xavier MORENO et M. Elie VANNIER.

Le Comité des Rémunérations et Nominations présente des recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux ainsi qu'en matière de nominations et de politique d'actionnariat interne.

Le Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique

Au 31 décembre 2008, ce Comité était composé trois membres, dont un Président, nommé par le Conseil d'administration : M. William NAHUM, Président, M. Dominique HEDON et M. Vince TALLENT.

Suite à la démission de Dominique HEDON le 4 mars 2009, le Comité, était au 31 mars 2009, composé de deux membres.

Ce Comité statue sur toute question relative au gouvernement d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe, et fait part de ses observations au Conseil d'administration.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le Conseil d'administration d'INGENICO a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et il les appliquera.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ainsi modifié, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société.

INGENICO a publié un communiqué en ce sens le 19 décembre 2008.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du conseil d'administration vous présente son rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société » désigne INGENICO et le terme « Groupe » désigne la Société ainsi que les entités juridiques (« filiales »), y compris celles entrées dans le périmètre du Groupe suite à l'opération de rapprochement avec Sagem Monétel, pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne, généralement, de la détention de la moitié au moins des droits de vote.

* *

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur, règles de déontologie et code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a souhaité regrouper, préciser et compléter les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, ainsi qu'apporter un complément d'information sur les règles déontologiques qui concernent l'ensemble de ses membres.

A cet effet, le conseil d'administration a établi en 2005 un document comportant un règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le conseil adhère et, notamment, celles relatives au fonctionnement et missions du conseil et des comités ou, encore, à la déontologie des membres du conseil, par exemple en matière de transactions sur titres de la Société.

Par ailleurs, le 17 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et il les appliquera.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

La Société a publié un communiqué en ce sens le 19 décembre 2008.

Ce code est consultable sur le site du MEDEF.

La Société s'écarte néanmoins des recommandations contenues dans ce code sur deux points qui sont décrits au point 1.2.2 et 1.4.

1.2 Composition du conseil d'administration

1.2.1 Membres du conseil d'administration

La Société est dirigée par un conseil d'administration qui est composé, conformément à l'article 12 des statuts, de trois à treize membres. Le conseil d'administration de la Société a opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Les propositions de nomination de membres du conseil d'administration sont préalablement examinées par le comité rémunérations et nominations et par le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique.

La composition du Conseil d'administration de la Société est, au 31 mars 2009, la suivante :

<i>Nom</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Date de nomination / de dernier renouvellement</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>
Philippe LAZARE	Administrateur et Directeur Général	15 mars 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Jacques STERN	Administrateur et Président du conseil d'administration	19 avril 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010
Allan GREEN	Administrateur	18 octobre 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Michel MALHOITRE	Administrateur	10 mai 2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012
Jean-Jacques POUTREL	Administrateur	19 avril 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010
Thibault POUTREL	Administrateur	5 mai 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011
CONSELLIOR SAS, représentée par Vince TALLENT	Administrateur	31 octobre 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010
Elie VANNIER	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013
Xavier MORENO	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013
Emmanuel MOUNIER	Administrateur	11 mars 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013
Jean-Paul JAINSKY	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013
Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Alain MARCHETEAU	Administrateur	14 mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs durant l'exercice figure dans le rapport de gestion, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

1.2.2 Administrateurs indépendants

Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 prévoit que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionnariat de contrôle et de la moitié dans les autres.

Aux termes de son règlement intérieur, le conseil d'administration s'efforce de compter en son sein au moins trois membres indépendants, selon les critères d'indépendance prévus dans ce même code.

A ce jour cependant, le conseil comprend uniquement deux membres considérés comme indépendants, selon ces critères, à savoir M. Elie VANNIER et M. Xavier MORENO.

La Société n'est donc pas conforme sur ce point aux dispositions du Code et à son Règlement Intérieur.

Par voie de conséquence, la Société n'est pas en mesure de respecter les recommandations de même nature, relatives à la composition du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations.

Cela étant :

- la Société a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- en 2008, l'entrée d'un nouvel actionnaire au capital, Sagem Sécurité, a modifié l'environnement actionnarial de la Société. Des postes au Conseil d'administration ont ainsi été réservés à ce nouvel actionnaire mais deux administrateurs indépendants ont néanmoins été nommés ;
- chaque comité, à l'exception du Comité d'Ethique présidé toutefois par le Censeur, comporte en son sein un ou deux administrateurs indépendants, ce qui reflète le rôle important attendu de leur part.

On notera, par ailleurs, s'agissant de la composition de son comité d'audit que la Société est bien conforme aux dispositions de l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 qui prévoit que le comité doit comporter au moins un membre présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant.

1.2.3 Censeurs

Le conseil d'administration peut accueillir en son sein un ou plusieurs censeurs qu'il désigne sur proposition de son Président, ayant pour mission, de par leur expérience et compétence particulières, d'éclairer le conseil d'administration sur les choix et orientations à donner. Le ou les censeurs ne peuvent participer aux délibérations du conseil d'administration qu'avec voix consultative.

A cet égard, le conseil examine la qualité des nominations proposées au regard de la compétence et des expertises nécessaires aux travaux du conseil d'administration.

Il existe, à ce jour, un censeur en fonction, M. William NAHUM, nommé par le conseil d'administration du 15 mars 2006 pour une durée de six ans, conforme à celle prévue au règlement intérieur.

1.3 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.4 Durée de fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 recommande que la durée du mandat des administrateurs n'excède pas quatre ans, essentiellement, afin que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection.

Bien que la durée des mandats des administrateurs de la Société soit plus longue, jusqu'à ce jour ceci n'a pas été un obstacle au renouvellement régulier des compétences au sein du conseil. Ainsi, l'ancienneté moyenne des membres actuels du conseil, en tenant compte de la date de leur première nomination, est de 5,4 ans.

1.5 Limite d'âge

Le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne peut pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion est dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du Président, est réputé démissionnaire d'office.

L'âge des administrateurs figure dans le rapport de gestion.

L'âge moyen des membres actuel du conseil d'administration est de 53 ans.

1.6 Actions des administrateurs

Outre les dix (10) actions mentionnées à l'article 12 des statuts, chaque administrateur s'engage, conformément au règlement intérieur, à détenir dès sa nomination mille (1 000) actions.

Selon ce même règlement intérieur, chaque censeur prend l'engagement de détenir, dès sa nomination, cinq cents (500) actions.

Ces actions sont nominatives et doivent être entièrement libérées.

Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés qui seraient nommés administrateurs en application de l'article L.225-22 du Code de commerce.

Au 31 mars 2009, les administrateurs détenaient, directement, les participations suivantes sur la base d'un capital de 47 791 674 euros et 54 932 462 droits de vote.

<i>Nom du mandataire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% Actions</i>	<i>Nombre DDV</i>	<i>% DDV</i>
<i>Philippe Lazare</i>	1 500	0,003%	3 000	0,005%
<i>Jacques Stern</i>	2 020	0,004%	3 030	0,006%
<i>Allan Green</i>	62 000	0,13%	72 000	0,13 %
<i>Jean-Paul Jainsky</i>	1 010	0,002%	1 010	0,002%
<i>Michel Malhouitre</i>	638 838*	1,34%	1 277 676	2,32%
<i>Alain Marcheteau</i>	1 010	0,002%	1 010	0,002%
<i>Xavier Moreno</i>	2 000	0,004%	2 000	0,003%
<i>Jean-Jacques Poutrel</i>	247 801	0,52%	489 784	0,89 %
<i>Thibault Poutrel</i>	791 923	1,66 %	1 579 339	2,88 %
<i>Elie Vannier</i>	1 010	0,002%	1 010	0,002%
<i>Thierry Seizilles de Mazancourt</i>	1 010	0,002%	1 010	0,002%
<i>Consellior SAS</i>	10 114	0,02%	10 114	0,02 %
<i>Emmanuel Mounier**</i>	-	-	-	-

* dont 36 788 titres en indivision avec son épouse

** Emmanuel Mounier a été coopté par décision du conseil d'administration du 11 mars 2009 et la ratification de cette cooptation sera soumise à l'assemblée générale du 15 mai 2009. Conformément aux statuts, les administrateurs disposent d'un délai de trois mois à compter de leur nomination afin de se mettre en conformité avec les dispositions combinées des statuts et du règlement intérieur qui prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 010 titres de la société.

1.7 Fonctionnement du conseil d'administration

1.7.1 Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être, obligatoirement, une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions du Président du conseil d'administration prennent fin de plein droit lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il atteint 75 ans.

1.7.2 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins, une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008, le conseil d'administration s'est réuni dix fois.

1.7.3 Convocations

Les convocations sont faites par tous moyens par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne, ou bien encore par la moitié des membres du conseil d'administration.

A chaque convocation est joint l'ordre du jour du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008, les convocations à assister au conseil et les documents en support ont été adressés dans un délai moyen de 8 jours précédant la date du conseil.

Le taux de présence des membres du conseil d'administration, incluant les membres participant par moyens de télécommunications, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 a été de 87 %.

Au début de chaque année civile, un calendrier des réunions du conseil d'administration est arrêté par celui-ci pour l'année en cours, sur proposition de son Président, avec indication des thèmes à traiter.

Sont convoqués aux réunions du conseil d'administration :

- les membres du conseil d'administration ;
- le censeur ;
- deux membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative ;
- les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Des membres du comité exécutif, notamment le directeur financier, sont régulièrement invités à participer aux réunions en fonction des points de l'ordre du jour.

1.7.4 Fonctionnement du conseil d'administration

Le Président veille au bon fonctionnement du conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent, notamment, de toutes les informations nécessaires à cette mission.

Le Président transmet aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe, également, les Commissaires aux comptes de l'autorisation par le conseil d'administration de toute convention réglementée devant être ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

Une fois par trimestre au moins, le Directeur Général présente un rapport au conseil d'administration qui comprend, notamment, un état de l'activité des principales sociétés du Groupe, le chiffre d'affaires, l'évolution du résultat et les variations par rapport aux prévisions.

Le Directeur Général présente régulièrement au Conseil les événements et opérations significatifs relatifs à la stratégie de la Société.

En outre, il communique à chaque conseil d'administration et, au minimum, les éléments d'activité suivants :

- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et les principales filiales du Groupe ainsi que l'état des liquidités ;
- la masse salariale brute (hors charges sociales) ;
- le stock brut avec marge ;
- le chiffre d'affaires.

Le conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe qui lui est présenté par le directeur financier.

Egalement, le conseil d'administration est tenu informé par le Directeur Général de toute décision visant à la réorganisation interne, les opérations de croissance et les cessions envisagées.

Par ailleurs, les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers, sont formellement validés par le Directeur Général, revus par le comité d'audit en

présence des Commissaires aux comptes et, si nécessaire, portés à la connaissance du conseil d'administration via le comité d'audit.

Pour les arrêtés correspondant à des comptes publiés, les principales options comptables ainsi que les choix effectués sont expliqués et justifiés par le Directeur Général et la direction financière au comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et portés à la connaissance du conseil d'administration via le comité d'audit.

1.7.5 Information du conseil d'administration

L'information préalable et permanente des administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont informés, dans la mesure du possible au plus tard huit jours avant la date de la réunion du conseil d'administration, des questions sur lesquelles est appelé à débattre le conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à être à même d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions. Cette obligation d'information diligente, pertinente et exhaustive, incombe au Président du conseil d'administration et au Directeur Général.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis à chaque administrateur.

De même, les administrateurs doivent s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire à l'exercice de leur fonction et, le cas échéant, ont le devoir de demander des informations complémentaires.

1.7.6 Représentation des membres du conseil d'administration

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple, lettre, télécopie ou télégramme), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée onze fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1.7.7 Moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts de la Société stipulent que, sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence, ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

En 2006, le règlement intérieur du conseil a été adapté sur ce point et au cours de l'exercice 2008, cinq séances du conseil ont donné lieu à l'utilisation de tels moyens.

1.7.8 Prises de décision

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, avec, selon les termes du règlement intérieur, les exceptions suivantes :

- (a) les décisions qui doivent être prises à une majorité qualifiée en application de délégations de pouvoirs consentie par l'assemblée générale des actionnaires, et
- (b) les décisions qui concernent les matières suivantes (qu'il s'agisse de décisions d'autorisation préalable données au Directeur Général et/ou, le cas échéant au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), ou de toute autre décision du conseil d'administration relative à ces matières) :
 - 1. fixation du budget consolidé annuel ;
 - 2. fixation du plan d'affaires consolidé ;
 - 3. tout investissement, désinvestissement, prise de participation, acquisition, apport, cession d'actifs, opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif d'un montant supérieur à 25 millions d'euros ;
 - 4. toute souscription d'emprunt, dès lors que le montant de l'opération en cause excède 35 millions d'euros, et toute émission d'emprunts obligataires ou non obligataires d'un montant supérieur à 35 millions d'euros ;
 - 5. toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe INGENICO, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros ;
 - 6. toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros ;
 - 7. toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'INGENICO dans une proportion supérieure à 10% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'INGENICO en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants ; et
 - 8. toute augmentation de capital, ou série d'augmentations de capital, susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'INGENICO dans une proportion supérieure à 20% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ce, même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants.
- c) les décisions qui concernent les matières suivantes :
 - 1. reconduction, nomination ou révocation du Président du conseil d'administration et/ou du Directeur Général d'INGENICO ;
 - 2. modification du règlement intérieur du conseil d'administration qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée ;
 - 3. proposition par le conseil d'administration d'INGENICO d'un projet de résolution d'assemblée générale qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée au sein du conseil d'administration d'INGENICO et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée au sein du conseil d'administration d'INGENICO.

Les décisions visées aux points b) et c) doivent être prises à une majorité qualifiée devant inclure un nombre entier de voix immédiatement supérieur aux deux tiers du nombre total de voix des membres présents ou représentés (chaque administrateur disposant d'une voix).

En cas de rejet d'une proposition de reconduction ou de nomination du Président du conseil d'administration et/ou du Directeur Général, un nouveau candidat devra être présenté au conseil dans les cinq jours ouvrés suivant la date de rejet de la proposition. Dans ce cas, la décision sera, par exception à ce qui précède, prise à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

1.7.9 Délibérations

Pour que les délibérations soient valables, le conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonction.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

1.8 Missions du conseil d'administration et des comités

1.8.1 Les missions du conseil d'administration

Outre les prérogatives de la loi, le conseil d'administration :

- détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- examine les opérations de financement, d'aval, de caution données aux différentes entités du Groupe ;
- étudie toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le Directeur Général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du conseil d'administration. En pratique, le conseil d'administration fixe annuellement un montant global, et par engagement, en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Le conseil d'administration autorise également, selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce, les conventions passées entre la Société et l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote de la Société, ainsi que tout engagement pris au bénéfice du Président ou du Directeur Général, correspondant à des rémunérations ou avantages dus du fait en raison de la cessation de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

1.8.3 Les comités

Le conseil d'administration a constitué en son sein quatre comités destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont composés essentiellement d'administrateurs, personnes physiques ou représentants permanents, nommés par le conseil d'administration.

Toutefois, les comités peuvent également comprendre un ou plusieurs censeurs ou un ou plusieurs membres extérieurs choisis en raison de leurs compétences particulières.

Ces membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter.

Le Président du conseil d'administration assiste à toutes les réunions des comités.

- **Le comité stratégique**

Au 31 décembre 2008, il était composé de sept membres, dont un président, nommés par le conseil d'administration : M. Vince TALLENT, Président, M. Allan GREEN, M. Jean-Paul JAINSKY, M. Michel MALHOUITRE, M. Xavier MORENO, M. Jean-Jacques POUTREL et M. Thibault POUTREL.

Le comité stratégique a, notamment, pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements, en France ou à l'étranger, ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations, afin de permettre au conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

A cet effet, le comité stratégique dispose, en relation avec le Président ou le Directeur Général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

Il peut, également, faire appel, sur autorisation du conseil d'administration, à tout conseil ou expert extérieur.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité stratégique s'est réuni huit fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et a, notamment, examiné le dossier d'acquisition de la société FUJIAN LANDI en Chine et, défini un plan stratégique qui a été soumis au conseil d'administration du 17 décembre 2008.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 a été de 70 %.

- **Le comité audit et financement**

Au 31 décembre 2008, il était composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le conseil d'administration: M. Elie VANNIER, Président, M. Alain MARCHETEAU, M. William NAHUM, M. Thibault POUTREL et M. Vince TALLENT.

Le Président, M. Elie VANNIER, est membre indépendant du Conseil.

Le comité d'audit a pour mission d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société, et, le cas échéant, un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle de la Société.

Dans ce cadre, le comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe, tels que présentés par la direction, avant qu'ils ne soient soumis au conseil d'administration. A ce titre, le comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyse et de leurs conclusions : à cette occasion, le comité reçoit l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toute remarque significative et qu'ils ont eu accès à toutes les informations leur permettant de mener à terme leurs travaux.

Il examine, également, divers sujets ayant trait au contrôle interne et à la surveillance des actifs. Au cours de l'exercice écoulé, et, outre les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, il a notamment étudié :

- le processus d'élaboration du budget ;
- le budget 2009.

Le comité d'audit se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 a été de 80 %.

- **Le comité rémunérations et nominations**

Au 31 décembre 2008, il était composé de six membres dont un Président, nommés par le conseil d'administration : M. Allan GREEN, Président, M. Jean-Jacques POUTREL, M. Michel MALHOITRE, M. Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT, M. Xavier MORENO et M. Elie VANNIER.

Le comité des rémunérations et nominations présente des recommandations au conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux, en matière de plans d'attribution d'actions gratuites et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice tant des salariés que des dirigeants du Groupe et, plus généralement, en matière d'actionariat salarié.

Il est, également, chargé de formuler des recommandations en matière de candidatures aux organes de direction et de contrôle et au conseil d'administration en qualité d'administrateur ou de censeur.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité des rémunérations et nominations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et a, notamment, formulé des recommandations sur les points suivants :

- les conditions de performance auxquelles sont adossées les rémunérations différées des mandataires sociaux dirigeants ;
- la rémunération variable du Directeur Général au titre de 2007 et la fixation des conditions de sa rémunération variable pour 2008;
- les rémunérations fixes du Directeur Général et du Président pour 2008 ;
- La mise en œuvre d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des dirigeants et de salariés du Groupe ;
- la répartition des jetons de présence au titre de 2007 et la proposition d'enveloppe pour 2008.

Le comité a, également, initié des travaux visant à définir une politique d'attribution d'actions gratuites et de stock-options, dans le respect des recommandations du code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP / MEDEF.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 a été de 100 %.

• **Le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique**

Au 31 décembre 2008, il était composé de trois membres dont un Président, nommés par le conseil d'administration : M. William NAHUM, Président, M. Dominique HEDON et M. Vince TALLENT.

Suite à la démission de Dominique HEDON le 4 mars 2009, le Comité, était au 31 mars 2009, composé de deux membres

Ce comité statue sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe.

Le comité rend compte périodiquement au conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Aux termes du règlement intérieur, le comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

En pratique, le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique s'est réuni une fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Il a, notamment, procédé à l'évaluation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2007.

Au titre de l'exercice 2008, l'évaluation des méthodes de travail du Conseil a été renforcée par la réalisation d'un diagnostic plus détaillé, sur la base d'un questionnaire dont les résultats ont été présentés par le Comité au Conseil du 11 mars 2009. Le Conseil a pris acte de certaines suggestions d'amélioration, notamment s'agissant du nombre d'administrateurs indépendants.

1.9 Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008

Outre l'examen des travaux spécifiques préparés par les comités, les activités du conseil d'administration durant les réunions de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont porté, notamment, sur :

- les comptes et les décisions de gestion :

- le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2007 et proposé l'affectation du résultat ;
- il a également arrêté le budget combiné suite au rapprochement avec Sagem Monétel ainsi que le budget 2009;

- la préparation de l'assemblée générale mixte annuelle : le conseil d'administration a arrêté le texte des résolutions devant être soumises à l'assemblée générale mixte annuelle du 15 mai 2008 ainsi que le rapport de gestion.

- les conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce : le détail de ces informations est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

- l'examen de la stratégie de la Société et l'arrêté d'un plan stratégique.

- la gouvernance : le conseil d'administration a notamment procédé à la reconstitution des Comités suite au rapprochement avec Sagem Monétel. Il a également examiné les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 en matière de rémunérations des mandataires sociaux de manière à rendre public, conformément à la demande de l'AMF, un communiqué sur le sujet avant la fin de l'exercice 2008.

- l'augmentation du capital social : le capital a notamment été augmenté suite à la conversion des Oceanes.

Enfin, il a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, faisant ainsi usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 mai 2008.

II- LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

III- MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts et sont décrites dans la section 21.2.4 du Document de Référence portant sur l'exercice 2008.

IV- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX / INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIERE D'OFFRE PUBLIQUE

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sont décrits dans la section 15.1.2 du Document de Référence et, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, dans le rapport de gestion.

Les informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique sont, le cas échéant, et conformément à l'article L.225.103 du Code de commerce, décrites dans le rapport de gestion.

V- CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La Société se fonde sur le référentiel de contrôle interne international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis) et structure la description de son dispositif de contrôle interne dans le cadre du présent rapport selon les principes généraux édictés par ce référentiel.

5.1 Définition et objectifs du contrôle interne

La Société adopte la définition du contrôle interne proposée par le COSO :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne mis en place au sein de la Société, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut offrir aux actionnaires, aux dirigeants et au conseil d'administration qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs précités. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

5.2. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du groupe.

5.3. Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle ;
- l'évaluation des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ;
- le pilotage.

Environnement de contrôle : *l'environnement de contrôle constitue le fondement de tous les autres éléments du contrôle interne. Il couvre les thèmes liés à l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel, le style de management des dirigeants, la politique de délégation des responsabilités, d'organisation et la formation du personnel et enfin, les règles de gouvernance mises en place à l'initiative du conseil d'administration.*

Le conseil d'administration de la Société comprend un Comité audit et financement dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le présent rapport. Il joue un rôle essentiel dans le pilotage du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de revoir le programme annuel d'audit interne et suivre les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques.

Une Charte d'éthique est actuellement en cours de rédaction et sera diffusée en 2009. Cette charte reprend et formalise les règles de comportement essentielles attendues dans le Groupe de la part de tous les collaborateurs et constituera un outil important pour maintenir la qualité de l'environnement de contrôle au sein du groupe.

En janvier 2009, la Société a initié une démarche d'auto-évaluation de la qualité de l'environnement de contrôle dans les filiales du groupe. La cartographie des points forts et axes d'améliorations qui résultera de cette analyse sera présentée au comité d'audit et financement au cours du premier semestre 2009. Les plans d'actions seront formalisés et suivis par le département d'audit interne. Les plans d'audit interne 2009 et 2010 prendront en compte les résultats de la démarche. Un processus de mise à jour annuel de l'auto-évaluation sera, de plus, mis en œuvre.

Evaluation des risques : *toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs et qui doivent être maîtrisés, c'est-à-dire identifiés et évalués. Les principaux risques auxquels doit faire face la Société sont décrits dans le chapitre Facteurs de risques du Document de Référence.*

La méthode de maîtrise des risques utilisée par INGENICO est fondée, d'une part, sur l'évaluation des risques à l'aide d'une cartographie et, d'autre part, sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter le risque. La méthode d'analyse et de prévention des risques est placée sous la responsabilité de la direction de l'audit interne.

Le groupe INGENICO a réalisé une première cartographie des risques en 2007 sur l'ensemble du Groupe, dans laquelle les principales directions du Groupe ont été impliquées. Cette cartographie a mis en évidence une vingtaine de risques de nature stratégique, commerciale, opérationnelle, humaine, financière et juridique. Chaque risque a fait l'objet d'une évaluation de sa probabilité d'occurrence, de son impact potentiel et de l'efficacité des moyens de contrôle existants.

Afin d'assurer la surveillance des risques et du processus de gestion des risques, le conseil d'administration est informé, par l'intermédiaire du comité gouvernement d'entreprise et éthique et du comité d'audit des principales actions entreprises pour la surveillance des risques telles que la création d'un département d'audit interne, la mise en place d'une charte d'éthique et de délégations d'autorité, ou encore la réalisation d'un « Controllers' Book ».

Des plans d'actions permettant de réduire l'exposition d'INGENICO aux risques identifiés comme étant les plus importants sont en cours de définition pour une mise en place échelonnée sur les années 2009 et 2010. Ces plans d'actions sont conduits par les responsables « propriétaires » de chacun des

risques précisément chargés des plans de contrôle et de réduction des risques ; ils comportent des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui seront mesurés de façon semestrielle.

L'exercice de cartographie des risques sera mis à jour régulièrement

Activités de contrôle : *les activités de contrôle peuvent se définir comme l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la Direction Générale.*

Sous l'impulsion de la direction générale de la Société, un corps de règles et de procédures a été mis progressivement en place pour chacune des directions générales, opérationnelles ou fonctionnelles. De plus, le groupe exerce un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque unité opérationnelle et de l'application des politiques du groupe.

Afin d'accroître l'homogénéité des règles et procédures, un manuel de contrôle interne sera progressivement réalisé pour l'ensemble du groupe à partir de l'exercice 2009. Afin de faciliter son utilisation par chacun des responsables, ce manuel s'inspirera de la trame du référentiel qualité, également en cours d'élaboration. Il comprendra, pour chaque chapitre, une liste détaillée des objectifs de contrôle à atteindre et des contrôles clé à mettre en place. Le manuel de contrôle interne sera également mis en cohérence avec la cartographie des risques du groupe.

Information et communication : *une information sur le contrôle interne pertinente doit être identifiée, recueillie et chiffrée sous une forme et dans des délais qui permettent à chaque responsable concerné de prendre connaissance des carences identifiées et de suivre les actions correctrices nécessaires.*

La stratégie du Groupe INGENICO consiste à avoir une très forte présence locale dans le monde et notamment dans sept régions principales. Il est en effet très important d'être proche de nos clients et partenaires afin de leur proposer les meilleures solutions parfaitement adaptées à leurs spécificités régionales. C'est là une des grandes forces commerciales du Groupe. Les circuits d'information et les modalités d'organisation présentés ci-après illustrent ce point fort. Ils ont été également conçus afin que toute carence de contrôle interne, et également toute bonne pratique mise en place par une entité géographique ou fonctionnelle soient remontées et partagées auprès de l'ensemble des responsables concernés.

L'organisation des Régions reflète celle de la Direction du Groupe, permettant ainsi une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et une fluidité accrue dans les échanges entre la direction du groupe et les régions.

Les « Managing Directors » de Régions reportent directement au Directeur général. Ils ont pour mission de commercialiser l'offre d'INGENICO sur leur zone géographique et de renforcer la présence du Groupe sur tous les marchés cibles.

Les sept régions sont les suivantes :

- Amérique du Nord (Etats-Unis & Canada) ;
- Amérique Latine (tous les pays d'Amérique centrale et du sud) ;
- Royaume Uni, Europe du Nord et Australie (Royaume-Uni, Irlande, Benelux, Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Islande, et Australie) ;
- Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique et Asie;
- Italie, Suisse, Allemagne et Autriche;
- France;
- Espagne et Portugal.

S'agissant de la direction du Groupe, elle est assurée par le Directeur Général entouré de deux Comités principaux :

- le Comité Exécutif ;
- le Comité de Direction.

Ces deux Comités sont composés de directeurs fonctionnels et opérationnels reportant tous au Directeur Général. Cette organisation doit faciliter la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe, accélérer les prises de décisions, améliorer la réactivité du Groupe et réduire les coûts de management.

Le Comité Exécutif comprend les membres suivants:

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint et Directeur du département Technique;
- le Directeur Financier ;
- le Directeur R&D ;
- le Directeur des Opérations ;
- le Directeur Marketing Groupe ;
- le Directeur Ventes Globales et Stratégie distributeurs;
- le Directeur Intégration et Synergies ;
- le Directeur Stratégie & développement;
- le Directeur Solutions Commerce et Marchés verticaux ;
- le Directeur Solutions Acquéreurs globaux ;
- le Conseiller Scientifique.

Il a pour mission de définir la stratégie du Groupe, de créer les conditions qui permettront sa mise en œuvre et d'atteindre les objectifs fixés.

Un Comité Exécutif élargi rassemble aux côtés du Comité Exécutif, les dirigeants de services transverses du Groupe. Ce Comité intègre également des fonctions de support. Il a pour objectif d'assurer la bonne transmission des directives du comité exécutif à tous les niveaux de l'entreprise et de veiller à la fluidité de l'organisation globale du groupe.

Le Comité de Direction est composé des membres du Comité Exécutif et des Directeurs des sept Régions.

Ce Comité participe à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de la société et est impliqué dans la gestion du budget du Groupe.

Sous l'autorité du Directeur Général, le Groupe est organisé autour de douze Directions fonctionnelles ou opérationnelles qui sont les suivantes :

- **La Direction Finance & Support**

Cette Direction est en charge des départements du Contrôle de Gestion, Comptabilité, Trésorerie, Juridique, Relations investisseurs, Ressources Humaines et Systèmes d'information

- **La Direction des Opérations**

Cette Direction est en charge de l'Industrialisation, de la Planification industrielle, des Achats, de la Production, de la Qualité des fournisseurs, de la Réparation et Maintenance.

- **La Direction Technique**

Cette Direction développe les nouvelles gammes de produits en coordination avec le département marketing global, s'assure de l'exécution de la feuille de route, développe met en place une organisation Qualité garantissant une haute disponibilité des produits et gère le développement des applications.

- **La Direction Marketing Groupe**

Cette Direction définit, en coordination avec le département technique et les régions, la nouvelle gamme de produits Ingenico, et l'offre de solutions Ingenico destinées au Commerce, aux Marchés verticaux, aux acquéreurs globaux, aux fournisseurs de services de paiement (PSP), opère l'offre de services d'Ingenico et gère la communication Marketing et vente.

- **La Direction Ventés Globales**

Cette Direction assure le reporting ventes Globales.

- **La Direction Solutions Commerce et Marchés verticaux**

Cette Direction définit et exécute la stratégie d'ensemble de la gamme professionnelle commerce, fixe le plan d'action pour la gamme Commerce dans chaque région, coordonne les équipes de vente par région, gère les comptes mondiaux Commerce et définit, avec le Marketing global, l'offre de la gamme Commerce (matériels, logiciels & services).

- **La Direction Solutions Acquéreurs Globaux**

Cette Direction définit et exécute la stratégie d'ensemble de l'activité Solutions Acquéreurs Globaux, coordonne l'équipe Solutions Acquéreurs Globaux et définit, avec le marketing global, l'offre commerciale Acquéreurs Globaux.

- **La Direction Stratégie Distributeurs**

Cette Direction coordonne avec les Régions et le siège les distributeurs multi-pays.

- **La Direction Intégration & Synergie**

Cette Direction définit les plans d'intégration et en suit les principales étapes. Elle travaille en coopération avec les principales directions du Groupe.

- **La Direction Stratégie & Développement**

Cette Direction est en charge des départements Fusions/Acquisitions, Stratégie et Audit interne.

- **La Direction Scientifique**

Cette Direction est en charge de l'innovation sur l'ensemble des métiers du Groupe et est responsable des brevets. Son rôle est de favoriser l'innovation et, à cet effet, elle s'appuie sur un comité scientifique, un comité des brevets et un comité de l'innovation.

L'information et la communication autour du contrôle interne sont étroitement liées à l'organisation du Groupe rappelée ci-dessus :

- contrôle budgétaire via la réalisation mensuelle d'un rapport sur l'analyse de la performance (reporting). Chaque région réalise un reporting qui est consolidé en central, l'objectif étant de pouvoir comprendre l'origine des ventes et la marge générée, d'analyser le résultat opérationnel dégagé et d'identifier les variations par rapport au budget ;
- chaque mois, une revue entre les responsables de régions / pays et le comité exécutif est tenue afin d'analyser, ensemble, la performance et les problèmes opérationnels à traiter.

En outre, les fonctions centrales doivent s'assurer, pour leurs domaines respectifs, du respect de la stratégie opérationnelle du Groupe. Ainsi, la direction des opérations s'assure notamment que la production est effectuée selon les normes définies en central et par les sous-traitants approuvés par cette même direction. De son côté, le marketing détermine et valide les politiques produits et marketing déclinées dans les régions.

***Pilotage :** les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances. Pour cela, il convient de mettre en place un système de suivi permanent et de procéder à des évaluations périodiques.*

Afin de procéder à des évaluations périodiques, un département audit interne, rattaché au Directeur Général et à la Direction Stratégie et Développement, a été créé en 2006. Il effectue des missions auprès de l'ensemble des services centraux du groupe et des filiales et assure le suivi des sujets liés au contrôle interne et à la gestion des risques. Les effectifs de ce département ont été significativement renforcés en 2008.

Un plan d'audit interne est défini annuellement, en fonction des résultats des audits internes effectués les années précédentes et de la cartographie des risques mentionnée précédemment. Ces audits peuvent concerner des filiales, des processus ou porter sur des sujets ponctuels à la demande de la Direction Générale ou du Président du conseil d'administration.

Les missions d'audit réalisées en 2008 sont les suivantes :

- audit de sept filiales : Etats-Unis (Miami), Allemagne, Hongrie, Italie, Turquie, Russie, Sagem Monétel (France). Les missions d'audit en filiale portent généralement sur tous les cycles des entités auditées (organisation générale, ventes, finance, fonction achats, ressources humaines, opérations et gestion des stocks) ;
- suivi des plans d'actions pour quatre filiales : Singapour, Australie, Canada, Brésil ;
- audit d'un processus groupe : ressources humaines (INGENICO) ;
- audit ad-hoc réalisé au Brésil en relation avec un contrat de couverture de change.

En 2008, l'audit interne a réalisé le programme d'audit approuvé par le Comité d'audit et financement. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées. Les différents travaux effectués en 2008 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

5.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.4.1 Organisation comptable et financière

Au plan humain et organisationnel et, afin de garantir la totale transparence entre les services opérationnels et la direction financière et le meilleur niveau d'information possible sur les opérations, le Groupe a opté pour l'organisation suivante :

- rapport hiérarchique des contrôleurs financiers et/ou directeurs financiers des filiales au directeur financier du Groupe et non au directeur financier de la filiale ou de la région ;
- réunions plusieurs fois par an entre les membres du comité exécutif et les directeurs de régions ;
- mise en place d'un système de gestion comptable commun aux principales entités du Groupe ;
- mise en place d'un plan de compte identique ;
- rédaction d'un « Controllers' Book » compilant toutes les instructions nécessaires au reporting et à l'établissement des liasses de consolidation ;

- refonte du format de reporting mensuel permettant d'assurer le suivi de la performance des entités.

De ce fait, la fonction comptable et financière a accès à toutes les informations nécessaires à l'élaboration des comptes pour le périmètre couvert par l'ensemble des opérations.

5.4.2 Systèmes d'information comptables et financiers

Comme indiqué précédemment, INGENICO a eu pour objectifs, dans les années précédentes, d'uniformiser les systèmes d'information (SAP, Magnitude).

La refonte du format du reporting de gestion, principal outil d'analyse de performance opérationnelle des entités, a permis de rendre comparable l'analyse des performances des entités du groupe sur les différentes lignes de produits et de services ainsi que sur les coûts d'exploitation. Pour information, les données de gestion mensuelle sont produites sur la base des arrêtés de gestion mensuels.

5.4.3 Communication de l'information financière et comptable

Les informations de nature financière et comptable ne sont diffusées qu'après revue et accord du directeur financier.

La Société tient un calendrier de ses obligations en matière de communication comptable et financière au marché.

5.4.4 Organisation du contrôle interne au plan financier

Les principaux outils permettant de contrôler en continu la fiabilité des informations financières sont les suivants :

- diffusion régulière à tous les contrôleurs d'instructions pour la construction des budgets, du reporting et des liasses de consolidation ;
- plan de compte comptable commun à toutes les entités ;
- analyse détaillée mensuelle de la performance de toutes les entités sur la base du reporting : ce processus permet de valider la correcte traduction financière de l'activité de l'entreprise et la prise en compte des éventuels risques d'exploitation (retard dans les encaissements des clients, avoirs à émettre, litiges, stocks excédentaires ...) et permet en même temps de revoir la justification des principaux actifs ;
- réalisation d'un arrêté trimestriel statutaire des entités sociales suivi d'une consolidation et d'un rapprochement avec le reporting pour identification des éventuels écarts ; cet arrêté inclut une revue de la dépréciation des stocks au plan mondial avec le département des opérations ;
- analyse régulière de la trésorerie de toutes les sociétés du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie (sous la responsabilité du directeur financier), de tous les financements du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie, de toutes les opérations de couverture pour toutes les sociétés ;
- centralisation des ouvertures / fermetures des comptes bancaires et de la mise en place de tous les pouvoirs bancaires ;
- mise en place finalisée d'une trésorerie centralisée (système de cash pooling).

5.5 Les évolutions

Le groupe INGENICO attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration décrits dans ce rapport en sont la meilleure illustration. Ainsi, à la fin de l'exercice 2009, le groupe INGENICO se fixe pour objectif de mettre en avant les principales réalisations suivantes :

- procédure en place pour évaluer et auditer l'environnement de contrôle pour l'ensemble des filiales du groupe ;
- procédure en place pour suivre chaque année l'occurrence et le niveau de maîtrise des risques dans le groupe ;
- réalisation et diffusion du manuel de contrôle interne groupe ;
- amélioration permanente du fonctionnement de l'audit interne groupe et du protocole de communication relatif au contrôle interne.

Jacques STERN
Président du conseil d'administration

16.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société INGENICO S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société INGENICO S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient ;

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 12 mars 2009

S.A. CGEC

Frédéric Quélin
Associé

Jacques Moreau
Associé

CHAPITRE XVII. SALARIES

17.1 Effectifs

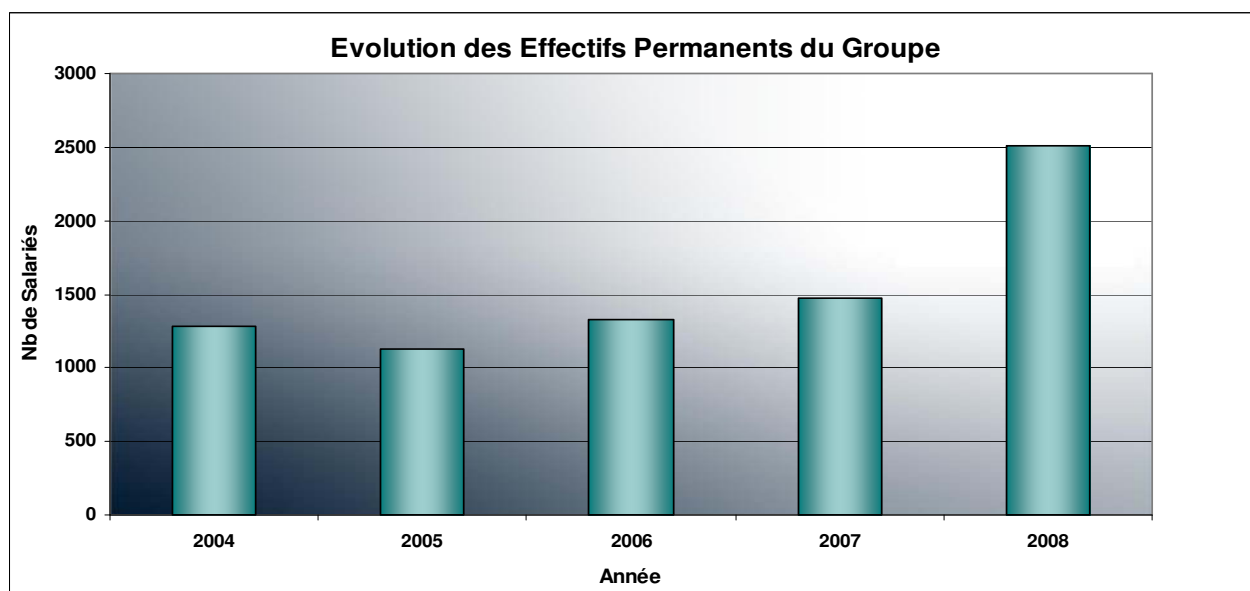
17.1.1 Effectifs Groupe

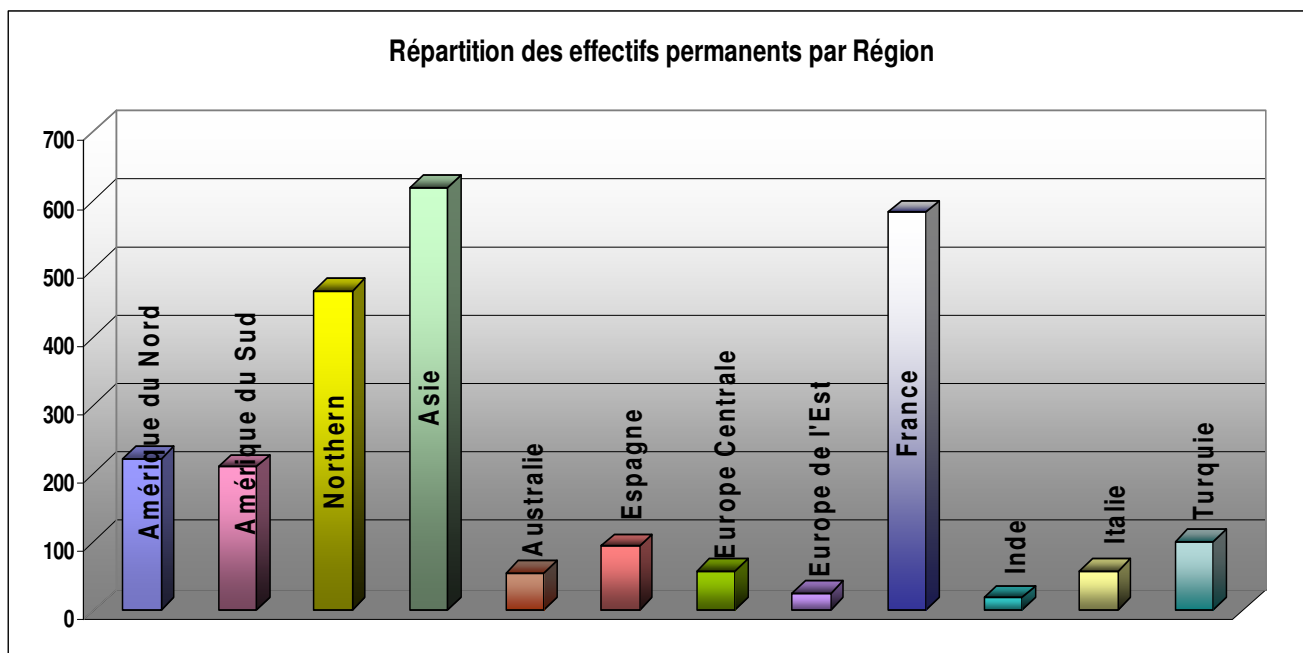
Evolution des effectifs permanents au niveau du Groupe

Année	2004	2005	2006	2007 *	2008 **
Effectifs permanents fin d'année	1287	1128	1324	1470	2507

* Le total fin 2007 inclut les effectifs de toutes les sociétés filiales du Groupe dont Sagem (tous pays confondus) soit 384 personnes

** A fin 2008, le total intègre les effectifs de Sagem à partir d'avril 2008, soit 393 personnes ainsi que les effectifs de Landi (Chine) intégrés en juillet 2008, soit 493 personnes.

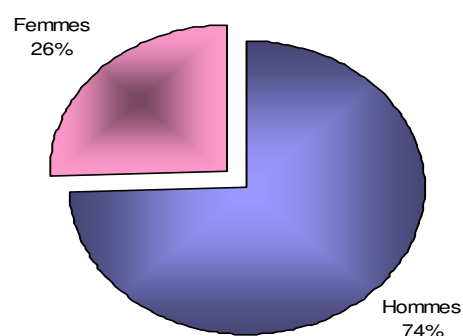




La répartition des effectifs par région correspond au périmètre analytique du découpage financier :

- Amérique du Nord : Etats-Unis et Canada ;
- Amérique du Sud : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique ;
- Northern : Grande-Bretagne, Irlande, et l'intégration des effectifs de Sagem (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) ;
- Asie : Singapour, Philippines et Chine (inclut les effectifs de LANDI) ;
- Europe de l'Est : Hongrie, Pologne, Russie et Serbie ;
- France comprenant l'intégration des effectifs de Sagem.

Répartition des effectifs permanents Groupe par sexe



17.1.2 Effectifs France

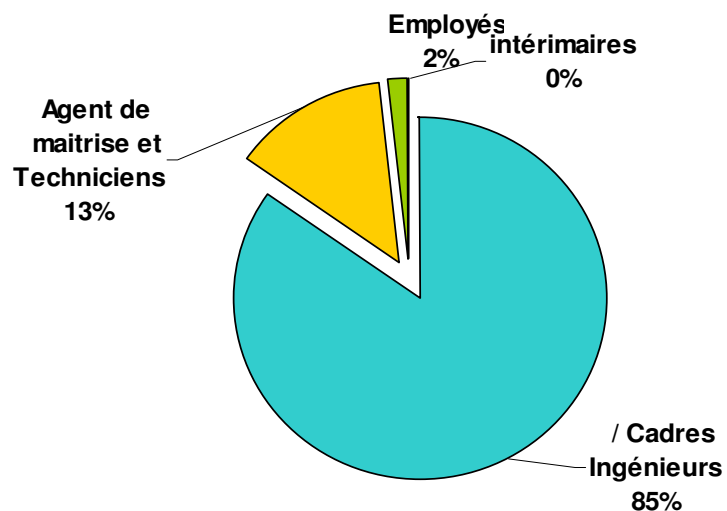
Effectifs - INGENICO SA et INGENICO France S.A.S

Effectifs Moyens				
Années	2005	2006*	2007	2008**
Cadres / Ingénieurs	208	196	242	452
Agent de maîtrise et techniciens et Techniciens	35	31	37	72
Employés	4	4	13	31
intérimaires	2	0	2	17
TOTAL	249	231	294	572

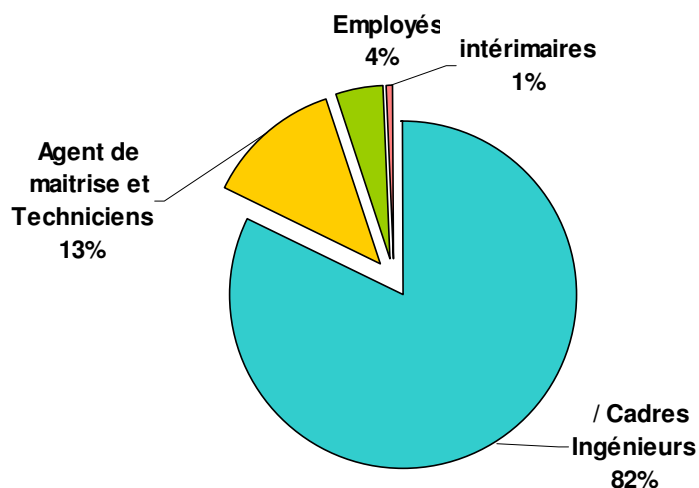
* Les effectifs MoneyLine ont été pris en compte à partir de novembre 2006 (hors MoneyLine Banking Systems)

** Les effectifs de Sagem Monétel site France ont été intégrés début avril 2008

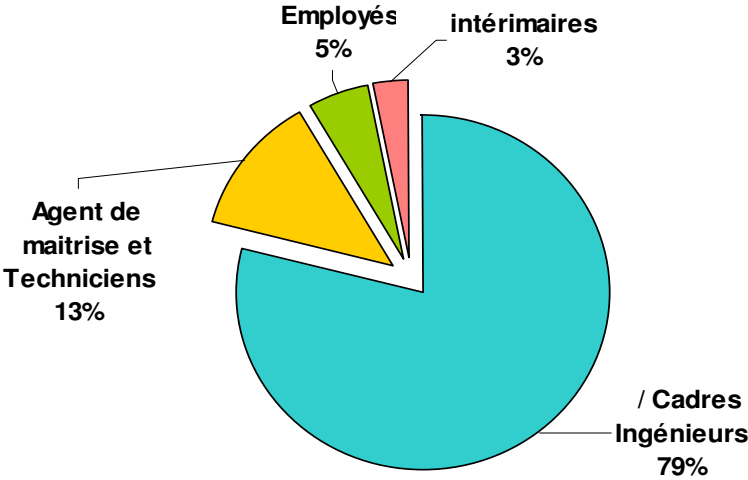
Répartition par qualification en 2006



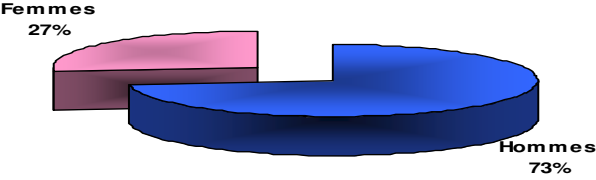
Répartition par qualification en 2007



Répartition par qualification en 2008



Répartition par sexe au 31 décembre 2008 – INGENICO SA (CDI et CDD)



17.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux

Participation des mandataires sociaux

Au 31 décembre 2008, les administrateurs détenaient directement les participations suivantes sur la base d'un capital de 47 791 674 euros et 54 932 826 droits de vote.

<i>Nom du mandataire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% Actions</i>	<i>Nombre DDV</i>	<i>% DDV</i>
<i>Philippe Lazare</i>	<i>1 500</i>	<i>0,003%</i>	<i>3 000</i>	<i>0,005%</i>
<i>Jacques Stern</i>	<i>2 020</i>	<i>0,004%</i>	<i>3 030</i>	<i>0,006%</i>
<i>Allan Green</i>	<i>62 000</i>	<i>0,13%</i>	<i>72 000</i>	<i>0,13 %</i>
<i>Dominique Hédon</i>	<i>2 101</i>	<i>0,004%</i>	<i>2 101</i>	<i>0,004%</i>
<i>Jean-Paul Jainsky</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>
<i>Michel Malhouitre</i>	<i>638 838*</i>	<i>1,34%</i>	<i>1 277 676</i>	<i>2,33%</i>
<i>Alain Marcheteau</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>
<i>Xavier Moreno</i>	<i>2 000</i>	<i>0,004%</i>	<i>2 000</i>	<i>0,003%</i>
<i>Jean-Jacques Poutrel</i>	<i>247 801</i>	<i>0,52%</i>	<i>489 784</i>	<i>0,89 %</i>
<i>Thibault Poutrel</i>	<i>791 923</i>	<i>1,66 %</i>	<i>1 579 339</i>	<i>2,88 %</i>
<i>Elie Vannier</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>
<i>Thierry Seizilles de Mazancourt</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>	<i>1 010</i>	<i>0,002%</i>
<i>Consellior SAS</i>	<i>10 114</i>	<i>0,02%</i>	<i>10 114</i>	<i>0,02 %</i>

* dont 36 788 titres en indivision avec son épouse

Stock-options des mandataires sociaux

AGE du 4 MAI 2000	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Plan E
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Directeur Général agissant sur délégation	15 avril 2003	25 juillet 2003	20 avril 2004	10 juin 2004	8 juillet 2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	858.000	145.000	151.500	110.000	30.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :					
Gérard COMPAIN	100.000	0	0	50.000	0
Amedeo D'ANGELO	0	0	0	0	0
Jean-Marie DESCARPENTRIES	0	120.000	0	0	0
Yves SABOURET	0	0	0	50.000	0
David ZNATY	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	15 avril 2006	25 juillet 2006	20 avril 2007	10 juin 2007	8 juillet 2007
Date d'expiration	15 avril 2011	25 juillet 2011	20 avril 2012	10 juin 2012	8 juillet 2012
Prix de souscription	5,67 €	8,46 €	10,93 €	11,04 €	13,93 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	584.905	145.024	78.786	100.456	0
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2008	164.000	0	47.000	10.000	30 000
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2008	109.842	0	25.958	0	0

AGE du 18 octobre 2004	Plan F	Plan G	Plan H
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Directeur Général agissant sur délégation	14 décembre 2004	-	19 octobre 2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	209.500	-	425.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :			
Gérard COMPAIN	0		0
Amedeo D'ANGELO	0		150.000
Jean-Marie DESCARPENTRIES	0	-	0
Yves SABOURET	0		0
David ZNATY	0		100.000
Point de départ d'exercice des options	14 décembre 2007	-	19 octobre 2008
Date d'expiration	14 décembre 2012	-	19 octobre 2013
Prix de souscription	11,68 €	-	11,62 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	16.053	-	30.130
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2008	100.506	-	69.042
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2008	93.507	-	327.695

17.3 Actions gratuites des mandataires sociaux

Se référer à la section 15.5.3 du présent Document de Référence.

17.4 Intéressement des salariés

17.4.1 Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés des sociétés françaises bénéficient d'accords de participation aux bénéfices. Chez INGENICO SA, le calcul de la participation repose sur la formule légale.

Un accord d'intéressement pour les salariés français a également été signé entre la Direction et le Comité d'Entreprise en 2006. La détermination du montant de l'intéressement est dépendante du degré d'atteinte de l'objectif de résultat d'exploitation courant consolidé du Groupe qui est défini chaque année par la Direction. La prime d'intéressement est versée habituellement à mi année aux collaborateurs ayant au minimum 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

17.4.2. Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux

Attributions et levées d'options de souscriptions ou d'achat d'actions au cours de l'année 2008 :

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	<i>Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche A</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche B</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche C</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche D</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche E</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche F</i>	<i>Nombre d'actions attribuées Tranche H</i>	<i>Prix moyen pondéré des Tranches</i>
<ul style="list-style-type: none"> Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé 									
<ul style="list-style-type: none"> Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrite est le plus élevé 	362.273	220.000	25.024	71.066	-	-	16.053	30.130	7,66

CHAPITRE XVIII. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le capital au 31 mars 2009 s'établissait à 47 791 674 € et était composé de 54 932 462 droits de vote. Il était réparti comme suit :

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote ²	% droits de vote
Actionnaires				
Sagem Sécurité¹	10 663 046	22,31%	10 663 046	19,41%
Jupiter¹	3 910 386	8,18%	6 634 853	12,08%
Concert Consellior¹	2 408 400	5,04%	3 265 712	5,94%
Fidelity¹	2 211 300	4,63%	2 211 300	4,03%
Insight Investment^{1 3}	1 902 365	3,98%	1 961 779	3,46%
KBL Richelieu Gestion¹	957 558	2,00%	957 558	1,74%
Wyser-Pratte Mgt Co.¹	818 709	1,71%	818 709	1,49%
Thibault Poutrel	791 923	1,66%	1 579 339	2,88%
Michel Malhouitre⁴	668 838	1,40%	1 337 676	2,44%
Nadège Poutrel⁵	487 824	1,02%	972 000	1,77%
Maxime Poutrel⁵	422 512	0,88%	841 541	1,53%
Tessa Poutrel⁵	422 469	0,88%	844 937	1,54%
Jean-Jacques Poutrel⁵	247 801	0,52%	489 784	0,89%
Actionnaires (de référence)	25 913 131	54,22%	32 518 820	59,20%
Actions auto-détenues	1 607 430	3,36%	1 607 430⁶	2,93%
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	20 271 113	42,42%	20 806 212	37,87%
TOTAL	47 791 674	100%	54 932 462	100%

¹ Sur la base, à date, des déclarations de franchissements de seuil légaux et statutaires effectuées par les actionnaires concernés et/ou des informations fournies par ces derniers.

² Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans.

³ Incluant les actions détenues par CMI Asset Management (Luxembourg) SA

⁴ Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638.838 titres) dont 30.000 en nue propriété et 36.788 en indivision avec son épouse.

⁵ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (200.000 titres), M. Maxime Poutrel (200 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (200 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 600.000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁶ Les actions auto-détenues sont privées de droite de vote. Aux termes de l'article 223.11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droit de vote doit cependant être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

La répartition du capital au cours des 3 derniers exercices figure à la section 21.1.1 du présent Document de Référence.

18.1 Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2008

Décision et Information AMF n° 208C0114 du 18 janvier 2008

Par courrier du 17 janvier 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Grande-Bretagne), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1)

("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 21 décembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte des sociétés précitées, 1 867 117 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,70 % du capital et 5,02 % des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 31 décembre 2007, par suite d'une augmentation du nombre de droits de vote INGENICO, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte des sociétés précitées, 1 868 280 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,67% du capital et 4,88 % des droits de vote de cette société (3) ;

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations en question du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight.

Il ne peut être dès lors être exclu que dans une situation donnée, l'ensemble des entités du groupe HBOS puisse voter, compte tenu des conseils d'Insight et dans le strict respect de leurs obligations de bonne conduite sous l'empire de leurs droits nationaux, de la même façon. »

(1) Insight est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 32 760 008 actions représentant 37 180 520 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 32 930 070 actions représentant 38 302 831 droits de vote.

Décision et Information AMF n° 208C0323 du 15 février 2008

Par courrier du 14 février 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1) ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte desdites sociétés, 1 929 857 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,86% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société (2).

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight ».

(1) Insight contrôlée par HBOS plc, est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.

(2) Sur la base d'un capital composé de 32 930 070 actions représentant 38 302 598 droits de vote.

Décision et Information AMF n° 208C0532 du 20 mars 2008

Par courrier du 20 mars 2008, la société anonyme Sagem Sécurité (1) (Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2008, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote et 20% du capital de la société INGENICO et détenir 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,37 % du capital et 19,75 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'émission par INGENICO au profit de Sagem Sécurité de 10 663 046 actions en rémunération d'un apport approuvé par l'assemblée générale du 14 mars 2008 (3).

(1) Contrôlée par Safran.

(2) Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 976 570 droits de vote.

(3) Cf. document enregistré par l'AMF sous le numéro E. 08-005 en date du 28 février 2008.

Décision et Information AMF n° 208C0540 21 mars 2008

Rectificatif et complément à D&I 208C0532 du 20 mars 2008

1- Dans D&I susvisée, il fallait lire "la société anonyme Sagem Sécurité [...] a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mars 2008, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,37 % du capital et 20,11 % des droits de vote de cette société (1)".

2- Par courrier du 20 mars 2008, complété par un courrier du 21 mars, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"En application des dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Sagem Sécurité fait la déclaration suivante concernant les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir :

- Sagem Sécurité n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis d'INGENICO ;
- aux termes du traité d'apport conclu avec INGENICO le 30 novembre 2007, Sagem Sécurité s'est engagée à ne pas accroître sa participation au sein du capital d'INGENICO au cours des douze mois suivant la réalisation de l'apport, sauf dans les cas suivants : paiement de dividendes en actions ou autres distributions effectuées par INGENICO, exercice de droits de préemption, exercice de droits préférentiels de souscription, souscription de titres émis par INGENICO et offre publique, apport ou fusion impliquant INGENICO ;
- Sagem Sécurité n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'INGENICO ;
- Sagem Sécurité a demandé et obtenu quatre représentants au sein du conseil d'administration d'INGENICO nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'INGENICO le 14 mars 2008, et n'a pas l'intention de demander la nomination de représentants supplémentaires au sein du conseil d'administration d'INGENICO."

(1) Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 030 590 droits de vote (et non 53 976 570), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Décision et Information AMF n° 208C0583 du 31 mars 2008

Par courrier du 31 mars 2008, la société HBOS plc (The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des sociétés Insight Management (Global) Limited (1) ("Insight") et CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mars 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir, pour le compte desdites sociétés, 2 121 991 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 4,45% du capital et 4,00% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de la société INGENICO.

HBOS plc a précisé :

« Les actions et droits de vote qui font l'objet des déclarations du groupe HBOS sont détenues, dans des fonds d'investissement ou des mandats discrétionnaires, par d'une part Insight et d'autre part par diverses entités du groupe fournissant des services de gestion pour le compte de tiers. Ces entités agissent de manière indépendante (en ce sens qu'elles demeurent libres de leur décision de vote en dernier ressort) mais sont néanmoins conseillées par Insight ».

(1) *Insight contrôlée par HBOS plc, est une société de gestion située au Royaume-Uni qui fournit des services de gestion pour compte de tiers et de conseil en investissement. Insight ne détient pas pour son propre compte les actions des sociétés dans lesquelles elle investit.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 030 590 droits de vote.*

Décision et Information AMF n° 208C0590 du 1^{er} avril 2008

Par courrier du 21 mars 2008, complété par un courrier du 27 mars 2008, la société Wyser-Pratte Management Company (410 Park Avenue, Suite 1510, New-York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de tiers (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 mars 2008, par suite d'une modification du nombre total d'actions et de droits de vote INGENICO, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir, pour le compte desdits tiers, 1 661 710 actions INGENICO représentant 1 659 857 droits de vote, soit 3,49% du capital et 3,13% des droits de vote de la société (2).

(1) *En qualité de fournisseur de services de gestion et de conseil en investissement.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 47 656 332 actions représentant 53 030 590 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Par ailleurs, les déclarations de franchissement de seuils suivantes ont été reçues depuis la clôture de l'exercice 2008 jusqu'au 31 mars 2009.

Décision et Information n° 209C0106 du 21 janvier 2009

Par courrier du 21 janvier 2009, la société anonyme Sagem Sécurité (1) (Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2008, le seuil de 20% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, à cette date et au 21 janvier 2009, 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,31% du capital et 19,41 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total de droits de vote de la société INGENICO.

(1) *Contrôlée par Safran.*

(2) *Sur la base d'un capital composé de 47 791 674 actions représentant 54 932 826 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.*

Décision et Information n° 209C0156 du 30 janvier 2009

Par courrier du 23 janvier 2009, complété par des courriers des 28 et 30 janvier, la société Jupiter Asset Management Limited (1) (1, Grosvenor Place, Londres SW1X 7JJ, Royaume Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en baisse, le 14 mars 2008, le seuil de 10% du capital de la société INGENICO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 911 455 actions INGENICO représentant 4 453 029 droits de vote, soit 8,21% du capital et 8,39% des droits de vote de cette société (2); ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation de capital de la société INGENICO ;
- en hausse, le 12 décembre 2008, le seuil de 10% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 880 386 actions INGENICO représentant 6 204 853 droits de vote, soit 8,12% du capital et 11,30% des droits de vote de cette société (3); ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 23 janvier 2009, 3 890 386 actions INGENICO représentant 6 214 853 droits de vote, soit 8,14% du capital et 11,31% des droits de vote de cette société (3).

(1) Agissant comme « investment manager ».

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 47 656 332 actions représentant 53 049 342 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 233-11 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 47 791 674 actions représentant 54 932 826 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 233-11 du règlement général.

Décision et Information AMF n° 209C0194 du 5 février 2009

Complément à D&I 209C0156 du 30 janvier 2009

Par courrier du 4 février 2009, complété par un courrier du 5 février, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Jupiter Asset Management Limited ("Jupiter"), agissant au nom et pour le compte de Jupiter European Fund, Jupiter European Opportunities Trust Plc, Somerset County Council, Jupiter Global Fund SICAV – Jupiter European Growth, HBOS European Focus Fund et LLIF European Opportunities Fund (les "fonds"), et consécutivement aux déclarations publiées le 30 janvier 2009, déclare que :

- les fonds, agissant de concert, ont acquis des titres uniquement dans un but d'investissement et envisagent de poursuivre leurs acquisitions dans les douze prochains mois, et ce, tout en se réservant la possibilité de vendre leurs actions au gré des opportunités de marché ;
- les fonds n'agissent pas de concert avec des tiers; et que
- au cours des douze prochains mois, Jupiter n'envisage pas d'acquérir le contrôle d'INGENICO, ou de demander sa représentation ou celle d'une ou plusieurs personnes au sein des organes sociaux d'INGENICO."

18.2 Droits de vote

Aux termes de l'article 19 des statuts chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu

égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3 Contrôle de la Société

Toutes les mesures nécessaires ont été prises par la Société pour éviter tout contrôle abusif. Il est précisé, à cet égard, que la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

18.4 Pactes d'actionnaires et action de concert

Décision et information AMF n° 206C2177

Par courrier du 30 novembre 2006, reçu le jour même, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un accord conclu, le 23 novembre 2006, entre d'une part, les sociétés Candel & Partners SAS (1), FBT SCA (anciennement Financière de Tayninh SCA) (2), Consellior SAS (3) et M. Allan Green et d'autre part, la société Raiffeisen Centrobank AG (4) (ci-après dénommée "RCB") concernant la société INGENICO, réitérant et remplaçant l'accord signé le 4 octobre 2004, constitutif d'une action de concert, entre ses signataires (cf. D&I 204C1192 du 7 octobre 2004 et 204C1198 du 11 octobre 2004).

Les parties à l'accord, conclu le 23 novembre 2006, ont indiqué continuer d'agir de concert vis-à-vis de la société INGENICO.

Au 23 novembre 2006, les parties détiennent de concert 2 313 347 actions INGENICO représentant 3 105 726 droits de vote, soit 7,23 % du capital et 8,30 % des droits de vote de cette société (5), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Allan Green	70 000	0,22	70 000	0,19
Consellior SAS	10 000	0,03	10 000	0,03
Candel & Partners SAS	464 004	1,45	811 383	2,17
FBT SCA	543 616	1,70	988 616	2,64
RCB	1 225 727	3,83	1 225 727	3,28
Total de concert	2 313 347	7,23	3 105 726	8,30

En préambule de l'accord conclu le 23 novembre 2006 figure un engagement réciproque des parties à continuer à s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération sur le marché ou hors marché (hormis toute opération portant dans son ensemble sur moins de 10 000 titres) et à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

Droit de premier refus réciproque (6) :

Au cas où l'un des membres du concert envisagerait de céder de tout ou partie de ses titres, le cédant sera tenu de notifier son intention par écrit, soit à RCB si le cédant est la société Consellior

SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit à la société Consellior SAS si le cédant est RCB (7).

RCB, si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit la société Consellior SAS si le cédant est RCB, disposera d'un délai de 5 jours de bourse suivant la réception de la proposition de cession régulièrement effectuée pour notifier son acceptation des termes de cette proposition. A défaut d'avoir envoyé son acceptation avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire du droit de premier refus réciproque, sera réputé y avoir renoncé irrévocablement. L'exercice de ce droit pourra être rejeté par le cédant s'il porte au total, sur un nombre de titres inférieur au nombre de titres concernés par la cession initiale.

La notification aux autres actionnaires concertistes de la cession envisagée vaudra offre irrévocable de vente par le cédant au profit de ces derniers des titres concernés. Le prix des titres concernés dû au cédant par le bénéficiaire sera égal au prix indiqué dans la proposition de cession qui sera égal en cas d'un cessionnaire identifié soit au prix proposé par celui-ci si la cession est envisagée à titre onéreux sous la forme d'une vente pure et simple soit au prix proposé de bonne foi par le cédant si la cession est envisagée à titre onéreux sous une forme autre qu'une vente pure et simple ou si elle est envisagée à titre gratuit.

Le cédant pourra, si le bénéficiaire n'a pas exercé son droit de premier refus au dernier jour du délai de 5 jours pour un nombre de titres au moins égal au nombre de titres concernés, céder à compter de cette date, les titres concernés à condition que cette cession intervienne dans les 10 jours de bourse suivant le délai précité et qu'elle soit réalisée à un prix identique à celui mentionné dans la proposition de cession initiale.

A défaut d'en justifier auprès du bénéficiaire, cette cession ne pourra être effectuée et le cédant redeviendra lié par l'accord pour les titres concernés en cas de tout projet ultérieur de cession.

Ces dispositions seront applicables, dans le respect de la réglementation boursière, même en période d'offre publique étant entendu que le bénéficiaire disposera d'un délai expirant 5 jours de bourse avant la date de clôture de l'offre publique pour notifier au cédant sa notification d'acceptation. Sous réserve de l'application de la réglementation boursière, la cession des titres concernés se fera au plus tard 2 jours de bourse avant la clôture de l'offre publique. Le prix par titre sera déterminé comme suit :

- en cas d'offre publique d'achat ou d'offre alternative, il s'agira du dernier prix de l'offre publique figurant dans l'avis de recevabilité de l'offre ;
- en cas d'offre publique d'échange ou mixte, il correspondra à la moyenne des cours d'ouverture des titres pendant les dix premiers jours de bourse à compter de l'ouverture de l'offre publique.

En cas de surenchère ou d'offre concurrente, le prix sera égal à celui de l'offre publique la mieux-disante.

Cessation anticipée du concert :

Il a été convenu entre les parties que le concert ne pourra en aucun cas détenir plus de 30% du capital et/ou des droits de vote de la société INGENICO.

Dans l'hypothèse où par suite de l'acquisition de quelque manière que ce soit de titres par l'un des actionnaires concertistes le montant cumulé des détentions des parties devait devenir supérieur à

30 % du capital et/ou des droits de vote de la société, le concert cesserait de plein droit sans qu'il soit besoin d'une quelconque formalité.

Durée du concert :

Le concert continuera à lier les parties qui s'interdisent, chacune en ce qui la concerne, tout accord similaire avec un tiers, tant que les participations cumulées des membres du concert représentent au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société INGENICO, dans la limite d'une durée maximum de 24 mois à compter du 23 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une des parties adressée aux autres parties au moins trois mois avant l'échéance.

Il est toutefois entendu qu'en cas de désaccord dûment constaté entre les parties sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties pourra se retirer du concert moyennant un préavis écrit de 20 jours adressé aux autres parties, étant toutefois précisé que les dispositions relatives au droit de premier refus demeureront applicables jusqu'à l'expiration de la période en cours.

(1) Société, contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(2) Société en commandite par actions détenue à 100% par Candel & Partners, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(3) Société par actions simplifiée contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

(4) Société du groupe bancaire Raiffeisen, sise Tegetthoffstrasse 1, A-1010 Vienne, Autriche.

(5) Sur la base d'un capital composé de 32 007 076 actions représentant 37 408 654 droits de vote.

(6) Est libre et par voie de conséquence, n'est pas soumise au droit de premier refus prévu (i) toute cession au sein du groupe Consellior et (ii) toute cession entre le cédant et toute société ou autre entité juridique contrôlée par le cédant, qui contrôle ce cédant ou qui est contrôlée par une société ou toute autre entité juridique qui contrôle ce cédant au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce, sous réserve que le cessionnaire adhère préalablement aux présentes en qualité de membre du concert.

(7) La cession ou la renonciation à des droits de souscription ou de d'attribution de titres de même que la modification du contrôle d'une personne morale membre du concert sont assimilées à une cession.

18.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I- Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Avec SAGEM SECURITE

Personnes concernées :

- Actionnaire : SAGEM SECURITE
- Administrateurs : Jean-Paul JAINSKY - Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT
Jacques STERN - Alain MARCHETEAU

Nature et objet :

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 22 octobre 2008, Accord sur le montant final (ajustement) dû au titre du traité d'apport conclu le 30 novembre 2007 entre INGENICO et SAGEM SECURITE

Modalités :

Montant final dû par INGENICO à SAGEM SECURITE : 961 667 euros.

2) Engagements au bénéfice de Monsieur Jacques STERN, Président du Conseil d'administration

Rémunération exceptionnelle de Monsieur Jacques STERN, Président du Conseil d'administration

Nature et objet :

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 27 juin 2007, renouvelée le 26 août 2008 et limitée par le conseil d'administration du 11 mars 2009.

Rémunération complémentaire au titre de missions spécifiques liées à ses compétences techniques, confiées pour une durée de un an renouvelable.

Modalités :

Par décision du conseil d'administration du 11 mars 2009, ces missions qui, par décision du Conseil d'administration du 27 août 2008, avaient été renouvelées à compter du 1^{er} septembre 2008 pour une durée d'un an renouvelable, ont été limitées au 31 décembre 2008. A cet égard, le Conseil du 11 mars 2009 a approuvé le versement d'une somme de 200 000 € pour la totalité de l'exercice 2008.

II- Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Engagements au bénéfice de Monsieur Philippe LAZARE, Directeur Général

Nature et objet :

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007 et du 12 décembre 2007 pour le dispositif en matière de révocation du Directeur Général, et conseils des 23 janvier 2008 et 14 mars 2008 pour les conditions de performance conditionnant le paiement de ces indemnités de révocation.

Modalités :

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde,

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération ;
- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Conditions de performance :

- progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

2) Engagements au bénéfice de Monsieur Jacques STERN, Président du Conseil d'administration

Nature et objet :

Selon autorisation de vos conseils d'administration du 17 juillet 2007 et du 12 décembre 2007 pour le dispositif en matière de révocation du Président du Conseil d'administration, et conseils des 23 janvier 2008 et 14 mars 2008 pour les conditions de performance conditionnant le paiement de ces indemnités de révocation.

Modalités :

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde,

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération ;
- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Conditions de performance :

- appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la société tant au sein de la société elle-même (tenue et déroulement des conseils et comités ; suivi des procédures de contrôle interne...) qu'à l'extérieur de la société (représentation de la société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires...) ;
- maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

3) Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Nature et objet :

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 22 juin 2006, abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités :

Un abandon de créances à hauteur de 5,52 millions d'euros avait été octroyé en 2006 par INGENICO SA au profit de sa filiale australienne INGENICO INTERNATIONAL (Pacific) Pty Ltd, dans le cadre de la restructuration de la zone Asie, avec clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- Dès lors que la situation nette de INGENICO INTERNATIONAL (Pacific) Pty Ltd redevient positive, remboursement annuel à INGENICO SA d'une somme égale à 80 % du résultat net positif ;
- Ce retour à meilleure fortune étant intervenu au 31 décembre 2008, un montant de 5,52 millions d'euros a été enregistré en produit au cours de l'exercice.

4) Contrat CRYPTOLOG

Nature et objet :

Selon autorisation de votre Conseil d'Administration du 20 septembre 2006, convention avec la société CRYPTOLOG qui propose de fournir sa solution de PKI Cryptolog Identity en mode hébergé.

Modalités :

A ce titre, un montant de 186.060 euros hors taxes a été pris en charge au cours de l'exercice.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Paris, le 12 mars 2009

S.A. CGEC

Jacques Moreau
Associé

CHAPITRE XIX.

OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Organisation des relations intragroupe

INGENICO, société holding de droit français, possède directement ou indirectement 100% du capital et des droits de vote de ses principales filiales opérationnelles (elle consolide l'ensemble des sociétés listées en note 5 des comptes consolidés).

La Société est le pivot du Groupe, tant du point de vue de l'administration du Groupe que du point de vue commercial (achat auprès des fabricants et vente des gammes de terminaux aux filiales opérant en tant que distributeurs sur leurs régions).

Ainsi la trésorerie du Groupe est gérée au moyen de conventions de trésorerie, la Société percevant ou versant des intérêts pour rémunération des avances consenties à ou par ses filiales.

Par ailleurs, la Société fournit des services support aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations de services et de conseil dans les domaines marketing, juridique, financier.

L'ensemble de la production est sous-traitée auprès de fabricants. L'organisation de la production et les activités logistiques sont assurées depuis la maison mère.

Les sociétés opérationnelles, regroupées au sein de régions commerciales, sont en charge du développement commercial de leur territoire pour l'ensemble des métiers du Groupe. Elles se fournissent auprès de la maison mère ou auprès des fabricants désignés par la maison mère.

S'agissant des activités de R&D, à fin 2008, ces activités sont couvertes par trois centres de recherche et développement (Suresnes, Valence et Barcelone) et des centres de développement aux Philippines et au Brésil.

En 2008, le Groupe a procédé à l'intégration des sociétés issues de son rapprochement avec Sagem Sécurité, intervenu en mars 2008, au sein de son organisation générale. Ainsi, le site d'INGENICO France (anciennement Sagem Monétel) situé à Valence a pris en charge la sous-traitance d'une partie des activités de R&D et les autres sociétés se sont intégrées à l'activité de distribution des régions.

19.2 Relations financières intragroupe

En 2008, le Groupe a cessé de facturer aux filiales les dépenses liées aux frais de gestion du Groupe.

Le Groupe a renforcé la centralisation des fonctions de production et de logistique au sein de la société mère qui facture désormais aux filiales distributrices l'essentiel des biens et services dont elle pilote la production. Hormis les facturations de biens et services aux filiales par la maison mère, les contrats suivants font l'objet de flux financiers à l'intérieur du Groupe.

19.2.1 Refacturation des frais de R&D

Le site de Barcelone est désormais dédié à la maintenance hardware de la gamme INGENICO existante (i-range) et la R&D menée par les sites de Suresnes et de Valence.

INGENICO a ainsi confié en 2008 à sa nouvelle filiale, INGENICO France (anciennement dénommée Sagem Monétel), la mission de recherche et développement de sa future gamme de produits.

Cette mission comprend la mise en œuvre de l'offre marketing et les dépenses de recherche et développement. Elle est rémunérée par une facturation d'un montant égal aux coûts engagés majoré de 10 % ou par des redevances de licences.

Au titre de l'exercice 2008, INGENICO BARCELONA a facturé à INGENICO SA la somme de 10.2 M€ et INGENICO France, la somme de 9.7 M€.

19.2.2 Intérêts perçus et payés dans le cadre de la gestion de trésorerie

Les conventions de gestion de trésorerie mises en place en décembre 1993 se sont poursuivies au cours de l'exercice 2008.

Les taux fixés aux termes de cette convention pour l'exercice 2008 étaient de :

- pour les emprunts de la filiale auprès de la maison mère libellés en euros :
EONIA + 1 %
- pour les prêts de la filiale à la maison mère libellés en euros :
EONIA – 0,15 %
- pour les emprunts de la filiale auprès de la maison mère libellés dans une devise autre :
LIBOR / 3 mois + 1%
- pour les prêts de la filiale à la maison mère libellés dans une devise autre :
LIBOR / 3 mois – 0,15 %

Le montant des intérêts versés, au titre de l'exercice 2008, par la maison mère représente 1,6 M€.

Le montant des intérêts versés, au titre de l'exercice 2008, par les filiales représente 2,6 M€.

19.2.3 Dividendes

En 2008, INGENICO SA a, en outre, reçu de ses filiales 9.5 M€ au titre des dividendes.

CHAPITRE XX. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Conformément à l'article 28 du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Relatives à l'exercice 2006 : les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de Référence déposé le 19 avril 2007 (Chapitre XX, p. 135 à 209)
- Relatives à l'exercice 2007 : les comptes consolidés, incluant le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de Référence déposé le 24 avril 2008 (Chapitre XX, p. 148 à 219).

Les informations incluses dans ces deux Documents de Référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de Référence.

20.2 Comptes consolidés au 31 décembre 2008

Comptes de résultat consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires	7	506 222	567 857	728 017
Coût des ventes		-343 724	-359 795	-456 358
Marge brute		162 499	208 061	271 659
Charges commerciales et Marketing		-35 425	-40 205	-59 012
Frais de recherche et développement		-39 822	-42 962	-61 828
Frais administratifs		-54 171	-62 386	-78 838
Résultat opérationnel courant	7	33 081	62 508	71 981
Autres produits opérationnels	9	6 795	3 150	10 239
Autres charges opérationnelles	9	-8 683	-8 636	-24 710
Résultat opérationnel		31 193	57 023	57 510
Coût de l'endettement financier	10	-9 152	-7 202	-2 656
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	1 524	1 195	2 095
Autres produits et charges financiers	10	-221	-2 822	-6 885
Résultat avant impôt		23 344	48 194	50 064
Impôt	11	-7 371	-8 702	-13 382
Résultat de la période		15 973	39 492	36 682
Attribuable à :				
- actionnaires d'INGENICO SA		15 984	39 447	36 683
- intérêts minoritaires		-12	45	-1
Résultat par action (en euros)	21			
Résultat				
- de base		0,54	1,24	0,83
- dilué		0,53	1,21	0,82

Etat des profits et pertes consolidés comptabilisés au titre des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2007	2008
Ecarts de conversion (1)		-3 059	132	-10 869
Couvertures de flux de trésorerie, de devises (2)		274	-1 298	-118
Réévaluation des placements disponibles à la vente (3)			-321	321
Variation nette d'impôts des écarts actuariels concernant les engagements envers le personnel (4)	24	1 197	1 088	1 293
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-1 588	-399	-9 373
Résultat de la période		15 985	39 447	36 682
Total des produits / charges comptabilisés au titre de la période		14 397	39 047	27 310
Attribuable aux :				
Actionnaires d'INGENICO SA		14 406	39 000	27 311
Intérêts minoritaires		-9	47	-1

(1) Ecarts de conversion en 2008 (montant brut : -11.108 milliers d'euros – impôts différés : 239 milliers d'euros).

(2) Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur du swap de taux sur emprunt bancaire et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

(3) La perte de valeur des placements disponibles à la vente, auparavant comptabilisée en capitaux propres (montant brut 489 milliers d'euros – impôts différés : 168 milliers d'euros), a été reconnue en compte de résultat en 2008, le cumul de la perte de valeur enregistrée en résultat sur l'exercice s'élevant ainsi à 6.414 milliers d'euros (voir note 9).

(4) En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel sont reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés (montant brut 1.795 milliers d'euros – impôts différés de 502 milliers d'euros). (voir note 24)

Bilans consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2006	2007	2008
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill	12	89 987	106 324	221 437
Autres immobilisations incorporelles	12	21 361	23 576	103 257
Immobilisations corporelles	13	16 801	17 829	25 361
Actifs financiers	14	899	1 295	3 265
Impôts différés actifs	11	14 393	19 391	20 631
Autres actifs non courants	15	6 544	2 338	1 030
Total des actifs non courants		149 984	170 752	374 979
ACTIFS COURANTS				
Stocks	16	49 960	52 472	77 211
Clients et créances d'exploitation	17	125 982	138 938	177 390
Autres actifs courants	18	5 802	6 917	3 577
Créances d'impôts courants	27	506	4 111	8 602
Instruments financiers dérivés	23	965	274	162
Placements	22	58 736	21 338	2 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	67 625	87 479	142 770
Actifs destinés à être cédés	19	0	0	0
Total des actifs courants		309 575	311 529	412 560
Total actif		459 559	482 281	787 539
Passif (en milliers d'euros)				
		2006	2007	2008
CAPITAUX PROPRES				
	20			
Capital		32 109	32 931	47 793
Primes d'émission et d'apport		117 014	123 581	371 538
Autres réserves		-5 018	36 487	44 000
Ecart de conversion		2 746	2 878	-8 229
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'INGENICO SA		146 852	195 877	455 102
Intérêts minoritaires		45	47	0
Total capitaux propres		146 897	195 924	455 102
PASSIFS NON COURANTS				
Dettes financières à long terme	22	121 300	84 132	61 018
Provisions pour retraite et engagements assimilés	24	7 555	6 115	4 776
Autres provisions	25	5 361	9 387	10 645
Impôts différés passifs	11	734	835	24 216
Autres dettes non courantes	28	1 931	1 697	4 827
Total des passifs non courants		136 881	102 166	105 482
PASSIFS COURANTS				
Dettes financières à court terme	22	38 103	27 142	7 149
Autres provisions	25	3 662	7 589	10 310
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	26	94 484	110 260	153 960
Dettes d'impôt courant	27	2 116	2 280	5 184
Instruments financiers dérivés	23	141	1 713	2 472
Dettes diverses	28	37 276	35 209	47 880
Passifs destinés à être cédés	29		0	0
Total des passifs courants		175 781	184 191	226 955
Total des passifs		312 662	286 357	332 437
Total des capitaux propres et des passifs		459 559	482 281	787 539

Tableau des flux de trésorerie consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat de la période	15 973	39 492	36 682
Ajustements pour :			
Elimination de la charge (produit) d'impôt	7 371	8 702	13 382
Elimination des amortissements et provisions	6 420	28 966	32 956
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	-2 099	2 331	1 124
Elimination des résultats de cession d'actifs	-571	-2 854	1 605
Elimination des charges (produits) d'intérêts nettes	6 610	2 268	854
Elimination des produits de dividendes	0	0	0
Coût des paiements fondés sur des actions	5 875	6 439	8 539
Intérêts versés	-5 554	-6 545	-4 399
Impôts payés	-5 937	-13 606	-24 632
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	28 089	65 194	66 111
Variation du besoin en fonds de roulement			
stocks	-7 012	-1 108	979
créances et autres débiteurs	15 790	-19 427	16 173
dettes fournisseurs et autres créditeurs	929	20 731	7 544
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	37 795	65 390	90 808
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 468	-15 778	-21 752
Produit de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	178	3 376	429
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	1 347	-18 176	-336
Cession de filiales sous déduction de la trésorerie cédée	8 075	0	0
Placements	3	35 172	11 180
Prêts et avances consentis	-97	-615	-2 273
Remboursements reçus sur prêts	108	172	576
Intérêts encaissés	2 934	5 703	1 748
Dividendes reçus	0	-2	0
Variation nette des placements à court terme	31	-992	-1 333
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	2 111	8 860	-11 761
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	1 702	3 648	1 210
Rachat d'actions propres	-8 142	0	-24 524
Emissions d'emprunts	320	26 842	63 153
Remboursements d'emprunts	-21 670	-69 408	-35 378
Variation des autres dettes financières	-106	463	0
Dividendes versés aux actionnaires	-3	-3 161	-10 771
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-27 899	-41 615	-5 868
Incidence de la variation de cours des devises	-2 164	296	-1 100
Part capitaux propres du rachat des océanes	2 312	-6 082	-3 062
Variation de trésorerie	12 155	26 848	69 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	31 091	43 246	70 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (1)	43 246	70 096	139 112
Commentaires			
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Opcvm (uniquement pour la partie qui a un caractère de disponibilités)	9 513	44 668	98 286
Disponibilités	58 018	42 811	44 485
Comptes créditeurs de banque	-24 284	-17 382	-3 657
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 246	70 097	139 113
opcvm (ayant un caractère de placement) évalué à juste valeur par le compte de résultat	58 736	13 651	1 083
Actifs disponibles à la vente		7 687	1 763
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	101 982	91 435	141 960

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Ecart de conversion	Part efficace des instruments de couverture	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés	Intérêts minoritaires
Solde au 01 janvier 2006	29 924	85 924	5 805	166	-3 877	-16 620	101 321	9
Actions propres (3)					-8 109		-8 109	
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	302	1 774				5 875	7 951	
Mouvements de capitaux propres liés à la fusion avec Moneyline	1 883	29 316				-12	31 187	
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			-3 059	274		17 181	14 397	-9
Autres						105	105	46
Solde au 31 décembre 2006	32 109	117 014	2 746	440	-11 986	6 529	146 852	45
Dividendes versés aux actionnaires (1)		-3 161					-3 161	
Réinvestissement des dividendes en actions (2)	113	1 868					1 981	
Actions propres (3)					-991		-991	
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	438	1 727			648	5 791	8 604	
Rachat Océanes - composante capitaux propres (5)						-6 082	-6 082	
Conversion Océanes - composante capitaux propres (5)					1 507	246	1 753	
Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres sur rachat, conversion d'Océanes et charge IFRS 2						2 300	2 300	
Mouvements de capitaux propres liés aux TUP Lexem, DSI, SCI		823				-823		
Mouvements de capitaux propres liés à l'acquisition de Planet Oedeme (Turquie) (6)	271	5 310					5 581	
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			132	-1 298		40 214	39 047	47
Autres					-1	-7	-8	-45
Solde au 31 décembre 2007	32 931	123 581	2 878	-858	-10 823	48 168	195 877	47
Dividendes versés aux actionnaires (1)						-10 771	-10 771	
Actions propres (3)					-24 331	-1 249	-25 580	
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	135	1 304			7 634	905	9 978	
Rachat Océanes - composante capitaux propres (5)						-3 061	-3 061	
Conversion Océanes - composante capitaux propres (5)	4 063	54 983			223		59 270	
Augmentation de Capital Sagem Monetel (6)	10 663	191 670					202 333	
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			-11 108	-118		38 536	27 310	-2
Autres						-254	-254	-45
Solde au 31 décembre 2008	47 793	371 538	-8 230	-976	-27 297	72 273	455 102	0

2008 :

(1) Paiement du dividende le 27 mai 2008.

(3) Actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société.

Au 1^{er} janvier 2008, la société détient 634.332 actions propres. Au 31 décembre 2008, la société détient 1.624.290 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales.

(4) Paiements fondés sur des actions :

- L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels.
- L'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.

(5) Mouvements de capitaux propres des opérations de rachat (janvier 2008) et de conversion des Océanes (12 février 2008) : 4.063.236 actions ont été créées suite à la conversion.

(6) Augmentation consécutive au rachat de Sagem « terminaux de paiements » en date du 14 mars 2008. L'opération de rachat a été effectuée par échange de titres : 10.663.046 actions ont été créées. La prime d'émission ressort à 191.670 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres pour 265 milliers d'euros.

2007 :

(1) Paiement du dividende le 12 juin 2007.

(2) Création de 113.418 actions dans le cadre du paiement du dividende en actions.

(3) Achat d'actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société.

Au 1^{er} janvier 2007, la société détient 782.829 actions propres. Au 31 décembre 2007, la société détient 634.332 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales.

(4) Paiements fondés sur des actions :

- L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels.
- L'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.

(5) Mouvements de capitaux propres des opérations de rachat et de conversion des Océanes (décembre 2007).

(6) Acquisition de Planet : augmentation de capital de 271.064 titres. La prime d'émission ressort à 5.310 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres pour 420 milliers d'euros.

2006 :

(3) Achat d'actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société. Au 31/12/2006, la société détient 782.829 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données à chaque assemblée générale.

(4) Paiements fondés sur des actions : L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. LA SOCIETE

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société INGENICO et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. INGENICO est une société française faisant appel public à l'épargne dont le siège social est situé à Neuilly.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2009. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et au règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1er janvier 2008 et concernant le Groupe sont les suivants :

- l'amendement à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers », adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 ;
- l'IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes », adoptée par l'Union européenne le 1^{er} juin 2007.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (« International Financial Reporting Interpretations Committee ») ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ;
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » ;
- Les amendements à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- L'IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » ;
- L'IFRIC 14 « Limites des avantages économiques liés au surfinancement du régime et des obligations de financement minimum », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- Les amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une co-entreprise ou une entreprise associée » ;
- L'amendement à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » ;
- Les amendements du 1^{er} lot de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS.

Certaines normes, amendements de normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Il s'agit des normes suivantes :

- l'IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- l'IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- l'amendement à IAS 39 « Instruments financiers – Eligibilité des instruments couverts » ;
- l'IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » ;
- l'IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net à l'étranger » ;

- l'IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires ».

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers classés en placements.

Les actifs non courants et les groupes d'actif destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par l'ensemble des entités du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Conversion des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris pour les acquisitions intervenues après le 1^{er} janvier 2004, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2006, 2007 et 2008 sont les suivants :

Taux de clôture	2006	2007	2008
Dollar Us	1,3170	1,4721	1,3917
Dollar Canadien	1,5281	1,4449	1,6998
Dollar Australien	1,6691	1,6757	2,0274
Livre anglaise	0,6715	0,7334	0,9525
Real Brésilien	2,8157	2,6075	3,2436

Taux moyens	2006	2007	2008
Dollar Us	1,2557	1,3706	1,4706
Dollar Canadien	1,4242	1,4689	1,5593
Dollar Australien	1,6667	1,6356	1,7416
Livre anglaise	0,6818	0,6846	0,7965
Real Brésilien	2,7309	2,6638	2,6745

Couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Toute relation de couverture doit être hautement efficace à l'origine et pendant toute la durée. Les variations de l'élément couvert doivent compenser les variations de l'instrument de couverture.

L'efficacité se situe dans un ratio de 80 % / 125 % sur une base cumulée. A chaque date d'arrêté un suivi de la mesure d'efficacité est réalisé.

L'inefficacité, enregistrée en résultat au niveau du Groupe résulte principalement des :

- différentiels de taux d'intérêts entre la devise de référence de l'instrument de couverture et l'euro sur la période couverte (points de terme) ;
- entre le notionnel/principal de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- entre les maturités résiduelles ou les dates de re-fixation des taux d'intérêt de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

Le fait que la relation de couverture soit "hautement efficace" ne conduit pas à ignorer l'impact résultat de l'inefficacité constatée.

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non financier ou un passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliqué une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans tout autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si une couverture d'une transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulée à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulée latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture d'un élément monétaire

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs. Ils sont donc évalués à la juste valeur et le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture, i.e. la valeur actuelle du prix forward coté.

Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles, y compris les immeubles de placements, sont évaluées au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Locations financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement.

Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et perte de valeur et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	30 ans
Aménagements	5 - 10 ans
Equipements	3 - 4 ans
Véhicules	5 ans
Moules	4 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	3 - 10 ans

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, comme décrit dans le paragraphe « Dépréciations des éléments d'actifs ». S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les licences, les marques, contrats clients, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour le goodwill, les immobilisations en cours de développement et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

frais de développement activés	3 à 5 ans
licences	3 ans
autres immobilisations incorporelles	5 ans

Créances clients

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Placements

Les instruments financiers classés en placements sont comptabilisés conformément à la norme IAS 39 selon les catégories auxquelles ils correspondent. Tout profit ou perte latent en résultant est comptabilisé soit directement en compte de résultat, soit temporairement en capitaux propres jusqu'à la cession de l'instrument financier.

Les OPCVM ne répondant pas à la définition d'IAS 7 sont classés en placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture ou plus souvent s'il existe un indice de dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisés au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au coût ou disponible à la vente au titre d'un goodwill ou sur les titres de capitaux propres ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Capital

Actions propres

Les actions rachetées par INGENICO sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres, pour leur prix d'acquisition.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les dettes financières nettes.

Instruments financiers composés

Les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions, qui ne varie pas en fonction des variations de leur juste valeur, sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers composés.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, a été calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur a été affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes « passif financier » et « capitaux propres » de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. La valeur de la composante capitaux propres des obligations convertibles est déterminée en déduisant du montant du produit de l'émission la valeur actuelle des paiements futurs

des intérêts et du principal, actualisés au taux d'intérêt du marché applicable aux passifs analogues non assortis d'une option de conversion. Les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat sont calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par Ingenico sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de l'année en cours et des années antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par des actuaires indépendants, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

INGENICO applique la norme IAS 19 révisée. En conséquence, tous les écarts actuariels sont reconnus, en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Paiements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options et actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon le modèle de Black & Scholes en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur

attribution. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a :

- soit commencé à exécuter le plan ;
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Garanties

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants.

La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Produits

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à (i) la recouvrabilité de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits d'intérêt

Les intérêts financiers sont comptabilisés en produits, au prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif.

Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits non récurrents, comme les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidés ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges et dépréciations d'actifs considérés comme non récurrents.

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les pertes et gains de change, mais également les réévaluations de d'instruments financiers, les produits et charges sur cessions d'instruments financiers.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill et (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Durant les exercices comptables présentés, le Groupe a opéré principalement dans le secteur d'activité de la vente de terminaux paiement. Par conséquent, seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance permettant de présenter une information sectorielle.

Les coûts encourus au niveau du Groupe pour le compte des secteurs géographiques sont affectés aux différents secteurs. Ces coûts, liés aux activités opérationnelles des secteurs, sont directement attribués par secteur, ou raisonnablement affectés.

Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

3. DEFINITION DES CLASSES D'ACTIFS/PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES AU REGARD DES NORMES IFRS

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	2008								
	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (1)	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers				251	3 037			3 287	3 287
Créances d'exploitation et autres créances courantes					168 470			168 470	168 470
Instruments financiers dérivés	153						9	162	162
Autres actifs non courants					466			466	466
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	98 286				44 485			142 770	142 770
Placements	1 083			1 763				2 847	2 847
Total Actif	99 522			2 014	216 457		9	318 002	318 002
Emprunts à long terme (2)							61 018	61 018	61 018
Autres dettes non courantes							4 535	4 535	4 535
Emprunts à court terme							7 149	7 149	7 149
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes							170 900	170 900	170 900
Instruments financiers dérivés	923						1 550	2 472	2 472
Total Passif	923						243 603	1 550	246 074

(1) Pour les actifs financiers disponibles à la vente, il est créé dans les capitaux propres un compte de réserves temporaires recyclables, permettant de stocker le résultat latent avant de constater dans le compte de résultat, le bénéfice ou la perte lié à la cession ou au remboursement du titre. Au 31 décembre 2008, la perte de valeur de ces actifs, considérée comme durable et significative, a été reconnue au compte de résultat.

(2) Le groupe a estimé que la valeur inscrite dans les comptes pour la ligne de crédit restait proche de sa valeur de marché.

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	2007							Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat (option JV)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (*)	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie		
Actifs financiers				2	1 314			1 316	1 295
Créances d'exploitation et autres créances courantes					134 635			134 635	134 635
Instruments financiers dérivés	266						8	274	274
Autres actifs non courants				2 042				2 042	2 042
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	44 668				42 811			87 479	87 479
Placements		13 651		7 687				21 338	21 338
Total Actif	44 934	13 651		9 731	178 760		8	247 084	247 063
Emprunts à long terme								84 132	79 581
Autres dettes non courantes								1 697	1 697
Emprunts à court terme								27 142	27 142
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes								125 682	125 682
Instruments financiers dérivés	396						1 316	1 713	1 713
Total Passif	396						238 653	240 365	235 815

4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe INGENICO est exposé aux principaux risques suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit
- Risques de marché

4.1 Risque de liquidité

4.1.1 Risque de liquidité

La capacité du Groupe à assurer le service de la dette dépendra de la performance de ses activités futures et de sa capacité à assurer une trésorerie suffisante. Même si la Société estime que ses cash-flows futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement, la réalisation de cet objectif n'est pas certaine.

Si les cash-flows futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements ;
- vendre des actifs ;
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

L'échéance des passifs financiers se présente ainsi :

(en milliers d'euro)	2008					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES						
Dettes bancaires	61 525	61 877	2 203		59 674	
Dettes liées au contrat de location financement	2 760	2 760	1 433	699	572	56
Concours bancaires	3 550	3 550	3 550			
Autres dettes financières	332	332	315	17		
Total	68 167	68 519	7 501	716	60 246	56
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 472	2 472	2 472			
Instruments de taux						
Total	2 472	2 472	2 472			

(en milliers d'euro)	2007					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES	61 508	75 391	7 579	1 723	66 089	
Dettes bancaires	25 404	25 404	704	151	24 549	
Dettes liées au contrat de location financement	4 611	4 611	1 769	2 356	304	182
Concours bancaires	17 267	17 267	17 267			
Autres dettes financières	287	287		287		
Total	109 077	122 960	27 319	4 516	90 942	182
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	1 713	1 713	1 713			
Instruments de taux						
Total	1 713	1 713	1 713			
(en milliers d'euro)	2006					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
OCEANES	70 054	91 000	2 200	2 200	86 600	
Dettes bancaires	60 891	60 891	12 677	8 063	40 151	
Dettes liées au contrat de location financement	3 970	3 970	1 142	2 685	139	4
Concours bancaires	24 284	24 284	24 284			
Autres dettes financières	204	204		204		
Total	159 403	180 349	40 303	13 152	126 890	4
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	141	141	141			
Instruments de taux						
Total	141	141	141			

Le 21 janvier 2008, INGENICO a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des Océanes émises le 4 mai 2005 et à échéance le 1^{er} janvier 2012 restant en circulation.

Dans le cadre de cette procédure, les porteurs d'océanes ont opté massivement pour l'option de conversion/échange de leurs obligations en actions INGENICO. En effet, 4.059.819 Océanes ont été apportées à la conversion en actions INGENICO, soit un taux de conversion de 99,8%.

Pour mémoire, il est rappelé que sur les 5 194 806 Océanes émises le 4 mai 2005, INGENICO avait déjà procédé au 31 décembre 2007 au rachat de 620.000 Océanes et à la remise de 127.648 actions auto-détenues pour satisfaire les demandes de conversion de 127.013 océanes. Du 1^{er} au 14 janvier 2008, INGENICO a terminé ce programme de rachat de 1.000.000 de titres, commencé le 4 décembre, par le rachat de 380.000 obligations et à la remise de 16.882 actions auto détenues pour satisfaire une demande de conversion de 16.798 Océanes.

A l'issue de la procédure, au 21 février 2008, INGENICO a donc procédé au remboursement en numéraire à un prix de 15,46 €, des 7.974 Océanes non converties et a répondu à la demande de conversion de 4.043.021 Océanes par l'émission de 4.063.236 actions nouvelles.

Par ailleurs, le Groupe avait mis en place au cours du 1^{er} semestre 2007 un nouveau financement composé de deux tranches :

- une tranche A de 60 millions d'euros utilisable par billet de trésorerie (période de 1 mois à 1 an maximum). Cette tranche étant dédiée au financement du besoin en fond de roulement.
- une tranche B de 90 millions d'euros mobilisable de la même manière. Cette autre tranche étant dédiée uniquement à l'acquisition de sociétés ou d'actifs.

Au 31 décembre 2008, seule la tranche A est utilisée pour un montant de 60 millions d'euros. Le montant des dettes bancaires et billets de trésorerie correspond essentiellement à l'utilisation totale de la tranche A.

La durée de la tranche A est de 4 ans à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2011. Le financement se fait par tirage de billet et le remboursement directement par crédit en compte.

La durée de la tranche B est de 6 ans, à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2013. Cette ligne est remboursable par amortissement à partir de la 2ème année selon l'échéancier ci-dessous. Cette tranche comporte une option dite « extended amount » qui permet à la Société de décaler le commencement du remboursement d'une année si INGENICO obtient l'accord, à l'unanimité, des banques.

Date de remboursement de la TB	Taux de Remboursement	Taux si activation option
16/05/2009	20%	-
16/05/2010	20%	25%
16/05/2011	20%	25%
16/05/2012	20%	25%
16/05/2013	20%	25%

Le nouveau prêt est soumis aux 3 covenants suivants :

Dette nette/Ebitda \leq 2.5
 Dette nette/Fonds propres \leq 0.8
 Ebitda/Intérêts financiers $>$ 5

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2008.

Les marges applicables sur l'Euribor sont fonction de la dette nette/Ebitda dont voici le détail :

Marge (sur Ebitda)	Tranche A	Tranche B
EBITDA \leq 1	0.6%	0.7%
1.0 $<$ R \leq 1.5	0.7%	0.8%
1.5 $<$ R \leq 2	0.8%	0.9%
2.0 $<$ R \leq 2.5	0.95%	1.1%

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires. Le Groupe considère par conséquent qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, le Groupe a investi l'essentiel de ses placements sur les OAT "Obligations Assimilables au Trésor". Ces placements étant garantis par la signature de l'Etat, ils sont considérés comme non risqués.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2008, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

(en milliers d'euro)	2006	2007	2008
Trésorerie et équivalent de trésorerie	67 625	87 479	142 770
Placements	58 736	21 338	2 847
Actifs financiers	921	1 317	3 287
Créances clients	117 722	129 206	159 381
Créances d'exploitation	4 008	5 273	9 048
Autres actifs courants	5 802	156	41
Autres actifs non courants	3 740	2 042	466
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	965	274	162
Total	259 519	247 084	318 002

La concentration par zone géographique du risque de crédit sur les créances clients s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur brute comptable		
	2006	2007	2008
Europe du Nord	21 586	22 522	29 081
Europe du Sud	59 574	55 097	80 461
Asie Pacifique	10 006	10 488	25 190
Amérique du Nord	16 548	28 327	9 149
Amérique latine	11 686	15 680	16 651
EEMEA	434	829	2 897
Total	119 834	132 943	163 429

La comptabilisation d'une provision pour créances douteuses peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « Credit Manager » du Groupe. Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne les créances en dépassement d'échéance de plus de 180 jours.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocages de comptes clients. INGENICO s'assure que des garanties sont données au niveau des pays les plus sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit qui seront notifiées, voir confirmées par des banques françaises.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, se référer à la note 17 « balance âgée des créances commerciales ».

4.3 Risque de marché

4.3.1 Risque de change

Le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change créées par des transactions commerciales et financières libellées dans une devise autre que l'Euro. Ces expositions sont principalement en dollar américain (USD), dollar canadien (CAD), livre sterling (GBP) et dollar australien (AUD). Cette gestion consiste à couvrir les opérations en devises dès la finalisation du budget et au cas par cas en répondant aux appels d'offre à chaque fois que cela est possible et également lors de la facturation.

Le Groupe est soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de terminaux et des relations financières entre les filiales et la maison mère.

Les transactions de trésorerie sont coordonnées au niveau de la maison mère par la Trésorerie Groupe.

Le risque de change est couvert par zone géographique, et le risque de change transactionnel est, sauf exception, couvert par la maison mère.

Dans le but de réduire cette exposition, la Trésorerie Groupe utilise les instruments financiers de couverture suivants pour couvrir son risque de change :

- Achat/vente de devises au comptant ;
- Contrats de terme sec (achat ou vente) ;
- Swaps cambistes ;
- Options de change simple Vanille.

Ces opérations portent d'une part sur les couvertures des positions bilancielle et d'autre part sur la couverture des budgets, permettant au groupe de réduire sa position globale au risque de change.

Pour tous les autres actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, le Groupe s'assure que son exposition nette est maintenue à un niveau acceptable.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants notionnels est la suivante :

(en k devises)	31.12.2008				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	67 969	21 834		17 875	20 348
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	-76 079	-11 393	-126	-9 906	-8 653
Exposition bilancielle brute	-8 109	10 441	-126	7 969	11 696
Ventes prévisionnelles estimées	78 865	21 811		25 098	24 967
Achats prévisionnels estimés	-242 742				
Exposition brute	-171 986	32 252	-126	33 067	36 663
Instruments dérivés de change					
Achat a terme	73 100	400		20 267	2 347
Vente a terme		-16 700		-19 600	
Options					
Exposition nette	-98 886	15 952	-126	33 734	39 010

(en k devises)	31.12.2007				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	10 988				
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)					
Dettes fournisseurs	-45 426				
Exposition bilancielle brute	-34 438				
Ventes prévisionnelles estimées	83 263	17 600		13 707	33 747
Achats prévisionnels estimés	-188 773				
Exposition brute	-139 948	17 600		13 707	33 747
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	85 500				
Ventes à terme		-11 500		-6 500	-22 500
Options	7 000				
Exposition nette	-47 448	6 100		7 207	11 247

Les couvertures mises en place en 2008 rentrent dans le cadre d'une politique de change visant à couvrir les expositions au risque de change des entités consolidées.

Analyse de sensibilité au risque de change

Une augmentation de 10% de l'euro par rapport aux devises ci-dessus au 31 décembre 2008 aurait eu pour conséquence une augmentation ou diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

(en milliers d'euros)	31.12.2007		31.12.2008	
	Impact sur le compte de résultat	Impact sur la réserve de cash flow hedge	Impact sur le compte de résultat	Impact sur la réserve de cash flow hedge
	+10%	+10%	+10%	+10%
Créances commerciales	-679		-10 257	
Dettes fournisseurs	2805		8 525	
Instruments financiers dérivés	-149	-1249	-3 188	-415
Total	1978	-1249	-4 920	-415

Une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises ci-dessus, au 31 décembre 2008, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

4.3.2 Risque de taux

Lors de la mise en place du nouveau refinancement de 150 millions d'euros signé le 16 mai 2007, les obligations résultant du contrat étaient de couvrir 50% de la tranche A tirée et 75% de la tranche B tirée.

Au 31 décembre 2008, la tranche A était tirée en totalité pour 60 millions d'euros.

La tranche B n'a pour l'instant fait l'objet d'aucun tirage.

La distinction des instruments financiers par nature de taux s'établit ainsi :

(en milliers d'euro)	Valeur nette comptable		
	2006	2007	2008
Instruments à taux fixe			
Actifs financiers à taux fixe			
France Océane	70 054	61 508	
France Billets de trésorerie	20 000	24 700	30 000
France Emprunts Amortissables	16 250		1 735
Autres			
Passifs financiers à taux fixe	106 304	86 208	31 735
Instruments à taux variable			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	67 625	87 479	142 770
Placements	58 736	21 338	2 847
Actifs financiers	921	1 317	3 287
Créances clients	117 722	129 206	159 381
Créances d'exploitation	4 008	5 273	9 048
Autres actifs courants	5 802	156	41
Autres actifs non courants	3 740	2 042	466
Instruments financiers dérivés de couverture (actif)	965	274	162
Actifs financiers à taux variable	259 519	247 084	318 002
Dettes bancaires, Crédits bail, trésorerie passive	53 099	25 065	36 432
Passifs financiers à taux variable	53 099	25 065	36 432

Il est à noter que le billet de trésorerie d'un montant de 59.674 milliers d'euros tiré au 31 décembre 2008 a été ventilé pour 30 millions en passifs financiers à taux fixe, du fait de la couverture de taux et le solde classé dans les dettes bancaires, afin de pouvoir calculer la sensibilité au taux.

Pour 2008, la sensibilité au risque de taux après prise en compte de la couverture de taux, ressort à 364 milliers d'euros, à savoir une augmentation des taux de 1% engendrerait une augmentation des frais financiers du groupe de ce même montant :

4.3.2.1 Sensibilité au risque de taux des passifs financiers

Sensibilité au risque de taux en k€		Resultat Financier	
		Hausse de 100 points	Baisse de 100 points
	Passifs financiers à taux variable		
31-déc.-2008	36 432	364	-364
31-déc.-2007	25 065	251	-251
31-déc.-2006	53 099	531	-531

Les passifs financiers à taux variable sont composés principalement de trésorerie passive et ne sont pas couverts.

4.3.2.2 Sensibilité au risque de taux des actifs financiers

Le Groupe disposant de 98.286 milliers d'euros de trésorerie en OPCVM (voir note 22), le risque encouru par le Groupe correspond à la baisse des intérêts à recevoir sur la période d'un an, soit pour une baisse d'un point de taux de base un montant d'1 million d'euros.

4.3.3 Risque sur les actions

Le Groupe est amené à acheter des actions pour son propre compte pour l'attribution aux salariés et un contrat d'animation a été conclu avec la société Oddo pour animer le titre. La valeur des actions auto-détenues étant déduites des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas défini d'autres indicateurs de gestion du capital que ceux définis dans la note 4.1.1.

Actions auto-détenues :

Le rythme de ces achats dépend des cours du marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites du Groupe. Les décisions d'achats et de ventes sont prises au cas par cas par le management du Groupe. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachats d'actions, la seule exception ayant été le rachat programmé le 3 juillet 2008 de 373.243 actions par le biais d'un programme de rachat d'actions via la BNP. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait 1.301.876 actions auto-détenues dont 250.000 affectées pour l'annulation d'actions propres destinées à réduire le capital.

Contrat de liquidité :

Le Groupe a conclu un contrat de liquidité pour animer le titre INGENICO avec la société Oddo le 4 août 2008. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait 322.414 actions INGENICO au titre du contrat de liquidité.

Sensibilité à la variation des actions propres auto-détenues et au contrat de liquidité :

La société détient au 31 décembre 2008, 1.624.290 actions pour les 2 portefeuilles, la variation de 1% du prix de l'action entrainerait une variation de 180 milliers d'euros du montant du portefeuille.

Actions d'autres sociétés :

Le Groupe détient une participation cotée en bourse dans le cadre de ses placements à savoir 2.272.334 actions qui représentent 1,7 millions d'euros soit moins de 2% du portefeuille placé au 31 décembre 2008.

La variation de 1% du prix de cette action entrainerait une variation de 25 milliers de dollars US du montant du portefeuille.

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'intégration
SOCIETE MERE				
INGENICO SA	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France		
FILIALES CONSOLIDEES				
IDS SOFRACIN SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France	100%	IG
Moneyline Banking Systems	183, avenue Georges Clémenceau 92024 Nanterre Cedex	France	100%	IG
Cash Solutions	77, bvd Gambetta 59055 Roubaix	France	67%	IG
Ingenico France	1, rue Claude Chappe BP 346 - 07503 Guilhaersand-Granges Ainsi que sa filiale en Allemagne détenue à 100%	France	100%	IG
Ingenico Transactions Services SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France	100%	IG
Ingenico GmbH	Ingenico GmbH Pfalzburger Straße 43-44 10717 Berlin <i>Ainsi que sa filiale EPOS EFT / POS Service GmbH détenue à 100%</i>	Allemagne	100%	IG
Ingenico International (Pacific) PTY Ltd	6 Prosperity Parade - Warriewood NSW 2102 <i>Ainsi que sa filiale Europa Communications Ltd détenue à 100%</i>	Australie	100%	IG
Ingenico International (Singapore) Pte Ltd	390 Havelock Road #03-03 King's Centre Singapore 169662	Singapour	100%	IG
Ingenico Japan K K	3-7-403 Kita - Aoyama 3 - Chome Minato-ku Tokyo	Japon	100%	IG
Ingenico UK Ltd	Ridge Way - Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay - Dunfermline FIFE JY11 5JU - Ecosse <i>Ainsi que ses filiales Ingenico Ireland Ltd et Sagem Matsu détenues à 100%</i>	Grande Bretagne	100%	IG
Ingenico Iberia SL	c/ Ribera del Loira, 4 y 6 - 4ª planta Campo de las Naciones 28042 Madrid <i>Ainsi que sa filiale INGENICO Barcelona S.A. détenue à 99,99%</i>	Espagne	100%	IG
Ingenico Corp	6195 Shiloh Road, Suite D Alpharetta, Georgia 30005 <i>Ainsi que ses filiales américaines et canadiennes toutes détenues à 100%</i>	Etats-Unis	100%	IG
Ingenico IVI Inc	9155 South Date Land Blvd - Suite 1408 Miami Florida 33156 <i>Ainsi que sa filiale au Mexique détenue à 100%</i>	Etats-Unis	100%	IG
Descartes Inc	6 colonail Lake drive Lawrenceville - New jersey USA	Etats-Unis	100%	IG
Ingenico do Brasil Ltda	Rua Tomé de Souza, 15-8 floor - Sao Bernardo do Campo - Sao Paulo <i>Ainsi que ses filiales et succursales en Colombie, Venezuela, Argentine et Chili détenues à 100%</i>	Brésil	100%	IG
Sagem Defesa e Segurança do Brasil Ltda	Rua Ramos Batista, 198, 14º Andar 04552-020 Sao Paulo Brasil	Brésil	100%	IG
Ingenico Italia SpA	Via Stephenson 43/a - 20157 Milano <i>Ainsi que EPOS Italia SpA détenue à 100%</i>	Italie	100%	IG
Ingenico Electronic Equipment CO Ltd	C/D 8F, Block B Wangjing Tower No. 9 Wangjing Zhong Huan Nan Rd., Beijing, China 100102	Chine	100%	IG
Auto Gain Hong Kong Ltd.	3806 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong <i>Ainsi que sa filiale Landi détenue à 55%</i>	Hong Kong	100%	IG
Ingenico Korea	Woorim Lion's Valley Road - A606B 371-28 Gasan-Dong Geumchun-Gu Seoul Korea Postal Code 153-786	Corée	100%	IG
Ingenico Software Services Philippines Inc.	15 & 17 Floors pearl Bank Center - 146 Valero, Salce do Village Mkt Philippines	Philippines	100%	IG
Ingenico International Private India Ltd	D-4, Ground Floor, Street # 1, Chandra Shekhar Azad Road, Laxmi Nagar - New Delhi - 110092, Delhi, India	Inde	100%	IG
Ingenico Switzerland SA	Impasse des Ecoreuils 2 Case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot	Suisse	100%	IG
Ingenico Hungary	1022 Budapest, Bég u. 3-5.	Hongrie	100%	IG
Ingenico Eastern Europe I SARL	23, avenue de la Porte Neuve - L-2227 Luxembourg <i>Ainsi que sa filiale INGENICO Polska détenue à 100%</i>	Luxembourg	99%	IG
Ingenico Investment Luxembourg SA	10 bd royal L2449 Luxembourg	Luxembourg	100%	IG
Ingenico CIS	Godovikova street,9 - 119085, Moscow - Russia	Russie	99%	IG
Sagem Denmark A/S	Fabriksparken 20 - DK 2600 Glostrup - Denmark <i>Ainsi que ses filiales et succursales en Finlande et Norvège, détenues respectivement à 100% et 50.13%</i>	Danemark	100%	IG
Planet Ödeme System	ITU Ayazaga Kampuzu Ari 2 Binasi B blok N° 6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul <i>Ainsi que sa filiale Planet Elektronik Sanayi détenue à 100%</i>	Turquie	100%	IG

6. ACQUISITIONS ET CESSIONS

Acquisitions

6.1. Acquisition de l'activité « terminaux de paiement » du Groupe Sagem Sécurité, filiale du Groupe Safran.

Description de l'opération

Le 16 juillet 2007, INGENICO et Sagem Sécurité, filiale du Groupe international Safran spécialisé dans les hautes technologies, entraient en négociation exclusive, en vue de réunir leurs activités de solutions de paiement électronique et de constituer ainsi un leader mondial du domaine.

Le 3 décembre 2007, signature d'un traité d'apport avec Sagem Sécurité (filiale du Groupe Safran).

Aux termes de l'accord conclu, Sagem Sécurité apporte à Ingenico ses activités de terminaux de paiement logées dans ses filiales Sagem Monétel et Sagem Danemark.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'INGENICO a approuvé le 14 mars 2008 l'apport des activités de terminaux de paiement du Groupe Safran, portées par Sagem Sécurité, au profit d'INGENICO. Cet apport a été principalement rémunéré par une augmentation de capital d'INGENICO au profit de Sagem Sécurité de 10.663.046 actions nouvelles, au terme de laquelle cette dernière est devenue actionnaire d'Ingenico à hauteur de 22,37% des actions en circulation.

Sagem Sécurité s'est engagé par ailleurs à maintenir sa participation à son niveau actuel pendant 12 mois et à ne pas vendre de titres pendant une période de 24 mois.

L'Assemblée Générale des actionnaires a également désigné de nouveaux membres du conseil. Ce conseil d'administration est désormais constitué de 13 membres, dont 7 choisis parmi ceux représentant les actionnaires actuels d'Ingenico, 4 nommés sur proposition de Sagem Sécurité et 2 indépendants.

Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition de Sagem «terminaux de paiement» par INGENICO s'établit comme suit :

- juste valeur des instruments de capitaux INGENICO remis à la date de l'opération, soit le 14 mars 2008 : 202.598 milliers d'euros
- paiement en numéraire réalisé : 4.857 milliers d'euros,
- ajustement de prix prévu au contrat pour un montant de 962 milliers d'euros,
- frais d'acquisition retenus : 4.913 milliers d'euros, correspondant aux coûts des différents intervenants externes.

Le prix d'acquisition total ressort ainsi à 213.329 milliers d'euros.

La trésorerie acquise du sous groupe Sagem « terminaux de paiements » était de 20.458 milliers d'euros. L'effet net de l'acquisition en terme de trésorerie est de +10.752 milliers d'euros.

Périmètre

L'ensemble Sagem «terminaux de paiement», est constitué des sociétés suivantes :

Sagem Monétel SA (France)

Sagem Defesa e Segurança do Brasil (Brésil)

Sagem Denmark (Danemark)

Manison (Finlande)

Mynt Bétal (Norvège)

Sagem Monétel GmbH (Allemagne)

Matsu (Royaume-Uni)

Les activités de Sagem «terminaux de paiement» sont incluses dans les comptes consolidés d'INGENICO à compter du 1^{er} avril 2008. Ainsi, le compte de résultat consolidé d'INGENICO au 31 décembre 2008 inclut 9 mois d'activité de Sagem «terminaux de paiement» générant un résultat net de 6.081 milliers d'euros. Le compte de résultat pro forma pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est présenté en note 33 de cette annexe.

Si le regroupement d'entreprise avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'ensemble Sagem « terminaux de paiements » auraient représenté respectivement 159.769 milliers d'euros et 10.181 milliers d'euros.

Goodwill

L'apport de Sagem «terminaux de paiement» à INGENICO a été valorisé à 208.416 milliers d'euros. Après prise en compte des frais d'acquisition (4.913 milliers d'euros), le regroupement d'entreprises conduit à un prix d'acquisition des titres Sagem «terminaux de paiement» de 213.329 milliers d'euros. Le Goodwill après allocation provisoire ressort à 106.879 milliers d'euros.

6.2. Acquisition de Fujian Landi

Le 25 juin 2008 : Prise de participation de 55 % dans le capital de Fujian Landi, l'un des leaders chinois des solutions de transactions et de la fabrication de matériel de points de vente. Fujian Landi, société non cotée dont le siège se trouve à Fuzhou, présente dans 23 régions de Chine, a notamment développé des terminaux de paiement électroniques en Chine depuis sa création en 1992. En 2007, elle a enregistré un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros environ. L'opération s'est effectuée par l'achat de 100% des titres de la société Auto Gain Hong Kong qui détenaient les titres de Fujian Landi. Le vendeur bénéficiant d'une option de vente sur les 45% restants, INGENICO a constaté, à compter du 30 juin 2008, l'acquisition de 100% des titres de Fujian Landi.

Prix d'acquisition

Le montant de la transaction, réglée en numéraire, s'élève à 17,05 millions de dollars US (10.850 milliers d'euros). En incluant les frais d'acquisition, le coût total d'acquisition des titres s'élève à 12.128 milliers d'euros.

Aux termes du protocole d'accord, le vendeur bénéficie d'une option de vente de 45% des actions restantes dans le capital de Fujian Landi. Cette option a été valorisée dans les comptes du Groupe Ingenico pour un montant de 22,8 millions de dollars US (valeur actualisée), soit 14.500 milliers d'euros.

La trésorerie acquise lors de l'acquisition était de 1.222 milliers d'euros. L'effet net en termes de trésorerie s'élève donc à (10.906) milliers d'euros.

Périmètre

L'ensemble acheté est constitué de deux sociétés :

- a. Auto Gain Hong Kong
- b. Fujian Landi Commercial Equipment Co

Fujian Landi a été intégrée dans les comptes consolidés d'INGENICO à compter du 30 juin 2008. Le compte de résultat consolidé d'INGENICO au 31 décembre 2008 inclut 6 mois d'activité de l'ensemble acheté à la fin du 1^{er} semestre 2008. L'ensemble Auto Gain Hong Kong et Fujian Landi représente un résultat net de 1.259 milliers d'euros sur cette période. L'information relative au résultat net et au chiffre d'affaires de cet ensemble n'est pas disponible pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Goodwill

Le regroupement d'entreprises conduit à un prix d'acquisition des titres de l'ensemble acquis et de l'option d'achat du solde de la participation de 26.222 milliers d'euros. Le goodwill après allocation provisoire (travaux menés dans le courant du 2^{ème} semestre 2008) ressort à un montant de 10.852 milliers d'euros.

7. INFORMATION SECTORIELLE

Le critère primaire – par zone d’implantation géographique – est représentatif de la structure de la gestion du Groupe.

Au 31 décembre 2008, le Groupe suit son activité selon les 6 zones principales suivantes :

- l’Europe du Nord (Allemagne, Royaume-Uni ...) ;
- l’Europe du Sud (France, Espagne, Italie...) ;
- le Pacifique / Asie ;
- l’Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada...) ;
- l’Amérique Latine ;
- l’Europe Centrale, l’Afrique, le Moyen Orient.

Analyse des résultats sectoriels

Au 31 décembre 2008, les résultats sectoriels s’analysent comme suit :

Au 31 décembre 2008

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d’euros)	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique						Non alloués	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique			
Chiffre d’affaires hors-groupe	125 339	167 750	65 841	105 123	129 953	133 532	481		728 017
Chiffre d’affaires groupe	7 067	258 267	1 239	927	10 774	1 491		-279 766	0
Chiffre d’affaires total	132 407	426 017	67 079	106 050	140 727	135 022	481	-279 766	728 017
Résultat opérationnel courant	14 039	23 822	12 041	10 388	5 130	12 149	-5 588		71 981
Résultat opérationnel	12 445	22 972	6 235	9 328	2 741	19 944	-16 155		57 510
Résultat financier									-7 446
Impôt									-13 382
Résultat de la période									36 682
Part du Groupe									0
Le chiffre d’affaires par zone de destination est le suivant :									
Chiffre d’affaires hors-groupe	111 156	169 432	74 399	109 679	135 072	128 281			728 017

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

(**) La perte de valeur concernant Moneyline Banking System d’un montant de 1.000 milliers d’euros est comprise dans le segment Europe du Sud.

Au 31 décembre 2007, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2007

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique							Non alloués	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine					
Chiffre d'affaires hors-groupe	102 100	138 988	44 106	107 899	106 359	67 620	785		567 857	
Chiffre d'affaires groupe	2 164	180 758	952	1 455	9 215	2 090		-196 633	0	
Chiffre d'affaires total	104 264	319 746	45 057	109 353	115 573	69 710	785	-196 633	567 857	
Résultat opérationnel courant	7 485	12 306	1 225	6 099	11 666	5 153	18 576		62 509	
Résultat opérationnel	9 462	10 224	2 323	5 881	11 655	4 056	13 422		57 023	
Résultat financier									-8 829	
Impôt									-8 702	
Résultat de la période									39 492	
Part du Groupe									39 447	
Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :										
Chiffre d'affaires hors-groupe	102 569	135 635	53 146	110 495	106 355	59 657			567 857	

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

(**) Les pertes de valeur pour MBS et Ingenico Suisse d'un montant de 500 milliers d'euros et de 1.000 milliers d'euros sont incluses dans le segment Europe du sud.

Le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels des sociétés qui contribuent à plusieurs secteurs ont été ventilés par zones géographiques. Ce retraitement a été réalisé pour 2007 et 2008.

Au 31 décembre 2006, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2006

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique							Non alloués	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine					
Chiffre d'affaires hors-groupe	102 825	153 709	38 082	110 527	99 024	2 055	0		506 222	
Chiffre d'affaires groupe	1 132	142 505	2 323	493	15 658	0		-162 111	0	
Chiffre d'affaires total	103 957	296 214	40 405	111 020	114 682	2 055	0	-162 111	506 222	
Résultat opérationnel courant	3 784	23 312	-4 404	7 780	11 327	-2 337	-6 381		33 081	
Résultat opérationnel	-94	26 395	-7 088	9 286	11 411	-2 336	-6 381		31 193	
Résultat financier									-7 849	
Impôt									-7 371	
Résultat de la période									15 973	
Part du Groupe									15 984	
Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :										
Chiffre d'affaires hors-groupe	90 152	108 978	38 802	110 527	99 024	58 739			506 222	

(*) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie en trésorerie

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique							Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine				
Charges d'amortissement	1 645	25 985	1 250	1 540	1 302	1 391		33 114	
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	93	6 597	707	-822	1 933	996		9 505	

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)							Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine				
Charges d'amortissement	2 133	13 731	1 420	2 028	624	1 131		21 067	
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	1 819	11 920	0	1 439	1 498	-6		16 670	

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2006 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)							Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine				
Charges d'amortissement	1 658	5 009	803	2 655	902	747		11 775	
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	-2 767	3 359	26	-109	0	12		521	

Analyse des actifs et passifs sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)							Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine				
Goodwill	38 951	52 027	20 793	66 917	5 701	37 048		221 437	
Autres actifs sectoriels hors groupe	60 055	316 250	62 520	35 262	45 600	13 754		533 442	
Impôts différés actifs								20 631	
Créances d'impôts courants								8 602	
Créances financières								3 265	
Instruments dérivés								162	
Actifs destinés à la vente								0	
Total Actif	99 006	368 277	83 313	102 179	51 302	50 802		787 539	
Passifs sectoriels hors groupe	24 698	113 697	47 373	17 949	26 663	2 018		232 398	
Situation nette de l'ensemble consolidé								455 102	
Impôts différés passifs								24 216	
Dettes d'impôt courant								5 184	
Dettes financières								68 167	
Instruments dérivés								2 472	
Passifs destinés à la vente								0	
Total Passif	24 698	113 697	47 373	17 949	26 663	2 018		787 539	

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Eliminations	Consolidé
Goodwill	813	24 963	2 908	55 434	0	22 206		106 324
Autres actifs sectoriels hors groupe	42 140	174 787	23 244	53 305	39 914	17 497		350 887
Impôts différés actifs								19 391
Créances d'impôts courants								4 111
Créances financières								1 295
Instruments dérivés								274
Actifs destinés à la vente								0
Total Actif	42 952	199 750	26 152	108 739	39 914	39 703		482 281
Passifs sectoriels hors groupe	17 324	94 210	14 262	25 655	17 560	1 247		170 257
Situation nette de l'ensemble consolidé								195 923
Impôts différés passifs								835
Dette d'impôt courant								2 280
Dettes financières								111 273
Instruments dérivés								1 713
Passifs destinés à la vente								0
Total Passif	17 324	94 210	14 262	25 655	17 560	1 247		482 281

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2006 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale/ Moyen Orient/ Afrique	Eliminations	Consolidé
Goodwill	888	26 751	4 871	57 477	0	0		89 987
Autres actifs sectoriels hors groupe	55 537	185 741	24 065	48 086	37 383	1 998		352 810
Impôts différés actifs								14 393
Créances d'impôts courants								506
Créances financières								899
Instruments dérivés								965
Actifs destinés à la vente								0
Total Actif	56 425	212 492	28 936	105 563	37 383	1 998		459 559
Passifs sectoriels hors groupe	19 374	80 582	9 047	21 145	19 759	360		150 268
Situation nette de l'ensemble consolidé								146 897
Impôts différés passifs								734
Dette d'impôt courant								2 116
Dettes financières								159 403
Instruments dérivés								141
Passifs destinés à la vente								0
Total Passif	19 374	80 582	9 047	21 145	19 759	360		459 559

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2008 s'analyse comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)							Europe centrale /Moyen Orient/ Afrique	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine				
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 395	-15 998	-484	-651	-2 983	-240		-21 752	

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)							Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine				
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-754	-9 188	-354	-1 315	-517	-3 643		-15 772	

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2006 s'analyse comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)							Europe centrale/Moyen Orient/Afrique	Eliminations	Consolidé
	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique /Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine				
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 416	-6 467	-353	-1 090	-888	-255		-10 468	

8. COÛTS PAR FONCTION ET AUTRES CHARGES

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Traitements et salaires	66 137	71 872	91 825
Charges Sociales	17 362	19 276	28 094
Charges de retraite - régimes à prestations définies	283	67	151
Provisions pour indemnités de départ en retraite	336	461	304
Stock options et actions gratuites	5 875	6 439	8 539
Total	89 993	98 114	128 913

Les charges d'amortissements et de dépréciation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Dotations / (Reprises)			
Amortissements et provisions Immobilisations incorporelles	7 894	11 391	17 613
Amortissements et provisions Immobilisations corporelles	5 322	6 559	8 399
Dépréciations des écarts d'acquisitions	376	1 077	1 000
Dépréciation des stocks	-971	-2 685	2 977
Dépréciation des comptes clients	-249	1 706	-1 098
Dépréciation des actifs financiers	-1 818	1	6 216
Total	10 554	18 048	35 107

Les coûts directs s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Coût des terminaux	-223 491	-239 235	-323 669
Coût des services et des logiciels	-79 948	-74 265	-79 942
Total des coûts directs	-303 439	-313 500	-403 610
Coûts indirects	-40 284	-46 296	-52 748
Total cout des ventes	-343 725	-359 795	-456 358

La part des frais de recherche et développement activés est la suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008 (*)
Montant de recherche et développement activé	3 091	3 226	5 723
Total des dépenses R&D (charges et investissement) (*)	42 913	46 188	67 551
Part des frais de R&D activés en %	7%	7%	8%

(*) net des 2.621 milliers d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche 2008

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Frais de restructuration	-3 165	-6 086	-9 051
Litiges	630	-579	701
Gains ou pertes sur cessions d'éléments d'actif	2 517	2 002	
Perte de valeur d'un actif disponible à la vente			-6 414
Cessions, mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles et autres	-1 495	-822	293
Total	-1 888	-5 485	-14 471

Pour l'année 2008, les charges et produits non récurrents pour un montant de -14,5 millions d'euros comprennent essentiellement :

- les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs (INGENICO Barcelone : 5.193 milliers d'euros principalement dans le cadre du redéploiement des activités de recherche et développement au sein du Groupe – France : 2.294 milliers d'euros d'honoraires de restructuration et 1.050 milliers d'euros de coûts de licenciements).
- les produits et charges relatifs aux litiges juridiques et commerciaux (701 milliers d'euros) correspondent aux sommes engagées pour la défense de la société et des sommes perçues ou versées lors de la résolution des litiges.

Pour l'année 2007, les charges et produits non récurrents pour un montant de -5,5 millions d'euros s'analysent comme suit :

- les charges de restructuration supportées lors des opérations de réorganisation du Groupe (1.105 milliers d'euros principalement en Asie) ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs (4.981 milliers d'euros, essentiellement en France et en Grande Bretagne).
- les charges et produits relatifs aux litiges juridiques et commerciaux : 579 milliers d'euros.
- les gains nets : 2.002 milliers d'euros; relatifs à la cession de l'activité terminaux embarqués pour flotte de taxis de la société Europa.

Pour l'année 2006, les charges et produits non récurrents pour un montant de 1,9 millions d'euros résultent essentiellement :

- des charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou arrêts d'activités ainsi que des frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs : 3.165 milliers d'euros.
- des coûts relatifs aux litiges et aux problèmes de qualité : 630 milliers d'euros:
 - les coûts liés aux problèmes de qualité ont été compensés par la reprise de la provision dotée en 2005. Le groupe enregistre une charge résiduelle de 930 milliers d'euros,
 - les charges et produits relatives aux litiges juridiques. Le produit net sur ce poste (1.560 milliers d'euros) est imputable essentiellement à la reprise d'une provision sur un litige excédant l'indemnité négociée et payée à un tiers dans la période.
- des gains nets : 2.517 milliers d'euros; relatifs à la cession des filiales : ITS, INGENICO Suède et Debitex, objets du plan de cession engagé en 2005.

- de la dépréciation du goodwill de la filiale coréenne (acquisition de 100% des titres) : 376 milliers d'euros.
- des gains et pertes sur cessions d'autres éléments d'actif non courants et des charges de dépréciation enregistrées sur ce type d'actifs : 1.331 milliers d'euros. Plus de la moitié de cette charge correspond aux implantations françaises (conséquence des mesures de réorganisation menées dans ce pays).

10. COÛT FINANCIER NET

L'analyse du coût financier (net) est la suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Charges d'intérêts des emprunts obligataires convertibles	-3 880	-2 978	
Autres charges d'intérêts	-5 272	-4 224	-2 656
Coût de l'endettement financier	-9 152	-7 202	-2 656
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 524	1 195	2 095
Coût de l'endettement financier net	-7 628	-6 007	-561
Gains de change	6 606	6 581	42 217
Pertes de change	-8 686	-12 075	-44 094
Gains et pertes de change	-2 079	-5 494	-1 877
Gains sur opérations de vente d'instruments de couverture de taux	2	630	130
Gains/(Pertes) sur opérations de placements (Réévaluation, Cession)	1 493	1 684	-64
Autres produits financiers	2 404	854	648
Autres charges financières	-2 041	-496	-5 723
Autres produits et charges financiers	1 859	2 672	-5 008
Coût financier net	-7 849	-8 830	-7 446

Pour l'année 2008, le coût de l'endettement financier est composé des charges d'intérêts, essentiellement des emprunts à court et moyen terme, souscrits par la maison mère et le Brésil. Pour la maison mère, les intérêts correspondent au tirage fin décembre de la totalité de la tranche A du prêt syndiqué mis en place en mai 2007. La forte diminution de ce poste en 2008 s'explique par l'évolution positive de la trésorerie et de la dette nette. La trésorerie nette a pratiquement doublé et la dette nette est devenue positive, après le remboursement et la conversion des océanes.

Les produits de trésorerie correspondent aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élèvent à 1.877 milliers d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -5.008 milliers d'euros, et s'expliquent principalement par la dévaluation du réal brésilien contre le dollar américain et ses conséquences sur un produit de bonification de taux adossé à un prêt en réal.

Pour l'année 2007, le coût de l'endettement financier (net) était composé :

- des charges d'intérêts des emprunts obligataires convertibles Océane (2.978 milliers d'euros),
- des charges d'intérêts : essentiellement des emprunts MT et concours bancaires souscrits par la maison mère mi-2005 qui ont été remboursés en mai 2007, du nouveau financement (150 millions d'euros) mis en place en mai 2007 sous forme de 2 lignes de crédit dont 25 millions d'euros sont utilisés au 31 décembre 2007 et des concours bancaires.

Les produits de trésorerie correspondent aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élèvent à 5.494 milliers d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 2.672 milliers d'euros, dont 1.684 milliers d'euros correspondent à des cessions et à des réévaluations de produits et de placements.

Pour l'année 2006, le coût de l'endettement financier était composé de :

- - 3.880 milliers d'euros relatifs aux intérêts contractuels et notionnels de l'émission obligataire de type Oceane ;
- - 5.272 milliers d'euros correspondant essentiellement aux intérêts des emprunts MT en France.

Les produits de trésorerie correspondent aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élèvent à 2.079 milliers d'euros.

Les autres produits et charges financiers correspondent essentiellement à la réévaluation à la juste valeur des placements financiers.

L'analyse du résultat financier selon IAS 39 se présente ainsi :

<u>Comptabilisés en compte de résultat</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	670	528
Produits de cession des actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 312	2 209
Produits financiers	5 982	2 738
Variation de Juste Valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-1 589	-262
Perte nette de change	-5 211	-1 118
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie (change)	-283	-823
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie (taux)	-1	0
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au cout amorti	-7 728	-7 980
Charges financières	-14 812	-10 183
Résultat financier net	-8 830	-7 446

<u>Comptabilisés directement en capitaux propres</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-489	489
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (change)	-1 808	-173
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (taux)	-170	1
Comptabilisés en Réserves de Juste Valeur	-2 467	318

11. IMPÔTS

Charges d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Charge d'impôt de l'exercice	-6 516	-10 068	-18 677
Impôts différés	-855	1 366	5 295
Total	-7 371	-8 702	-13 382

En 2008, la charge d'impôt de l'exercice correspond :

- d'une part, à la charge d'impôt due chez INGENICO France (ex-Sagem Monetel), au Canada, en Italie et au Royaume-Uni ;

- et d'autre part, à l'économie d'impôt résultant de l'utilisation et de l'activation de déficits antérieurement non reconnus, notamment en France et en Australie.

En 2007, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en Amérique Latine, Amérique du nord, Grande Bretagne, Italie et Espagne. Des impôts différés sur déficits reportables ont été activés en France dans la mesure où les perspectives de profitabilité le permettent.

En 2006, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en Amérique Latine, Amérique du nord, Grande Bretagne, Italie. Des impôts différés sur déficits reportables ont été activés dans certains pays (Etats-Unis, France) dans la mesure où les perspectives de profitabilité le permettent.

Preuve d'impôt groupe

L'impôt sur les sociétés résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2008. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 34,43% pour 2008 et les années suivantes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt liés aux produits non imposables et aux charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Résultat net de la période	15 973	39 492	36 682
Impôt sur les sociétés	-7 371	-8 702	-13 382
Résultat avant impôt	23 344	48 194	50 064
Taux d'imposition - français	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-8 037	-16 593	-17 237
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	-415	217	1 696
Pertes fiscales de l'exercice non activées	-2 888	-1 822	-1 398
Utilisation de déficits reportables non activés	8 058	16 860	7 928
Crédits d'impôt			2 417
Effet des différences permanentes	-4 089	-7 363	-6 788
Total	-7 371	-8 702	-13 382

Impôts différés au bilan

Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Impôts différés actifs :			
Impôts différés actifs recouvrables à plus d'un an	14 393	19 391	20 631
Impôts différés actifs recouvrables à moins d'un an			
Total	14 393	19 391	20 631
Impôts différés passifs :			
Impôts différés passifs recouvrables à plus d'un an	-734	-835	-24 216
Impôts différés passifs recouvrables à moins d'un an			
Total	-734	-835	-24 216

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	Impôts différés actifs sur différences temporelles	Total impôts différés actifs	Total impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 Décembre 2006	12 182	2 211	14 393	-734	13 659
Impôts différés constatés en résultat	-2 051	2 996	945	421	1 366
Impôts différés constatés en capitaux propres		2 658	2 658	-860	1 798
Différence de conversion	-104	-177	-282	-28	-310
Autres mouvements	2 043	-367	1 676	367	2 043
Au 31 Décembre 2007	12 070	7 320	19 391	-835	18 556
Impôts différés constatés en résultat	-2 574	1 526	-1 048	6 342	5 295
Impôts différés constatés en capitaux propres	148	3 873	4 021	-30 299 (1)	-26 278
Différence de conversion	-460	-496	-956	-203	-1 159
Autres mouvements		-778	-778	778	
Au 31 Décembre 2008	9 184	11 445	20 631	-24 216	-3 586

(1) Ce chiffre inclut l'IDP sur les PPA Sagem et Landi.

Analyse par nature

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Impôts différés actifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	-1 265	-1 489	-2 236
Engagements envers le personnel	2 862	4 860	5 208
Stock, créances, fournisseurs et provisions	3 066	4 682	9 331
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés	12 182	12 071	9 184
Autres (Instruments financiers)	-2 452	-732	-856
Total	14 393	19 391	20 631
Impôts différés passifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	-456	-854	-27 113
Engagements envers le personnel	205	9	767
Stock, créances, fournisseurs et provisions	-491	4	2 042
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés			
Autres (Instruments financiers)	7	5	88
Total	-734	-835	-24 216
Montré comme suit au bilan			
Impôts différés actifs	14 393	19 391	20 631
Impôts différés passifs	-734	-835	-24 216
Total net	13 659	18 556	-3 585

Détails des IDA non reconnus

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	30 677	15 263	10 164
Impôts différés sur différences temporelles	4 216	267	3 614
Total	34 893	15 530	13 778

12. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Au 1er janvier	65 413	89 987	106 324
Investissements	25 382	21 737	118 623
Cessions			
Pertes de valeur	-376	-2 577	-1 000
Différences de conversion	-20	416	-4 880
Autres	-412	-3 239	2 370
Au 31 décembre	89 987	106 324	221 437

Détail des Goodwill

Unités Génératrice de trésorerie (en milliers d'euros)	2006			2 007			2008		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
Asie	4 192	-376	3 816	3 284	-376	2 908	18 337	-376	17 961
Pacifique	4 434	-3 379	1 055	4 417	-4 417	0	6 483	-3 651	2 832
Europe centrale / Moyen Orient / Afrique				22 206		22 206	35 781		35 781
France	21 264		21 264	21 114		21 114	35 235		35 235
Allemagne							5 523		5 523
Espagne							5 708		5 708
Italie	2 611	-96	2 515	2 611	-1 096	1 515	12 113	-1 096	11 017
Amérique Latine							5 701		5 701
Amérique du Nord	57 477		57 477	55 434		55 434	66 917		66 917
Europe du Nord	1 026	-139	888	919	-107	813	33 455	-27	33 428
Moneyline Banking System	2 972		2 972	2 834	-500	2 334	2 834	-1 500	1 334
Total	93 976	-3 990	89 987	112 819	-6 495	106 324	228 087	-6 650	221 437

En 2008

L'augmentation des goodwill est due essentiellement aux acquisitions réalisées dans le courant du 1er semestre 2008 : Sagem « terminaux de paiements » pour 106,9 millions d'euros et Fujian Landi pour 10,8 millions d'euros. Les autres variations correspondent à des rachats de parts minoritaires et à un ajustement du goodwill d'ouverture de la filiale turque.

Goodwill Sagem

Une allocation provisoire du prix d'acquisition de Sagem « terminaux de paiement » a été conduite et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société. Les éléments susceptibles d'être ajustés portent sur la juste valeur des actifs et passifs apportés. Des analyses complémentaires pourront donner lieu à ajustements du bilan d'ouverture.

Après allocation, le Goodwill ressort à un montant de 106.879 milliers d'euros.

(1) Une évaluation des actifs incorporels à la juste valeur a été réalisée avec l'appui de conseils externes.

Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels non inscrits dans les comptes de Sagem « terminaux de paiement », pour un montant de 82,5 millions d'euros, incluant :

Portefeuille clients : 36,6 millions d'euros amortissable sur 10 ans.

Les relations clients reconnues concernent des clients directs (principalement des banques mettant à disposition de leurs clients des terminaux de paiement et la grande distribution) et indirects (clients des banques et distributeurs).

Technologie Hardware existante : 11,6 millions d'euros amortissable sur 3 ans.

La technologie Hardware correspond au développement du boîtier du terminal de paiement nommé « Telium » ainsi que tous les accessoires associés. La gamme couvre l'ensemble des types de terminaux possibles, incluant les technologies filaires, radio, GSM/GPRS.

Technologie Software existante : 5,8 millions d'euros amortissable sur 3 ans.

La Technologie Software correspond à la technologie développée par Sagem « terminaux de paiement » concernant le système d'opération « Telium ».

Logiciels applicatifs : 11,3 millions d'euros amortissables sur 5 ans.

En sus du système d'opération « Telium », Sagem « terminaux de paiement » a développé différents logiciels applicatifs afin de répondre à des besoins clients spécifiques, incluant une bibliothèque de plus de 400 applicatifs de paiement, de santé et de fidélisation.

Technologie Hardware en cours de développement : 11,0 millions d'euros amortissables sur 5 ans.

Cette technologie correspond à la nouvelle génération de terminaux de paiement, dits « Telium II », qui sera lancée début 2009.

Technologie Software en cours de développement : 6,1 millions d'euros amortissables sur 5 ans.

Cette technologie inclut principalement le système d'opération « Telium II », ainsi que deux autres projets relatifs à des écrans.

Les impôts différés passifs associés à ces réévaluations s'élèvent à 28,4 millions d'euros.

(2) Evaluation des stocks à la juste valeur

Les stocks ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur, correspondant au prix de vente diminué des coûts restant à engager dont frais de commercialisation et de la marge liée à l'effort de vente. Cette analyse a été menée par pays, par famille de produits et type de produits au sein d'une même famille. Elle conduit à réévaluer le stock de 6,1 millions d'euros au 31 mars 2008. Les impôts différés passifs associés à cette réévaluation s'élèvent à 2 millions d'euros.

(3) Goodwill

L'apport de Sagem «terminaux de paiement» à Ingenico a été valorisé à 208.416 milliers d'euros. Après prise en compte des frais d'acquisition (4.913 milliers d'euros), le regroupement d'entreprises conduit à un prix d'acquisition des titres Sagem «terminaux de paiement» de 213.329 milliers d'euros et un goodwill après affectation de 106,9 millions d'euros.

Les activités de Sagem terminaux de paiement s'intégrant dans l'organisation du groupe Ingenico, ce goodwill a été réparti sur les différentes unités génératrices de trésorerie du groupe en fonction du résultat opérationnel courant de chaque unité génératrice de trésorerie et a été comptabilisé dans la monnaie de fonctionnement des entités concernées.

Devise: millions d'euros

Valeur comptable de l'actif net de Sagem Monétique	56.4
Annulation des écarts d'acquisition Sagem Monétique	(5.3)
Intérêts minoritaires Mynt	0.3
Provision en couverture de la situation nette négative Mynt	(0.3)
Valeur ajustée de l'actif net acquis	51.1
Coût d'acquisition	213.3
Ecart d'acquisition avant allocation	162.2
Juste valeur des stocks	4.1
Juste valeur des actifs incorporels	54.1
Justes valeurs des autres actifs et passifs acquis	(2.8)
Ecart d'acquisition non affecté	106.9

Goodwill Fujian Landi

Le goodwill avant allocation provisoire ressort à un montant de 18.732 milliers d'euros.

Une allocation provisoire du prix d'acquisition de Fujian Landi a été conduite au 2^{ème} semestre 2008 et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Une évaluation des actifs incorporels et des stocks à la juste valeur a été réalisée avec l'appui de conseils externes.

Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels non inscrits dans les comptes de Fujian Landi, pour un montant de 9 millions d'euros, incluant portefeuille clients et marques.

Portefeuille clients : 6,5 millions d'euros amortissable sur 10 ans.

Marque : 2,5 millions d'euros amortissable sur 3 ans.

Stocks : 1,4 millions d'euros.

Impôts différés passifs : (2,6) millions d'euros.

Après allocation, le Goodwill ressort à un montant de 10.853 milliers d'euros

Pertes de valeur

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2008 ont amené le Groupe à constater une dépréciation du goodwill de Moneyline Banking System pour un montant de 1.000 milliers d'euros.

En 2007

L'augmentation des goodwill était essentiellement due à l'acquisition du distributeur turc Planet. La transaction du 13 juillet 2007 a été réalisée pour un montant de 26 millions d'euros dont 6 millions d'euros en titres, représentant une augmentation de 271.064 titres Ingenico (la prime d'émission

ressort à 5.310 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres). Un complément de prix d'un montant de 2.629 milliers d'euros a été versé en août 2007.

Pertes de valeur

Le goodwill de la société Europa a été entièrement déprécié suite à la cession de l'activité terminale embarquée effectuée en juin 2007 (1.077 milliers d'euros).

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4ème trimestre 2007 ont amené le Groupe à constater une dépréciation des goodwill suivants :

Ingenico Suisse pour un montant de 1.000 milliers d'euros,

Moneyline Banking System pour un montant de 500 milliers d'euros.

Ajustement des goodwill

Le Groupe a procédé à des ajustements des goodwill pour :

- Le goodwill de l'Amérique du Nord qui a été révisé suite à l'utilisation en 2007 de déficits fiscaux existants au moment de l'acquisition (2001) et qui n'avaient pas fait l'objet alors d'une activation pour un montant de 2.043 milliers d'euros.

- La reprise de provisions inutilisées sur les sociétés Moneyline Banking, Ingenico SA et Ingenico Electronic Equipment pour un montant de 1.196 milliers d'euros.

En 2006

L'augmentation des goodwill est due principalement à l'opération de rapprochement effectuée en 2006 avec le Groupe Moneyline. Cette opération qui a pris la forme d'une fusion absorption de la société mère de l'ex-groupe Moneyline, a eu pour effet, après affectation (affectation en marques, contrats long terme, technologie et stocks pour un montant de 6.210 milliers d'euros), de dégager un goodwill de 24.236 milliers d'euros.

La prise de contrôle à 100% de la société Xa, devenue Ingenico Suisse a entraîné l'augmentation du goodwill correspondant d'un montant de 770 milliers d'euros.

La prise de contrôle à 100% de la société Ingenico Corée a entraîné l'augmentation du goodwill correspondant d'un montant de 376 milliers d'euros immédiatement déprécié compte tenu des perspectives à court terme de cette société.

En dehors d'Ingenico Corée, les tests de dépréciation effectués au cours du 4ème trimestre 2006 n'ont pas amené le Groupe à constater une dépréciation des goodwill.

Tests de dépréciation des goodwill

Ingenico a réalisé un test de dépréciation des valeurs nettes des goodwill. Cette procédure, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie générant des flux propres de trésorerie. Ces UGT correspondent à une zone géographique dans laquelle le Groupe est implanté. Les tests de dépréciation sont effectués chaque année au quatrième trimestre de l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de trois ans au delà de l'année en cours, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés pour chaque unité génératrice de trésorerie à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

2008												
Segments							Asie / Pacifique			Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Moneyline Banking System	Asie	Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	33 428	5 523	35 235	5 708	11 017	1 334	17 961	2 832	66 917	5 701	35 781	221 437
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité											
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans											
Taux de croissance à long terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	2,00%	1,00%	1,00%	2,00%	1,94%	
Cout moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2008	11,36%	10,86%	11,16%	11,45%	11,86%	11,16%	11,45%	13,18%	11,44%	14,10%	12,72%	

2007												
Segments	Europe du Nord		Europe du Sud				Pacifique/Asie		Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Moneyline Banking System	Asie	Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	813		21 114		1 515	2 334	2 908		55 434		22 206	106 324
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité											
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans											
Taux de croissance à long terme	2,00%		1,00%		2,00%	1,00%	2,00%		2,00%		2,50%	
Cout moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2007	11,89%		11,90%		11,90%	12,05%	15,43%		12,50%		13,01%	

2006												
Segments	Europe du Nord		Europe du Sud				Pacifique/Asie		Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Moneyline Banking System	Asie	Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	888		21 264		718	2 972	3 816	1 055	57 477		1 797	89 987
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité											
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans											
Taux de croissance à long terme	2,50%		2,50%		2,50%	2,50%	3,00%	1,00%	2,50%		2,50%	
Cout moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2006	11,30%		11,30%		11,30%	11,30%	15,30%	14,20%	12,30%		9,86%	

L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

Variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie de +/- 1%

Variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Ces analyses de sensibilité n'ont pas fait apparaître la nécessité de revoir les valeurs des goodwill.

Autres Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)	2008			Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier	20 668	35 600	10 266	66 534
Investissements	1 465	5 723	954	8 142
Cessions			-484	-484
Variation de périmètre (*)	2 519	17 150	75 188	94 857
Différences de conversion	-287	447	636	796
Autres	-9	-817	-2 459	-3 285
Au 31 décembre	24 357	58 102	84 101	166 561
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR				
Au 1er janvier	-12 243	-24 859	-5 854	-42 956
Amortissements	-2 972	-4 561	-10 081	-17 615
Cessions et Pertes de valeur	10		63	73
Variation de périmètre (*)	-20		-3 177	-3 197
Différences de conversion	203	-421	-303	-520
Autres	-34	671	274	911
Au 31 décembre	-15 056	-29 170	-19 078	-63 304
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier	8 425	10 741	4 412	23 576
Au 31 décembre	9 302	28 932	65 023	103 257

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2008 correspondent essentiellement aux variations induites par l'affectation des goodwill de Sagem « Terminaux de paiements » et de Fujian Landi. Ceci correspond à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées à l'entrée de périmètre pour les montants bruts suivants:

- Sagem « Terminaux de paiements » :

Recherche & développement

Technologie : 17.150 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Portefeuille clients : 36.643 milliers d'euros

Technologie : 28.703 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentent un montant de 8.790 milliers d'euros correspondant à 9 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Sagem « terminaux de paiements ».

- Fujian Landi :

Licences

Marques : 2.517 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 6.534 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentent un montant de 875 milliers d'euros correspondant à 6 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Fujian Landi.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions sont les suivantes pour 2008 :

Charges d'amortissement des Goodwill alloués (en milliers d'euros)	SAGEM		LANDI			AUTRES (Moneyline, Turquie)				Total Amortissements de la période	
	Montants identifiés et Affectés	Amortissements 2008	Montants nets fin décembre 2008	Montants identifiés et Affectés	Amortissements 2008	Ecarts de conversion	Montants nets fin décembre 2008	Montants nets fin décembre 2007	Amortissements 2008		Ecarts de conversion
Immobilisations incorporelles											
Concessions, brevets & droits similaires											
<i>Technologie hardware et software en cours</i>	17 150		17 150								
<i>Technologie hardware et software existante</i>	17 358	-4 340	13 019					5 292	-1 293	-441	3 558
<i>Logiciels applicatifs</i>	11 345	-1 702	9 643								
<i>Marque</i>				2 517	-470	339	2 386				
Autres immobilisations incorporelles											
<i>Contrats clients à long terme</i>	36 643	-2 748	33 895	6 534	-405	894	7 023	2 617	-530	-257	1 830
Total Immobilisations incorporelles	82 497	-8 790	73 707	9 051	-875	1 233	9 409	7 909	-1 823	-698	5 388
Stocks	6 087	-6 087	0	1 441	-1 614	173					
Total des actifs identifiés et affectés	88 584	-14 876	73 707	10 492	-2 489	1 406	9 409	7 909	-1 823	-698	5 388

(en milliers d'euros)	2007					Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes		
VALEUR BRUTE						
Au 1er janvier	19 074	40 794	5 947			65 816
Investissements	973	3 226	3 014			7 213
Cessions	-1 588		-67			-1 655
Variation de périmètre (*)	2 871		1 638			4 509
Différences de conversion	-395	-945	122			-1 218
Autres	-267	-7 477	-388			-8 132
Au 31 décembre	20 668	35 600	10 266			66 534
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR						
Au 1er janvier	-11 915	-28 308	-4 232			-44 455
Amortissements	-3 147	-4 823	-1 921			-9 891
Cessions et Pertes de valeur	2 218					2 218
Variation de périmètre (*)	-24		-38			-62
Différences de conversion	304	816	-8			1 112
Autres	323	7 456	344			8 123
Au 31 décembre	-12 243	-24 859	-5 854			-42 956
VALEUR NETTE						
Au 1er janvier	7 159	12 486	1 716			21 361
Au 31 décembre	8 425	10 741	4 412			23 576

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2007 correspondent essentiellement aux variations induites par l'affectation du goodwill Ingenico Turquie. Ceci correspond à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées pour les montants bruts suivants:

Licences

Marques : 500 milliers d'euros

Technologie : 2 300 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 1 500 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentent un montant de 526 milliers d'euros correspondant à un peu moins de 6 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition d'Ingenico Turquie.

(en milliers d'euros)	2006			Avances et acomptes	Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles		
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	14 958	39 895	3 584		58 437
Investissements	151	3 091	308		3 550
Cessions	-301				-301
Variation de périmètre (*)	4 745	0	1 963		6 708
Différences de conversion	-921	-1 630	15		-2 536
Autres	442	-562	78		-42
Au 31 décembre	19 074	40 794	5 947		65 816
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-10 419	-24 521	-3 584		-38 524
Amortissements	-2 837	-4 487	-570		-7 894
Cessions et Pertes de valeur					
Variation de périmètre (*)	-581	7	-38		-612
Différences de conversion	579	1 406	5		1 990
Autres	1 344	-714	-45		585
Au 31 décembre	-11 915	-28 308	-4 232		-44 455
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	4 539	15 374	0		19 913
Au 31 décembre	7 159	12 486	1 716		21 361

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2006 correspondent essentiellement aux variations induites par l'affectation du goodwill MoneyLine. Ceci correspond à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées pour les montants bruts suivant :

Licences

Marques : 748 milliers d'euros

Technologie : 3 255 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 1 963 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentent un montant de 176 milliers d'euros correspondant à deux mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Moneyline.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	2008				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	897	31 977	15 723	22	48 619
Investissements	438	6 874	5 366	761	13 439
Cessions	-379	-5 394	-1 433		-7 206
Variation de périmètre	297	6 133	3 165	96	9 690
Différences de conversion	-21	-2 977	-2 056	1	-5 054
Autres	170	-735	2 596	-40	1 990
Au 31 décembre	1 402	35 878	23 361	840	61 480
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-512	-20 360	-9 918		-30 791
Amortissements	-118	-5 193	-2 966		-8 277
Cessions et Pertes de valeur	176	4 905	754		5 834
Variation de périmètre	-82	-3 930	-1 718		-5 730
Différences de conversion	20	1 777	1 195		2 991
Autres	-94	287	-338		-146
Au 31 décembre	-611	-22 515	-12 993		-36 118
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	385	11 617	5 804	22	17 829
Au 31 décembre	791	13 363	10 367	840	25 361

(en milliers d'euros)	2007				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	842	37 105	18 858	46	56 852
Investissements	89	5 780	2 345	24	8 238
Cessions	-33	-10 033	-6 246		-16 312
Variation de périmètre		290	855		1 144
Différences de conversion	-1	-1 396	89		-1 308
Autres		232	-178	-48	6
Au 31 décembre	897	31 977	15 723	22	48 619
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-395	-26 656	-13 000		-40 051
Amortissements	-150	-4 379	-1 999		-6 528
Cessions et Pertes de valeur	33	9 758	5 458		15 249
Variation de périmètre		-34	-524		-558
Différences de conversion		951	-30		921
Autres			176		176
Au 31 décembre	-512	-20 360	-9 918		-30 791
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	447	10 449	5 858	46	16 801
Au 31 décembre	385	11 617	5 804	22	17 829

(en milliers d'euros)	2006				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	1 427	38 094	17 721	32	57 273
Investissements	253	3 611	2 285	46	6 195
Cessions	-1 006	-2 472	-2 696		-6 174
Variation de périmètre		1 165	1 256		2 420
Différences de conversion	0	-1 360	-1 054		-2 415
Autres	169	-1 931	1 346	-32	-448
Au 31 décembre	842	37 105	18 858	46	56 852
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	-1 152	-26 968	-12 066		-40 186
Amortissements	241	-3 516	-2 047		-5 322
Cessions et Pertes de valeur	648	2 093	2 270		5 012
Variation de périmètre	-24	-974	-756		-1 754
Différences de conversion	0	1 304	814		2 119
Autres	-107	1 404	-1 216		81
Au 31 décembre	-395	-26 656	-13 000		-40 051
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	275	11 126	5 655	32	17 087
Au 31 décembre	447	10 449	5 858	46	16 801

14. ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2006, 2007 et 2008, les actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnements versés, les titres de participation et autres créances rattachées non consolidées.

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Actifs financiers non courants	899	1 295	3 265
Total	899	1 295	3 265

15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2006, 2007 et 2008, les autres actifs non courants comprennent :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Autres actifs non courants	6 544	2 338	1 030
Total	6 544	2 338	1 030

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Créances supérieures à 1 an	3 740	2 042	466
Créances fiscales hors IS supérieures à 1 an	443	295	0
Créances d'IS supérieures à 1 an (carry back)	2 298	0	324
Charges constatées d'avance supérieures à 1 an	63	0	240
Total	6 544	2 338	1 030

16. STOCKS

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Matières premières et consommables	14 592	11 785	16 651
Produits finis	48 024	50 816	76 312
Dépréciations Mat. Prem. et consommables	-5 932	-4 065	-3 825
Dépréciations Produits finis	-6 725	-6 064	-11 926
Montants Nets	49 960	52 472	77 211

L'augmentation des stocks est due principalement à l'intégration dans le périmètre de Sagem « terminaux de paiement ». L'augmentation des postes de créances et de dettes courantes ont la même origine.

17. CLIENTS ET CREANCES D'EXPLOITATION

Les clients et créances d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Fournisseurs : avances & acomptes versés	1 567	3 513	5 659
Créances clients sur ventes de biens et services	119 834	132 943	163 428
Créances sur personnel & organismes sociaux	130	166	100
Créances fiscales - hors IS	4 122	4 293	8 861
Comptes courants - actif		70	257
Autres créances	2 586	1 828	3 246
Dépréciations pour créances douteuses	-2 112	-3 737	-4 047
Dépréciations sur autres créances	-144	-138	-114
Total	125 983	138 938	177 390

La balance âgée des créances commerciales se présente ainsi :

	2008				
	Clôture	Non échus	< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Créances clients	163 428	130 812	23 058	2 327	7 232
Dépréciations pour créances douteuses	-4 047	-165	-223	-537	-3 122
Net	159 381	130 647	22 835	1 790	4 109

	2007				
	Clôture	Non échus	< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Créances clients	132 943	98 155	28 686	1 797	4 304
Dépréciations pour créances douteuses	-3 737	-53	-35	-174	-3 474
Net	129 206	98 102	28 651	1 623	830

	2006				
	Clôture	Non échus	< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Créances clients	119 834	76 899	26 782	9 291	6 862
Dépréciations pour créances douteuses	-2 112	-325	-127	-52	-1 608
Net	117 722	76 574	26 655	9 239	5 254

18. AUTRES ACTIFS COURANTS ET CREANCES D'IMPOT

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Charges constatées d'avance	5 486	6 748	3 536
Intérêts courus sur créances et prêts	315	170	0
Prêts, cautionnements et autres créances			41
Total	5 802	6 917	3 577
Etat, Impôt sur les bénéfices	506	4 111	8 602

19. ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Le groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2008 de processus conduisant à la cession d'activités ou de filiales significatives.

20. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Nombre d'actions en circulation

	2006	2007	2008
Emises au 1er Janvier	29 924 312	32 108 576	32 930 070
Emises dans le cadre des options exercées et des distributions de dividendes	301 500	450 430	135 342
Emises dans le cadre de l'opération de fusion Moneyline	1 882 764		
Emises dans le cadre de l'opération d'acquisition de Planet Ôdeme		271 064	
Emises dans le cadre de l'opération d'acquisition de Sagem terminaux de paiement			10 663 046
Emises dans le cadre de l'opération de conversion des Océanes			4 063 216
Emises dans le cadre de distribution d'actions gratuites		100 000	
Emises au 31 Décembre	32 108 576	32 930 070	47 791 674
Actions propres au 31 Décembre	782 829	634 332	1 624 290

Les actions d'INGENICO ont une valeur nominale de 1€. Le capital social autorisé au 31 Décembre 2008 consiste en 47.791.674 actions.

Actions propres

(en euros)	2007	Acquisitions	Cessions	Autres (*)	2008
Nombres de titres	634 332	3 350 504	-1 881 447	-479 099	1 624 290
Valeur	17,06	16,86	17,09	16,40	16,81
Total	10 823 149	56 478 556	-32 147 452	-7 857 130	27 297 123

(en euros)	2006	Acquisitions	Cessions	Autres (*)	2007
Nombres de titres	782 829	498 595	-459 154	-187 938	634 332
Valeur	15,31	19,92	-19,47	11,47	17,06
Total	11 986 536	9 932 627	-8 941 152	2 154 862	10 823 149

(en euros)	2005	Acquisitions	Cessions	Autres	2006
Nombres de titres	319 310	800 690	-337 171	0	782 829
Valeur	12,14	16,63	16,72	0	15,31
Total	3 876 136	13 317 589	-5 637 499	0	11 986 536

Actions acquises pour être attribuées ou annulées

- En 2008, il a été fait usage de deux autorisations par le conseil d'administration afin d'acheter des titres sur le marché (hors contrat de liquidité):

- celle donnée par l'assemblée du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décisions du conseil des 19 septembre 2007 et 23 janvier 2008)

- celle donnée par l'assemblée du 15 mai 2008 qui s'est substituée à l'autorisation du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décision du conseil du 15 mai 2008)

250.000 actions propres ont été acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros dans le dessein de réduire le capital.

986.143 actions propres ont été acquises en 2008 au prix moyen de 18,95 euros dans le but de servir les plans d'attributions d'actions gratuites.

Sur le portefeuille d'actions propres, 479.099 actions propres ont été prélevées en 2008 dont 462.217 actions destinées aux bénéficiaires des plans d'attributions d'actions gratuites arrivant à échéance et 16.882 actions pour servir la conversion des océanes.

- En 2007, aucune action n'a été achetée dans le cadre de la résolution de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007.

(*) 60.290 actions propres ont été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'action gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo. 127.648 actions ont été prélevées pour servir une conversion en action existante demandée par un obligataire (Océane) en décembre 2007.

Le portefeuille des actions propres est au 31 décembre 2007 de 544.832 actions au cours moyen de 16,44 €.

- En 2006, 483.460 actions avaient été achetées au cours moyen de 16,84 € durant l'année 2006.

Le portefeuille des actions achetées en nom propre était au 31 décembre 2006 de 732.770 actions au cours moyen de 15,16 €.

Actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2004

- En 2008, 2.114.361 actions ont été acquises au cours moyen de 15,84 € et 1.881.447 actions ont été vendues au cours moyen de 17,09 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité est de 322.414 actions au 31 décembre 2008.

- En 2007, 498.595 actions ont été acquises au cours moyen de 19,92 € et 459.154 actions ont été vendues au cours moyen de 19,47 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 89.500 actions au 31 décembre 2007.

- En 2006, 317.230 actions ont été acquises au cours moyen de 16,32 € et 337.171 actions vendues au cours moyen de 15,45 €.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 50.059 actions au 31 décembre 2006.

Plan d'options de souscription d'actions et actions gratuites

Caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2008

Les principales caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

a) Plans d'option de souscription d'actions

L'assemblée des actionnaires a autorisé le 4 mai 2000 et le 18 octobre 2004 le conseil d'administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs pendant un délai respectif de 5 ans et 24 mois des options donnant droit à la souscription d'actions.

En 2007, suite à un ajustement, réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.904 options supplémentaires ont été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement). Compte tenu de cet ajustement et des levées d'options intervenues, le nombre d'options existantes au 31 décembre 2007 est de 700.386.

Aucun nouveau plan de souscription d'actions n'a été mis en place dans le courant de l'année 2008. Le nombre d'options existantes au 31 décembre 2008 est de 557.002.

Tranche A :

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le président du Conseil d'administration a attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite Tranche A, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche A, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche A a été fixé à 5,67 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003.

Tranche B :

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2003 a attribué une deuxième tranche d'options, dite Tranche B, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche B, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche B a été fixé à 8,46 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (25 juillet 2003).

Tranche C :

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 a attribué une troisième tranche d'options dite Tranche C, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche C, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription.

Le prix de souscription de la Tranche C a été fixé à 10,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004).

Tranche D :

Le Conseil d'administration du 10 juin 2004 a attribué une quatrième tranche d'options dite Tranche D, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche D, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche D a été fixé à 11,04 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (10 juin 2004).

Tranche E :

Le Directeur Général agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la société en date du 8 juillet 2004, a attribué une cinquième tranche d'options, dite Tranche E et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche E, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche E a été fixé à 13,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 8 juillet 2004.

Tranche F :

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 a attribué une nouvelle tranche d'options dite Tranche F, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche F, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche F a été fixé à 11,68 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution.

Tranche H :

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 a attribué, en date du 19 octobre 2005, une nouvelle tranche d'options dite Tranche H, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche H, le nombre d'options attribués à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche H a été fixé à 11,62 euros représentant la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution sans décote.

Pour tous les plans ci-dessus, les conditions de souscription sont la présence dans l'entreprise pendant 3 ans à compter de la date d'attribution.

b) Actions gratuites

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2005 a autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, à des salariés ou mandataires du groupe, dans la limite de 2 % du capital social de la société au jour de l'assemblée soit 596.052 actions. Cette limite a été portée à 599.046 actions par l'Assemblée générale du 05 mai 2006, représentant 2 % du capital.

Au 31 décembre 2005, il avait été attribué 65.000 actions dont 10.000 au Président, 50.000 au Directeur Général.

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2006 a autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre à des salariés ou mandataires du groupe, dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration soit 898.569 actions.

Au 14 décembre 2005, 100.000 actions gratuites ont été attribuées au Directeur Général, M. Amedeo d'ANGELO, réparties en attributions trimestrielles sur 2006 du quart de ce montant à la fin de chaque trimestre.

Le 15 mars 2006, le conseil d'administration a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites aux managers clés de la Société : 635.000 actions ont été ainsi attribuées en plusieurs sous groupes à 41 bénéficiaires. Sur cet ensemble, 150.000 actions ont été attribuées à des membres du comité exécutif. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans et à condition qu'à cette date, le bénéficiaire soit toujours employé du Groupe Ingenico. Les actions doivent être conservées par les bénéficiaires pendant une nouvelle période de 2 ans après leur acquisition.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place dans le courant de l'année 2007. Suite à un ajustement réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.522 actions gratuites supplémentaires ont été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 Juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

Lors du conseil d'administration du 17 juillet 2007, il a été attribué 100.000 actions gratuites au Directeur Général, M. Philippe LAZARE, réparties en attributions trimestrielles de 25% par trimestre.

M. Jacques STERN s'est vu attribué 15.000 actions gratuites à partir de sa date de nomination en tant que Président du conseil d'administration.

60.290 actions propres ont été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance et concernant MM. ZNATY et d'ANGELO.

100.000 actions ont été créées par augmentation de capital et prélèvement sur la prime d'émission pour servir le plan d'attribution tombant à échéance le 14 décembre 2009 et concernant M. Amedeo d'ANGELO.

Le conseil d'administration du 23 janvier 2008 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, faisant usage de l'autorisation de l'assemblée du 5 mai 2006 et de celle alors à venir de l'assemblée du 14 mars 2008.

Compte tenu de ces attributions et des départs et arrivées d'autres attributaires intervenus dans la période, le nombre d'actions gratuites existantes est de 880.096 au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2007, il restait 637.457 actions gratuites attribuées.

Evolution des plans d'options sur titre et actions de la période

2008							
	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	119 634	0	9 792	0	109 842	8	5,64 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	8,42 €
Tranche C	41 000	0	15 042	0	25 958	8	10,88 €
Tranche D	100 456	0	100 456	0	0	8	10,99 €
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	93 507	0	0	0	93 507	8	11,62 €
Tranche H	345 789	0	10 052	8 042	327 695	8	11,56 €
Actions Gratuites	637 457	775 000	462 217	70 144	880 096		
Total	1 337 843	775 000	597 559	78 186	1 437 098		

(1) dont 229.307 exerçables au 31 décembre 2008

2007							
	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	427 500	747	287 613	21 000	119 634	8	5,67 €
Tranche B	10 000	24	10 024		0	8	8,46 €
Tranche C	55 000	244	11 244	3 000	41 000	8	10,93 €
Tranche D	100 000	456		0	100 456	8	11,04 €
Tranche E	0	0			0	8	13,93 €
Tranche F	129 500	566	13 053	23 506	93 507	8	11,68 €
Tranche H	395 000	1 867	15 078	36 000	345 789	8	11,62 €
Actions Gratuites	760 000	158 522	160 290	120 775	637 457		
Total	1 877 000	162 426	497 302	204 281	1 337 843		

(1) dont 354.597 exerçables au 31 décembre 2007

	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	684 500		213 000	44 000	427 500	8	5,67 €
Tranche B	10 000				10 000	8	8,46 €
Tranche C	127 500		52 500	20 000	55 000	8	10,93 €
Tranche D	110 000			10 000	100 000	8	11,04 €
Tranche E	0				0	8	13,93 €
Tranche F	172 000		3 000	39 500	129 500	8	11,68 €
Tranche H	425 000		5 000	25 000	395 000	8	11,62 €
Actions Gratuites	165 000	635 000	0	40 000	760 000		
Total	1 694 000	635 000	273 500	178 500	1 877 000		

(1) dont 437.500 exercables au 31 décembre 2006

Juste valeur des options attribuées

Ingenico a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Pour les stocks options :

La valeur de départ de l'action est prise à la date d'attribution.

La volatilité considérée est la volatilité historique calculée sur une période de 1 an précédant la date d'attribution, à l'exception des plans A et B pour lesquels la volatilité considérée a été établie sur la base d'une analyse multicritères portant sur la volatilité implicite d'instruments financiers à la date de calcul.

La courbe de taux d'intérêt est calculée à partir des taux monétaires et des taux swaps de Bloomberg.

Pour les attributions gratuites d'actions :

La juste valeur est constituée par le cours de l'action à leur date d'attribution.

Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche H
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (€)	6,43	8,91	12,53	14,39	15,45	11,1	12,24
Prix d'exercice (€)	5,67	8,46	10,93	11,04	13,93	11,68	11,62
Volatilité attendue (%)	61,83%	54,69%	41,32%	41,28%	40,28%	38,71%	38,55%
Durée de vie de l'option (an)	8	8	8	8	8	8	8
Taux de dividendes attendu	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Incidence sur les états financiers

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur, la charge reconnue en résultat opérationnel courant au titre des attributions d'options et d'actions gratuites s'élève sur l'exercice 2008 à -8.514 milliers d'euros.

Sur 2007, la charge était la suivante :

- Stocks options : 996 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 415 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.
- Attributions gratuites d'actions : 5.028 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

Sur 2006, la charge était la suivante :

- Stocks options : 1.366 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 304 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.
- Attributions gratuites d'actions : 4.205 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

21. RESULTAT PAR ACTION

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de l'exercice.

	2006	2007	2008
Résultat de la période part du Groupe (en milliers d'euros)	15 984	39 447	36 683
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	29 791 844	31 738 076	44 010 097
Résultat de base par action (en euros)	0,54	1,24	0,83

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de tous les instruments dilutifs.

Au 31 décembre 2008, les instruments dilutifs comprennent les options de souscription d'actions et les actions gratuites.

Il convient de noter qu'à l'issue de la procédure de remboursement anticipé de la totalité des Océanes, lancée le 21 janvier 2008 et échue le 21 février 2008, INGENICO avait procédé au remboursement de 7.974 Océanes non converties et avait répondu à la demande de conversion de 4.043.021 Océanes par l'émission de 4.063.236 actions nouvelles. Par conséquent, il n'existe plus aucun instrument anti-dilutif au 31 décembre 2008.

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Résultat de la période part du Groupe	15 984	39 447	36 683
Résultat de la période part du Groupe dilué	15 984	39 447	36 683
Nombre moyen pondéré d'actions existantes	29 791 844	31 738 076	44 010 097
Incidence des instruments dilutifs :			
- exercice des options de souscriptions d'actions et actions gratuites	611 410	918 580	781 281
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	30 403 254	32 656 656	44 791 378
Résultat dilué par action (en euros)	0,53	1,21	0,82

22. DETTES FINANCIERES NETTES

Pour le Groupe INGENICO, les dettes financières nettes sont représentées par les dettes financières à court et à long terme diminuées des placements réalisables à court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 625	87 479	142 770
Placements	58 736	21 338	2 847
Dettes financières	-159 403	-111 273	-68 167
Dettes financières nettes	-33 042	-2 457	77 450

Les placements pour un montant de 2.847 milliers d'euros correspondent à des actifs financiers courants de gestion de trésorerie pour 1.084 milliers d'euros comptabilisés selon l'option de juste valeur. Le solde soit 1.763 milliers d'euros est classifié comme actif disponible à la vente (cf. règles et méthodes comptables).

Détail de la trésorerie et des placements à court terme

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 018	42 811	44 484
OPCVM classés en trésorerie	9 607	44 668	98 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 625	87 479	142 770
OPCVM et autres investissements classés en placement	58 736	21 338	2 847
Trésorerie et placements	126 361	108 817	2 847

La variation des placements à court terme (OPCVM) et autres investissements classés en trésorerie et placement s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Solde au 1er janvier	82 215	68 343	66 005
Augmentations / Achats	27 384	47 171	53 412
Diminutions / Ventes	-44 336	-47 456	-14 088
Différence de conversion	-35	-33	-39
Autres mouvements	3 115	-2 020	-4 158
Solde au 31 décembre	68 343	66 005	101 133

Les OPCVM sont classés en trésorerie dès lors qu'ils répondent à la définition d'IAS 7. A défaut, ils sont classés en placements.

Détail des dettes financières

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes financières dont la durée est inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	70 054	56 302	
Dettes bancaires	8 214	151	0
Billets de Trésorerie	40 000	24 549	59 674
Dettes liées aux contrats de location-financement	2 828	2 913	1 340
Autres dettes financières	204	217	4
Dettes financières à long terme	121 300	84 132	61 018
Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)		5 206	
Dettes bancaires ou assimilées	12 677	2 878	2 002
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 142	1 769	1 433
Concours bancaires et autres dettes financières	24 284	17 288	3 714
Dettes financières à court terme	38 103	27 142	7 149
Total des dettes financières	159 403	111 273	68 167

Le 4 mai 2005, INGENICO avait émis 5.194.806 Océanes à échéance le 1^{er} janvier 2012.

Sur la période du 31 décembre 2007 au 14 janvier 2008, INGENICO avait procédé au rachat de 1.000.000 d'Océanes et à la remise de 144.530 actions auto-détenues pour satisfaire les demandes de conversion de 143 811 océanes.

Au 21 février 2008, à l'issue de la procédure de remboursement anticipé de la totalité des Océanes, lancée le 21 janvier 2008, INGENICO avait procédé au remboursement de 7.974 Océanes non converties et avait répondu à la demande de conversion de 4.043.021 océanes par l'émission de 4.063.236 actions nouvelles.

Durant le 1^{er} semestre 2007, INGENICO avait remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 millions d'euros contracté en 2005. Sur la même période, le Groupe avait également mis en place un nouveau financement. Au 31 décembre 2008, INGENICO a utilisé la tranche A en totalité pour un montant de 60 millions d'euros. (Une information complémentaire sur la mise en place de ce financement est présentée en note 4 : gestion des risques financiers).

2) Dettes bancaires et billets de trésorerie

Au 31 décembre 2008, le montant des dettes bancaires et billets de trésorerie correspond au tirage de la tranche A (60 millions d'euros) du refinancement mis en place en mai 2007.

Au 31 décembre 2007, le montant des dettes bancaires et billets de trésorerie correspondait essentiellement à l'utilisation partielle de la tranche A du refinancement mis en place en mai 2007.

Au 31 décembre 2006, les dettes bancaires correspondaient essentiellement au principal de l'emprunt moyen terme souscrit au mois de juin 2005 (18,5 millions d'euros) et au tirage en totalité d'un billet de trésorerie de 40 millions d'euros.

3) Concours bancaires

Au 31 décembre 2008, les concours bancaires (3,6 millions d'euros) sont répartis principalement sur le Brésil, la Grande-Bretagne et la France.

Au 31 décembre 2007, les concours bancaires (17,3 millions d'euros) étaient répartis principalement sur l'Italie, la France et le Brésil.

Au 31 décembre 2006, les concours bancaires (24,3 millions d'euros) étaient répartis entre la France, le Brésil, l'Italie et la Grande Bretagne.

4) Dettes liées aux contrats de location financement

Les dettes relatives aux contrats de location financement concernent principalement des contrats de location-financement sur l'Espagne (Sabadell) et depuis 2007 sur l'Italie (Easy Leasing).

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

Taux d'intérêts et échéances

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	2008			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
OCEANES							
	Ingenico SA Oceane						
	Total						
Dettes bancaires	Ingenico SA (billet de trésorerie)	59 674	Euribor 1 mois + 60 pts			59 674	
	Ingenico Barcelona SA	148	Prêt subventionné 0%	148			
	Planet Elektronik Sanayi						
	Planet Odeme Sistem						
	Landi	1 703	Taux fixe entre 2,88% et 6,03%	1 703			
	Total	61 525		1 851		59 674	
Dettes liées au contrat de location financement	Ingenico SA						
	Ingenico Do Brasil Ltda						
	Ingenico Iberia	1 587	Taux fixe de 7%	1 019		512	56
	Ingenico Hungary	17		7		10	
	Ingenico Pacific	2		2			
	Planet Elektronik Sanayi						
	Planet Odeme Sistem	1			1		
	Italia SpA	1 149	Euribor 3 mois + 250 pts	401	698	50	
	Matsu	4		4			
	Total	2 760		1 433	699	572	56
Concours bancaires	Ingenico SA	98	Euribor 1 mois + 30 pts	98			
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 550	Ptax + 0,20% à +1,55% par mois	2 550			
	Italia SpA						
	Ingenico UK	902		902			
	Ingenico Data systems SA						
	Total	3 550		3 550			
Autres dettes financières	Ingenico SA	154	Euribor 1 mois + 60 pts	150	4		
	Ingenico Do Brasil Ltda	13			13		
	Total	167		150	17		
Interêts courus sur emprunts	Ingenico SA	165	Euribor 1 mois + 60 pts	165			
	Total	165		165			
Total des dettes financières		68 167		7 149	716	60 246	56

(en milliers d'euros)	Montant	Taux moyen annuel	2007				
			Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans	
OCEANES	Ingenico SA Oceane	61 508	5,67%	5 206		56 302	
	Total	61 508		5 206		56 302	
Dettes bancaires	Ingenico SA (billet de trésorerie)	24 549	Euribor 3 mois + 60 pts			24 549	
	Ingenico Barcelona SA	312		161	151		
	Planet Elektronik Sanayi	1		1			
	Planet Odeme Sistem	542	Variable 3 mois	542			
	Total	25 404		704	151	24 549	
Dettes liées au contrat de location financement	Ingenico SA	126			126		
	Ingenico Do Brasil Ltda	137	20,88%		137		
	Ingenico Iberia	2 672	7%	1 133	1 071	286	182
	Ingenico Hungary	32		7	7	18	
	Ingenico Pacific	3	10,12%	3			
	Planet Elektronik Sanayi	52	10,21%		52		
	Planet Odeme Sistem	280	10,21%		280		
	Italia SpA	1 309		626	683		
	Total	4 611		1 769	2 356	304	182
Concours bancaires	Ingenico SA	4 209	Eonia + 40 pts	4 209			
	Ingenico Do Brasil Ltda	4 495	18,48%	4 495			
	Italie SpA	8 476	4,80%	8 476			
	Ingenico UK	86	6%	86			
	Ingenico Data systems SA	1		1			
	Total	17 267		17 267			
Autres dettes financières	Ingenico SA	204			204		
	Ingenico Data Systems SA	13			13		
	Ingenico Electronic Equipment	39			39		
	Planet Odeme Sistem	31			31		
	Total	287			287		
Interêts courus sur emprunts	Ingenico SA	1 910	2,75%	1 910			
	Iberia	286		286			
	Total	2 196		2 196			
Total des dettes financières		111 273		27 142	2 794	81 155	182

(en milliers d'euros)	Montant	Taux moyen annuel	2006				
			Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans	
OCEANES	Ingenico SA	70 054	5,67%				70 054
	Total	70 054					70 054
Dettes bancaires	Ingenico SA (billet de trésorerie)	58 504	Euribor 3 mois + 95 pts	10 592	7 912	40 000	
	Barcelona	1 796		1 494	151	151	
	Iberia	578	7%	578			
	Autres	13		13			
	Total	60 891		12 677	8 063	40 151	
Dettes liées au contrat de location financement	Ingenico SA	135			135		
	Brésil	325	entre 14 et 20% par an		315	10	
	Iberia	3 444	7%	1 128	2 208	108	
	Hongrie	39		7	7	21	4
	Ingenico Pacific	27		7	20		
	Total	3 970		1 142	2 685	139	4
Concours bancaires	Ingenico SA	9 458	Eonia + 40 pts	9 458			
	Brésil	2 371	entre 14 et 20% par an	2 371			
	Italie SpA	7 770	Euribor 3 mois + 80 pts	7 770			
	Ingenico UK	4 627	6%	4 627			
	Ingenico Data Systems SA	1		1			
	DSI International SA	1		1			
	Ingenico Colombia	56		56			
	Total	24 284		24 284			
Autres dettes financières	Ingenico SA	204			204		
	Total	204			204		
Total des dettes financières		159 403		38 103	10 952	40 290	70 058

Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

	2006	2007	2008
Euro	151 958	105 575	62 975
Dollar US	2 753		
Livre Sterling	4 627	86	906
Autres devises	65	5 612	4 286
Total des dettes financières	159 403	111 273	68 167

Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières
Solde au 01 Janvier 2006	175 007
Nouveaux emprunts	320
Remboursements	-21 670
Variation des tirages sur lignes de crédit	6 161
Différence de conversion	-352
Autres mouvements	-311
Variation de périmètre	246
Solde au 31 Décembre 2006	159 403
Nouveaux emprunts	26 842
Remboursements	-69 408
Variation des tirages sur lignes de crédit	-7 135
Différence de conversion	193
Autres mouvements	224
Variation de périmètre	1 154
Solde au 31 Décembre 2007	111 273
Nouveaux emprunts	63 153
Remboursements	-35 378
Variation des tirages sur lignes de crédit	-12 885
Différence de conversion	-912
Autres mouvements	-57 092
Variation de périmètre	8
Solde au 31 Décembre 2008	68 167

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Juste valeur des instruments dérivés à la clôture

(en milliers d'euros)	Couverture des risques de taux			Couverture des risques de change		
	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008
Actif courant	179	8	9	786	266	153
Passif courant				-141	-1 713	-2 472
Total	179	8	9	645	-1 447	-2 319

Ventilation des instruments par politique d'investissement

(en milliers d'euro)	2006	2007	2008
<i>Instruments qualifiés de couverture de flux futurs (cash Flow Hedge)</i>			
Contrats de change à terme	643	-1 374	-1 550
Swaps de taux	179	8	9
<i>Instruments non désignés en couverture de flux futurs</i>			
Options de change	2	63	
Contrats de change à terme et swaps de taux		-136	-769
Total	824	-1 439	-2 310

Les variations de valeur des instruments de couverture inefficace ou des parties inefficaces d'instruments de couverture éligible à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement en résultat financier. Elles sont principalement liées aux différentiels de taux d'intérêts entre la devise des éléments couverts et l'euro.

24. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La variation des provisions pour retraite et engagements assimilés se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2007	Différence de conversion et autres mouvements	Dotations	Reprise	Variation de périmètre	Ecarts actuariels	Solde au 31 décembre 2008
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs							
- Royaume Uni	4 040	-660	151			-1795	1 735
Provisions sur autres régimes de retraites à prestations définies non couverts							
-Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie, Turquie)	2 074	-220	495	-340	1031	0	3 041
Total	6 114	-880	646	-340	1 031	-1 795	4 776

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2006	Différence de conversion et autres mouvements	Dotations	Reprise	Variation de périmètre	Ecarts actuariels	Solde au 31 décembre 2007
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs							
- Royaume Uni	5 927	-401	68			-1553	4 040
Provisions sur autres régimes de retraites à prestations définies non couverts							
-Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie, Turquie)	1 628		820	-374			2 074
Total	7 555	-401	888	-374	0	-1 553	6 114

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2005	Différence de conversion et autres mouvements	Dotations	Reprise	Variation de périmètre	Ecarts actuariels	Solde au 31 décembre 2006
Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs							
- Royaume Uni	7 073	126	283			-1555	5 927
Provisions sur autres régimes de retraites à prestations définies non couverts							
-Provision pour indemnités de départ à la retraite (France, Italie)	1 018		408	-72	274		1 628
Total	8 091	126	691	-72	274	-1 555	7 555

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

1) Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne, Italie et Espagne), aux Etats Unis ainsi que dans les pays d'Asie Pacifique. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2) Régimes à prestations définies.

Il existe deux natures de régime à prestations définies comptabilisées dans les provisions pour retraites et engagements assimilés :

- les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent au Royaume-Uni
- les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays concernés sont la France, l'Italie et la Turquie.

Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs

Analyse des engagements

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISES AU BILAN			
Dette	17 812	16 150	9 642
Juste valeur des actifs de couverture	11 885	12 109	7 907
Engagements nets	5 927	4 040	1 735
Reflétés au bilan comme suit			
Montant à l'actif			
Montants au passifs	5 927	4 040	1 735
Engagements nets	5 927	4 040	1 735

Les variations des années 2006, 2007 et 2008 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006			2007			2008		
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Net	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Net	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Net
au 31 décembre N-1	16 515	9 443	7 073	17 812	11 885	5 927	16 150	12 109	4 040
Cout des services rendus	1 089		1 089	865	-1	866	601		601
Cout financier	807		807	914		914	874		874
Rendement attendu des actifs		689	-689		859	-859		655	-655
Prestations versés aux salariés		924	-924		853	-853		669	-669
Contributions aux plans	337	337		298	298		235	235	
Paiements	-293	-293		-304	-304		-169	-169	
Ecart actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	-997	557	-1 555	-1 944	-391	-1 553	-4 879	-3 083	-1 795
Différences de conversion	354	228	126	-1 491	-1 090	-401	-3 169	-2 509	-660
Autres variations									
Au 31 décembre N	17 812	11 885	5 927	16 150	12 109	4 040	9 643	7 907	1 735

Le Groupe applique IAS 19 révisée, et en conséquence les écarts actuariels sont constatés en totalité dans les capitaux propres.

Les effectifs représentent 255 salariés en activité au Royaume Uni au 31 décembre 2008, contre 221 au 31 décembre 2007 et 216 au 31 décembre 2006.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation des engagements de 6,60% en 2008 (5,75% en 2007 et 5,10% en 2006) ;
- taux d'augmentation des salaires de 2,80% en 2008 (3,30 % en 2007 et 3,10% en 2006) ;
- rendements attendus des actifs de 3,70% en 2008 (4,40% en 2007 et 5,10% en 2006).

Provisions sur régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs

La dette actuarielle représente au 31 décembre 2008 : 3.041 milliers d'euros (2.074 milliers d'euros en 2007 et 1.628 milliers d'euros au 31 décembre 2006).

Le coût des régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs peut être détaillé comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Coût des services rendus	336	446	155
Prestations versées aux salariés			
Coût des régimes de retraites non couverts par des actifs	336	446	155

Les effectifs représentent 714 salariés en activité, principalement en France.

(en nombre de salariés hors intérimaires)	2006	2007	2008
France	244	318	560
Italie	45	44	54
Turquie		88	100
Total	289	450	714

25. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2008	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Provisions pour pensions et retraite	6 115	-664	1 031	646	-191	0	-2 161	4 776
Provisions pour garantie	7 092	-1 219	1 536	7 777	-5 562	0	-319	9 305
Provisions pour litiges et réclamations	5 303	-395	4 131	1 737	-1 917	-1 190	0	7 669
Provisions pour restructuration	1 307	-76	0	419	-505	-25	0	1 120
Autres provisions	3 274	-18	951	4 320	-5 333	-332	-1	2 861
Total autres provisions	16 976	-1 708	6 618	14 253	-13 317	-1 547	-320	20 955

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2007	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Variations de périmètre et Autres	Solde au 31 décembre 2007
Provisions pour garantie	2 886	-330		8 216	-4 008	0	328	7 092
Provisions pour litiges et réclamations	3 487	-72		2 895	-1 893	-516	1 402	5 303
Provisions pour restructuration	2 139	-20		577	-733	0	-656	1 307
Autres provisions	511	-4		3 004	-169	0	-69	3 274
Total	9 023	-426		14 691	-6 803	-516	1 005	16 976

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2006	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Variations de périmètre et Autres	Solde au 31 décembre 2006
Provisions pour garanties	7 288	-34		802	-5 406	0	236	2 886
Provisions pour litiges et réclamations	4 942	0		593	-1 517	-2 672	2 141	3 487
Provisions pour restructuration	65	-1		2 068	-13	0	20	2 139
Autres provisions	408	-17		268	-96	0	-52	511
Total	12 702	-52		3 731	-7 032	-2 672	2 345	9 023

Pour 2007 et 2008

(i) Garanties

La provision pour garanties correspond à une estimation des coûts attendus correspondant à la garantie annuelle concédée lors de la vente du produit.

(ii) Litiges et réclamations

INGENICO est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. Ingenico estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à des provisions sur risques contentieux prud'homoux.

Ingenico comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Pour 2006

Garanties

Une provision spécifique de 3.778 milliers d'euros avait également été prise en compte fin 2005 pour couvrir les coûts identifiés de réparation du problème technique rencontré lors du déploiement massif d'un nouveau produit. Cette provision spécifique est entièrement consommée au 31 décembre 2006.

Litiges et réclamations

La reprise de provision sans objet (- 2.672 milliers d'euros) correspond à la différence entre le montant provisionné en 2005 et la charge réellement décaissée enregistrée lors du règlement d'un important litige juridique durant le 1^{er} semestre.

Restructurations

La dotation de l'année correspond aux provisions constituées en Allemagne, France et Corée et sont relatives aux mesures de réorganisation que le Groupe a continué de mener en 2006.

En 2005, la majorité de la provision pour restructuration menée au cours du 2^{ème} semestre 2005 a été transférée au poste « charge à payer », les dépenses étant considérées comme certaines au 31 décembre.

26. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Dettes fournisseurs	74 260	88 849	96 950
Autres dettes d'exploitation	20 224	21 410	57 011
<i>Dont avances versées par les clients</i>	1 295	1 552	6 453
<i>Dont dettes fiscales</i>	5 300	6 367	10 443
<i>Dont dettes sociales</i>	11 155	13 182	21 435
<i>Autres</i>	2 473	309	18 680
Total	94 484	110 260	153 960

27. DETTES D'IMPOT COURANT

Au 31 décembre 2008, la dette d'impôt courant est essentiellement constituée de l'impôt à payer du fait de résultats fiscaux bénéficiaires de filiales du Groupe.

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
France			162
Canada	627	494	2 419
Espagne	128	657	
Angleterre	92	260	439
Irlande	26		3
Allemagne			416
Danemark			16
Finlande			231
Pologne			7
Italie	297	831	506
Turquie		37	345
Mexique	490		
USA	456		
Chine			639
Total	2 116	2 280	5 184

28. DETTES DIVERSES

Les dettes diverses s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Intérêts courus sur dettes	0	6	81
Autres dettes	10 928	10 048	24 326
Produits Constatés d'avance	26 348	25 155	23 473
Total	37 276	35 209	47 880

29. PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Le Groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2008 de processus conduisant à la cession d'activités ou de filiales significatives.

30. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2006	Au 31 Décembre 2007	Au 31 décembre 2008
Engagements reçus			
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Moneyline jusqu'au 1er Novembre 2007 ramenée à 1,500 k€ (au delà du 1er novembre 2007 et jusqu'à fin avril 2008)	2 000	1 500	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur Planet : échéance 12/07/2009 (dépôt du montant sur un compte sequestre pour un an, libérable pour moitié au bout de six mois, totalement libéré au 13 juillet 2008)	-	26 000	26 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Sagem Monetel : échéance le 14 mars 2010 (pas de compte séquestre)	-	-	50 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55% de Fujian Landi : échéance le 23 mai 2011 (montant de l'engagement 17 050 kUSD dont 500 kUSD déposé sur un compte séquestre)	-	-	12 251
Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition du fonds de commerce "Terminaux de Paiement" à Sagem Comunicaciones Iberica : échéance le 1er Janvier 2010	-	-	500
Indemnité d'assurance de départ en retraite	47	16	16
Cautions bancaires			30
Engagements donnés			
Cautions bancaires et locatives (en France, Chine, Espagne et Turquie)	385	2 531	4 126
Contrat de prestation de service avec un des actionnaires de l'ancien groupe Moneyline	1 020	665	309
Nantissement des titres de la filiale américaine "Ingenico Corp." en garantie de l'emprunt de refinancement 2005	56 250	56 250	56 250
Nantissement des titres MBS en garantie de l'emprunt BNP	72	-	-
Nantissement des titres d'Ingenico Corp. en garantie du nouvel emprunt de refinancement			
Garanties de passif données dans le cadre des cessions intervenues en 2006 :			
Debitek - échéance 01/04/2007	3 948	-	-
Ingenico sweden - échéance 30/04/2007	2 415	-	-
ITS - échéance 01/05/2007	2 800	-	-
Garanties de passif données dans le cadre des cessions intervenues en 2007 :			
Garantie de passif octroyée par Ingenico Pacific à Cabcharge dans le cadre de la cession de l'activité terminaux embarqués - échéance 27/06/2008	-	791	-

Au 31 décembre 2008, la Société a, dans le cadre de son activité, les engagements suivants :

- S'agissant des options d'achat ou de vente consenties par la société portant sur les actions de ses filiales, le Groupe détient un put investisseur qui pourrait aboutir au rachat des intérêts minoritaires de sa filiale Landi en Chine. Ce put a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 (voir note 6).
- Le Groupe s'est engagé pendant 3 ans à compter du 15 juillet 2008 à indemniser les salariés de la société INGENICO Barcelona dans les mêmes conditions que celles prévues dans le plan social réalisé; en cas de cession de l'activité Ingenico reste solidaire de ces paiements.
- Paiements futurs relatifs à des contrats non résiliables en location simple.

Le tableau ci-dessous indique, à l'issue de chaque année, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Engagements donnés sur location simple	13 681	18 843	34 444
Total	13 681	18 843	34 444

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2008 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	Total
N+1	1 511	5 251	746	1 065	686	100	9 358
N+2	1 248	5 063	531	766	496	80	8 184
N+3	1 169	4 881	127	456	258	7	6 898
N+4	883	3 894	67	470	207	0	5 521
N+5 et suivante	483	3 643	0	305	52	0	4 483
Total	5 294	22 732	1 470	3 061	1 699	187	34 444

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2007 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	Total
N+1	202	1 661	479	502	593	3 438
N+2	175	2 647	312	522	322	3 978
N+3	155	2 647	289	490	172	3 754
N+4	140	2 370	20	403	0	2 934
N+5 et suivante	0	4 740	0	0	0	4 740
Total	672	14 065	1 101	1 917	1 087	18 843

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2006 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe du Sud	Pacifique Asie	Amérique du Nord	Europe Centrale, Afrique, Moyen-Orient	Total
N+1	185	1 471	374	492	7	2 530
N+2	165	1 411	185	600	7	2 367
N+3	158	1 298	0	536	7	1 999
N+4	75	1 185	0	516	7	1 783
N+5 et suivante	118	4 740	0	132	12	5 001
Total	701	10 106	559	2 276	39	13 681

31. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiels entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

M. Jacques STERN a informé la Société qu'il détient indirectement avec son épouse 23,53 % de la société Cryptolog International, société fournisseur d'INGENICO. Le montant des facturations de cette société à la maison mère s'élève à 186 milliers d'euros en 2008 (293 milliers d'euros en 2007).

Les rémunérations et avantages relatifs au Président du conseil d'administration et au comité exécutif au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Rémunérations fixes	1102	1 446	2 193
Rémunérations variables	1073	667	1 644
Indemnités diverses		2 299	32
Stock options et attributions d'actions gratuites (coût du service comptabilisé)	1653	2 896	4 451
Total	3 828	7 308	8 320

32. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

33. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Description de l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'INGENICO a approuvé le 14 mars 2008 l'apport des activités de terminaux de paiement du Groupe Safran, portées par Sagem Sécurité, au profit d'INGENICO. L'apport de ces activités, ci-après dénommées Sagem Monétique, a été rémunéré par une augmentation de capital d'Ingenico au profit de Sagem Sécurité, au terme de laquelle cette dernière est devenue actionnaire d'Ingenico à hauteur de 22,37% des actions en circulation.

Périmètre de l'information pro forma

L'information pro forma présentée ci-après correspond au regroupement des activités d'INGENICO et de l'ensemble Sagem Monétique, lui-même constitué des sociétés suivantes :

- INGENICO France, ex Sagem Monétel SA (France)
- Sagem Defesa e Segurança do Brasil (Brésil)
- Sagem Denmark (Danemark)
- Manison (Finlande)
- Mynt Bétal (Norvège)
- Sagem Monétel GmbH (Allemagne)
- Matsu (Royaume-Uni)

Les activités de Sagem Monétique sont incluses dans les comptes consolidés d'INGENICO à compter du 1^{er} avril 2008. Ainsi, le compte de résultat consolidé d'INGENICO au 31 décembre 2008 inclut 9 mois d'activité de Sagem Monétique.

Le compte de résultat pro forma non audité présenté ci-après correspond au regroupement des activités d'INGENICO et de l'ensemble Sagem Monétique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Base de présentation

Cadre réglementaire

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité est présenté en application de l'Instruction N° 2005-11 du 13 décembre 2005, Annexe II, de l'Autorité des Marchés Financiers indiquant qu'en cas de variation de taille supérieure à 25 % de la société absorbante, une information pro forma doit être présentée.

Ces informations financières pro forma non auditées ont été établies conformément aux dispositions de l'annexe II « module d'information financière pro forma » du Règlement n° 809/2004 de la Commission Européenne, et conformément aux recommandations émises par le CESR en février 2005 concernant la préparation des informations financières pro forma visées par ce Règlement n° 809/2004 sur les prospectus ainsi qu'en application de l'Instruction n°2007-05 du 2 octobre 2007 de l'Autorité des marchés financiers.

Ajustements pro forma

Les ajustements pro forma afférents au compte de résultat consolidé pro forma non audité sont calculés en retenant l'hypothèse que l'opération a été réalisée le 1^{er} janvier 2008.

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité est présenté exclusivement à titre d'illustration et ne constitue pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière de la société consolidée qui aurait été obtenue si l'opération était effectivement intervenue à la date indiquée (1^{er} janvier 2008). Représentant une situation hypothétique, il n'est pas non plus indicatif des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière future de la société consolidée.

Tous les ajustements pro forma se rapportent directement à l'opération. Seuls les ajustements qui devraient avoir un impact récurrent sur les états financiers consolidés de la société ont été pris en compte.

Seuls les ajustements pouvant être concrètement documentés et estimés de manière fiable sont pris en compte. Par exemple, le compte de résultat consolidé pro forma non audité ne tient compte d'aucune économie de coût potentielle du fait de l'élimination de certaines dépenses ou de la réalisation de synergies. Il ne tient pas compte non plus d'éléments particuliers tels que les coûts futurs de restructuration ou d'intégration qui pourraient être engagés du fait de l'opération.

Hypothèses significatives

Les données retenues correspondent aux données historiques de chacun des ensembles. Ces données n'ont pas fait l'objet de retraitements pro forma visant à reconstituer les effets année pleine des acquisitions et cessions réalisées en cours de période au sein de chaque ensemble. En particulier, les acquisitions des sociétés Landi (Chine) et Auto Gain (Hong-Kong) réalisées par Ingenico en 2008 ne donnent pas lieu à ajustements pro forma compte tenu de leur caractère peu significatif.

Opérations intragroupe

Toute transaction effectuée entre INGENICO et Sagem Monétique est qualifiée d'opération intragroupe et donne lieu à annulation dans le compte de résultat consolidé pro forma non audité. Les soldes et transactions intragroupe relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008 sont nuls.

Incidences fiscales

L'incidence fiscale des ajustements pro forma a été calculée au taux d'impôt en vigueur pour la période au titre de laquelle les informations pro forma sont présentées.

Sources de l'information proforma

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été obtenu à partir des éléments suivants :

- Etats financiers consolidés au 31/12/08 d' INGENICO établis selon les IFRS, ces états financiers ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes ;
- Etats financiers au 31/03/08 établis selon les principes comptables IFRS pour les entités de Sagem Monétique, ces états financiers ont fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'audit des comptes consolidés Ingenico au 31/12/08.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PRO FORMA NON AUDITE D'INGENICO ET SAGEM MONÉTIQUE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

<i>Devise: millions d'euros</i>	Données consolidées Ingenico 1 jan - 31 dec 2008	Données consolidées Sagem Monétique 1 jan - 31 mar 2008 (1)	Ajustement stocks (2)	Ajustement Annulation charges R&D (3)	Ajustement Amort. des incorporels (4)	Données consolidées Pro forma 1 jan - 31 dec 2008
Chiffre d'affaires	728,0	52,8				780,8
Coût des ventes	(456,4)	(35,3)				(491,6)
Marge brute	271,7	17,6	-	-	-	289,2
Charges commerciales et Marketing	(59,0)	(3,3)			(0,9)	(63,2)
Frais de R&D	(61,8)	(4,5)		1,1	(2,0)	(67,3)
Frais administratifs	(78,8)	(3,0)				(81,8)
Résultat opérationnel courant	72,0	6,7	-	1,1	(2,9)	76,9
Autres produits/charges opérationnelles	(14,5)	(0,1)			-	(14,5)
Résultat opérationnel	57,5	6,7	-	1,1	(2,9)	62,3
Résultat financier	(7,4)	(0,3)				(7,7)
Résultat avant impôt	50,1	6,4	-	1,1	(2,9)	54,6
Impôt	(13,4)	(2,3)	-	(0,4)	1,0	(15,1)
Résultat de la période	36,7	4,1	-	0,7	(1,9)	39,5

Description des ajustements pro forma portés au compte de résultat consolidé non audité

(1) Les transactions réalisées par Sagem Monétique entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2008 ont été intégrées dans le compte de résultat consolidé pro forma non audité.

(2) Les stocks de Sagem Monétique ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur en date du 31 mars 2008 ayant conduit à une réévaluation de 6,1m€ avant impôt. Il n'a pas été procédé à une évaluation de la juste valeur des stocks au 31 décembre 2007 pour les besoins de l'information pro forma, les niveaux de stocks étant proches (20,6m€ au 31 décembre 2007 et 21,7m€ au 31 mars 2008). Ainsi, la réévaluation faite au 31 mars 2008 a été retenue pour un montant identique au 1^{er} janvier 2008.

Cet ajustement est inclus dans les données consolidées Ingenico 1^{er} janvier – 31 décembre 2008.

(3) Les frais de recherche et développement (R&D) engagés par Sagem Monétique étaient comptabilisés en charge. Ces frais font l'objet d'un suivi détaillé (nature des coûts engagés dont heures de développement internes, montant des coûts par nature, date de mise en service, etc.). Compte tenu d'une durée d'amortissement des frais capitalisables de R&D de 3 ans selon les principes comptables Ingenico, une analyse a été conduite sur les projets développés à compter de 2005 afin d'analyser leur caractère immobilisable. Sur les 33 projets concernés sur la période 1^{er} janvier 2005 – 31 mars 2008, 21 auraient été activés selon les critères Ingenico. Le montant des charges enregistrées au premier trimestre 2008 chez Sagem Monétique au titre de ces projets a été neutralisé dans le compte de résultat consolidé pro forma non audité. L'amortissement théorique des projets activés, calculé sur une durée de 5 ans à compter de la mise en service du projet, est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre du regroupement d'entreprises.

(4) Les ajustements relatifs aux actifs incorporels correspondent à la dotation aux amortissements du premier trimestre 2008 des actifs incorporels reconnus dans le cadre du regroupement d'entreprises, à savoir d'une part la clientèle et d'autre part les technologies existantes et en cours de développement dont les frais de R&D des 21 projets qui avaient été passés en charge chez Sagem Monétique. Ces amortissements, calculés selon les durées décrites à la note Bilan d'ouverture de Sagem Monétique s'élèvent à 2,9m€ avant impôt et 1,9m€ après constatation de l'impôt différé afférent pour le premier trimestre 2008.

BILAN D'OUVERTURE SAGEM MONETIQUE

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'INGENICO a approuvé le 14 mars 2008 l'apport des activités de terminaux de paiement du Groupe Safran, portées par Sagem Sécurité, au profit d'INGENICO. Cet apport a été rémunéré par une augmentation de capital d'INGENICO au profit de Sagem Sécurité et par paiement en numéraire. En application de la norme IFRS 3, cet apport a été comptabilisé dans les états financiers consolidés du groupe comme une acquisition de Sagem Monétique réalisée par INGENICO.

Une allocation du prix d'acquisition de Sagem Monétique a été réalisée et conduit au bilan d'ouverture suivant :

Bilan d'ouverture Sagem Monétique au 31 mars 2008 :

	Données consolidées avant ajust.	Total ajustements PPA	Données consolidées après ajust.
<i>Devise: millions d'euros</i>			
Ecart d'acquisition	-	106,9	106,9
Immobilisations incorporelles	6,3	76,3	82,5
Immobilisations corporelles	4,5	(1,3)	3,2
Immobilisations financières	0,0	0,2	0,2
Impôts différés actifs	1,4	1,0	2,4
Total actif non courant	12,3	183,1	195,4
Stocks	21,6	5,7	27,3
Créances clients et autres créances	62,9	-	62,9
Créances fiscales	1,8	-	1,8
Autres actifs courants	1,4	-	1,4
Disponibilités et VMP	12,0	-	12,0
Total actif courant	99,7	5,7	105,4
ACTIF	112,0	188,7	300,7
Capital social	20,1	-	20,1
Primes liées au capital	6,9	-	6,9
Réserves	29,6	157,0	186,6
Intérêts minoritaires	(0,3)	-	(0,266)
Capitaux propres	56,4	157,0	213,4
Provisions non-courantes	4,5	1,8	6,3
Impôts différés passifs	0,2	30,4	30,6
Autres passifs non courants	1,7	(1,8)	(0,1)
Total passif non courant	6,4	30,4	36,8
Provisions courantes	0,9	0,9	1,9
Dettes fournisseurs et autres dettes	36,2	0,5	36,7
Dettes fiscales	6,8	-	6,8
Autres dettes courantes	5,2	-	5,2
Total passif courant	49,2	1,4	50,6
PASSIF	112,0	188,7	300,7

Le bilan d'ouverture Sagem Monétique a fait l'objet des ajustements suivants:

<i>Devise: millions d'euros</i>	Total ajustements PPA	Annulation des goodwills (1)	Juste valeur des actifs incorporels (1)	Juste valeur des stocks (2)	Goodwill (3)	Autres ajustements de PPA (4)
Ecarts d'acquisition	106.9	-	-	-	106.9	-
Immobilisations incorporelles	76.3	(6.2)	82.5	-	-	(0.0)
Immobilisations corporelles	(1.3)	-	-	-	-	(1.3)
Immobilisations financières	0.2	-	-	-	-	0.2
Impôts différés actifs	1.0	1.0	-	-	-	0.0
Total actif non courant	183.1	(5.3)	82.5	-	106.9	(1.0)
Stocks	5.7	-	-	6.1	-	(0.4)
Créances clients et autres créances	-	-	-	-	-	-
Créances fiscales	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	-	-	-	-	-	-
Disponibilités et VMP	-	-	-	-	-	-
Total actif courant	5.7	-	-	6.1	-	(0.4)
ACTIF	188.7	(5.3)	82.5	6.1	106.9	(1.4)
Capital social	-	-	-	-	-	-
Primes liées au capital	-	-	-	-	-	-
Réserves	157.0	(5.3)	54.1	4.1	106.9	(2.7)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	157.0	(5.3)	54.1	4.1	106.9	(2.7)
Provisions non-courantes	1.8	-	-	-	-	1.8
Impôts différés passifs	30.4	-	28.4	2.0	-	0.0
Autres passifs non courants	(1.8)	-	-	-	-	(1.8)
Total passif non courant	30.4	-	28.4	2.0	-	(0.1)
Provisions courantes	0.9	-	-	-	-	0.9
Dettes fournisseurs et autres dettes	0.5	-	-	-	-	0.5
Dettes fiscales	-	-	-	-	-	-
Autres dettes courantes	-	-	-	-	-	-
Total passif courant	1.4	-	-	-	-	1.4
PASSIF	188.7	(5.3)	82.5	6.1	106.9	(1.4)

(1) Evaluation des actifs incorporels à la juste valeur

Les écarts d'acquisition existants au sein de Sagem Monétique ont été annulés en totalité et une évaluation des actifs incorporels à la juste valeur a été réalisée avec l'appui de conseils externes sur la base du business plan de Sagem Monétique et d'entretiens menés avec le Management d'INGENICO et de Sagem Monétique.

Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels non inscrits dans les comptes de Sagem Monétique, pour un montant de 82,5m€, incluant :

- Portefeuille clients : 36,6m€ amortissable sur 10 ans.
Les relations clients reconnues concernent des clients directs (principalement des banques mettant à disposition de leurs clients des terminaux de paiement et la grande distribution) et indirects (clients des banques et distributeurs).
- Technologie Hardware existante : 11,6m€ amortissable sur 3 ans.
La technologie Hardware correspond au développement du boîtier du terminal de paiement nommé « Telium » ainsi que tous les accessoires associés. La gamme couvre l'ensemble des types de terminaux possibles, incluant les technologies filaires, radio, GSM/GPRS.
- Technologie Software existante : 5,8m€ amortissable sur 3 ans.
La Technologie Software correspond à la technologie développée par Sagem Monétique concernant le système d'opération « Telium ».
- Logiciels applicatifs : 11,3m€ amortissables sur 5 ans.

En sus du système d'opération « Telium », Sagem Monétique a développé différents logiciels applicatifs afin de répondre à des besoins clients spécifiques, incluant une bibliothèque de plus de 400 applicatifs de paiement, de santé et de fidélisation.

- Technologie Hardware en cours de développement : 11,0m€ amortissables sur 5 ans.
Cette technologie correspond à la nouvelle génération de terminaux de paiement, dits « Telium II », qui sera lancée début 2009.
- Technologie Software en cours de développement : 6,1m€ amortissables sur 5 ans.
Cette technologie inclut principalement le système d'opération « Telium II », ainsi que deux autres projets relatifs à des écrans.

L'évaluation du portefeuille clients a été réalisée selon la méthode des surprofits, sur la durée d'attrition du portefeuille clients constaté chez Sagem Monétique en retenant la date à laquelle 90% de la valeur de l'actif est consommée sur la période de projection du business plan.

Les technologies ont été évaluées selon la méthode des redevances, en se fondant sur l'estimation du niveau de redevances qu'une entreprise serait prête à payer pour l'utilisation d'une technologie dont elle ne serait pas propriétaire. La valeur de la technologie est ainsi définie comme étant la somme actualisée des redevances après impôt associées à la technologie valorisée.

Les impôts différés passifs associés à ces réévaluations s'élèvent à 28,4m€.

(2) Evaluation des stocks à la juste valeur

Les stocks ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur, correspondant au prix de vente diminué des coûts restant à engager dont frais de commercialisation et de la marge liée à l'effort de vente. Cette analyse a été menée par pays, par famille de produits et types de produits au sein d'une même famille. Elle conduit à réévaluer le stock de 6,1m€ au 31 mars 2008. Les impôts différés associés à cette réévaluation s'élèvent à 2,0m€.

(3) Goodwill

L'apport de Sagem Monétique à INGENICO a été valorisé à 208,4m€. Après prise en compte des frais d'acquisition (4,9m€), le regroupement d'entreprises conduit à un prix d'acquisition des titres Sagem Monétique de 213,3m€ et un goodwill après affectation de 106,9m€.

Calcul du coût du regroupement d'entreprises :

<i>Devise: euro</i>	
Juste valeur de l'action Ingénico à la date de l'apport	19.0
Nombre d'actions émises	10 663 046
Juste valeur des actions Ingénico à la date de l'apport	202 597 874
Paiement en numéraire à la date de l'apport	4 856 590
Complément de prix	961 667
Prix de la transaction	208 416 131
Frais d'acquisition liés à l'opération	4 913 109
Coût du regroupement d'entreprises	213 329 240

Source: Management

Le calcul du prix d'acquisition de Sagem Monétique par INGENICO a été établi sur la base de :
- la juste valeur des instruments de capitaux INGENICO remis à la date de l'opération, soit le 14 mars 2008,
- du paiement en numéraire réalisé,
- et de l'ajustement de prix résultant des variations du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net de Sagem Monétique et d'Ingenico entre les montants de référence tels que définis entre les parties et les montants au 31 décembre 2007, conduisant à une valorisation de Sagem Monétique de 208,4m€.

Les frais d'acquisition retenus correspondent aux coûts des différents intervenants externes (banques d'affaire, avocats, autres conseils). Ils n'incluent pas de frais internes, ni les frais liés à l'émission des

titres INGENICO, qui sont comptabilisés en diminution de la prime d'émission dans les comptes d'INGENICO S.A.

Calcul de l'écart d'acquisition:

<i>Devise: millions d'euros</i>	
Valeur comptable de l'actif net de Sagem Monétique	56.4
Annulation des écarts d'acquisition Sagem Monétique	(5.3)
Intérêts minoritaires Mynt	0.3
Provision en couverture de la situation nette négative Mynt	(0.3)
Valeur ajustée de l'actif net acquis	51.1
Coût d'acquisition	213.3
Ecart d'acquisition avant allocation	162.2
Juste valeur des stocks	4.1
Juste valeur des actifs incorporels	54.1
Justes valeurs des autres actifs et passifs acquis	(2.8)
Ecart d'acquisition non affecté	106.9

(4) Autres ajustements

Divers autres ajustements ont été comptabilisés au bilan d'ouverture de Sagem Monétique. Ils portent principalement sur la reconnaissance de passifs éventuels liés à des litiges et garanties en France et au Brésil (2,7m€), l'évaluation des actifs corporels au Brésil (1,3m€), la dépréciation des stocks (0,4m€), et la reconnaissance de droits individuels à la formation (DIF : 0,5m€).

20.3 Rapport des Commissaires des comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INGENICO S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine,

de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation des éléments d'actif » de la note 2 aux états financiers. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 12 aux états financiers « Goodwill et autres immobilisations incorporelles » donne une information appropriée.
- Le paragraphe « Impôt sur le résultat » de la note 2 expose les modalités de reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Paris, le 12 mars 2009

S.A. CGEC

Jacques Moreau
Associé

20.4 Comptes sociaux au 31 décembre 2008

Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF

(en milliers d'Euros)	Notes Annexes	2008			2007
		Brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4				
Frais de recherche et développement		20 917	16 739	4 178	4 031
Concessions, brevets, droits similaires		6 944	5 447	1 497	872
Fonds commercial		26 212	1 571	24 641	24 641
Autres immobilisations incorporelles		6 342	686	5 656	5 766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4				
Constructions sur sol d'autrui		1 103	350	753	356
Installations techniques, matériel et outillage industriels		15 867	10 264	5 603	4 089
Autres immobilisations corporelles		3 936	1 982	1 955	1 541
Avances et acomptes		641		641	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4				
Participations	5,9,19	463 168	11 824	451 345	202 944
Créances rattachées à des participations	5,6,9,19	48 410	5 585	42 826	27 315
Autres immobilisations financières	6	5 170	12	5 158	581 (1)
TOTAL I		598 712	54 459	544 253	272 135
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS	9				
Matières premières et autres approvisionnements		4 785	1 915	2 870	3 105
Produits intermédiaires et finis		7 767	1 884	5 883	6 666
Marchandises		320	187	133	283
TOTAL STOCKS		12 872	3 986	8 886	10 054
CREANCES D'EXPLOITATION	5,6,9,13,19				
Avances et acomptes versés sur commandes		1 531		1 531	2 413
Créances clients et comptes rattachés		103 159	9 090	94 069	81 128
Autres créances		25 682	1 595	24 087	13 628
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7,9	130 106	7 567	122 540	75 871 (1)
DISPONIBILITES	13	3 500		3 500	3 352
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6	1 656		1 656	3 775
TOTAL II		278 507	22 238	256 269	190 221
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	345		345	1 630
Ecart de conversion (actif)		1 690		1 690	2 609
TOTAL DE L'ACTIF		879 253	76 698	802 556	466 595

(1) actions propres reclassées des immobilisations financières en valeurs mobilières de placement

PASSIF

(en milliers d'Euros)	Notes Annexes	2008	2007
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital social		47 792	32 930
Primes d'émission		473 288	190 804
RESERVES	8		
Réserve légale		3 293	2 519
Autres réserves			
REPORT A NOUVEAU	8	6 241	(16 907)
RESULTAT DE L'EXERCICE	8	23 416	34 691
PROVISIONS REGLEMENTEES	8,9	1 427	531
TOTAL I (CAPITAUX PROPRES)		555 457	244 568
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	9	15 441	18 339
TOTAL II (PROVISIONS)		15 441	18 339
DETTES	12		
Autres emprunts obligataires	10,13		70 380
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11,13	60 263	29 244
Emprunts et dettes financières divers	5,19	66 685	2 166
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		8	115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,19	76 541	83 967
Dettes fiscales et sociales	13	11 352	10 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		962	
Autres dettes	13,19	12 903	6 402
Produits constatés d'avance		1 224	660
TOTAL III (DETTES)		229 939	203 295
Ecarts de conversion (passif)		1 719	393
TOTAL DU PASSIF		802 556	466 595

Compte de résultat

(en milliers d'Euros)	Notes Annexes	2008	2007
Ventes de marchandises		10 713	13 609
Production vendue (biens)		313 356	243 834
Production vendue (services)		20 297	27 360
CHIFFRE D' AFFAIRES	14,19	344 366	284 803
Autres produits d'exploitation	19	7 325	6 276
Reprises d'exploitation	9,19	10 135	8 382
Total des produits d'exploitation		361 826	299 462
Achats stockés consommés	19	205 652	160 618
Autres achats et charges externes	19	59 208	50 006
Impôts, taxes et versements assimilés	19	3 354	3 139
Salaires et traitements	15,20	26 791	19 638
Charges sociales		11 533	8 998
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	9 134	7 163
Dotations aux provisions et dépréciations sur actif	9,19	13 359	10 098
Autres charges		7 186	291
Total des charges d'exploitation		336 217	259 951
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 609	39 510
Produits financiers	5	36 437	29 132
Charges financières		(31 140)	(15 868)
Dotations et reprises financières	9	(9 177)	2 694
RESULTAT FINANCIER	16,19	(3 880)	15 958
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		21 730	55 469
Produits exceptionnels		15 584	629
Charges exceptionnelles		(13 781)	(12 729)
Dotations et reprises exceptionnelles	4,9	75	(9 229)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17,19	1 878	(21 329)
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices (Produits)/Charges	18	191	(551)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23 416	34 691

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Emprunt Oceane :

Le 21 janvier 2008, INGENICO a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des Océanes restantes à savoir 4 .067.793 obligations.

99.8 % des obligations ont été apportées à la conversion soit 4.059.819. Une émission d'actions nouvelles de 4.063.216 actions a été réalisée le 21 février 2008, par application d'un ratio d'attribution de 1,005 actions INGENICO pour une Océane.

Les informations relatives à cet emprunt obligataires sont détaillées à la note 10 des comptes annuels.

Acquisition de l'activité « terminaux de paiement » du groupe Sagem sécurité, filiale du groupe Safran :

L'Assemblée Générale Extraordinaire d' INGENICO a approuvé le 14 mars 2008 l'apport des activités de terminaux de paiement du Groupe Safran, portées par Sagem sécurité, au profit d' INGENICO. Cet apport a été rémunéré :

- par une augmentation de capital d' INGENICO au profit de Sagem Sécurité par émission de 10.663.046 actions nouvelles de 1 euro assortie d'une prime d'émission de 223 245 796 €, au terme de laquelle cette dernière est devenue actionnaire d'Ingenico à hauteur de 22.37% des actions en circulation,
- par un versement complémentaire en cash de 5 818 257€.

Le prix de revient total de Sagem Monetel et de ses filiales s'élève à 244.640.208 euros se décomposant en titres Sagem Monetel pour 205 314 121 euros, Sagem Danemark pour 38 594 520 euros et Sagem Brésil pour 731 567 euros. Le prix de revient inclut des frais d'acquisition pour 4.913.109 euros.

Cette opération permet au nouvel ensemble de bénéficier de la forte complémentarité des deux sociétés en termes d'implantation géographique, de réseau commercial et d'offre produit, combinant une expertise technologique pointue et un savoir-faire en matière de services.

L'assemblée des actionnaires a également désigné de nouveaux membres au conseil. Ce conseil d'administration est désormais constitué de 13 membres, dont 7 choisis parmi ceux représentant les actionnaires actuels d'Ingenico, 4 nommés sur proposition de Sagem Sécurité et 2 indépendants.

Acquisition complémentaire de Sagem Defesa de Segurança do Brasil auprès de Sagem Monétel :

Le 23 septembre, INGENICO a acquis, auprès de Sagem Monetel, 8.683.780 actions Sagem Defesa de Segurança do Brasil pour un montant de 3.162.963 euros et détient, à la suite de cette opération, cette filiale à 100%.

Acquisition de Fujian Landi :

La société INGENICO a pris une participation de 100 % dans la société Auto Gain Hong Kong Limited, qui détient 55 % de la société Landi établie en Chine, pour un montant de 5 813 022 euros dont 870 554 € de frais d'acquisition.

Création d'une filiale aux Philippines :

INGENICO a créé une filiale détenue à 100% aux Philippines, la société INGENICO Software Services Philippines Inc, pour un montant de 118 489 euros.

Création d'une filiale en Russie :

INGENICO a créé une filiale détenue à 99% en Russie, la société INGENICO Russie pour un montant de 266 euros.

Création d'une filiale en Inde :

INGENICO a créé une filiale détenue à 99,99 % en Inde, la société INGENICO India, pour un montant de 1.593 euros.

Prise de participation de 25% dans la société nouvellement créée PIG :

Le 18 septembre 2008 a été créée la société PIG à Lille, société par actions simplifiée dont le capital est de 1.000.000 euros dans le but de promouvoir la recherche dans le domaine des nouvelles technologies liées aux systèmes d'authentification électronique. Ingenico a souscrit 12 500 actions pour un montant de 250.000 euros, soit 25 % du capital.

Création de la filiale INGENICO TRANSACTIONS SERVICES :

Le 30 septembre 2008, INGENICO a créé la société par actions simplifiée unipersonnelle INGENICO Transactions Services établie à Neuilly-sur-Seine dont le capital s'élève à 1.000.000 euros. Cette société a pour objet le développement d'offres de services, notamment la gestion de services de télécommunication.

Opération de fusion :

La société Moneyline Ventures a fait l'objet d'une dissolution anticipée, sans liquidation par transmission universelle du patrimoine le 30 septembre 2008.

NOTE 2 : ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTE 3 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Fonds commercial

Le fonds commercial figurant au bilan pour une valeur nette de 24.641 milliers d'euros correspond essentiellement au mali technique dégagé lors de l'acquisition par voie de fusion absorption de la société MoneyLine, en 2006. Le mali technique est principalement représentatif de la clientèle et des parts de marché.

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti, mais peut faire l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur ou de cession des actifs sous-jacents.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par la société sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- frais de développement : 3 à 5 ans,
- licences : 3 ans,
- autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Le coût d'un actif produit par la société pour elle-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée des frais généraux de production. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La société comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes d'amortissement et les durées de vie suivants :

- agencements et aménagements des constructions : 10 ans, linéaire,
- matériel technique (informatique bureau d'études) : 4 ans, dégressif,
- autres outillages : 4 ans, linéaire,
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans, linéaire ou dégressif.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité. INGENICO apprécie la valeur d'utilité des titres de participation et créances rattachées en tenant compte des synergies dégagées pour le groupe et par

la méthode des flux financiers actualisés nets de l'endettement des filiales. Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen du capital et sont déterminés en fonction du risque lié à l'activité.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré d'acquisition. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production correspondant au coût de fabrication du sous-traitant. Si la valeur de réalisation des stocks à la date du bilan est inférieure au coût, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépenses engagées sur des contrats de fournitures d'applicatifs réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances au cours de clôture est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les créances et dettes en devises faisant l'objet de couvertures sont inscrites à la valeur de leur instrument de couverture. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Instruments de couverture de change

La société INGENICO gère le risque de change pour l'ensemble du groupe. L'objectif de la gestion du risque de change chez INGENICO est de couvrir le risque de dépréciation de la monnaie étrangère contre euro pour toutes les facturations émises en devise. Le risque de change couvert est donc un risque de change transactionnel pour couvrir les postes clients, fournisseurs et comptes courants, ainsi que les flux futurs provenant des budgets. Afin de se couvrir contre le risque de change associé à son activité à l'étranger, la société INGENICO met en place principalement des changes comptant, changes à terme, des options et des produits désactivants. Les instruments souscrits répondant à la qualification de couverture sont présentés en engagements hors bilan.

Indemnités de départ à la retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité, selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. La société comptabilise la provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes. L'indemnité de départ à la retraite est évaluée au 31 décembre 2008 à 1 025 589 euros.

Cette indemnité est calculée avec un taux de charges de 40 %.

L'hypothèse retenue est celle d'un départ volontaire à l'âge de 63 ans.

Le taux de revalorisation annuel des salaires a été retenu à 3 %.

Le taux d'actualisation est de 6 %.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire, correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Elles concernent les dépenses engagées lors de la mise en place de la ligne de crédit (amortissement entre 4 et 6 ans).

Crédit d'impôt recherche

Conformément aux nouvelles dispositions comptables, la société a décidé de comptabiliser le crédit d'impôt recherche en produit d'exploitation à compter de 2008. Le montant du CIR comptabilisé en 2008 en résultat d'exploitation s'élève à 1.670.440 euros.

Actions gratuites

A compter de 2008, les charges nettes relatives aux plans d'actions gratuites, à l'exclusion de celles refacturées aux filiales du groupe, sont reclassées en charges de personnel par le crédit du compte de transfert de charges exceptionnelles. Les actions gratuites destinées à être attribuées aux salariés sont incluses dans les valeurs mobilières de placement. En 2008, le montant enregistré en frais de personnel s'élève à 3 710 671 euros.

NOTE 4 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS

Rubriques et postes	Valeur brute au 01.01.2008	Augmentation	Virement de poste à poste	Diminution	Valeur brute au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles	55 069	5 498		151	60 416
Immobilisations corporelles	16 154	5 690		938	20 906
Avances et acomptes s/immo.corporelles		641			641
Immobilisations financières :					
. Titres de participation	208 432	254 987		250	463 168
. Créances rattachées aux participations	30 232	23 111		4 933	48 410
. Autres immobilisations financières	593	4 758		180	5 170
TOTAUX	310 480	294 684		6 451	598 712

AMORTISSEMENTS

Rubriques et postes	Cumulés au 01.01.2008	Dotations	Virement de poste à poste	Reprise	Cumulés au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles	19 760	4 683			24 444
Immobilisations corporelles	10 084	3 166		689	12 560
TOTAUX	29 845	7 849		689	37 004

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
5 152	2 697	

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 630		1 286	345

NOTE 5 : PARTICIPATIONS

Filiales (1)	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31.12.08	Prêts et avances reçus par la société au 31.12.08	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé bénéfice net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2008	Observation
				Brute	Nette						
IDS SOFRACIN SA 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	1 572	(1 563)	100,00%	1 419		73			135		
MONEYLINE BANKING SYSTEMS 183 avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	1 283	(462)	99,99%	5 775	3 101		1 542	4 672	(946)		
CASH SOLUTIONS 77 Boulevard Gambetta 59055 Roubaix	152	(745)	67,00%	102		450			5		Avance dépréciée à 100%
INGENICO TRANSACTIONS SERVICES 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	1 000		100,00%	1 000	1 000						
INGENICO France (2) 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	20 980	107 624	100,00%	205 314	205 314		26 161	77 038	14 860		
INGENICO P1G Eurotechnologie 165 avenue de Bretagne 59044 Lille	1 000		25,00%	250	250						
INGENICO GMBH Pfalzburger Strasse 43-44 10717 Berlin - Allemagne	1 023	(3 113)	100,00%	1 027	1 027	7 584	600	18 149	2 950		
INGENICO UK LTD (2) 17 Ridge Way Donibristle Industrial Estate Dalgely Bay Dunfermline FIFE JY11 5JU - Ecosse - Grande Bretagne	1 418	13 656	100,00%	1 544	1 544	3 035		77 893	5 315		
INGENICO ITALIA SPA (2) Via Stephenson 43/A 20157 Milano - Italie	250	13 658	100,00%	838	838			50 443	2 985	3 000	
INGENICO IBERIA SL (2) C/Ribeira des Loira, 4 y 6 4 plana Campo de las Naciones 28042 Madrid - Espagne	8 115	33 371	100,00%	87 191	87 191		20 335	45 284	(401)	4 906	
SAGEM DENMARK (2) Fabriksparken 20 260 Glostrup - Denmark	6 182	36 898	100,00%	38 595	38 595		3 979	30 527	2 772		
INGENICO HUNGARY Big U, 3-5 1022 Budapest - Hongrie	12	(1 636)	100,00%	12	12	1 175		1 278	(652)		
INGENICO EASTERN EUROPE SARL (2) 10 Bid Royal 2449 Luxembourg - Luxembourg	13	207	80,00%	10	10	541		3 632	55		
INGENICO Investment "Luxembourg" 10 Bd Royal L-2449 Luxembourg - Luxembourg	500	(1 362)	100,00%	508		953			(728)		
INGENICO SWITZERLAND Impasse des Ecoreuils 2 case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot - Suisse	85	(5 639)	100,00%	1 810	810	5 180		856	(1 036)		
INGENICO CORP (2) 6195 South Date Land Blvd Suite D Alpharetta Georgia 30005 - Etats-Unis	106 970	(65 763)	100,00%	86 229	86 229		11 982	102 936	5 726		
INGENICO IVI INC (2) 9155 South Dade Land Blvd Suite 1408 Miami Florida 33156 - Etats-Unis	1	8 948	100,00%	418	418			34 390	2 598	1 595	
DESCARTES CORP. Colonial Lake Drive Lawrenceville Etats-Unis	1	(1 226)	99,00%			1 211					Avance dépréciée à 95%
INGENICO DO BRASIL LTDA (2) Rua Tomé de Souza, 15 - 8 Floor São Bernardo do Campo - Sao Paulo - Brésil	511	4	100,00%	273	273	4 660		101 729	(10 373)		
SAGEM DS DO BRASIL Rua Ramos Batista 198 Conjunto 142 vila Olimpia CEP 04552-020 Sao paulo - Brésil	3 854	(5 360)	100,00%	3 895	3 895			8 895	(4 242)		
INGENICO KOREA Daeha Building 508, 14-11 Yeojeido Dong, Yeoungdunpo, gu, Séoul postal code 150-715- Corée	36	(824)	100,00%	158		788			(259)		Avance dépréciée à 99%
INGENICO ELECTRONIC EQUIPMENT CO LTD C/D 8, Block B Wangjing Tower n°9 Wangjing Zhong Huan Nan Rd 100102 BEIJING - Chine	1 896	(385)	100,00%	5 353	5 353	589		12 968	2 348		
AUTO GAIN HK LTD (2) 3806 Central plaza 18 Harbor road - Wanchai - China		27 871	100,00%	5 813	5 813	10 265		17 468	3 125		
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY LTD (2) 6 Prosperity Parade Warriewood NSW 2102 - Australie	257	4 172	100,00%	692	692	4 362		33 885	6 042		
INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) Pte Ltd. 390 Havelock Road, 03-3 King's centre Singapore 169662 - Singapour	95	(8 638)	100,00%	101				6 493	(1 734)		
INGENICO JAPAN KK 4F Sumitomo fudosan Higashi Shinbashi Bldg n°6-1-2-4 Hamamatsucho Minatoku Tokyo 105-0013 - Japon	61	(4 868)	100,00%	92		4 804			1 234		Avance dépréciée à 100%
INGENICO PHILIPPINE 15th and 17th Floors Pearlbank center N°146 Valero street Salcedo village - Makaticity 1227 - Phillipine	118	(1)	100,00%	118	118	125			(23)		
INGENICO ODEME SYSTEM (2) ITU Ayazaga Kampusu Ari 2 Binasi B Blok No : 6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul	6 899	(4 779)	100,00%	14 630	8 860	14 540		40 969	(244)		
INGENICO RUSSIE Godovikova street 9 119085 - Moscou - Russie			99,00%								
INGENICO INDIA PRIVATE LTD D-4 Ground floor street #1 Chandra shekhar - azar road - Laxmi nazar 110092 - New Dehli - Inde	2	(1)	99,99%	2	2						
Total	164 286	140 044		463 168	451 344	60 335	64 599	669 505	29 512	9 501	

(1) Pour les filiales étrangères, le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année et les postes du bilan au taux de clôture

(2) Sous-groupe

NOTE 6 : ETAT DES CREANCES

(en milliers d'Euros)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	48 410		48 410
Autres immobilisations financières	5 170	4 309	862
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	581		581
Autres créances clients	102 578	102 578	
Impôts sur les bénéfices	4 343	4 343	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 810	4 810	
Groupe	13 856	13 856	
Débiteurs divers	2 673	2 673	
Charges constatées d'avance	1 656	1 627	29
TOTAL	184 078	134 196	49 882
RAPPEL DE L'EXERCICE PRECEDENT	150 372	110 001	40 372

NOTE 7 : INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE VALEURS

(en milliers d'Euros)

Nature des titres	Valeur Comptable	Valeur d'inventaire	Dépréciation
Actions propres (1)	22 989	22 307	681
OPCVM et autres investissements classés en placement	107 118	100 588	6 886
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	130 106	122 895	7 567

(1) dont contrat de liquidité 3.202 milliers d'Euros

NOTE 8 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET ACTIONS AUTO-DETENUES

(en milliers d'Euros)

Variation des capitaux propres

	Au 1er janvier 2008	Affectation du résultat 2008	Mouvements 2008	Au 31 décembre 2008
Capital	32 930		14 862 (1)	47 792
Primes d'émission	190 804		282 484 (2)	473 288
Réserve légale	2 519	774		3 293
Report à nouveau	(16 907)	23 146	2	6 241
Résultat de l'exercice	34 691	(34 691)	23 416	23 416
Provisions réglementées	531		896	1 427
Dividendes 2007 versés en 2008		10 771	(10 771)	
TOTAUX	244 568		310 890	555 457

(1) dont levée stocks options 136 milliers d'Euros

(2) dont prime d'émission sur conversion Océane 58 199 milliers d'Euros

(1) Conversion emprunt obligataire Océane 4 063 milliers d'Euros

(2) dont prime d'émission sur rachat société Sagem 222 980 milliers d'Euros

(1) Augmentation de capital liée à l'opération Sagem

pour 10 663 milliers d'Euros

Plan d'actions gratuites et options d'achat d'actions

2008

	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Action s existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	119 634		9 792		109 842	8	5,64 €
Tranche B						8	8,42 €
Tranche C	41 000		15 042		25 958	8	10,88 €
Tranche D	100 456		100 456			8	10,99 €
Tranche E						8	-
Tranche F	93 507				93 507	8	11,62 €
Tranche H	345 789		10 052	8 042	327 695	8	11,56 €
Actions Gratuites	637 457	775 000	462 217	70 144	880 096		
Total	1 337 843	775 000	597 559	78 186	1 437 098		

(1) dont 229.307 exerçables au 31 décembre 2008

Actions d'autocontrôle

	2008		2007	
	Quantité	Montant net	Quantité	Montant net
Actions propres destinées à être annulées	250 000	4 309 (1)		
Actions affectées au plan d'attribution d'actions gratuites	880 096	17 348	544 862	8 955
Actions propres non affectées	171 780	1 757		
Actions propres du contrat de liquidité	322 414	3 202	89 500	1 868
TOTAL	1 624 290	26 616	634 362	10 823

(1) non réévaluées à la valeur d'inventaire

NOTE 9 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(en milliers d'Euros)

	Montant au 01.01.2008	Dotation	Reprise	Montant au 31.12.2008
I - PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	531	1 232	335	1 427
TOTAL I	531	1 232	335	1 427
II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	2 232	872	1 675	1 429
Provisions pour garanties données aux clients	447	801	419	829
Provisions pour perte de change	2 609	1 690	2 609	1 690
Provisions pour indemnités départ en retraite	1 148		123	1 026
Autres provisions pour risques et charges (1)	11 903	11 431	12 867	10 468
TOTAL II	18 339	14 794	17 692	15 441
III - DEPRECIATIONS				
sur immobilisations corporelles	84	5	54	35
sur immobilisations financières	8 416	13 286	4 282	17 420
sur stocks	3 949	3 653	3 616	3 986
sur comptes clients	8 519	5 299	4 728	9 090
sur autres créances	3 542	14	1 961	1 595
sur valeurs mobilières de placement	489	7 077		7 567
TOTAL III	25 000	29 334	14 641	39 693
TOTAL I +II+III	43 870	45 359	32 668	56 562

d'exploitation	18 978	15 388
financières	16 067	6 890
exceptionnelles	10 314	10 390

(1) dont 8 391 milliers d'Euros de provision pour actions gratuites (7 843 milliers d'Euros en 2007)

NOTE 10 : EMPRUNT OBLIGATAIRE OCEANE

Le 27 avril 2005, INGENICO a procédé à une émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions INGENICO nouvelles ou existantes (OCEANE) ayant pour date de jouissance le 4 mai 2005 et pour échéance le 1^{er} janvier 2012. Le montant nominal de l'emprunt s'élevait à 80 millions d'euros et il était représenté par 5 194 806 obligations d'une valeur nominale unitaire de 15,40 euros.

Les obligations portaient intérêts au taux nominal de 2,75 %.

INGENICO a procédé à partir du 4/12/2007 jusqu'au 14/01/2008 à un programme de rachat d'obligations portant sur un nombre de 1 million de titres. Au 31/12/2007 le nombre de titres rachetés était de 620.000 obligations, auquel s'ajoute un montant de 127.013 obligations converties en actions.

En janvier 2008, 380.000 obligations ont été rachetées pour un montant de 5.9 M€. Le 21 janvier 2008, INGENICO a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des Océanes restantes, à savoir 4.067.793 obligations.

4.059.819 obligations ont été apportées à la conversion. Une émission d'actions nouvelles de 4.063.216 a été effectuée le 21/02/2008, par application d'un ratio d'attribution d'action de 1,005 actions INGENICO pour une Océane, soit 4.043.021 obligations. 16.882 actions auto-détenues ont été données contre 16.798 obligations et 7.974 obligations ont été remboursées.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'Euros)

	Montant	Durée	Date de fin de contrat
CREDIT MOYEN TERME			
Intérêts courus sur emprunt	151		
Billets de trésorerie (1)	60 000	3 ans	16/05/2010
CREDIT COURT TERME			
Découvert bancaire	98		
Intérêts courus sur comptes bancaires	14		
TOTAL	60 263		

(1) Ce poste correspond à la mise en place d'une ligne sécurisée (billets de trésorerie de trois mois renouvelables sur une durée de trois ans).

Cette ligne de crédit comporte l'engagement du groupe à respecter certains critères financiers mesurés à travers des ratios :

* Dettes financières nettes /Ebitda qui doit être inférieur à 2,5,

* Dettes financières nettes /Capitaux propres qui doit être inférieur à 0,8,

* Ebitda/ Frais financiers nets qui doit être supérieur à 5.

Au 31 décembre 2008, ces ratios sont respectés.

NOTE 12 : ETAT DES DETTES

(en milliers d'Euros)

Etat des dettes 2008	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 263	263	60 000	
Emprunts et dettes financières divers	66 685	66 531	154	
Fournisseurs et comptes rattachés	76 541	76 541		
Personnel et comptes rattachés	6 153	6 153		
Sécurité sociale et autres organismes	4 497	4 497		
Etat et autres collectivités publiques	531	531		
Autres impôts,taxes assimilés	171	171		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	962	962		
Autres dettes	12 903	12 903		
Produits constatés d'avance	1 224	619	605	
TOTAUX	229 931	169 171	60 759	
RAPPEL DE L'EXERCICE PRECEDENT	203 181	115 229	25 689	62 263

NOTE 13 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

(en milliers d'Euros)

Etat des produits à recevoir compris dans les rubriques ci-dessous	31.12.2008	31.12.2007
Créances clients et comptes rattachés	1 831	9 708
Autres créances	2 041	479
Disponibilités		5
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	3 872	10 192

Etat des charges à payer comprises dans les rubriques ci-dessous	31.12.2008	31.12.2007
Autres emprunts obligataires		1 884
Emprunts et dettes auprès d'établissements de credit	165	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 704	13 735
Dettes fiscales et sociales	9 718	8 788
Autres dettes	11 267	2 542
TOTAL DES CHARGES A PAYER	46 854	26 983

NOTE 14 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'Euros)

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	2 008	2 007
France métropolitaine et DOM	43 046	38 947
Australie, Chine et Sud-est asiatique	24 106	29 367
Europe et Europe centrale	122 842	125 180
Amériques	80 166	50 122
Moyen Orient	58 918	33 567
Afrique	15 288	7 620
TOTAL	344 366	284 803

NOTE 15 : EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	2008	2007
Cadres et ingénieurs	281	242
Employés, agents de maîtrise et techniciens	59	60
Total	340	302

NOTE 16 : RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'Euros)

Nature	2008	2007
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	9 501	15 165
Gains de change	19 484	5 357
Revenus des autres créances	2 616	2 923
Revenus compte à terme	157	
Gains sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 483	3 755
Reprises sur provisions et transfert de charges	6 890	8 093
Autres produits	2 196	1 932
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	43 327	37 225
CHARGES FINANCIERES		
Pertes de change	23 179	6 017
Dotations aux amortissements et aux provisions	16 067	5 400
Charges d'intérêts	4 461	7 357
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 255	174
Autres charges		3
Malis sur fusion /tup	244 (1)	2 316
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	47 206	21 267
RESULTAT FINANCIER	(3 880)	15 958

(1) Concerne la société Moneyline Ventures

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'Euros)

	2008	2007
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur cessions d'immobilisations	101	32
Reprises sur amortissements dérogatoires	335	127
Reprises sur actions gratuites	8 096	
Reprises autres provisions pour risques	1 958	1 823
Transfert de charges (1)	8 182	
Autres	1 781	597
Retour meilleure fortune INGENICO PACIFIC	5 520	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 973	2 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur cessions d'immobilisations	621	105
Dotations aux amortissements dérogatoires	1 232	465
Dotations aux provisions sur actions gratuites	8 645	4 156
Dotations aux provisions pour litiges	438	1 362
Dotations aux provisions pour fermeture de site		300
Frais de restructuration dont indemnités de départ	2 197	2 331
Mali sur rachat d'actions et d'obligations	9 878	5 070
Pénalités	192	225
Abandon créance INGENICO JAPAN		4 896
Abandon créance INGENICO BV		3 577
Problème qualité d'un produit haut de gamme	384	773
Autres	511	648
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 096	23 908
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 878	(21 329)

(1) sur actions gratuites (refacturations filiales 4.472 K€, charges transférées en exploitation 3.711 K€)

NOTE 18 : IMPOT SUR LES SOCIETES

(en milliers d'Euros)

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2008	2007
Résultat de l'exercice	23 416	34 691
Impôt sur les bénéfices sur résultat courant	525	(450)
Impôt sur les bénéfices sur résultat exceptionnel	51	
Impôt sur les bénéfices liés à l'intégration fiscale (1)	(385)	(102)
Total impôts	191	(551)
RESULTAT AVANT IMPOTS	23 607	34 140

(1) Suite à l'option pour le régime légal d'intégration fiscale exercée par le groupe, l'impôt comptabilisé chez la société mère représente le montant figurant en charges pour l'ensemble des filiales intégrées.

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires : 2008 2007
Effet fiscal au taux de 34,43% 34,43%

ACCROISSEMENTS

PROVISIONS REGLEMENTEES

Amortissements dérogatoires 491 183

TOTAL DES ACCROISSEMENTS **491 183**

ALLEGEMENTS

PROVISIONS NON DEDUCTIBLES L'ANNEE DE COMPTABILISATION

Dépréciation client non déductible 212 368
Dépréciation des stocks non déductible 275
Contribution de solidarité 213 125
Effort construction 36 31
Provision pour actions gratuites 2 889 2 700
Provision pour départ à la retraite 353 395
Autres provisions pour risques 207 51

AUTRES

Ecart de conversion passif 592 135

TOTAL DES ALLEGEMENTS **4 777 3 805**

CREDIT A IMPUTER **2008 2007**

Déficits reportables 21 349
Moins-values à long terme 289 1 396

NOTE 19 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'Euros)

Montant concernant les entreprises liés

Postes	2008		2007	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
POSTES DU BILAN				
Participations	462 918	250	208 432	
Créances rattachées à des participations	48 410		30 232	
Créances clients et comptes rattachés	77 905		68 341	
Autres créances	13 856		11 880	
Emprunts et dettes financières divers	66 530		1 962	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 968		29 635	
Autres dettes	10 422		1 859	
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	3 260		4 075	
Production vendue (biens)	231 389		171 073	
Production vendue (services)	4 092		10 660	
Autres produits	47			
Achats stockés consommés	(13 199)		(3 171)	
Autres achats et charges externes	(18 947)		(16 637)	
Impôts et taxes	(16)		(5)	
Autres charges	(5 747)			
Dotations et reprises dépréciations d'exploitation	(5 057)		(2 619)	
RESULTAT FINANCIER				
Produits financiers	11 106		18 419	
Charges financières	(6 534)		(4 590)	
Dotations et reprises dépréciations financières	(3 004)		4 815	
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Produits exceptionnels	10 002			
Charges exceptionnelles	(201)		(8 491)	

NOTE 20 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées à l'ensemble des dirigeants se sont élevées pour l'exercice 2008 à 1.148 milliers d'euros.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'Euros)

Engagements donnés	2008	2007
Cautions diverses	120	50
Contrat de prestation de service avec un actionnaire de l'ancien groupe MONEYLINE	309	665
Droits individuels à la formation	255	846
Nantissement des titres de la filiale américaine "ingenico Corp." en garantie du nouvel emprunt de refinancement	56 250	56 250
Dans le cadre de la politique de couverture de change (couvertures de dettes et créances au bilan et de flux futurs) (valorisation au cours de clôture)		
Vente de devises (GBP) à terme	16 700 KGBP (21 900 KGBP en 2007)	17 533 29 863
Vente de devises (AUD) à terme	(22 500 KAUD en 2007)	13 427
Achat de devises (CAD) à terme	3 367 KCAD	1 981
Vente de devises (CAD) à terme	19 600 KCAD (6 500 KCAD en 2007)	11 531 4 499
Achat de devises (USD) à terme	60 000 KUSD (83 500 KUSD en 2007)	43 113 56 722
Vente de devises (USD) à terme	(35 000 KUSD en 2007)	23 776
Swap de taux (CAD)	(4 000 KCAD en 2007)	2 768
Swap de devises (AUD)	2 347 KAUD	1 158
Swap de devises (GBP)	400 KGBP	420
Swap de devises (CAD)	16 900 KCAD	9 942
Swap de devises (USD)	13 100 KUSD	9 413
Swap de devises (DKK)	19 000 KDKK	2 550
Engagements reçus	2008	2007
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec MONEYLINE jusqu'au 30 avril 2008 (ramenée à 1 500 k€ du 1 ^{er} novembre 2007 au 30 avril 2008)		1 500
Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55% de Fujian Landi Jusqu'au 23 mai 2011	12 251	
Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec SAGEM MONETEL Jusqu'au 14 mars 2010	50 000	
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur PLANET Jusqu'au 12/07/2009	26 000	26 000
Indemnité d'assurance de départ en retraite	16	16
Abandon créance INGENICO PACIFIC avec clause de retour à meilleure fortune		5 520

TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERES ANNEES

(en milliers d'Euros)

Date d'arrêté (exercice de 12 mois)	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
CAPITAL EN FIN D' EXERCICE					
Capital social	29 803	29 924	32 109	32 930	47 792
Nombre d'actions ordinaires	29 803 117	29 924 312	32 108 576	32 930 070	47 791 674
OPERATIONS ET RESULTAT					
Chiffre d'affaires (H.T)	179 040	197 992	227 622	284 803	344 366
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	1 043	(5 179)	14 688	49 554	45 067
Impôts sur les bénéfices	8	(9)	(573)	(551)	191
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	7 269	(42 198)	17 701	34 691	23 416
Résultat distribué	3 576		3 161	10 771	
RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
Résultat après impôts, participation mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,03	(0,17)	0,48	1,52	0,94
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	0,24	(1,41)	0,55	1,05	0,49
Dividende attribué	0,12		0,10	0,25	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	239	266	279	302	340
Montant de la masse salariale	15 750	16 794	18 079	19 638	26 791 (1)
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales,...)	7 444	7 473	7 372	8 998	11 533

(1) dont 3.711 milliers d'Euros sur actions gratuites

20.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INGENICO S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des dépenses de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la rubrique "Recherche et développement" de la note 3 de l'annexe fournit une information appropriée.

- La rubrique "immobilisations financières" de la note 3 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la valeur d'utilité des titres de participation et créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 12 mars 2009

S.A. CGEC

Frédéric Quélin
Associé

Jacques Moreau
Associé

20.6 Politique de distribution des dividendes

<i>Exercice clos au</i>	<i>Montant dividende brut par action</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>
31/12/2002	0,15 €	(14 429 497,44) €
31/12/2003	0,08 €	(16 360 564,45) €
31/12/2004	0,12 €	7 269 078,96 €
31/12/2005	-	(42 198 405,42) €
31/12/2006	0,10 €*	17 701 191,55 € **
31/12/2007	0,25 €	34 690 870,70 €

* Dividende prélevé sur la prime d'émission

** Résultat affecté en totalité au compte report à nouveau

Il n'a existé, pour les exercices passés, aucune politique particulière de distribution de dividendes selon des critères pré-déterminés et il n'en existe pas à ce jour pour les exercices futurs. Le paiement de dividendes dépend principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat, à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

S'agissant de l'affectation du résultat de l'exercice 2008, la résolution suivante sera proposée à l'assemblée générale du 15 mai 2009 :

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître un bénéfice de 23 416 334,77 €, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Report à nouveau avant affectation du résultat 2008	6 240 876,33 €
Résultat de l'exercice 2008 (bénéfice)	23 416 334,77 €
Total à affecter	29 657 211,10 €
Affecté comme suit :	
• Réserve légale	1 486 160,40 €
• Au dividende	
- Au premier dividende (5 % des actions libérées ayant droit à dividende)	2 389 583,70 €
- <u>Au superdividende</u>	<u>9 558 334,80 €</u>
Total dividende (*)	11 947 918,50 €
• Compte « report à nouveau » (*)	16 223 132,20 €
Total affecté	29 657 211,10 €

Le compte « report à nouveau » se trouve ainsi porté à 16 223 132,20 €.

En conséquence, il sera versé à chacune des actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende, un dividende de 0,25 €.

Conformément à l'article 23 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide d'accorder à chaque actionnaire, sur la totalité du dividende mis en distribution, la possibilité de percevoir ce dividende, à son choix, soit en numéraire, soit en actions. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes. Leur date de jouissance est fixée au 1^{er} janvier 2009.

Le prix d'émission des actions distribuées en paiement du dividende sera fixé à 90% de la moyenne des cours cotés de l'action sur Euronext Paris aux 20 séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée, diminuée du montant net du dividende, conformément à l'article L. 232-19 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration aura la faculté d'arrondir jusqu'au prix immédiatement supérieur le prix ainsi déterminé.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option s'appliquera au montant total du dividende pour lequel l'option lui est offerte. L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée du 27 mai au 10 juin 2009, par demande auprès des établissements payeurs. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèce ;
- soit obtenir le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, en versant à la date où il exerce son option, la différence en numéraire.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, soit le 18 juin 2009.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^o du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Dividende total (€)	0	1 290 460,90	10 905 995,25
Dividende par action (€)	0	0,10	0,25
Dividendes éligibles à la réfaction (€)¹	-	-	10 905 995,25
Dividendes non éligibles à la réfaction (€)	-	1 290 460,90 ²	-

¹ Réfaction applicable aux dividendes versés aux personnes physiques résidentes fiscales en France. Son montant est de 50 % pour les dividendes versés au cours de l'année 2005 et de 40 % pour les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2006.

² Le dividende versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 a été prélevé sur une prime d'émission et n'était donc pas éligible à la réfaction.

La présente Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution et notamment, de fixer le prix d'émission des actions émises dans les conditions prévues précédemment, de constater le nombre des actions émises et l'augmentation de capital qui en résultera, de modifier en conséquence les statuts de la Société, de prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, plus généralement, de faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

() Le montant global du dividende de 11 947 918,50 € est fondé sur un nombre d'actions ouvrant droit à dividende égal à 47 791 674, incluant les actions détenues par la Société au 31 décembre 2008. Le dividende correspondant aux actions détenues par la Société sera affecté au compte « report à nouveau » lors de la mise en paiement. Le montant global du dividende et, par conséquent le montant du report à nouveau, seront ajustés en fonction du nombre d'actions détenues par la Société à la date de paiement du dividende et, le cas échéant, des nouvelles actions ayant droit aux dividendes résultant des levées d'options de souscriptions d'actions et des attributions définitives d'actions gratuites nouvelles jusqu'à l'Assemblée.*

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la Société, et à l'exception des procédures décrites à la section 4.5, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage n'est intervenue, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a eu, depuis la fin de l'exercice 2008, aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe.

CHAPITRE XXI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital au cours des 3 derniers exercices

Au 31 décembre 2006, le capital s'élevait à 32 108 576 € et les droits de vote étaient au nombre de 37 329 769 (droits de vote dits théoriques incluant les actions propres privées du droit de vote).

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote ²	% droits de vote
Actionnaires				
Insight Investment¹	2 734 432	8,52	2 734 432	7,32
Jupiter¹	2 724 467	8,49	2 724 467	7,30
Concert Consellior¹	2 313 347	7,20	3 105 726	8,32
Wyser-Pratte Mgt Co.¹	1 549 790	4,83	1 549 790	4,15
Fidelity¹	1 417 766	4,41	1 417 766	3,80
CNCE¹	1 361 248	4,24	1 361 248	3,65
Groupe familial Bonnemoy^{1 3}	964 390	3,00	1 912 870	5,12
Thibault Poutrel	787 416	2,45	1 574 832	4,22
Michel Malhouitre⁴	668 838	2,08	1 337 676	3,58
Merrill Lynch¹	614 894	1,92	614 894	1,65
Nadège Poutrel⁵	496 186	1,54	992 372	2,66
Tessa Poutrel⁵	442 081	1,38	884 162	2,37
Maxime Poutrel⁵	421 038	1,31	842 076	2,25
Jean-Jacques Poutrel⁵	241 983	0,75	483 966	1,30
Actionnaires (de référence)	16 737 876	52,13%	21 536 277	57,69%
Actions auto-détenues	782 829	2,44%	782 829⁶	2,10%
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	14 587 871	45,43%	15 010 663	40,21%
TOTAL	32 108 576	100%	37 329 769	100%

¹ Sur la base, à date, des déclarations de franchissements de seuil légaux et statutaires effectuées par les actionnaires concernés et/ou des informations fournies par ces derniers.

² Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans.

³ Le groupe familial Bonnemoy est composé de M. Marc Bonnemoy, de son épouse et de la société Sécurité & Systèmes d'Identification.

⁴ Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638 838 titres) dont 30 000 en nue propriété et 36 788 en indivision avec son épouse.

⁵ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (339 868 titres), M. Maxime Poutrel (264 838 titres) et Melle Nadège Poutrel (339 986 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 944 692 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁶ Les actions auto-détenues sont privées de droit de vote. Aux termes de l'article 223.11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droit de vote doit cependant être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2007, sur la base d'un capital de 32.930.070 € et de 38.302.831 droits de vote (droits de vote dits théoriques incluant les actions propres privées du droit de vote)

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote ²	% droits de vote
Actionnaires				
Jupiter¹	3 481 968	10,57	4 423 542	11,55
Concert Consellior¹	2 328 347	7,07	3 178 002	8,30
Insight Investment^{1 3}	1 753 473	5,32	1 753 473	4,58
Wyser-Pratte Mgt Co.¹	1 639 999	4,98	1 639 999	4,28
Fidelity¹	1 417 766	4,31	1 417 766	3,70
Richelieu Finance Gestion Privée¹	1 291 997	3,92	1 291 997	3,37
Dexia¹	968 314	2,94	968 314	2,53
Thibault Poutrel	791 923	2,40	1 579 339	4,12
Michel Malhouitre⁴	668 838	2,03	1 337 676	3,49
Merrill Lynch¹	598 746	1,82	598 746	1,56
CNCE¹	504 657	1,53	504 657	1,32
Nadège Poutrel⁵	487 824	1,48	972 000	2,54
Tessa Poutrel⁵	443 466	1,35	883 538	2,30
Maxime Poutrel⁵	422 512	1,28	841 541	2,20
Jean-Jacques Poutrel⁵	246 801	0,75	488 784	1,28
Actionnaires (de référence)	17 046 631	51,76%	21 879 374	57,12%
Actions auto-détenues	634 332	1,93%	634 332⁶	1,66%
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	15 249 107	46,31%	15 789 125	41,22%
TOTAL	32 930 070	100%	38 302 831	100%

¹ Sur la base, à date, des déclarations de franchissements de seuil légaux et statutaires effectuées par les actionnaires concernés et/ou des informations fournies par ces derniers.

² Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans.

³ Incluant les actions détenues par CMI Asset Management (Luxembourg) SA.

⁴ Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638.838 titres) dont 30.000 en nue propriété et 36.788 en indivision avec son épouse.

⁵ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (200.000 titres), M. Maxime Poutrel (200 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (200 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 600.000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁶ Les actions auto-détenues sont privées de droit de vote. Aux termes de l'article 223.11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droit de vote doit cependant être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2008, sur la base d'un capital de 47 791 674 € et de 54 932 826 droits de vote (droits de vote dits théoriques incluant les actions propres privées du droit de vote)

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote ²	% droits de vote
Actionnaires				
Sagem Sécurité¹	10 663 046	22,31%	10 663 046	19,41%
Jupiter¹	3 481 968	7,28%	6 206 435	11,30%
Concert Consellior¹	2 408 400	5,04%	3 265 712	5,94%
Insight Investment^{1 3}	1 961 779	4,10%	1 961 779	3,57%
Wysler-Pratte Mgt Co.¹	1 661 710	3,48%	1 661 710	3,02%
Fidelity¹	1 417 766	2,97%	1 417 766	2,58%
Dexia¹	968 314	2,03%	968 314	1,76%
KBL Richelieu Gestion¹	957 558	2,00%	957 558	1,74%
Thibault Poutrel	791 923	1,66%	1 579 339	2,88%
Michel Malhouitre⁴	668 838	1,40%	1 337 676	2,44%
BlackRock (Merrill Lynch)¹	598 746	1,25%	598 746	1,09%
CNCE¹	504 657	1,06%	504 657	0,92%
Nadège Poutrel⁵	487 824	1,02%	972 000	1,77%
Maxime Poutrel⁵	422 512	0,88%	841 541	1,53%
Tessa Poutrel⁵	422 469	0,88%	844 937	1,54%
Jean-Jacques Poutrel⁵	247 801	0,52%	489 784	0,89%
Actionnaires (de référence)	27 665 311	57,89%	34 271 000	62,39%
Actions auto-détenues	1 624 290	3,40%	1 624 290⁶	2,95%
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	18 502 073	38,71%	19 037 536	34,66%
TOTAL	47 791 674	100%	54 932 826	100%

¹ Sur la base, à date, des déclarations de franchissements de seuil légaux et statutaires effectuées par les actionnaires concernés et/ou des informations fournies par ces derniers.

² Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans.

³ Incluant les actions détenues par CMI Asset Management (Luxembourg) SA.

⁴ Titres détenus par M. Michel Malhouitre (638.838 titres) dont 30.000 en nue propriété et 36.788 en indivision avec son épouse.

⁵ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (200.000 titres), M. Maxime Poutrel (200 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (200 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 600.000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁶ Les actions auto-détenues sont privées de droit de vote. Aux termes de l'article 223.11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droit de vote doit cependant être calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

21.1.2 Capital autorisé non émis

L'état des autorisations en vigueur telles qu'adoptées par les assemblées générales des 14 mars et 15 mai 2008 est le suivant :

<i>Nature de l'autorisation</i>	<i>Montant maximum de l'autorisation (en valeur nominale)</i>	<i>Plafond cumulé de l'ensemble des augmentations de capital (en valeur nominale)</i>	<i>DPS</i>	<i>Durée</i>	<i>Utilisation des délégations faite au cours de l'exercice</i>
12^{ème} résolution - AG 15/05/08 Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	10.000.000 €	-	oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2008
18^{ème} résolution - AG 15/05/08 Emission de BSA à attribuer gratuitement aux actionnaires en période d'offre publique	30.000.000 €	-	oui	18 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2008
9^{ème} résolution - AG 15/05/08 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (avec DPS)	30.000.000 € + 15% de l'émission initiale	30.000.000 €	oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2008
10^{ème} résolution - AG 15/05/08 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) dont apports en nature (14 ^{ème} résolution).	15.000.000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2008
15^{ème} résolution - AG 15/05/08 Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un PEE ou à un PEG	Dans la double limite d'un nombre total d'actions représentant 2% du capital et de 15.000.000 €		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2008
16^{ème} résolution - AG 15/05/08 Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions	Ne peut donner droit à un nombre d'actions supérieur à 2% du capital / augmentation de capital limitée 15.000.000 € pour les options d'achat		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2008
13^{ème} et 14^{ème} résolution - AG du 14/03/08 Attributions gratuites d'actions à émettre et existantes	Le nombre total d'actions ne peut représenter plus de 5% du capital au jour de la décision du Conseil et limite de 700 000 € pour les actions à émettre		non	28 mois	170 000 actions ont été attribuées en 2008 sur la base de cette autorisation

21.1.3 Titres non représentatifs du capital

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4 Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

L'assemblée générale du 15 mai 2008 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, pour lequel un descriptif du programme a été déposé à l'AMF le 15 mai 2008.

Ce programme s'est substitué à celui autorisé par la neuvième résolution de l'assemblée générale du 10 mai 2007.

La mise en œuvre de ce programme a été décidée par le Conseil d'administration du 15 mai 2008

⇒ *Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2008*

Au cours de l'exercice 2008 :

- 2 114 361 actions ont été achetées dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 15,84 € ;
- 1 236 143 actions ont été acquises pour d'autres motifs au cours moyen de 18,60 € ;
- 1 881 447 actions ont été vendues au cours moyen de 17,09 €.

Les frais de négociation au titre des actions acquises pour d'autres motifs ont été de 32 408 €

⇒ *Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2008*

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 322 414 actions au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le portefeuille des actions achetées pour d'autres motifs par la Société, sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 15 mai 2008 et de précédentes autorisations, s'établissait, au 31 décembre 2008, à 1 301 876 actions au cours moyen de 11,09 €

Ainsi, au 31 décembre 2008, la Société détenait un total de 1 624 290 actions propres soit :

- 322 414 dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 1 301 876 ayant été acquises pour d'autres motifs.

soit 3,40 % du capital (sur un total de 47 791 674 actions d'une valeur nominale de 1 €).

Les valeurs de ce portefeuille étaient, à cette date, les suivantes :

- valeur comptable : 27 297 122,67 €
- valeur de marché : 18 013 376,10 €

⇒ *Utilisation des actions propres et réallocations à d'autres finalités.*

Au cours de l'exercice 2008, 479 099 actions auto-détenues ont été utilisées dont :

- 462 217 actions destinées aux bénéficiaires de plans d'attributions d'actions gratuites ;
- 16 882 actions pour servir la demande de conversion d'un porteur d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions propres sera soumise à l'assemblée générale du 15 mai 2009 dans les termes suivants :

Septième résolution - *Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à opérer, par tous moyens, en bourse ou autrement, en une ou plusieurs fois, sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables) ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société, dans le respect de la réglementation boursière ;
- d'attribuer des actions notamment aux salariés et mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions conformément aux articles L.225-179 et suivants du Code de commerce ou par attribution d'actions gratuites conformément aux articles L.225-197-1 du Code de commerce, dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- d'animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'annuler des actions ;
- et plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée Générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social. A titre indicatif, il est précisé que, sur la base du capital social au 31 décembre 2008 (composé de 47.791.674 actions), et compte tenu des 1.624.290 actions auto-détenues par la Société à cette date, le nombre maximal des actions qui pourraient être achetées par la Société s'élèverait à 3.154.877 actions.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de

gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir notamment par achat de blocs de titres, ou par l'intermédiaire d'un système multilatéral de négociation ou d'un internalisateur systématique. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres ou en période d'offre publique initiée par la Société, dans le respect de la réglementation boursière.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 22 €. A titre indicatif, le montant maximal que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 22 € s'élèverait à 69.407.294 €, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2008, compte tenu des actions auto-détenues par la Société à cette date.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme

Cette autorisation est conférée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale et se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

21.1.5 Titres donnant accès au capital

⇒ *Stock-options*

(i) Faisant usage de l'autorisation d'une durée de 5 ans donnée par l'assemblée générale du 4 mai 2000 (huitième résolution), le Conseil d'administration a arrêté, le 18 mars 2003, le règlement général d'un plan d'options de souscription d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. Par la suite, le Conseil d'administration a attribué plusieurs tranches d'options de souscriptions à certains bénéficiaires du plan comme suit :

Tranche A :

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le Directeur Général a attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite Tranche A, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche A, le nombre d'options attribué à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche A a été fixé à 5,67 € représentant 95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003.

Tranche B :

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2003 a attribué une deuxième tranche d'options, dite Tranche B, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche B, le nombre d'options attribué à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche B a été fixé à 8,46 € représentant 95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (25 juillet 2003).

Tranche C :

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 a attribué une troisième tranche d'options, dite Tranche C, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche C, le nombre d'options attribué à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche C a été fixé à 10,93 € représentant 95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004).

Tranche D :

Le Conseil d'administration du 10 juin 2004 a attribué une quatrième tranche d'options, dite Tranche D, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche D, le nombre d'options attribué à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche D a été fixé à 11,04 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (10 juin 2004).

Tranche E :

Le Directeur Général, agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la société en date du 8 juillet 2004, a attribué une cinquième tranche d'options, dite Tranche E, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche E, le nombre d'options attribué à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche E a été fixé à 13,93 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 8 juillet 2004.

(ii) L'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2004 (huitième résolution) a autorisé le Conseil d'administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2% du capital social. Cette autorisation, valable pendant une période de 24 mois, a par ailleurs privé d'effet la précédente délégation accordée au Conseil d'administration le 4 mai 2000, eu égard à la partie non encore utilisée du plan d'options. Dans le cadre de cette nouvelle autorisation, de nouvelles options ont été octroyées par le Conseil d'administration :

Tranche F :

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 a attribué une nouvelle tranche d'options, dite Tranche F, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche F, le nombre d'options attribué à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche F a été fixé à 11,68 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Tranche G :

L'attribution de cette tranche a été envisagée mais n'a jamais fait l'objet d'une attribution définitive par le conseil d'administration.

Tranche H :

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 a attribué une nouvelle tranche d'options, dite Tranche H, et a déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche H, le nombre d'options attribué à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche H a été fixé à 11,62 € représentant 95% de la moyenne des 20 séances de bourse précédant le 19 octobre 2005.

Pourcentage de dilution résultant de l'exercice des stock-options

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options de souscription encore en vigueur et restant à exercer était le suivant ;

Tranche A :	109 842
Tranche B :	0
Tranche C :	25 958
Tranche D :	0
Tranche E :	0
Tranche F :	93 507
Tranche H :	327 695
Soit un nombre total de	557 002 options de souscription d'actions

Compte tenu du capital de la Société à cette même date, le pourcentage de dilution résultant de l'exercice des options serait de 1,17 %.

⇒ *Actions gratuites*

Attributions gratuites d'actions en 2008

Au cours de l'exercice 2008, la Société a procédé, au profit de salariés et mandataires sociaux du Groupe, à l'attribution de 775 000 actions gratuites.

Pourcentage de dilution résultant des actions gratuites existantes au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, il restait 880 096 actions gratuites encore existantes, pour lesquelles la période d'acquisition de 2 ans n'était pas encore venue à échéance, représentant un pourcentage de dilution du capital de 1,84 %.

21.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une partie des actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société.

S'agissant des options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales, le co-actionnaire de la filiale luxembourgeoise INGENICO EASTERN EUROPE dispose d'un put qui s'étend du 31 mars 2008 au 31 mars 2010 concernant le rachat par INGENICO des actions qu'il détient dans cette société.

La société INGENICO dispose elle d'une option d'achat des actions détenues par cette même personne qui s'étend du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2012.

21.1.7 Evolution du capital social de la Société

<i>DATE</i>	<i>OPERATION</i>	<i>NOMBRE D' ACTIONS EMISES</i>	<i>NOMINAL</i>	<i>NOMBRE D' ACTIONS</i>	<i>CAPITAL</i>
12 juillet 2002	Augmentation de capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison de 1 action pour 10 anciennes	2.688.842	1 €	29.577.262	29 577 262 €
15 juillet 2002	Augmentation de capital réservée par l'émission de 76.855 actions à 18,85 €, soit une prime de 17,85 € par action.	76.855	1 €	29.654.117	29 654 117 €
10 février 2005	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	149.000	1€	29.803.117	29 803 117 €
14 décembre 2005	Constatation par le conseil d'administration de la création de 88.695 actions en paiement du dividende de l'exercice 2004, pour un montant total de 88.695 euros.	88.695	1€	29.891.812	29 891 812
14 décembre 2005	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	32.500	1€	29.924.312	29 924 312
09 février 2006	Constatation par le Conseil d'administration du 9 février 2006 de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	28.000	1€	29.952.312	29 952 312
31 mai 2006	Constatation par le Conseil d'Administration du 22 juin 2006 de l'augmentation de capital à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	172 000	1 €	30 124 312	30 124 312
31 octobre 2006	Fusion-Absorption de la société MoneyLine SA	1 882 764	1€	32 007 076	32 007 076
31 décembre 2006	Constatation par le Président le 18 janvier 2007, sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liées aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2006	101 500	1 €	32 108 576	32 108 576
27 juin 2007	Augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 30 mai 2007	266 950	1€	32 375 526	32 375 526
27 juin 2007	Paiement du dividende 2006 en actions	113 418	1 €	32 488 944	32 488 944
13 juillet 2007	Augmentation de capital en rémunération des titres de la société Planet Ödeme Sistem Cözümleri A.S.	271 064	1 €	32 760 008	32 760 008
14 décembre 2007	Création d'actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition est venue à expiration le 14 décembre 2007	100 000	1€	32 860 008	32 860 008
31 décembre 2007	Constatation par le Président le 11 janvier 2008 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2007	70 062	1€	32 930 070	32 930 070
21 février 2008	Constatation par le Directeur Général d'une augmentation de capital pour servir des demandes de conversion de la part de porteurs d'Océane	4 063 216	1€	36 993 286	36 993 286
14 mars 2008	Augmentation de capital en rémunération des titres des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem do Brasil	10 663 046	1 €	47 656 332	47 656 332
31 décembre 2008	Constatation par le Directeur Général le 6 janvier 2009 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	135 342	1 €	47 791 674	47 791 674

21.2 Dispositions statutaires

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et en tous pays :

- La recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles ;
- La conception et/ou la commercialisation de tous matériels et logiciels relatifs au paiement et au transfert électronique de fonds, de systèmes de gestion du stationnement en milieu urbain et de téléphonie publique ou privée ;
- Le développement et/ou la commercialisation, y compris en location de dispositifs d'émission et de réception de signaux radioélectriques de toute fréquence et de toute nature ;
- L'exploitation, par tous les moyens et sous toutes les formes, de réseaux de télécommunications terrestres, maritimes ou spatiaux, à partir de stations fixes ou mobiles, pour son propre compte ou celui des tiers ;
- La conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers ;
- Le conseil et l'organisation ;
- Le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social ;
- La représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les fabrications se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis, y compris les opérations d'importation ou d'exportation ;

Pour réaliser cet objet, la société pourra créer, acquérir, échanger, vendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, usines, chantiers, objets mobiliers ou immobiliers, obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences de fabrication ou d'exploitation, et généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou lui être utiles. Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui des tiers, seule ou en association, participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle pourra prendre des intérêts ou participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

21.2.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)

Nomination des administrateurs : La Société est administrée par un conseil composé de 3 à 13 membres qui seront nommés parmi par les actionnaires.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale et sont révocables par elle. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans.

Le cumul des fonctions d'administrateur et d'autres mandats sociaux dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans les limites permises par la Loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre de salariés de l'entreprise liés par un contrat de travail et nommés administrateurs ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonctions. Toute nomination intervenue en contravention des dispositions ci-dessus est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

En cas de vacance par décès ou démission d'un administrateur, le Conseil peut, entre deux assemblées, coopter un nouvel administrateur à titre provisoire. Cette cooptation devra être ratifiée par l'assemblée générale la plus proche. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en restent pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs restant en fonction devient inférieur à trois, les administrateurs restants doivent immédiatement convoquer l'assemblée générale à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Limite d'âge : le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne pourra pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion sera dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du président, sera réputé démissionnaire d'office.

Administrateurs personnes morales : Si une société fait partie du Conseil d'Administration, elle doit dès sa nomination désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre. Ceci sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si celle-ci révoque son représentant, elle doit immédiatement lui nommer un remplaçant. Il en est de même en cas de démission ou de décès du représentant permanent.

Actions d'Administrateur : Chaque administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions. Ces actions seront nominatives et elles devront être entièrement libérées. Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-22 du code de commerce.

Les administrateurs nommés au cours de la vie de la société et qui ne seraient pas actionnaires lors de leur nomination, doivent acquérir le nombre minimum d'actions dans un délai de trois mois à compter de leur nomination. Si cette condition ne pouvait être remplie, ces administrateurs seront considérés comme démissionnaires d'office.

Une modification de l'alinéa ci-dessus de l'article 12 des statuts sera soumise au vote de l'assemblée générale du 15 mai 2009 aux fins de l'adapter aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce.

L'alinéa 10 de l'article 12 des statuts de la Société (*Conseil d'Administration*) serait désormais rédigé comme suit :

« (...)

Les administrateurs nommés en cours de vie de la société et qui ne seraient pas actionnaires lors de leur nomination, doivent acquérir le nombre minimum d'actions dans un délai de six mois à compter de leur nomination. Si cette condition ne pouvait être remplie, ces administrateurs seront considérés comme démissionnaires d'office.

(...) ».

Délibérations du Conseil : Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres pour la durée qu'il détermine mais sans excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être une personne physique. Le Président peut être indéfiniment réélu.

Le Conseil peut nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, en un lieu fixé par la convocation. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il est tenu un registre de présence qui sera émargé par les administrateurs présents.

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonctions avec un minimum de deux membres. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Si deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions devront être prises d'un commun accord.

Sauf, lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Les délibérations du Conseil seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président. En cas de liquidation, ces copies ou extraits seront valablement certifiés par le liquidateur.

Pouvoirs du Conseil : Le conseil d'administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le Directeur Général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société feront obligatoirement l'objet d'une décision du Conseil d'Administration.

Président du Conseil d'Administration : Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration prennent fin, de plein droit, lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il a atteint soixante quinze ans.

Administrateur Délégué : En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président du conseil d'administration. En cas d'empêchement, cette délégation est renouvelable. En cas de décès, elle durera jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Directeur Général : La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par toute autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 ci-dessus, entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées à l'alinéa ci-dessus. Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français sauf dans le cas d'un second mandat exercé dans une société qui est contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la société dans laquelle est exercé le premier mandat.

Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de 75 ans.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même pour les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que

l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués : Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

Les directeurs généraux délégués sont révocables par le conseil d'administration sur proposition du directeur général. A défaut de juste motif, cette révocation peut donner lieu à dommages-intérêts.

Les directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'action, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

Forme des actions (article 11 des statuts) – Les actions sont sous la forme nominative ou au porteur. Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société est en outre habilitée à délivrer des titres au porteur qui devront obligatoirement être déposés dans une banque ou dans un établissement teneur de comptes.

La Société peut demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titre détenue par chacun d'eux dans les conditions fixées à l'article L. 228-2 du code de commerce.

Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts) – Chaque action donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices comme, en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou remboursement de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions, indistinctement de toute exonération fiscale comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société.

Une majoration de dividende dans la limite de 10 % peut être attribuée à tout actionnaire qui justifie, à la clôture de l'exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende. Son taux est fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Dès lors que les titres de la Société sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un actionnaire, 0,5 % du capital de la Société. La même majoration peut être attribuée, dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les droits et obligations suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les titulaires, les cessionnaires successifs et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant des actions. Toutefois, tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse, deux ans après la date de réquisition de transfert, d'être responsable des versements non appelés.

Droit de vote double (article 19 des statuts) – Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (article 22 des statuts) - Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social et il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque, la réserve légale descend au-dessous de cette fraction et en particulier en cas d'augmentation du capital de la Société.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé :

- les sommes que l'Assemblée décide d'appliquer à l'amortissement de l'actif social ou d'affecter aux réserves ou au report à nouveau ;
- la somme correspondant à un premier dividende à payer aux actions et représentant un intérêt de 5 pour cent du capital dont lesdites actions sont libérées, sans report d'un exercice sur l'autre en cas d'insuffisance de bénéfices pour assurer ce paiement ;
- le solde éventuel, à répartir entre les actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut également décider de distribuer des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. L'Assemblée devra alors indiquer le poste de réserve sur lequel ces prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont inscrites, après approbation des comptes par l'Assemblée générale, à un compte spécial figurant au passif du bilan (montant négatif), pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs ou apurées par prélèvement sur les réserves.

21.2.4 Assemblées générales et spéciales (Article 19 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales dont les délibérations obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Selon la nature des résolutions proposées, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra sous la forme extraordinaire, ordinaire ou spéciale.

Règles communes :

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Elles peuvent également être convoquées par le Commissaire aux Comptes, par un mandataire désigné en justice à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions

fixées par l'article L.225-120 du code de commerce. Elles peuvent enfin être convoquées par le liquidateur en cas de dissolution.

Les assemblées générales se tiennent au lieu indiqué sur la convocation qui peut être le siège social de la société ou tout autre lieu, le cas échéant, situé dans un rayon de cinquante kilomètres du siège social.

La convocation des assemblées générales sera faite par voie d'avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, cette convocation devra être effectuée, individuellement, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire à sa dernière adresse connue.

Si l'assemblée générale n'a pu délibérer, faute d'atteindre le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée six jours francs au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première, l'avis ou les lettres de convocation de cette seconde assemblée reproduisant la date et l'ordre du jour de la première.

L'établissement de l'ordre du jour et la rédaction des résolutions à soumettre à l'assemblée générale seront effectués par l'auteur de la convocation. Le Conseil d'Administration doit ajouter à cet ordre du jour les projets de résolution dont il aura été saisi soit par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit par une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du code de commerce, soit par le comité d'entreprise. Les auteurs de la demande transmettent, à l'appui de leur demande, tout document requis par les textes légaux et réglementaires applicables.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au 3^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Dans ce cas, le mandant doit établir une procuration signée, indiquant le nom, le prénom et l'adresse du mandataire. Le mandataire ne peut se substituer une autre personne. La procuration n'est valable que pour une seule assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation ou de l'avis de réunion de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué comme suit : le Président du Conseil d'Administration préside l'assemblée, à défaut l'assemblée sera présidée par un administrateur délégué par le Conseil. Si l'assemblée a été convoquée par les Commissaires aux comptes, c'est l'un d'eux qui en assure la présidence. De même le liquidateur ou l'un d'entre eux s'ils sont plusieurs, présidera l'assemblée qu'il aura convoquée. En cas de défaillance de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président. Les fonctions de scrutateur seront remplies par deux membres de l'assemblée, présents et acceptants, qui possèdent ou représentent le plus grand nombre d'actions à titre personnel ou comme mandataires. Le secrétaire du bureau peut être choisi en dehors des actionnaires.

A chaque assemblée générale, il devra être tenu une feuille de présence indiquant :

- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire représenté et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.

La feuille de présence doit être émargée par les actionnaires présents et par les mandataires. Elle sera certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs seront annexés à la feuille de présence qui sera conservée au siège social et communiquée à tout requérant.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables. Dans toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Ces procès-verbaux sont inscrits ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Dispositions particulières aux assemblées générales ordinaires :

L'assemblée générale ordinaire peut prendre toutes les décisions à l'exception de celles qui ont pour effet de modifier les statuts.

Elle se réunit au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice et le cas échéant les comptes consolidés.

Elle peut conférer au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour les actes de gestion excédant les pouvoirs de celui-ci.

Elle a notamment les pouvoirs suivants : nommer ou révoquer les administrateurs ou les commissaires aux comptes, approuver ou refuser les nominations d'administrateurs cooptés par le Conseil d'Administration à titre provisoire, donner ou refuser son quitus aux administrateurs en fonction, statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions intervenues entre la société et ses dirigeants ou ses actionnaires, fixer le montant des rémunérations du Commissaire aux Comptes et celui des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Elle statue sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé, affecte les résultats.

Quorum et majorité : Tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit être composée, en première convocation, d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité plus une, des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées Générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Dispositions particulières aux assemblées générales extraordinaires :

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux présents statuts dans leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Ses décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans la même limite. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

L'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement dès qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée dans les formes légales en indiquant l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée. Cette assemblée réunie sur deuxième convocation délibérera valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins. A défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

Dispositions particulières aux assemblées générales spéciales :

Dans l'hypothèse où la Société émet plusieurs catégories d'actions, certaines assemblées générales peuvent réunir les titulaires d'une catégorie déterminée d'actions.

La décision d'une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de modifier les droits particuliers relatifs à une catégorie d'actions ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par une assemblée spéciale des actionnaires propriétaires d'actions de cette catégorie.

Les assemblées générales spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

21.2.5 Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins deux ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

21.2.6 Franchissements de seuils (Article 8 des statuts)

Outre les franchissements de seuils légaux qui doivent être déclarés à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions prévues à l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage informe la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires dans les conditions prévues par la loi si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble 5% au moins du capital, en font la demande lors de cette Assemblée. Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

21.2.7 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

CHAPITRE XXII. CONTRATS IMPORTANTS

Au cours du premier semestre 2007, INGENICO a remboursé par anticipation son ancien prêt syndiqué de 72,5 millions d'euros contracté en 2005. INGENICO a donc remboursé le 23 mai 2007, un billet de trésorerie de 40 millions d'euros et le solde de la partie amortissable s'élevant à 12.187 milliers d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place le 16 mai 2007, simultanément un nouveau financement de 150 millions d'euros composé de deux tranches :

- une tranche A de 60 millions d'euros utilisable par billet de trésorerie (période de 1 mois à 1 an maximum). Cette tranche étant dédiée au financement du besoin en fond de roulement ;
- une tranche B de 90 millions d'euros mobilisable de la même manière. Cette autre tranche étant dédiée uniquement à l'acquisition de sociétés ou actifs.

Au 31 décembre 2008, seule la tranche A est utilisée pour un montant de 60 millions d'euros. Le montant des dettes bancaires et billets de trésorerie correspond essentiellement à l'utilisation totale de la tranche A.

La durée de la tranche A est de 4 ans à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2011. Le financement se fait par tirage de billet et le remboursement directement par crédit en compte.

La durée de la tranche B est de 6 ans, à compter de la date de signature du contrat dont l'échéance est le 16 mai 2013. Cette ligne est remboursable par amortissement à partir de la 2ème année selon l'échéancier ci-dessous. Cette tranche comporte une option dite « extended amount » qui permet à la Société de décaler le commencement du remboursement d'une année si INGENICO obtient l'accord, à l'unanimité, des banques.

Date de remboursement de la TB	Taux de Remboursement	Taux si activation option
16/05/2009	20%	-
16/05/2010	20%	25%
16/05/2011	20%	25%
16/05/2012	20%	25%
16/05/2013	20%	25%

Le nouveau prêt est soumis aux 3 covenants suivants :

Dettes nettes/Ebitda ≤ 2.5

Dettes nettes/Fonds propres ≤ 0.8

Ebitda/Intérêts financiers > 5

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2008.

Les marges applicables sur l'Euribor sont fonction de la dette nette/Ebitda dont voici le détail :

Marge (sur Ebitda)	Tranche A	Tranche B
EBITDA ≤ 1	0.6%	0.7%
1.0 $< R \leq 1.5$	0.7%	0.8%
1.5 $< R \leq 2$	0.8%	0.9%
2.0 $< R \leq 2.5$	0.95%	1.1%

En dehors de l'engagement décrit ci-dessus, au cours des deux années précédant le dépôt du présent document de référence, la Société n'a pas conclu de contrat autrement que dans le cadre normal de ses affaires.

**CHAPITRE XXIII. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS
D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET**

Aucune information provenant de tiers, déclaration d'experts ou d'intérêt n'est retranscrite dans le présent document.

CHAPITRE XXIV.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts ainsi que les états financiers sociaux et consolidés de la Société pour les trois derniers exercices peuvent être consultés au siège social de la Société (sur rendez-vous) et sur le site www.ingenico.com

CHAPITRE XXV.

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Aucune participation n'est détenue par la Société en dehors des sociétés incluses dans l'organigramme figurant au Chapitre VII.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

- 1- **Comptes sociaux** : Section 20.4, page 243
- 2- **Comptes consolidés** : Section 20.2, page 166
- 3- **Rapport de gestion** :
 - **Informations de l'article L.225-100 du Code de commerce** : Chapitre III, page 13 ; Chapitre IV, page 14 ; Section 8.2, page 71 ; Chapitre IX, page 74 ; Chapitre X, page 84 ; Chapitre XVII, page 145 ; Section 21.1.2, page 271
 - **Informations de l'article L.225-100-2 du Code de commerce** : Chapitre III, page 13 ; Chapitre IV, page 14 ; Section 8.2, page 71 ; Chapitre IX, page 74 ; Chapitre X, page 84 ; Chapitre XVII, page 145
 - **Informations de l'article L.225-100-3 du Code de commerce** : Chapitre XVIII, page 153 ; Chapitre XXI, page 269 ; Section 15.3, page 118
 - **Informations de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce** : Section 21.1.4, page 273
- 4- **Déclaration des personnes qui assument la responsabilité du rapport financier annuel** : Section 1.2, page 11
- 5- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux** : Section 20.5, page 264
- 6- **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés** : Section 20.3, page 241

TABLE DE RECONCILIATION VERS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le rapport financier annuel tel qu'exigé par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers est intégré dans le présent Document de Référence aux chapitres suivants :

CHAPITRE I.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.2	Attestation du Responsable du Document de Référence	11
CHAPITRE III.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	13
CHAPITRE IV.	FACTEURS DE RISQUES	14
4.1	Risques de marché	14
4.2	Risques liés à la technologie	21
4.3	Risques juridiques	24
4.4	Risques liés à l'activité	26
4.5	Faits exceptionnels et litiges	32
4.6	Assurances - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	32

CHAPITRE VI.	APERÇU DES ACTIVITES	40
6.1	Principales activités	40
6.1.1.	Les clients	41
6.1.2.	L'offre	42
6.1.3	L'Activité Globale	44
6.1.4	Les Activités Centrales	45
6.1.5	Les Activités Locales	51
6.1.6	Stratégie	61
6.2	Les marchés	64
6.3	Positionnement concurrentiel	67
CHAPITRE IX.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	74
9.1	Situation financière	74
9.2	Résultat opérationnel	74
CHAPITRE X.	TRESORERIE ET CAPITAUX	84
10.1	Capitaux de l'émetteur	84
10.2	Flux de trésorerie	84
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	84
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux	84
10.5	Sources de financement	84
CHAPITRE XII.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	90
12.1	Saisonnalité des ventes	90
12.2	Perspectives	90
CHAPITRE XIII.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	93
CHAPITRE XV.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	115
15.3	Engagements d'indemnités de départ	118
CHAPITRE XVIII.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	153
18.2	Droits de vote	157
18.3	Contrôle de la Société	158
18.4	Pactes d'actionnaires et action de concert	158
CHAPITRE XX.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	166
20.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2008	166
20.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008	241
20.4	Comptes sociaux au 31 décembre 2008	243
20.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2008	264

CHAPITRE XXI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	269
21.1 Capital social	269
21.1.1 Capital au cours des 3 derniers exercices	269
21.1.2 Capital autorisé non émis	271
21.1.4 Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions	273
21.2 Dispositions statutaires	279
21.2.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)	279
21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d'actions	283
21.2.5 Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	288
21.2.7 Modifications du capital et des droits attachés aux actions	288